00143558

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

THE

ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY

Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIEME PARTIE.

B. N. 1149

NOUVEL ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Histoire, depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XIV, les Guerres, les Batailles, les Sieges, nos Loix, nos Mœurs, nos Usages, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

Indocti discant, & ament meminisse periti.

TROISIEME PARTIE.

vol. III

55 j 1

A PARIS,

Chez
PRAULT, pere, Quai de Gêvres, au Paradis.
PRAULT, fils aîné, Quai des Augustins.
DESAINT, rue du Foin.
SAILLANT, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DURAND, rue Galande.

M. DCC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

143558
ae

Fo 941
Henrici
143558
00143558

ABRÉGÉ

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIEME PARTIE.

1643. Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XIV. *né à S. Germain en Laye le 5 septembre 1638, parvint à la couronne le 14 mai 1643. Il fut tenu sur les fonts de baptême par le cardinal Mazarin & la princesse de Condé. Il fut baptisé par Dominique Séguier, évêque de Meaux, dans la chapelle du vieux château de S. Germain, le 21 avril 1643.*

Mademoiselle dit dans ses mémoires, qu'elle fut maraine du Roi, & que Monsieur fut le parain; mais ce fut quand ce prince reçut la confirmation.

Le marquis de Villeroi fut son gouverneur, & l'abbé de Beaumont, connu sous le nom de Pere-fixe, depuis archevêque de Paris, fut son précepteur.

1643.

ARRÊT du parlement, du 18 mai, prononcé au lit de justice par le chancelier, qui défere à la reine, sans restriction, la régence & la tutelle. Le cardinal Mazarin fut surintendant de l'éducation du roi; ainsi la déclaration de Louis XIII n'eut point lieu. La reine s'apperçut bientôt du peu de capacité du vieil évêque de Beauvais; il fut renvoyé, & le cardinal Mazarin eut toute sa confiance: la reine Blanche en avoit fait autant à la mort de Louis VIII, & le jeune cardinal Romain, prit alors la place du vieil évêque de Senlis, nommé Guérin. Ces deux princesses ont de grands rapports.

On ôta les finances à Bouthillier, dont la femme avoit eu beaucoup d'empire sur le cardinal de Richelieu; & Chavigni son fils resta dans le conseil, mais sa place de secretaire d'état fut donnée à Brienne, qui l'avoit eue avant Chavigni; le nom de Brienne étoit Loménie; il avoit épousé Louise de Luxembourg-Brienne. Châteauneuf, à qui on avoit ôté les sceaux dès l'année 1633, & qui étoit resté prisonnier à Angoulême, eut permission de revenir dans sa maison de Montrouge, d'où il causa beaucoup d'embarras au cardinal Mazarin. Le chancelier Seguier, que la reine & le cardinal ne pouvoient souffrir, ne conserva les sceaux que parce qu'ils vouloient l'opposer à Châteauneuf qui les redemandoit, & qui étoit soutenu par madame de Chevreuse, dont il étoit, disoit la reine, l'adorateur & le martyr.

FEMMES.

Marie-Therese d'Autriche, fille unique de Philippe IV. de son premier mariage avec Elisabeth de France, & sœur de Charles II. & de Marguerite-Therese, que Philippe IV. avoit eus de son second mariage avec Marie Anne d'Autriche.

Marie-Therese d'Autriche étoit née le 20 septembre 1638. elle épousa Louis XIV. par procureur à Fontarabie le 3 juin 1660, & le mariage fut célébré à St. Jean de Luz le 9 Elle fit son entrée solemnelle à Paris le 26 août suivant, & mourut à Versailles le vendredi 30 juillet 1683

ENFANS.

Louis Dauphin, dit *Monseigneur*, meurt à Meudon le 14 avril 1711. Il avoit eu de Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, morte le 20 avril 1690.

1°. Louis duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712, lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 février 1712. N. duc de Bretagne mort en 1705. Louis duc de Bretagne, mort le 8 mars 1712, & Louis XV. né le 15 février 1710.

2°. Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, mort le 9 juillet 1746.

3°. Charles, duc de Berri, mort le 4 mai 1710.

Louis XIV. eut encore deux fils & trois filles morts jeunes.

1715. MORT.

LOUIS XIV *meurt à Versailles le dimanche premier septembre 1715 à huit heures & un quart du matin, âgé de soixante-dix-sept ans moins quatre jours. Son corps a été porté à saint Denis, son cœur aux Jésuites de la rue saint Antoine, & ses entrailles à Notre-Dame. Son oraison funebre fut prononcée à saint Denis par M. Quiqueran de Beaujeu évêque de Castres, à Notre-Dame par M. Maboul, évêque d'Alet, par le P. Massillon, à la Sainte Chapelle, par le P. Porée, en latin, aux Jésuites, & par d'autres*

PRINCES contemporains.

Papes.

Urbain VIII, 1644

Ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'Eminence.

Innocent X, 1655
Alexandre VII, 1667
Clément IX, 1669
Clément X, 1676
Innocent XI, 1689
Alexandre VIII, 1691
Innocent XII, 1700
Clément XI, 1721

Maison Othomane.

Ibrahim, 1649
Mahomet IV, 1687
Soliman III, 1691
Achmet II, 1695
Mustapha II, 1703
Achmet III. déposé 1730

Empereurs.

Ferdinand III, 1657
Léopold I, 1705
Joseph I, 1711
Charles VI, 1740

Rois d'Espagne.

Philippe IV, 1665
Charles II, 1700
Philippe V, 1745

Rois de Portugal.

Jean, duc de Bragance, 1656
Alphonse Henri, détrôné en 1667, mort en 1683
Pierre II, 1706
Jean V, 1750

Rois d'Angleterre & d'Ecosse.

Charles I, 1649
Charles II, 1685
Jacques II. détrôné en 1688, mort en 1701
Guillaume III, 1701

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Le duc de Beaufort, accusé d'avoir attenté à la vie du cardinal, est mis à Vincennes. C'étoit un homme tout fait pour être aimé de la populace : aussi l'avoit-on nommé *le roi des halles*, dont il parloit le langage ; grand, bien fait de sa personne, adroit aux exercices, infatigable, rempli d'audace, les manieres grossieres, que l'on prenoit pour de la franchise, mais artificieux, & aussi fin que le peut être un homme de peu d'esprit. Il crut, & il le persuada à toute la cour, qu'il alloit jouer un rôle dans les commencemens de la régence : il se sauva de prison, & fut depuis le héros de la guerre de Paris ; il étoit le second fils de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Son frere aîné Louis, duc de Vendôme & de Mercœur, fut cardinal après la mort de Laure Mancini sa femme, dont il avoit eu le duc de Vendôme & le grand prieur. Madame de Chevreuse, veuve du connétable de Luines, cette ancienne favorite de la reine, qui ne faisoit que sortir de son exil, & qui, après une absence de dix-huit ans, vouloit juger de la cour par ses propres lumieres, & croyoit la connoître encore parce qu'elle l'avoit connue autrefois, fut enveloppée dans la disgrace de M. de Beaufort. La reine, qui en étoit embarrassée, la sacrifia sans peine au ressentiment du cardinal Mazarin, dont madame de Chevreuse avoit reçu les avances avec trop de froideur, & elle fut reléguée à Tours : elle avoit épousé en secondes noces le prince de Chevreuse de la maison de Lorraine, par qui le duché de Chevreuse vint aux enfans de son premier lit. Elle joua depuis un grand rôle dans la Fronde. Madame d'Hautefort fut aussi rappellée, & la reine, qui n'avoit pas oublié les services qu'elle en avoit reçus dans le tems de sa faveur auprès de Louis XIII, lui accorda toute sa confiance ; mais madame d'Hautefort s'oublia, & traita la reine assez mal pour mériter l'exil où elle fut en-

FEMMES.

âgée de 45 ans. Son corps fut porté à S. Denis, & son cœur au Val-de-Grace. Le roi qui honoroit sa vertu, dit en apprenant sa mort : *voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.*

ENFANS.

Enfans naturels & légitimés.

Louis XIV eut *de madame la duchesse de la Vallière, laquelle s'étant rendue religieuse Carmelite le 2 juin 1674 fit profession le 4 juin 1675 & mourut le 6 juin 1710 âgée de soixante-cinq ans,*

Louis de Bourbon, comte de Vermandois. 1683

Marie-Anne, *dite* Mademoiselle de Blois, princesse de Conti. 1739

Autres enfans naturels & légitimés.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine. 1736

Louis-César, comte du Vexin, abbé de S. Denis & de S. Germain des Prez. 1683

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. 1737

Louise-Françoise de Bourbon, *dite* Mademoiselle de Nantes, duchesse de Bourbon, *mariée à Louis III. duc de Bourbon*, morte en 1743.

Louise-Marie de Bourbon, *dite* mademoiselle de Tours. 1681

Françoise-Marie Bourbon, *dite* mademoiselle de Blois, *mariée à Philippe II. duc d'Orléans, régent de France*, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.

1715. MORT.

orateurs en différentes églises du royaume.

PRINCES contemporains.

Anne Stuart, 1714
George I, 1727

Rois de Dannemarck.

Christiern IV, 1648
Frédéric III, 1670
Christiern V, 1699
Frédéric IV, 1730

Rois de Suède.

Christine abdique en 1654, meurt en 1689
Charles Gustave, 1660
Charles XI, 1697
Charles XII, 1718

Rois de Pologne.

Ladislas Sigismond, 1648
Jean Casimir abdique en 1668, meurt en 1672
Michel Wiesno-Weski, 1673
Jean Sobieski, 1696
Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, 1733
Stanislas, duc de Lorraine,

Rois de Prusse.

Frédéric III, 1713
Frédéric-Guillaume, 1740

Czars.

Michel Fœderowitz, 1645
Alexis Michaelowitz, 1676
Fœdor Alexiowitz, 1682
Jwan Alexiowitz, 1696
Pierre Alexiowitz, 1725

Rois de Sardaigne.

Victor, duc de Savoie, aux termes du traité d'Utrecht, proclamé roi de Sicile à Palerme, avec la princesse son épouse, le 24 décembre 1713, s'étant démis de son royaume de Sicile

voyée ; elle revint pourtant bientôt après pour épouser M. de Schomberg. Messieurs de Vendôme, qui étoient à la tête d'un parti nommé *les Importans*, opposé à M. le duc d'Orléans & à M. le prince, éprouverent le même sort, & furent aussi exilés. Combat du duc de Guise contre Coligni. D'Estrades qui fut depuis maréchal de France, servoit de second à Coligni contre Bridieu. Coligni fut désarmé, & mourut à quelques mois delà. Cette querelle fut excitée par une grande tracasserie qui partageoit alors toute la cour, entre madame de Montbason & madame de Longueville.

Les Espagnols voulant mettre à profit le trouble & la confusion, inséparables des premiers jours d'une minorité, assiegent Rocroi. Le duc d'Anguien, âgé de vingt-deux ans, ayant sous lui le maréchal de l'Hôpital, Gassion & la Ferté, qui furent depuis maréchaux de France, vient au secours de la place, & gagne la bataille de Rocroi le 19 mai, cinq jours après la mort de Louis XIII. Le comte de Fontaine, commissaire général de l'infanterie espagnole, y fut tué dans sa chaise, où il se faisoit porter à cause de la goutte : l'infanterie espagnole ne s'est pas remise de cette défaite ; cette bataille fut donnée contre l'avis & malgré la résistance du maréchal de l'Hôpital, qui craignoit le hasard d'une action décisive dans les commencemens d'une régence. Je ne puis, à l'occasion de la bataille de Rocroi, passer sous silence un des beaux traits de la vie de Louis XV. Le prince Charles de Lorraine, qui avoit passé le Rhin en 1744, menaçoit de s'emparer de l'Alsace ; le roi, suivi du maréchal de Noailles, y accourt de Flandres avec un détachement de son armée, & tombe malade à Metz. Le maréchal conduit le détachement en Alsace, où il trouve le maréchal de Coigni qui commandoit l'armée du Rhin : il fut question de savoir à qui resteroit le commandement de cette armée, & cette

PRINCES contemporains.

en faveur de l'empereur, S. M. I. le déclara roi de Sardaigne, par l'échange de la Sicile, contre la Sardaigne en 1718. il abdique le 2 septembre 1730.

1732

Charles - Emmanuel III. duc de Savoie son fils, lui succéde dans le royaume de Sardaigne en 1730.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

décision fut portée au roi qui étoit à Metz dans les bras de la mort : ce prince rappelle ses forces, il décide en faveur du maréchal de Noailles, & se survivant à lui-même, ordonne à son ministre, M. d'Argenson, de mander au maréchal qu'il se souvienne que le prince de Condé gagna la bataille de Rocroi cinq jours après la mort de Louis XIII.

Le duc d'Anguien prit ensuite Thionville le 10 août ; delà il s'empara de Sirk le 2 septembre, & revint à la cour, qu'il quitta peu de tems après, pour mener du secours au maréchal de Guébriant. Celui-ci prend Rotwil le 19 novembre ; il y fut blessé à mort. La reine le fit enterrer dans l'église de Notre-Dame de Paris, & voulut que les cours souveraines assistassent à ses funérailles. La division s'étant mise entre les François & les Allemands par cette mort, le duc Charles de Lorraine, Merci & Jean de Wert, battirent Rantzau à Tudelingen le 25 novembre. Cette déroute fit reperdre Rotwil. Du côté de l'Espagne, le maréchal de Brezé battit le 3 septembre la flotte espagnole à la vue de Carthagene, & le maréchal de la Mothe remporta plusieurs avantages en Catalogne. Le roi d'Espagne en personne prit Monçon, que la Mothe ne put secourir. Le prince Thomas n'ayant pu empêcher que les Espagnols ne prissent le 27 mai la ville de Tortonne dans le Milanois, prit la ville d'Ast, & celle de Trin le 24 septembre, où le vicomte de Turenne mérita à trente-deux ans le bâton de maréchal de France ; le comte du Plessis-Praslin, depuis maréchal de Choiseuil, prit le pont de Stures le 28 octobre. La reine diminua toutes les pensions d'un tiers. Edit contre les duels : il y en a eu plusieurs à ce sujet rendus sous ce règne.

Avocats aux conseils créés en titre d'office, par édit du mois de septembre.

En Angleterre, bataille de Neuburi le 29 septembre

MINISTRES.

Jules Mazarin, cardinal, premier ministre. 1661

Surintendans des finances.

Cl. Bouthillier. 1651

Abel Servien. 1659

Cl. de Mesmes, comte d'Avaux. 1650

Nicolas Bailleul. 1652

Charles de la Vieuville. 1653

Emeri (son nom étoit Michel Perticelli.)

René de Longueil de Maisons. 1677

Nicolas Fouquet. 1680

La charge de surintendant des finances fut supprimée,

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649

Gaspard de Coligni, dit le maréchal de Chatillon, petit fils de l'amiral. 1646

Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652

François de Bassompierre. 1646

François Annibal d'Estrées. 1670

Timoléon d'Epinai de S. Luc. 1644

Urb. de Maillé de Brezé. 1650

Charl. de Schomberg. 1656

Charl. de la Porte de la Meilleraie. 1664

Antoine de Gramont. 1678

Jean-Baptiste Budes de Guesbriant. 1643

Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Charles de l'Aubespine de Châteauneuf, G. D. S. 1653

Pierre Seguier. 1672

Mathieu Molé, G. D. S. 1656

Etienne d'Aligre. 1677

Mich. le Tellier. 1685

Louis Boucherat. 1699

Louis Phelypeaux de Pontchartrain exerce jusqu'en 1714, mort en 1727

D. F. Voisin. 1717

Premiers Présidens.

Mathieu Molé. 1650

Pomponne de Belliévre. 1657

Guil. de Lamoignon. 1677

Nicolas Poitier de Novion. 1693

Achilles de Harlai se démet en 1708. 1712.

Louis le Pelletier se démet en 1712

SAVANS & Illustres.

Jacq. Abbadie, 1727

N. Perrot d'Ablancourt, 1694

Luc d'Acheri, 1685

Jos. Addisson, 1729

Jean d'Aillé, 1670

Noël Alexandre, 1724

Nic. Abr. Amelot de la Houssaie, 1706

François Annat 1670

Le P. Anselme, 1694

Antoine Arnaud, 1694

Rob. Arnaud d'Andilli, 1674

Georg. d'Aubusson, archevêque d'Embrun, 1697

Ger. M. Audran, 1703

Hiacinthe-Robillard d'Avrigny, 1719

Bachaumont, 1702

André Baillet, 1706

Etienne Baluze, 1718

J. Louis Guez de Balzac, 1654

Ch. Barbeyrac, 1699

Barbier d'Aucourt, 1694

Michel Baron, comédien, 1729

Jean Bart, 1702

H. Basnage de Beauval, 1710

Jacq. Basnage, 1723

Michel-Antoine Baudrand, 1710

Pierre Bayle, 1706

Isaac de Benserade, 1691

Gui Bentivoglio, 1644

Fr. Bernier, 1638

Le Cavalier Bernin, peintre, sculpteur & architecte, 1680

Jac. Bernoulli, 1705

Jean Brenoulli, 1748

Nic. Brenoulli, 1726

Le cardinal de Be-

entre Charles I & les Parlementaires, qui ne fut pas plus décisive que l'avoit été celle de Keinton. Anne d'Autriche envoie le comte d'Harcourt en Angleterre, pour offrir la médiation de la France entre le roi & le Parlement : cette démarche fut sans succès.

1644.

Messieurs d'Avaux & Servien étoient partis dès l'année précédente pour Munster, avec les instructions nécessaires pour conclure une paix dont l'Europe avoit tant de besoin, & dont les préliminaires avoient déja été signés à Hambourg le 25 décembre 1641, entre les ambassadeurs de l'empereur, de la France, de l'Espagne & de la Suede ; mais il y avoit trop d'intérêts différens à ménager, pour se flatter que cette paix fût prochaine, & nos plénipotentiaires, qui s'étoient arrêtés à la Haye, y conclurent le premier mars de cette année, avant leur départ pour Munster, un traité entre le roi & les états généraux, confirmatif de celui de 1635, en conséquence duquel la guerre continua. Le roi leur accorde aussi le titre de *Hauts & Puissans Seigneurs*, comme sept ans auparavant Louis XIII avoit accordé le titre d'*Altesse* aux princes d'Orange, qui jusques-là n'avoient eu que celui d'*Excellence*. Renouvellement du traité de 1641 avec le Portugal.

La défaite de Rantzau à Tudelingen avoit forcé les débris de notre armée d'Allemagne à se mettre à couvert en deçà du Rhin, & dès la fin de l'année précédente on avoit tiré le vicomte de Turenne d'Italie pour lui en donner le commandement.

Turenne commence à réparer cette armée à ses dépens, & passe le Rhin pour faire lever le siege de Fribourg au général Merci, mais la ville fut prise le 28 juillet. Le duc

MINISTR.

lorsque M. Fouquet fut arrêté.

Henri-Auguste de Loménie de Brienne. 1666

Il a laissé des mémoires.

Cl. Bouthillier, surintendant. 1651

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681

Abel Servien, surintendant. 1659

Secrétaires d'état.

Léon Bouthillier de Chavigni. 1652

Fr. Subler Des-Noyers, surintendant des bâtimens. 1645

H. de Guenegaud de Planci. 1676

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de l'Hôpital. 1660

H. de la Tour de Turenne. 1675

Jean de Gassion. 1647

César de Choiseuil. 1675

Jos. de Rantzau. 1650

Nicolas de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV. 1685

Ant. d'Aumont. 1669

Jacq. d'Estampes. 1668

Ch. de Monchi d'Hocquincourt. 1658

Henri de Senecterre de la Ferté. 1681

Jacq. Rouxel de Grancei. 1680

Armand Nompar de Caumont de la Force. 1675

Louis Foucault. 16[illegible]

César Phœbus d'Albret. 1676

Phil. de Clairambault. 1665

Jacq. de Castelnau. 1658

MAGISTRATS.

Premier Président.

Jean-Antoine de Mesmes. 1723

Procureurs-généraux.

Blaise Meliand. 1661

Nicolas Fouquet. 1680

Basile Fouquet, reçu en survivance de son frere : Basile Fouquet n'exerça point & mourut en 1680

Achilles de Harlai. 1671

Achilles de Harlai. 1712

Jean-Arnaud de la Briffe. 1700

Henri-François Daguesseau, depuis chancelier. 1750

Avocats généraux.

Omer Talon. 1652

Etienne Briquet. 1645

Jerôme Bignon exerce une seconde fois à la mort de son gendre, n'ayant plus que le rang de second avocat

SAVANS & Illustres.

[illegible] 1619

Dav. Blondel, 1655

Sam. Bochart, 1667

Herm. Boerhave, 1738

Nicolas Boileau Despréaux, 1711

Phil. Goisbaud de Bois, 1694

Joannes Bollandus, 1665

J. B. du Bos, 1742

René le Bossu, 1680

Jacq. Benigne Bossuet, 1704

Jean Boucher, ligueur, 1644

Le président Bouhier, 1746

Dominique Bouhours, 1702

Em. Théodore de la Tour de Bouillon, cardinal, 1715

Nicolas de Bourbon, 1644

Louis Bourdaloue, 1704

Antoinette Bourignon, 1680

Edme Boursault, 1708

Guil. de Brebeuf, 1661

Brueys, 1723

Pierre Brumoi, 1742

Ch. le Brun, peintre, 1690

J. de la Bruyere, 1696

Cl. Bussier. 1737

Roger de Rabutin de Bussi, 1693

Dom Calmet, 1757

Gautier de la Calprenede, 1663

Jean Galbert de Campistron, 1723

And. Campra, 1744

Ch. du Cange, 1688

Jacq. Cassagnes, 1679

Jean Dom. Cassini, 1712

Nic. Caussin, confesseur de Louis XIII, 1651

F. de la Chaize, confesseur du roi, 1709

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

d'Anguien, qui avoit été envoyé au secours de Turenne, n'avoit pu arriver assez tôt pour sauver cette place, & ayant passé le Rhin, il se joignit au vicomte, ayant sous lui le maréchal de Gramont. Ce fut alors que se passerent les trois fameuses journées de Fribourg, l'une le 3 août, l'autre le 5, & la troisieme le 9, si pourtant on peut regarder comme un combat cette troisieme journée, qui ne fut qu'une pourfuite de l'armée ennemie; & la prise du canon & du bagage. Le général Merci, qui fut obligé de décamper avec perte de près de neuf mille Bavarrois, n'en conserva pas moins la réputation de grand général, par l'habileté de sa retraite, & le duc d'Anguien & Turenne y acquirent celle de premiers capitaines de l'Europe. Sans s'amuser à reprendre Fribourg, les généraux se déterminerent à se rendre maîtres de tout le cours du Rhin. Spire n'attend pas la sommation que le marquis d'Aumont avoit ordre de lui faire, & envoie ses clefs au duc d'Anguien le 29 août. Ce prince prend Philisbourg le 9 septembre; Mayence lui ouvre ses portes le 17, après que Worms & Oppenheim se furent rendus. Le maréchal de Turenne prend Benghen, Creutznac & Landau.

Du côté de la Flandres, M. le duc d'Orléans ayant sous lui les maréchaux de la Meilleraie & de Gassion, prit le 28 juillet Graveline, défendue vaillamment pendant deux mois par dom Fernando Solis. Ce fut à ce siege où se signala tout ce qu'il y avoit de grands dans le royaume, que s'éleva la contestation entre le maréchal de la Meilleraie & le maréchal de Gassion, à qui prendroit possession de la ville : on alloit en venir aux mains, quand Lambert, maréchal de camp, défendit aux troupes, au nom de M. le duc d'Orléans, de les reconnoître ni l'un ni l'autre, & donna le tems au prince de décider, suivant la regle, que c'est le droit du régiment des Gardes, à la tête desquels étoit le maréchal de la Meil-

MINISTR.

Secrétaires d'état.

Michel le Tellier, chancelier. 1685

Louis Phelypeaux de la Vrilliere se démet en 1969

Hugues de Lionne 1671

Henri L. de Loménie de Brienne. 1698

J. B. Colbert, contrôleur général. 1683

J. B. Colbert de Seignelai. 1690

Fr. Michel le Tellier de Louvois. 1691

Ch. Colbert de Croissi. 1696

Sim. Arnauld de Pompone. 1699

Barth. Phelypeaux de Châteauneuf. 1700

Louis-Fr.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jean de Schomberg de Mondejeu. 1671

Abraham de Fabert. 1662

Franç. de Créqui. 1687

Bernard Gigault de Bellefonds. 1694

Louis de Crevant Humieres. 1694

Godefroi d'Estrades. 1686

Ph. de Montault Benac de Navailles. 1684

Louis-Armand de Schomberg. 1690

J. Henri de Durfort de Duras. 1704

Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne. 1688

François d'Aubusson de la Fueillade. 1691

François-Henri de Montmorenci de Luxembourg. 1695

H. Louis d'Aloi-

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

général. 1656

Jerôme Bignon, fils du précédent. 1697

D. Talon, 1698

Chrétien François de Lamoignon. 1709

Achilles de Harlai. 1717

Henri-François Daguesseau, depuis chancelier. 1750

Joseph-Omer Joli de Fleuri. 1704

Antoine Portail, depuis premier président. 1736

Jean le Nain. 1709

Guillaume-François Joli de Fleuri, depuis procureur-général. 1756

Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, depuis président du parlement, premier président de la cour des aydes, & ensuite chancelier.

Louis Chauvelin. 1715

SAVANS & *Illustres.*

Marin Cureau de la Chambre, 1669

Pierre Cureau de la Chambre, 1693

Claude-Em. Luillier Chapelle, 1686

Chardin, 1713

Guillaume Amfrye de Chaulieu, 1720

Thim. Cheminais, 1689

Urb. Chevreau, 1700

Jean-Jacques Chifflet, vers 1660

P. Fr. Chifflet, 1682

Pierre Chirac, 1732

Fr. Tim. de Choisy, 1724

Jean Claude, 1687

Jean le Clerc, ministre, 1736

Seb. le Clerc, graveur, 1714

Memnon Cohorn, 1704

Charl. le Cointe, 1681

Pasc. Colasse, musicien, 1709

Paul Colomiez, 1692

Jean Commire, 1702

Val. Conrart, 1675

Geraud de Cordemoi, 1684

Pierre Corneille, 1684

Th. Corneille, 1709

Pierre Coste, 1747

Louis Cousin, 1707

Antoine Coysevox, sculpteur, 1720

P. Jolyot de Crébillon, 1762

André Dacier, 1722

Me. Dacier, 1720

Ant. Danchet, 1748

Dancourt, 1726

Pierre Danet, 1709

Gabriel Daniel, 1728

René Descartes, 1650

André Destouches, musicien, 1749

J. Domat, 1699

J. Doujat, 1688

César d'Estrées, cardinal, 1714

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

leraie, à entrer le premier dans les places conquises. Le prince d'Orange prit de son côté le Sas de Gand le [illegible] septembre. Au delà des Alpes, le Prince Thomas, général des troupes françoises, prit la ville de Santia.

Au delà des Pyrénées, le sort des armes fut différent; dom Philippe de Selves battit le maréchal de la Mothe, qui vouloit empêcher la prise de Lérida. Le roi d'Espagne prit cette place & Balaguier, & fit lever le siege de Taragone au maréchal, qui fut rappellé & mis à Pierre-Encise. On a dit que le Tellier, secretaire d'état de la guerre à la place de Des-Noyers, eut beaucoup de part à cette disgrace, parce qu'il haïssoit le maréchal de ses liaisons avec Des-Noyers, qui n'avoit pas encore donné la démission de sa charge. Le cardinal voulut lui faire son procès; mais après avoir été traîné à plusieurs tribunaux, le parlement de Grenoble l'ayant pleinement justifié, il sortit du château de Pierre-Encise en 1648.

La guerre civile continue en Angleterre avec divers succès. Olivier Cromwel bat le prince Robert à la bataille d'Yorck le 12 juillet. La reine d'Angleterre sort d'Excester, que le comte d'Essex se préparoit à assiéger, ayant à peine eu le tems de faire ses couches. Croiroit-on bien qu'on se fût porté jusqu'à l'accuser de haute trahison, pour avoir procuré du secours à son mari ? Elle arrive à Paris, où leurs majestés la logerent au Louvre, & où elle reçut les respects de toutes les cours souveraines. La guerre entre le pape & le duc de Parme fut terminée cette année par le cardinal Bichi. L'année précédente Lyonne avoit entamé cet accommodement par ordre du roi. Castro fut rendu au duc, qui en fit hommage au saint Siege.

Le cardinal Pamphilio, malgré l'opposition de la France, succede à Urbain VIII sous le nom d'Innocent X, par les in-

MINISTR.

Secrétaires d'état.

Marie le Tellier de Barbesieux. 1701

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727

Denis-Fr. Voisin, chancelier. 1717

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1725

Mich. Chamillard, contrôleur général des finances. 1721

Jerôme Phelypeaux de Pontchartrain se démet en 1715, mort en 1747

Louis Phelypeaux, comte de St. Florentin.

Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, démis en

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Albegni de Rochefort. 1676

Gui Alphonce de Durfort de Lorges. 1702

Jean d'Estrées. 1707

C'est le premier qui a introduit la dignité de maréchal de France dans la Marine.

Cl. de Choiseul. 1711

François de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV. 1730

Jean Arm. de Joyeuse. 1710

Louis-François de Boufflers. 1711

Anne Hilarion de Constantin de Tourville. 1701

Anne-Jules de Noailles. 1708

Nicolas de Catinat. 1712

Louis-Hector de Villars. 17[illegible]

Noël Bouton de Chamilli. 1715

Victor-Marie d'Estrées, 1737

MAGISTR.

Avocats généraux.

Germain-Louis Chauvelin, depuis président du parlement., secrétaire d'état, & ensuite garde des sceaux. 1762

SAVANS & Illustres.

Gui Cresc. Fagon, premier médecin, 1718

Charles-Auguste de la Fare, 1712

Madel. de la Vergne de la Fayette, 1693

André Felibien, 1695

Fr. de Salignac de la Mothe Fenelon, archevêque de Cambrai, précepteur de M. le duc de Bourgogne, 1715

Tanegui le Févre, 1614

Ch. Fevret, 1671

Ant. de Pas de Feuquieres, 1711

Esprit Fléchier, 1710

And. Herc. card. de Fleuri, principal ministre & précepteur de Louis XV, 1743

Claude Fleuri, 1723

J. de la Fontaine, 1695

Fontenelle, 1757

Charles Riviere du Fresni, 1724

Antoine Furetiere, 1688

Jean Gallois, 1707

Pierre Gassendi, 1655

Th. Germain, orfévre, 1748

Pierre Giannone, 1748

Fr. Girardon, 1715

Ant. Godeau, 1672

Den. Godefroi, 1681

Jacq. Godefroi, 1652

Théod. Godefroi, 1649

Pierre Goudelin, 1649

Hug. Grotius, 1645

Dugué-Trouin, 1736

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

intrigues des Barberins, qui eurent tout le tems de s'en repentir, & qui vinrent chercher un asyle en France contre ce même pontife, qui leur devoit son élévation. La reine fut mécontente dans cette occasion de la conduite de M. de S. Chaumont, ambassadeur du roi, qui fut rappellé & disgracié. Le cardinal Bentivoglio, connu par ses ouvrages, mourut dans ce conclave. Il étoit chargé de la protection de la France, & on le regardoit comme devant être le successeur d'Urbain VIII.

Les Théatins fondés dès 1594 s'établirent à Paris.

1645.

Le maréchal de Turenne ayant appris la victoire remportée à Tabor le 6 mars par Tortenson sur les Impériaux, voulut en profiter pour s'avancer dans l'Allemagne, & empêcher Merci d'entrer dans la Franconie. Sa marche fut pénible; Rosen envoyé à la découverte, crut que les Impériaux étoient loin, & le maréchal cédant à l'importunité de la cavalerie allemande, qui demandoit des quartiers pour se rafraîchir, la sépara, & prit le sien à Mariendale: Merci profitant de cette faute, la seule que Turenne ait jamais pu se reprocher, vint l'attaquer avant qu'il eût pu rassembler ses quartiers, & le battit à Mariendal le 5 mai. Le duc d'Anguien quitta l'armée de Champagne qu'il commandoit, & accourut au secours de M. de Turenne, après avoir aidé en chemin le marquis de Villeroi, à prendre la forteresse de la Mothe en Lorraine, qui fut rasée. Ce prince, joint à M. de Turenne & au maréchal de Gramont, s'avança vers la Baviere, prit Wimphen, qui lui ouvroit un passage sur le Nekre, malgré la défection de Conigsmark, attaqua, contre l'avis de M. de Turenne, le général Merci le 3 août à Nortlingue, ville impériale de la Suabe, & le défit à plattes coutures: Merci y fut tué; & le maréchal de Gramont, qui

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Secrétaires d'état. 1749. sa place donnée à A. Rouillé. *Contrôleurs généraux des finances.* J. B. Colbert. 1683 * *C'est le premier qui, sans être ordonnateur, a régi les finances en chef.* Cl. le Peletier. 1711 Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier en 1722 Mich. Chamillard. 1721 Nic. Desmaretz. 1721	*Maréchaux de France.* François Louis Rousselet de Château-Renaud. 1716 Seb. le Prêtre de Vauban. 1707 Conrad de Rosen. 1715 Nic. du Blé d'Huxelles. 1730 René Froulai de Tessé. 1725 Nic. Aug. de la Baume de Montrevel. 1716 Camille d'Hostun de Talard. 1728 Henri d'Harcourt. 1718 Ferdinand de Marsin. 1706 Jacques de Fitz-James de Berwik. 1734 Charles-Auguste Goyon de Matignon. 1729 Jacques Bazin de Bezons. 1733 Pierre de Montesquiou. 1725		Ed. Halley. 1741 Jean-Baptiste du Hamel. 1698 J. Hardouin. 1729 Guil. Harvée. 1657 Dan. Heinsius. 1655 Barthel. d'Herbelot. 1695 Th. Hobbes. 1676 Guil. Fr. Antoine de l'Hôpital. 1704 Pierre d'Hozier. 1660 Antoinette de la Garde des Houlieres. 1694 Dan. Huet. 1721 Touss. de Forbin de Janson, cardinal 1713 Joseph Jouvenci 1716 Jean Jouvenet, peintre. 1717 Athan. Kirker. 1680 Phil. Labbe. 1667 Jean le Laboureur. 1675 Michel Lambert, musicien. 1696 Me. de Lambert. 1733 Bern. Lami. 1715 Michel Richard de la Lande, musicien. 1726 Claude Lancelot. 1695 Languet, Curé de S. S. 1750 Jean de Launoi. 1678 De Lauriere. 1728 Godefroi Guil. Leibnitz. 1716 Claude de Lisle. 1720 Jean Locke. 1704 Louis de Longuerue. 1733 J. Bapt. Lulli. 1687 Jean Mabillon. 1707 Louis Mainbourg. 1686 Louis Isaac le Maître de Saci. 1684

avoit été fait prisonnier, fut échangé avec le général Glien. Le duc d'Anguien étant tombé malade des fatigues de la campagne, le maréchal de Turenne & le maréchal de Gramont continuerent le siege d'Hailbron, que ce prince avoit investi. L'archiduc Léopold, frere de l'empereur, & le général Galas, qui vinrent prendre le commandement de l'armée impériale, dégagerent Hailbron, & reprirent tout ce qu'on lui avoit enlevé entre le Nekre & le Danube. M. de Turenne finit la campagne de ce côté par la prise de Treves, le 19 novembre, où il rétablit l'électeur, devenu libre par la médiation du roi, qui déclare que sans cette condition il n'écouteroit aucune proposition de paix.

Du côté de la Flandres, M. le duc d'Orléans, ayant sous lui le maréchal de Gassion & Rantzau, prit le fort de Mardik le 10 juillet. Rantzau en obtint le bâton de maréchal de France. Le fort de Link est rendu le 23 à Gassion. Bourbourg est pris le 9 août, Bethune le 30 ainsi que Cassel, Etaire, Merville & Saint-Venant. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, les maréchaux de Gassion & Rantzau, prirent Lilers, la Mothe-aux-bois, Armentieres, Varneton, Comines, Marchiennes, le Pont-à-Vendins, Lens, Orchies, l'Eclufe & Arleux. Le prince d'Orange se borna à la prise de Hults, encore y fut-il engagé, comme malgré lui, par la facilité que Gassion y apporta. La jalousie de la Hollande contre la Zélande empêcha de faire le siege d'Anvers, dans la crainte que le port d'Anvers ne fit tomber le commerce d'Amsterdam. Les ennemis reprennent Cassel & le fort de Mardik.

Le comte d'Harcourt ayant remplacé le maréchal de la Mothe en Catalogne, tenoit la campagne, pendant que le comte du Plessis-Praslin faisoit le siege de Roses, qui se rendit le dernier mai après quarante-neuf jours de tranchée ou-

SAVANS & Illustres.

Nicolas Malebranche. 1715
François Mansard. 1666
Hardouin Mansard. 1708
Pierre de Marca. 166[illegible]
Nicolas de la Mare. 17[illegible]
Jacques Marsollier. 17[illegible]
Jules Mascaron. 17[illegible]
J. Bapt. Massillon. 1[illegible]3
Claude Mélan, graveur. 1688
Gilles Menage. 169[illegible]
Claude-François Menestrier. 1705
Marin Mersenne. 1648
Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux. 1709
Franç. Eudes de Mezerai. 1683
Pierre Mignard. 1695
Jean Milton. 1674
Jean-Baptiste Poquelin de Moliere. 1673
Michel Molinos. 1692
Nicolas Hubert Mongault. 1747
Bernard de la Monnoie. 1728
Charles de Sainte Maure, duc de Montausier, gouverneur de Monseigneur. 1690
De Montesquieu. 1755
Charles de Montchal. 1651
Bernard de Montfaucon. 1741
Louis Moréri. 1680
Jean Morin. 1654
François de la Mothe le Vayer. 1672
Antoine Houdart de la Motte. 1731
Françoise Bertaud de Motteville. 1689
Muratori. 1750
Baptiste Nani. 1678
Robert Nanteuil. 1678
Gabriël Naudé. 1653

SAVANS & Illustres.

Isaac Newton. 1727
Pierre Nicole. 1695
Ninon Lenclos. 1706
Antoine, cardinal de Noailles. 1729
André le Nôtre. 1700
Pierre Joseph d'Orléans. 1698
Antoine Pagi. 1699
Daniel Pappebrock. 1714
Jean Parocel, peintre. 1704
Blaise Paschal. 1662
Gui Patin. 1672
Olivier Patru. 1681
Etienne Pavillon. 1705
Jean Pecquet, médecin. 1674
Paul Fontanier Pelisson. 1693
Hardouin de Péréfixe. 1670
Charles Perrault. 1703
Claude Perrault. 1688
Denis Petau. 1652
Paul Pezron. 1706
Bernard Picard, graveur. 1733
Louis-Elie du Pin. 1719
Melchior de Polignac, cardinal. 1741
Alexandre Pope. 1744
Nicolas Poussin, peintre. 1665
Samuel Puffendorf. 1694
Pierre Puget, sculpteur. 1695
Pierre du Puis. 1652
Pasquier Quesnel. 1719
Philippe Quinault. 1688
Jean de la Quintinie. 1686
Honoré de Beuil de Racan. 1670
Jean Racine. 1699
Jean-Armand le Bouthilier de Rancé. 1700
Prince Ragotzki. 1732
René Rapin. 1687
Rapin de Thoiras. 162[illegible]

SAVANS & Illustres.

Franç. Regnier Desmarets. 1713
Silvain Regis. 1707
Jean-François Renard. 1709
Eus. Renaudot. 1720
J. Fr. Paul de Gondi de Retz, cardinal. 1679
Hyacinthe Rigaud, peintre. 1744
François de la Rochefoucauld, cardinal. 1645
François, duc de la Rochefoucauld. 1680
Jacques Rohault. 1675
Charles Rollin. 1741
Jean de Rotrou. 1650
Jean-Bapt. Rousseau. 1741
Charles de la Rue. 1725
D. Thierri Ruinart. 1709
Pierre du Ryer. 1656
Charles de S. Denis de Saint Evremond. 1703
César Vichard de Saint Réal. 1692
Abel-Louis de Sainte Marthe, général de l'Oratoire. 1697
Claude de Sainte Marthe. 1690
Louis } de Ste. Marthe 1656
Sevole } de Ste. Marthe 1650
jumeaux
Charles-Irenée Castel, abbé de Saint Pierre. 1743
Denis de Salo. 1669
Denis Salvaing. 1683
Nicolas Samson. 1667
Jean-Baptiste de Santeuil. 1697
Jean-Franç. Sarasin. 1654
Claude Saumaise. 1653
Paul Scaron. 1660

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

verte : il fut fait maréchal de France. La prise de cette ville donnoit la communication libre entre la Catalogne & le Roussillon. Le comte d'Harcourt, après s'être emparé d'Agrammont & de S. Aunais, passa la Segre, gagna la bataille de Liorens le 23 juin contre dom André Cantelme, & prit Balaguier.

Conjuration des Catalans, conduite par la baronne d'Albi, par l'abbé Gallicans, & par Onufre Aquilles, pour se remettre sous l'obéissance des Espagnols : elle est découverte & dissipée par le comte d'Harcourt.

Du côté du Portugal, les Espagnols, sous le commandement du marquis de Terracuse, furent battus & contraints de lever le siege d'Elvas. Le jeune duc de Savoie, Charles-Emmanuel, étoit rentré dans Turin & dans les autres places où il y avoit garnison françoise, par le traité conclu dès le 3 avril. Le prince Thomas vouloit achever de chasser les Espagnols de son pays : il s'empara de Rocca di Vigevano ; ensuite ayant voulu joindre le maréchal du Plessis-Praslin, qui lui amenoit du secours de France, il força les quartiers des Espagnols & passa la riviere de Mora.

Le cardinal Mazarin ayant tenté en vain de faire oublier à Innocent X. l'opposition qu'il avoit mise à son exaltation, se réconcilia avec les Barberins que le pape maltraitoit, quoiqu'il leur dût le pontificat. Mazarin les reçoit à Paris, & donne à l'aîné, nommé Antoine, l'archevêché de Reims, & la charge de grand aumônier de France. Le duc de Saint-Simon se démet de la charge de premier écuyer, en faveur de Beringhen. Anne d'Autriche commence le bâtiment de l'église du Val-de-Grace, dont François Mansard fut l'architecte.

Le 6 novembre la princesse Marie de Gonzague, fille de défunt duc de Mantoue, épousa, dans la chapelle du palais

SAVAN[illegible] & Illuſtres

M[illegible] Scude[illegible]. 1701
J. [illegible]enaud d[illegible] S[illegible]rais. 1701
Jean [illegible]elden. [illegible]165[illegible].
J. Fr[illegible]en[illegible]ult. 167[illegible]
Ma[illegible] d[illegible] R[illegible]in [illegible] Sevigné. 1[illegible]6
[illegible]ard S[illegible]. [illegible]12
Vittor[illegible] Sir[illegible] [illegible]85
Jacques Sirmo[illegible]d. [illegible]651
Benoiſt de Spin[illegible]a. [illegible]677
Euſtache le Sue[illegible] [illegible]eintre. 1655
Michel le Tellier, [illegible]feſſeur du roi. 171[illegible]
Guillaume Temple. 1698
Louis Thoma[illegible]n. 1695
Sebaſtien le Naim [illegible] Tillemont. 1698
Nicolas Toinard. 1707
Joſeph Pitton de Tournefort. 1708
René-Joſeph de Tournemine. 1739
De Tourreil. 1715
Jean Foi-Vaillant. 1706
Adrien de Valois. 1692
Henri de Valois. 1676
Vander Meulen. 1690
Antoine Varillas. 1696
Louis le Vau, architecte. 1670
Franç. Vavaſſeur. 1681
Claude Faure de Vaugelas. 1649
René Aubert de Vertot. 1735
Vincent Voiture. 1648
Jean Warin. 1672
Wolf. 1754

royal, Ladislas IV. roi de Pologne. Elle se maria depuis à Casimir, frere & successeur de ce prince. C'étoit elle que M. le duc d'Orléans avoit voulu épouser, & qui se consola ensuite avec Cinqmars, de l'opposition que la reine avoit mise à ce mariage, & de l'inconstance de Gaston. La maréchale de Guébriant la conduisit en Pologne avec le titre d'ambassadrice. On ne doit pas omettre, à l'honneur de cette dame, que Ladislas, pour témoigner la haute estime qu'il faisoit de sa personne, voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'avoit eus l'archiduchesse d'Insprue, Claude de Médicis, en 1637 lorsqu'elle amena à Varsovie la reine Cécile, fille de l'empereur Ferdinand II. premiere femme de Ladislas. La maréchale de Guébriant mourut en 1659, on dit qu'elle devoit être dame d'honneur de Marie-Thérese. Le titre de maréchale de France, dit le Laboureur, lui appartenoit autant qu'à son mari. Les rébelles d'Angleterre font trancher la tête à Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi. La guerre y étoit toujours aussi vive; mais la bataille de Naerbi, donnée le 24 juin, où le chevalier Thomas Fairfax & Olivier Cromwel mirent en déroute l'armée de Charles I. fut décisive contre lui.

1646.

En Allemagne le vicomte de Turenne ne put faire de grandes entreprises faute de secours. S'étant joint aux Suédois & aux Hessois, il forma le siege d'Ausbourg, qu'il fut contraint de lever, & se vit tout-à-coup arrêté par le traité de neutralité que la France avoit signé avec le duc de Baviere: la jalousie que la régente commençoit à prendre des Suédois, & l'avantage que l'on trouvoit à séparer l'électeur du parti de l'empereur, en furent les motifs.

Christine, reine de Suéde, devenue majeure, envoya en

ÉVENEMENTS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

France le comte de la Gardie, qu'elle avoit, dit-on, fort aimé, pour entretenir l'union entre le roi & elle. Jamais ambassade n'avoit eu plus d'éclat, par le desir que l'on eut de bien recevoir un homme qui étoit dans la plus haute faveur auprès de sa maîtresse ; mais ses ennemis, & peut-être son indiscrétion, le firent tomber par la suite dans la disgrace.

En Flandre, M. le duc d'Orléans, ayant avec lui le maréchal de la Meilleraie, grand maître de l'artillerie, & les maréchaux de Grammont & de Gassion, fit le siege de Courtrai, qu'il prit le 28 juin, malgré les inquiétudes que donnoit l'armée ennemie, commandée par le duc de Lorraine, Picolomini, & les généraux Bec & Lamboi. On comptoit que cette conquête faciliteroit celle de Gand ou d'Anvers que l'on projettoit : mais, soit le grand âge du prince d'Orange, qui mourut l'année d'après, soit l'opposition d'intérêts entre la province de Hollande & celle de Zélande, soit la jalousie des Hollandois qui méditoient déja de se séparer de l'alliance de France, ces projets n'eurent point d'effet. M. le duc d'Orléans marcha vers Bergues Saint-Vinox, qu'il prit le premier d'août. Delà il vint assiéger Mardik, que les Espagnols avoient repris pendant l'hiver : le siege fut fort meurtrier, & dura dix-sept jours, parce que Lamboi & Caracene, campés sous Dunkerque, rafraîchissoient cette place ; mais la flotte hollandoise qui parut, avança le siege, & Mardik se rendit le 24. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, le duc d'Anguien se prépara à la prise de Dunkerque par celle de Furnes. Cette ville se rendit le 7 de septembre, & Dunkerque le 7 octobre. Le jeune roi avoit voyagé pour la premiere fois, & étoit venu le printems jusqu'à Amiens, où s'assembloit l'armée.

Il n'y eut rien de considérable en Savoie, où les Espagnols conservoient toujours quelques places : mais le cardi-

nal Mazarin, qui vouloit venger les Barberins de l'ingratitude du pape, & qui avoit encore plus à cœur de venger l'insulte personnelle que lui avoit faite Innocent X. en refusant un chapeau à son frere l'archevêque d'Aix, fit le siege d'Orbitello en Toscane qui appartenoit aux Espagnols, afin de s'approcher de Rome. Le prince Thomas eut le commandement de l'armée de terre, & le duc de Brezé de celle de mer. Le prince Thomas ayant ouvert la tranchée, la flotte espagnole, commandée par Pimentel, vint au secours, & l'amiral de Brezé livra le combat le 14 juin; il fut sanglant, les espagnols furent battus, mais l'amiral de Brezé y fut tué à l'âge de 27 ans, & le prince Thomas obligé de lever le siege. On ne donne le titre d'*Amiral* à M. de Brezé, que parce qu'il en faisoit les fonctions : car cette charge supprimée en 1627 ne fut recréée qu'en 1669 & M. de Brezé avoit seulement le titre de *Surintendant des mers* : le duc d'Anguien, son beau-frere, voulut lui succéder en cette charge; mais la reine, pour éluder sa demande, s'en fit expédier le brevet pour elle-même.

L'échec d'Orbitello fut réparé par la prise de Piombino, qui se rendit le 8 octob. aux maréchaux de la Meilleraie & du Plessis, & par celle de Portolongone, dont ils s'emparent le 29 du même mois. La prise de cette derniere place fut plus sensible au pape que ne l'eût été celle d'Orbitello, & que ne l'étoit celle de Piombino, parce que son neveu Ludovisio en avoit le domaine utile. La réconciliation des Barberins avec le pape suivit bientôt ces expéditions, & le chapeau de cardinal fut envoyé à l'archevêque d'Aix, frere du cardinal Mazarin, qui se fit appeller cardinal de Sainte-Cécile.

Le duc de Modene se déclara pour la France. En Catalogne, le comte d'Harcourt fut battu par Leganès le 21 novembre, & forcé de lever le siege de Lerida. Charles I s'é-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

été entré les bras des Ecossois, les deux chambres de Westminster le déclarerent déchu de tous ses droits à la couronne. Mort de Henri II. prince de Condé le 26 décembre.

1647.

Cette année ne fut pas heureuse pour la France. Les plénipotentiaires pour la paix continuoient leurs conférences, où ils avoient invité tous les princes & états de l'empire, ce qui déplaisoit fort à l'empereur qui avoit peine à traiter d'égal à égal avec des puissances qu'il vouloit accoutumer à le regarder comme leur souverain : les Catholiques s'assembloient à Munster, & les Protestans à Osnabruc ; on avoit envoyé le duc de Longueville à Munster, en qualité de plénipotentiaire ; les deux autres étoient bien mal ensemble : Servien, grand homme d'état, avoit toute la confiance du cardinal ; mais d'Avaux étoit un génie supérieur. On peut remarquer que la même division étoit entre Salvius, créature de la reine, & Oxenstiern, fils du chancelier, tous deux plénipotentiaires de Christine.

Suspension d'armes entre l'Espagne & les Hollandois, qui finit par le traité de paix signé entre ces deux puissances l'année d'après. Le prince d'Orange l'avoit prévu, & avoit averti le cardinal Mazarin, de ne pas presser les députés de Hollande, de se rendre sitôt à Munster, parce qu'il couroit risque de n'en être plus le maître, dès qu'ils ne seroient plus à la Haye. (*Négoc. d'Estrades.*) Antoine Brun, Francomtois, procureur général au parlement de Dole, & plénipotentiaire de Philippe IV. servit bien son maître dans cette occasion, où Servien se laissa abuser. Prise de Tubinge dans le Wirtemberg, par le maréchal d'Hocquincourt.

Le maréchal de Turenne, qui reçut ordre, en conséquence du traité de neutralité signé avec la Baviere, de repasser le Rhin & d'entrer dans le Luxembourg, ne fut pas le maî-

tre de ramener avec lui la cavalerie allemande, qui se donna à Wrangel, général Suédois. L'électeur, délivré de la crainte que lui donnoit notre armée, se rejoignit à l'empereur.

En Flandres, l'archiduc Léopold, frere de l'empereur, instruit des dispositions des Hollandois, & qu'il n'avoit plus à en craindre de diversion, prit Armentieres le 31 mai, malgré la vigoureuse résistance de du Plessis-Belliere, après quatorze jours de tranchée ouverte, & s'empara ensuite de Comines; delà ayant fait le siege de Landreci, que la mésintelligence de Gassion & de Rantzau empêcha de secourir, il s'en rendit maître le 18 juillet. Rantzau, après s'être emparé du fort de la Kenoque, prit Dixmude le 13 juillet, & Gassion reçut la Bassée à composition le 19, ayant appris que l'archiduc marchoit au secours. Rantzau prit le fort de Nieudam & de l'Ecluse, & fut attaqué au retour par le marquis de Caracéne : l'avantage fut égal.

Le maréchal de Gassion fait le siege de Lens; il y fut blessé à mort le 28 septembre, & mourut le 2 octob. Lens fut pris le 3. *Et la France*, dit Monglat, *en gagnant une bicoque, perdit un grand capitaine.* Il répondoit à ceux qui lui proposoient de se marier, *qu'il n'estimoit pas assez la vie, pour en vouloir faire part à quelqu'un.* Il étoit mal avec le cardinal quand il mourut : il fut enterré à Charenton; son gouvernement de Courtrai, où il s'étoit établi une espece d'empire, fut donné à Palnau, & le maréchal de Rantzau lui succéda dans le commandement de l'armée. La campagne finit par le siege de Dixmude, que les espagnols reprirent le 14 novembre.

En Italie, le connétable de Castille reprit Nice de la Paille le 23 mai; mais le duc de Modene qui s'étoit déclaré pour la France, & la révolte des Napolitains, l'empêcherent de rien entreprendre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Les Napolitains, accablés d'impôts, se révoltent, ayant à leur tête un homme de la lie du peuple, nommé Mazanielle : cette premiere émeute fut calmée par le duc d'Arcos, vice-roi de Naples, qui fit assassiner Mazanielle. Environ deux mois après, dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. étant entré dans la ville pour y punir les coupables, la révolte recommença, ayant pour chef le nommé Gennare, qui avoit pris la place de Mazanielle : cependant plus prudent que Mazanielle, il fut d'avis que l'on se mît sous la protection de la France ; en conséquence le duc de Guise qui étoit à Rome, où il poursuivoit la dissolution de son mariage avec la comtesse de Bossu, fut invité à se mettre à la tête des rebelles : il se rendit à Naples, où il fut déclaré généralissime. La France ne profita point de cet événement : le duc de Richelieu se contenta d'insulter la flotte espagnole sans la poursuivre ; & M. de Guise ne reçut ni les vivres, ni l'argent qu'on lui avoit promis : on prétend qu'il avoit dessein de se faire roi de Naples ; mais étoit-ce une raison pour l'abandonner ?

En Catalogne, le duc d'Anguien, qui s'appella le prince de Condé depuis la mort de son pere arrivée le 26 décembre 1646, fut obligé de lever le siege de Lerida le 17 juin. Le parlement d'Ecosse livre Charles I. aux Parlementaires : ce prince se sauve dans l'isle de Wich, où il se croyoit en sureté ; mais il y trouva une nouvelle prison. Le roi fut attaqué de la petite vérole le 10 novembre, & en fut dangereusement malade.

Le maréchal de Schomberg eut la charge de colonel des Suisses, vacante par la mort de Bassompierre, dont on refusa l'agrément au duc de Longueville. Ce fut vers cette année que commencerent les troubles à l'occasion du Jansénisme.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

On vit paroître depuis en 1654 les *Lettres provinciales*, époque de la fixation de la langue.

1648.

La paix de Munster & la guerre de Paris seront les deux grands objets de cette année, après que l'on aura parcouru les opérations de la guerre : elle étoit aussi vive en Allemagne, que si la paix n'avoit pas été prête à se faire. Le maréchal de Turenne se rejoignit aux Suédois, commandés par Wrangel & par Conigsmark, dont il s'étoit séparé l'année d'auparavant par ordre de la cour, & se jetta dans la Baviere pour punir le duc de l'infraction qu'il avoit faite à la neutralité où il s'étoit engagé. Le général Mélander & Montécuculli furent battus à Summerhausen près d'Ausbourg le 17 mai : le duc de Baviere, âgé de soixante & dix-huit ans, & qui mourut en 1651 fut contraint de se sauver de ses états, qui furent saccagés : les Suédois pillerent, le 26 juillet, le château de Prague & la petite ville où Conigsmark fit un butin immense : les nouvelles de la paix mirent fin à cette guerre.

Traité de paix signé à Munster le 30 janvier entre l'Espagne & la Hollande, par lequel le roi d'Espagne renonce pour lui & ses successeurs, à tout droit sur les Provinces-Unies, qu'il reconnut, après une guerre de quatre-vingt ans, pour états souverains & libres.

Cette paix qui privoit la France de l'alliance de la Hollande, malgré les assurances qu'avoit données cette république, de ne s'en jamais séparer, encouragea l'Espagne à de nouveaux efforts contre la France, affoiblie par les guerres civiles.

L'archiduc Léopold prend Courtrai le 19 mai ; le comte

ÉVENÉMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

[illegible] aluau en [illegible]voit diminué la garnison pour renforcer l'arm[illegible] du prince de Condé, qui faisoit le siege d'Ipres, & [illegible] le 28 ayant sous lui les maréchaux de Gramont & [illegible]antzau. Furnes se rend à l'archiduc le 3 août, & L[illegible]s le 19 du même mois. Le prince de Condé, qui n'avoit [illegible]u empêcher la prise de cette derniere ville, attaqua l'archiduc dans la plaine de Lens, & remporta sur lui une victoire complette le 20 août ; le maréchal de Gramont commandoit l'aîle gauche, & le duc de Châtillon le corps de bataille. Cette victoire fut suivie du siege de Furnes, que le prince de Condé reprit le 10 septembre, ayant sous lui le maréchal de Rantzau ; mais les *Barri-[illegible]* de Paris le rappellerent à la cour, qui avoit besoin de lu[illegible] l'opposer aux Frondeurs.

En Catalogne, le maréchal de Schomberg prit Tortose le 10 juillet. La révolte de Naples finit par la prise du duc de Guise, qui, étant sorti de la ville pour aller faire le siege de la petite ville de Nisitra, ne put y rentrer, & fut fait prisonnier le 6 avril ; on le conduisit en Espagne, où il resta jusqu'en 1659. Les Espagnols craignoient que ce prince n'entretînt la révolte de Naples, en faisant valoir les droits qu'il prétendoit avoir sur cette couronne par Ioland d'Anjou, [illegible]chesse de Lorraine, fille de René, roi de Sicile : ce fut le prince de Condé qui, ayant passé dans le parti des Espagnols, obtint d'eux sa liberté. Il mourut en 1664.

Le duc de Modene, que le cardinal d'Este son frere, protecteur de la couronne de France à Rome, avoit gagné à la France, après avoir forcé, conjointement avec le maréchal du Plessis-Praslin, les retranchemens du marquis de Caracene, près Crémone, le 30 juin, fut obligé de lever le 6 octobre le siege de Crémone, dont la garnison étoit rafraîchie incessamment par les Espagnols.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Traités de Munster & d'Osnabruc, signés, le premier à Munster le 24 octobre avec les Catholiques, & le second à Osnabruc avec les Protestans, dès le 6 août précédent. Dans celui-ci, on laissa aux Suédois la discussion des affaires de religion, & l'alternative de l'évêché d'Osnabruc fut convenue entre les Catholiques & les Protestans. Le roi d'Espagne qui avoit signé le sien dès le 30 janvier avec les Hollandois, se résolut, comme nous l'avons dit, à la continuation de la guerre avec la France, qui ne finit qu'à la paix des Pyrénées. Les principaux articles du traité de Munster furent, qu'il seroit créé un huitieme électorat en faveur de la ligne palatine de Baviere, nommée Rodolphine; & qu'au cas que la ligne Guillemine ou l'autre vînt à manquer, alors le huitieme électorat seroit supprimé; qu'il ne seroit rien fait dans l'empire sans l'avis & le consentement d'une assemblée libre de tous les états de l'empire; que chacun desdits états jouiroit librement & à perpétuité du droit de faire entr'eux & avec les étrangers, des alliances pour leur sureté & pour leur conservation, pourvu qu'elles ne fussent point contre l'empereur & l'empire; que, par rapport à la France, la suprême seigneurie sur les évêchés de Metz, Toul & Verdun, & sur Moyenvic, lui appartiendroit; que l'empereur & l'empire céderoient au roi tous leurs droits sur Pignerol, ainsi que sur Brisac; le Landgraviat de la haute & basse Alsace, le Sundgaw & la préfecture provinciale des dix villes impériales situées en Alsace; que le roi auroit droit de tenir une garnison à Philisbourg, &c. Il fut encore dit par ce traité, que ceux de la Confession d'Ausbourg qui avoient enlevé les biens des églises catholiques, seroient maintenus dans leur possession, mais sous la condition essentielle que cette possession fût antérieure à l'année 1624 & qu'il seroit libre aux autres princes de l'empire, qui desiroient d'embrasser la même confession,

d'en pratiquer les exercices comme il leur paroîtroit convenable. La liberté des Suisses fut encore reconnue par ces mêmes traités ; mais cependant d'une façon assez équivoque ; il est dit qu'ils resterent dans une *quasi possession* de toute exemption & liberté par rapport à l'empire, à plus forte raison de la maison d'Autriche. Le duc de Lorraine ne fut point compris dans ce traité ; on remit à discuter ses intérêts lors de la paix avec l'Espagne.

Par le traité d'Osnabruc entre la Suéde & l'empire, on céda à perpétuite à la couronne de Suéde toute la Poméranie citérieure, l'isle de Rugen, Stettin, & quelques autres places dans la Poméranie ultérieure, les embouchures de l'Oder, Wismar, l'archevêché de Bremen, & l'évêché de Ferden, &c. l'archevêché de Magdebourg, les évêchés d'Halberstat, de Menden, &c. sont sécularisés & donnés à l'électeur de Brandebourg, &c. Ces traités sont regardés comme le code politique d'une partie de l'Europe, & ont été depuis le fondement de tous ceux qui ont été faits entre les mêmes puissances. Le pape & les Vénitiens avoient été les médiateurs de cette paix : Fabio Chigi, (depuis Alexandre VII.) pour le pape, & Contarini pour les Vénitiens : cela n'empêcha pas le pape de protester contre quelques articles d'une paix qu'il avoit desirée, mais qu'il n'eût pas voulu que les catholiques eussent payée de l'aliénation de tous les biens ecclésiastiques qui avoient été cédés aux Suédois.

Guerre civile. Voici quelle en fut l'occasion. On avoit retenu les gages des officiers du parlement ; le peuple accablé par les impôts, les excitoit, & entr'autres édits bursaux, l'édit de création de douze charges de maître des requêtes, auquel ceux de ce corps avoient formé opposition dès le 17 janvier, donna lieu aux premiers mouvemens. Le parlement de Paris rendit deux arrêts d'union avec les parlemens &

autres compagnies du royaume, l'un du 13 mai, l'autre du 15 juin. (On peut lire ces événemens dans les mémoires du tems, qui sont curieux & en grand nombre.) Les présidens Gayan & Barillon avoient été arrêtés dès le commencement de l'année, sans que cela eût eu de suite. Le cardinal crut que le jour que l'on chantoit le *Te Deum* à Notre-Dame, pour le gain de la bataille de Lens, qui étoit le 26 août, seroit une occasion favorable pour faire arrêter deux autres membres du parlement. On fit donc arrêter le président Potier de Blancmenil & Broussel : le premier, neveu de l'évêque de Beauvais, ne pouvoit pardonner à la reine le dégoût qu'il lui avoit pris pour son oncle au commencement de la régence : le second, n'ayant pour tout mérite que sa pauvreté & beaucoup de hardiesse, étoit mécontent de la régente qui avoit refusé une compagnie aux gardes à son fils. Cet emprisonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y étoit attendu. Le peuple les redemanda ; bientôt les chaînes furent tendues dans Paris, (c'est ce qu'on appelle la journée des *Barricades*,) & la reine fut forcée à rendre les prisonniers. Le bien public, comme il arrive presque toujours dans les révoltes, n'étoit que le prétexte de ces troubles, excités par les mécontens du gouvernement, qui, sans oser attaquer la majesté royale, s'en prenoient au ministre : c'est ce qui fit donner aux deux partis les noms de *Frondeurs* & de *Mazarins*. A la tête des Frondeurs étoient, le duc de Beaufort, sauvé du château de Vincennes, où il étoit prisonnier depuis cinq ans, de Retz, coadjuteur de Paris, qui fut depuis cardinal, la duchesse de Longueville, le prince de Marsillac qui l'aimoit, le prince de Conti, le duc de Vendôme, son beau-frere le duc de Nemours, le duc de Bouillon qui étoit l'ame de ce parti, le maréchal de Turenne son frere, le maréchal de la Mothe, &c. du côté de la cour, étoient, le

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

prince de Condé ; le maréchal de Gramont ; le duc de Châtillon, &c. & ce qu'il y a de surprenant dans toutes ces révolutions, c'est qu'en moins de trois années on vit les intérêts changer totalement : le prince de Conti, chef des rebelles contre le cardinal, épouser sa niece ; le prince de Condé assiéger Paris pour le roi, puis défendre Paris contre le roi ; ce même prince de Condé ramener le cardinal triomphant dans Paris ; ensuite être mis en prison par ce même cardinal ; enfin le maréchal de Turenne se séparer du prince de Condé, & donner contre lui la bataille de Saint-Antoine. Le duc d'Orléans flottoit entre les deux partis, & suivant son caractere, & les intérêts de l'abbé de la Riviere, il changea plus d'une fois. Chavigni, devenu suspect au cardinal, est mis à Vincennes, & puis transféré au Havre-de-Grace : le parlement, raccommodé avec la cour par la déclaration du 4 octobre, obtient sa liberté, mais il ne fut point rétabli, & ne survécut gueres à sa disgrace.

Marguerite de Rohan, fille de Henri, duc de Rohan, dont le duché créé en 1603 avoit été éteint par sa mort en 1638, faute d'hoirs mâles, conformément à la clause apposée dans les lettres, obtient du roi de nouvelles lettres pour son mari Henri de Chabot & elle, & pour leurs descendans mâles ; elles ne furent enrégistrées qu'en 1652.

Erection de la terre de Cœuvres en duché-pairie, sous le nom d'Estrées ; les lettres ne furent enrégistrées qu'en 1663.

Le comté de Guiche érigé en duché-pairie, sous le nom de Gramont ; les lettres ne furent enrégistrées qu'en 1663.

Comté de Tresmes érigé en duché-pairie en faveur de René Potier, fils de Louis, baron de Gêvres, secrétaire d'état ; il descendoit de Jacques Potier, conseiller au parlement, qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

eut deux fils, dont l'aîné fut président à mortier, & le second fils fut la tige des ducs de Tresmes ; les lettres de pairie ne furent enrégistrées qu'en 1663.

En Angleterre, après diverses rencontres entre les troupes restées fidelles à Charles I & les rebelles, Cromwel qui apprend qu'il y a eu quelques négociations entre ce prince & les parlementaires, casse la plus grande partie du parlement, & fait transférer, le 28 de septembre, Charles I de l'Isle de Wich au château de Hurts. On eût dit que la contagion de la révolte avoit gagné toute l'Europe : l'Angleterre fait le procès à son roi ; la fidélité du parlement de Paris se trouve ébranlée par les séditieux, tandis que les Janissaires étrangloient environ dans le même tems le Sultan Ibrahim.

1649.

La déclaration de l'année précédente n'avoit produit qu'un calme apparent ; le parlement s'assembla sous le prétexte des infractions faites à la déclaration.

Le roi se voit réduit par les Frondeurs à sortir de sa capitale, dans le même tems que la paix de Munster faisoit respecter sa puissance dans toute l'Europe ; il se retire à Saint-Germain la nuit du 6 janvier, & le 7 M. le Prince, accompagné du duc d'Orléans, fait le blocus de Paris : il prend Charenton le 8 février ; le duc de Châtillon y fut tué. Tancrede, qui prétendoit être fils du duc de Rohan, avoit été tué quelques jours auparavant ; sa mort mit fin au procès qu'il avoit intenté à Marguerite de Rohan-Chabot, & qu'il avoit renouvellé cette année, quoiqu'il l'eût déja perdu en 1646. L'Espagne sollicitée par les princes, prend part aux troubles civils pour les fortifier ; & l'archiduc, gouverneur des Pays-bas, se prépare à entrer en France à la tête de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

quinze mille hommes. La reine, justement alarmée, écoute les propositions du parlement, qui de son côté étoit épuisé d'argent, qui voyoit dépérir ses troupes, & qui n'avoit gueres de confiance dans ses généraux. Les troubles s'appaisent, & les conditions de l'accommodement sont signées le 11 mars, sans qu'aucun des partis eût satisfaction : le parlement demeurant en liberté de s'assembler, ce que la cour avoit voulu empêcher, au moins pour le reste de l'année, & la cour conservant son ministre, dont le parlement & le peuple avoient demandé l'éloignement. Il y eut une amnistie générale, dans laquelle furent compris & nommés tous les hommes considérables du parti rebelle ; mais le cardinal affecta, pour mortifier le coadjuteur, de ne l'y pas nommer, voulant le confondre dans la foule.

La reine ne voulut pas que le roi rentrât d'abord dans Paris ; elle le mena à Compiegne, sous prétexte de s'approcher de l'armée de Picardie ; & ce ne fut que le 18 août que leurs majestés rentrerent dans Paris, ayant dans leur carrosse le prince de Condé & le cardinal Mazarin, contre lequel le parlement avoit rendu des arrêts sanglans : cette paix n'empêcha pas les troubles dans le royaume, sur-tout en Provence & en Guyenne, où les parlemens s'étoient déclarés, à l'exemple de celui de Paris, contre leurs gouverneurs le comte d'Alais & le duc d'Epernon.

Les Espagnols profitant des troubles civils de France, reprirent Ipres le 8 mai, & Saint-Venant le 10. Le comte d'Harcourt défait un corps de troupes lorraines près de Valenciennes le 10 juin, & taille en pieces huit cens chevaux entre Douai & Saint-Amand le 23. Il avoit investi Cambrai, dont il fut obligé de lever le siege le 3 juillet, & il finit cette campagne par la prise de Condé, en deux jours de tranchée ouverte, le 25 août, mais il l'abandonna, ne ju-

geant pas que cette place fût en état d'être confervée pendant l'hiver.

En Italie le duc de Modene fit fon accommodement avec les Efpagnols de l'aveu du cardinal Mazarin, qui n'étoit pas en état de le fecourir.

En Catalogne, Dom Juan de Garai, après avoir eu quelques avantages, fut obligé d'abandonner l'idée qu'il avoit de faire le fiege de Barcelonne, où Marfin fit entrer garnifon françoife.

Charles I a la tête tranchée à Wittehal le 9 février, dans fa cinquante-unieme année. Son trop de confiance dans la reine fa femme avoit contribué à fes malheurs. La chambre des pairs fut fupprimée, le ferment de fidélité & de fuprématie aboli, & tout le pouvoir remis entre les mains du peuple. Cromwel, déclaré général perpétuel des troupes de l'état, régna fous le titre de protecteur. La nation qui fouffrit ce parricide, le détefta fitôt qu'il fut commis : les ennemis mêmes de Charles ne purent s'empêcher d'admirer fa conftance, & fe contenterent de dire qu'il mourut avec bien plus de grandeur qu'il n'avoit vécu, & qu'il prouva ce que l'on avoit dit fouvent des Stuarts, *qu'ils foutenoient leurs malheurs mieux que leur profpérité*. La nouvelle république fut d'abord reconnue par le roi d'Efpagne, enfuite par la Suéde, la Hollande, la république de Venife, & enfin par la régence de France. Charles II reconnu en Irlande roi d'Angleterre, par le zele du marquis d'Ormond, battu & défait, fe retire en France près de la reine fa mere. Les Anglois cherchoient la liberté par la mort de Charles I, & ils ne retrouverent qu'un tyran dans Cromwel. On pourroit leur appliquer ce qui fut dit lors de la mort de Céfar : fa mort ne fut qu'un crime, puifqu'elle ne rétablit pas la liberté ; avec cette différence que Charles I étoit leur roi légi-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

time, & que sa mort fut un parricide d'autant plus horrible qu'ils y mirent des formes.

1650.

Assemblée du clergé, qui dura depuis le mois de mai de cette année jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Il courut, pendant la tenue de cette assemblée, un livre ayant pour titre : *Remontrances de François Paumier au roi, sur le pouvoir & autorité que sa majesté a sur le temporel de l'état ecclésiastique, à Paris, chez Ant. Etienne*, 1650, *in-4°*. L'évêque de Comminges, dans le rapport qu'il fit [illegible] livre à l'assemblée, fait entendre que Paumier n'étoit qu'un nom de guerre. Cet ouvrage, pour le fonds & pour les principes, est le même qui a paru de nos jours sous le titre : *Lettres Ne repugnate*, &c. justement cent ans après, & dans les mêmes circonstances d'une assemblée du clergé : on ne connoît que deux exemplaires du livre de Paumier, & tous les deux sont à la bibliotheque du roi. Ce livre excita de grands troubles quand il parut ; l'assemblée s'en plaignit amérement à la reine régente, & il fut supprimé comme l'ont été en 1750 les Lettres *Ne repugnate*, &c.

Le prince de Condé, à qui l'état & le cardinal devoient, l'un sa gloire, & l'autre sa sureté, mettoit ses services à trop haut prix, & devenoit rebelle à force de prétentions : il s'opposoit d'ailleurs au mariage de la niece du cardinal avec le duc de Mercœur ; il fut résolu de le faire arrêter, & l'occasion étoit favorable par la brouillerie ouverte où ce prince étoit avec les Frondeurs. Il les accusoit au parlement, & entr'autres le duc de Beaufort & le coadjuteur, d'avoir voulu le faire assassiner ; & pendant l'instruction du procès, les deux partis qui se rendoient au parlement, penserent en venir

aux mains dans la grande salle. La reine profitant des circonstances, se réunit aux Frondeurs. La duchesse de Chevreuse gagna le duc d'Orléans, après l'avoir détaché de l'abbé de la Riviere qui fut disgracié; elle excita sa jalousie contre le prince de Condé, & l'amena au point de lui faire désirer qu'on l'arrêtât; cela fut exécuté le 18 janvier par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, Comminges son neveu, & Miossans, lieutenant des gendarmes du roi, (c'est le maréchal d'Albret.) Le prince de Condé, le prince de Conti & le duc de Longueville furent d'abord conduits à Vincennes, ensuite à Marcoussi, puis au Havre-de-Grace: on peut juger par un seul trait, s'ils étoient bien gardés. Du Bar qui en étoit chargé, vouloit forcer le prêtre à leur dire la messe en françois, parce que ne sachant pas le latin, il craignoit qu'on ne leur donnât quelques avis: ce qui est étonnant, c'est que le peuple en fit des feux de joie qu'on ne s'attendoit pas à voir renouveller pour son retour. A cette nouvelle, la duchesse de Longueville se sauva en Normandie, où Marsillac la suivit; M. de Bouillon à Turenne, & M. de Turenne à Stenai. Marsin, attaché au prince de Condé, fut arrêté en Catalogne au milieu de l'armée qu'il commandoit. La reine, avec quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, part le premier février, & mene le roi en Normandie pour affermir cette province contre les entreprises de madame de Longueville, qui se sauva en Hollande, d'où elle revint à Stenai, où le maréchal de Turenne & elle firent leur traité avec les Espagnols. On ôte les sceaux au chancelier Seguier, pour les donner à Châteauneuf, porté par la Fronde.

En Lorraine, Clermont, Stenai & Jametz, qui avoient été remis au prince de Condé, se soumettent au roi; le marquis de la Ferté bat le comte de Ligneville le 9 octobre;

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

les créatures du prince de Condé ne peuvent lui conserver la ville de Bourges, ni la ville de Dijon, ni celle de Seurre en Bourgogne : cette derniere se rendit au roi le 21 avril ; & leurs majestés qui s'étoient avancées jusqu'à Dijon, arriverent à Paris le 3 mai ; elles en repartirent pour s'avancer vers la Guyenne, où leur présence remit le calme dans Bordeaux. Le duc de Vendôme a la charge de surintendant des mers, dont la reine se démet en sa faveur, avec la survivance au duc de Beaufort.

Le maréchal de Turenne, qui avoit pris la qualité de lieutenant-général de l'armée du roi pour la liberté des princes, se joignit à l'archiduc, conformément au traité conclu avec madame de Longueville, & après s'être saisi d'Aubenton & d'Irson, prit le Catelet le 15 juin. Le maréchal du Plessis-Praslin fait lever le siege de Guise le premier juillet à l'archiduc. M. de Turenne prend la Capelle le 3 août, & s'avance vers le château de Vincennes pour délivrer les princes ; mais ils avoient été transférés à Marcoussi. Monzon se rend aux Espagnols le 6 novembre, après une vigoureuse défense. Le maréchal du Plessis ayant pris Rethel le 13 décembre, le maréchal de Turenne qui avoit vainement accouru au secours, se résout à une bataille où le maréchal du Plessis le battit le 15 décembre : c'est la bataille de Rethel. M. de Puysegur, dans ses mémoires, se donne tout le mérite de cette action. On doit dire, pour la justification de M. de Turenne, que Deliponti, qui commandoit dans Rethel, y tint six jours de moins qu'il n'avoit promis.

Le marquisat de Mortemart érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enrégistrées qu'en 1663.

Baronnie de Villemort érigée en duché en faveur du chancelier Seguier & ses successeurs, tant mâles que femelles ; les lettres ne furent point enrégistrées.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

En Italie, les Espagnols reprirent Portolongone le 15 août : en Catalogne, ils reprirent Flix sur la Segre, Tortose, Balaguier, & toute la plaine d'Urgel. Cromwel défait les Ecossois du parti de Charles II à Dumbar le 15 septembre. Le malheureux Montrose, sujet aussi fidelle que grand capitaine, ayant été fait prisonnier par les rebelles, fut pendu le 30 mai.

Mort de Descartes le 11 février à Stockholm. On a dit de Descartes qu'il avoit donné le ton à son siecle ; on pouvoit ajouter que son siecle avoit un autre ton qu'il lui a fait perdre ; c'est celui d'une érudition dénuée des lumieres de la philosophie ; en sorte que d'un siecle qui n'étoit que savant, il en a fait un vraiment éclairé : car c'est le jugement que Bayle porte du seizieme & du dix-septieme siecle. » Je crois, » dit-il, que le seizieme siecle a produit un plus grand nom- » bre de savans hommes que le dix-septieme ; & néanmoins » il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siecles ait » eu autant de lumieres que l'autre..... les gens sont au- » jourd'hui moins savans & plus habiles. « Hobbes enchérit bien sur Bayle : ce philosophe Anglois, qui avoit beaucoup plus médité qu'il n'avoit lu, ne faisoit nul cas de la science, & disoit assez plaisamment, que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été aussi ignorant qu'ils le sont : on sent combien cela est outré, mais c'est un philosophe qui reproche à la science le mauvais usage qu'en faisoient alors les savans, & qui s'éleve contre des hommes qui ne savoient raisonner que par citations & autorités. A ces deux siecles en a succédé un troisieme, où, loin d'adopter les opinions des autres, on a peut-être un peu trop affecté de ne puiser que dans son propre fonds, & où l'ambition de ce que l'on appelle *le bel esprit*, a fait que l'on a abusé quelquefois du véritable. Prenons garde que le

ÉVENEMENS REMARQUABLES *ſous* LOUIS XIV.

dix-huitieme ſiecle ne décrie *l'eſprit* comme le ſeizieme avoit décrié l'érudition. Newton parut après Deſcartes : ſans oſer régler les rangs, ne pourroit-on pas dire que c'eſt à Deſcartes que nous devons Newton, comme c'eſt à ſa méthode admirable que l'on doit Locke, Mallebranche, Puffendorf & Clarke ?

1651.

Le cardinal Mazarin s'étoit brouillé trop légérement avec les Frondeurs, dont il croyoit déſormais pouvoir ſe paſſer ; il voulut faire un crime à Gaſton d'avoir traité pendant l'abſence du roi avec un envoyé des Eſpagnols ; & c'étoit en effet une grande faute que ce prince avoit commiſe, mais ce n'étoit pas le tems de la relever : il ſe prenoit auſſi de la conduite de Gaſton au coadjuteur, qui avoit remplacé l'abbé de la Riviere dans ſa confiance, & il lui ôta toute eſpérance de la nomination au cardinalat : les Frondeurs, de leur côté, ſe virent fortifiés par le duc de Nemours, qui fut attiré dans ce parti par la ducheſſe de Châtillon dont il étoit amoureux, & qui le força à ſervir M. le Prince ſon rival : la princeſſe palatine, amie de confiance de M. le Prince, donnoit de la force à ce parti. Enfin le parlement ſoulevé par les Frondeurs, demande hautement la liberté des princes, que la cour ne fut plus en état de refuſer ; il alla plus loin, & ayant intimidé le miniſtre au point de lui faire prendre le parti de s'abſenter du royaume, il rendit en même tems un arrêt qui le banniſſoit à perpétuité. La reine donne l'ordre de faire ſortir les princes de priſon ; & le cardinal, ſans attendre cet ordre, alla lui-même les délivrer, comptant s'en faire un mérite auprès d'eux ; mais il fut mal reçu, & ſe vit réduit à ſe retirer du côté de Liége. Les princes rentrent dans

Paris, comme en triomphe, le 16 février, étant accompagnés du duc d'Orléans.

M. de Turenne, invité par une lettre du roi, quitte le service des Espagnols, & revient à la cour où il obtient que le contrat d'échange de Sedan, consommé dès l'an 1642, seroit enfin signé. Il est dit dans ce contrat d'échange, que les terres d'Albret & de Château-Thierri échangées contre la souveraineté de Sedan, *passeront entre les mains du seigneur de Bouillon & ses descendans mâles & femelles, avec tous les titres & dignités, & prééminences anciennes..... pour avoir leur effet du jour de leur premiere création.* Ce qui se rapportoit à l'an 1556 où se fit l'érection du duché d'Albret, en faveur du roi & de la reine de Navarre; ce contrat fut enrégistré au parlement au mois de février 1652, mais sous la condition que *lesdites pairies d'Albret & Château-Thierri ne pourroient avoir leur effet & rang que du jour du présent arrêt, & en obtenant par ledit de la Tour d'Auvergne lettres dudit seigneur roi.* En effet M. de Bouillon obtint des lettres d'érection des duchés d'Albret & de Château-Thierri au même mois de février 1652; mais comme il mourut la même année, avant de les avoir fait enrégistrer, le duc de Bouillon son fils en obtint de nouvelles en 1662, dans lesquelles fut aussi compris M. de Turenne son oncle. M. de Bouillon ne fut reçu qu'en 1665.

Le parlement enrégistre la déclaration que la reine avoit été obligée de donner, par laquelle l'entrée du conseil est interdite aux étrangers, & même aux cardinaux François; il rendit aussi plusieurs arrêts contre le cardinal Mazarin. La reine feint de se raccommoder avec le prince de Condé, en lui accordant des demandes qui alloient à la priver de toute l'autorité; mais en même tems elle cherche à le rendre suspect aux Frondeurs qui faisoient toute sa force, & se prépare

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

par-là à rompre impunément tous les engagemens qu'elle venoit de prendre avec lui. La noblesse demandoit l'assemblée des états généraux; elle persuade au prince de Condé que cette assemblée est contre ses intérêts, & il en détourne l'exécution : les Frondeurs vouloient le mariage du prince de Conti & de mademoiselle de Chevreuse ; on le fait appercevoir du crédit que ce mariage alloit donner au coadjuteur qui la gouvernoit, & il rompt avec éclat ; ainsi la cour se trouve divisée en trois partis : celui de la reine, qui avoit pour elle messieurs de Bouillon & de Turenne, &c. celui de M. le Prince, que messieurs de Nemours, de la Rochefoucauld, &c. avoient suivi ; & celui des Frondeurs, ayant à leur tête M. le duc d'Orléans, le coadjuteur, madame de Chevreuse, &c.

Le prince de Condé, en méfiance de tous les côtés, ne voulut point se rendre au lit de justice, où le roi déclara sa majorité le 7 de septembre. Le cardinal qui étoit à Cologne, continuoit de gouverner la reine. Le prince de Condé se retire dans son gouvernement de Guyenne, d'où il se prépare à la guerre. Le comte d'Harcourt fait lever le siege de Cognac au prince de Condé. Le maréchal de la Ferté fait le siege de Chatté en Lorraine, qu'il prend le 13 septembre, après quarante-trois jours d'attaque. Bergues-Saint-Vinox se rend aux Espagnols.

En Catalogne, les Espagnols reprirent Cervers, & formerent le siege de Barcelonne.

Nicolas de Neufville, secrétaire d'état, ayant obtenu en 1610 des lettres-patentes portant création de la seigneurie de Villeroi en châtellenie, son fils Charles, marquis d'Alincourt, en obtint en 1615 pour la faire ériger en marquisat ; & le maréchal de Villeroi, fils de Charles, & gouverneur de Louis XIV, fut fait duc & pair par lettres du mois

de septembre, qui ne furent enrégistrées qu'en 1663.

1652.

Villars-Brancas, duché-pairie, Georges de Brancas, frere puîné de l'amiral, avoit obtenu en 1627 des lettres d'érection en duché. Il obtient de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie : mais comme il ne les avoit fait enrégistrer qu'au parlement d'Aix, son arriere-petit-fils, Louis-Antoine de Brancas, obtient en 1716 des lettres de surannation qui furent enrégistrées au parlement de Paris, seul capable de réaliser cette grace.

Le cardinal, que le maréchal d'Hocquincourt étoit allé prendre sur la frontiere, revient trouver le roi à Poitiers, où la cour s'étoit avancée pour observer les mécontens de Guyenne : il ramene le roi à Angers.

M. le duc d'Orléans, que la reine avoit regagné, puis reperdu, & qui flottoit entre les deux partis, s'accorde avec les comtes de Fiesque & de Gaucourt, agens du prince de Condé, pour forcer la reine à renvoyer le cardinal. Gaston envoie Mademoiselle à Orléans pour maintenir cette ville dans son parti ; les ducs de Nemours & de Beaufort, quoique beaux-freres & liés des mêmes intérêts, y eurent une querelle qui fut suivie peu après d'un combat où le duc de Beaufort tua le duc de Nemours. On prétend qu'il y avoit rivalité entr'eux.

Le prince de Condé enleve plusieurs quartiers le 6 avril au maréchal d'Hocquincourt à Bleneau, mais l'arrivée du maréchal de Turenne sauva le reste de l'armée, & peut-être le roi lui-même, qui étoit à Gien, & que M. le Prince avoit dessein d'enlever.

Combat d'Etampes, où M. de Turenne & le maréchal d'Hocquincourt forcerent les fauxbourgs, tuerent plus de

mille hommes des meilleures troupes de M. le Prince, & firent pluſieurs priſonniers : on étoit au troiſieme jour du ſiege d'Étampes, lorſque l'arrivée du duc de Lorraine, qui parut aux environs de Paris à la tête de neuf mille hommes, fit changer de face : on traita avec ce prince, qui conſentit à ſe retirer, moyennant une ſomme d'argent qu'on lui donna. M. le Prince, qui ſe méfioit avec raiſon des incertitudes de M. le duc d'Orléans, arrive à Paris, pour le raffermir dans ſon parti, après une marche auſſi pénible que dangereuſe. De-là il commença à négocier avec la cour, qui étoit à Saint-Germain, par l'entremiſe du duc de Rohan, de Chavigni & de Goulas, qui avoient ordre de ne point voir le cardinal. Les négociations ayant été inutiles, le prince de Condé ſe réſolut à recommencer la guerre : il étoit poſté à Saint-Cloud, ayant la riviere devant lui, & M. de Turenne en-deçà. Ce poſte lui parut bon, tant qu'il n'eut pas à craindre pour ſes derrieres ; mais l'arrivée du maréchal de la Ferté lui faiſant appréhender d'être enveloppé, il prit le parti d'aller occuper le poſte de Charenton, & il paſſa la Seine, ayant Paris à ſa droite, & par conſéquent n'ayant rien qui le ſéparât de M. de Turenne. Ce fut dans cette marche que, ſe trouvant preſſé par l'armée royale, il n'eut que le tems de ſe jetter dans le fauxbourg Saint-Antoine, où ſe donna, le 2 juillet, le fameux combat de St. Antoine : cette journée, où M. le Prince & M. de Turenne acquirent une égale gloire, alloit être déciſive contre M. le Prince, par le ſecours qu'amena le maréchal de la Ferté, ſi les bourgeois de Paris, qui avoient regardé ce combat d'un œil tranquille, ne l'euſſent ſauvé en lui ouvrant leurs portes, à la perſuaſion de Mademoiſelle, qui fit tirer le canon de la Baſtille ſur les troupes du roi : elle obtint pour cela un ordre de Gaſton, conſervé en original

à la bibliotheque du roi. La présence du prince de Condé, réuni au duc d'Orléans, ralluma la haine du parlement contre le cardinal. Monsieur est déclaré lieutenant-général du royaume. Le roi, qui étoit à Pontoise, y transfere le parlement par une déclaration du conseil, mais il y fut peu nombreux.

Le cardinal consent de nouveau à quitter la cour, & se retire à Bouillon le 19 août. Les troubles s'appaisent; le roi fait publier le 21 octobre une amnistie générale, pour tout ce qui s'étoit passé depuis 1648, & rentre dans Paris le même jour; le prince de Condé en étoit sorti cinq jours auparavant, pour se jetter entre les bras des Espagnols; Monsieur se retire à Blois, Mademoiselle dans ses terres; le cardinal de Retz, à qui le pape Innocent X venoit d'envoyer le chapeau, fut mis à Vincennes, & il le méritoit bien, de-là à la citadelle de Nantes, d'où il se sauva en 1654. Châteauneuf avoit reçu ordre de se retirer dans sa maison de Montrouge. Montrond, qui tenoit pour M. le Prince, se rend le premier septembre à Paluau.

Les troubles civils donnerent de grands avantages aux Espagnols; ils reprirent Barcelonne contre le maréchal de la Mothe le 13 octobre, après quinze mois de siege, par l'infidélité de Marsin qui avoit quitté l'armée pour venir joindre M. le Prince. Casal est pris par les Espagnols sur le duc de Savoie, & remis au duc de Mantoue. Gravelines se rend le 18 mai aux Espagnols après soixante-neuf jours de siege, & Dunkerque le 16 septembre, après trente-neuf jours de siege, soutenu par le comte d'Estrades. Rethel se rend à M. le Prince le 30 octobre, & il prend Sainte-Ménéhould le 14 novembre. M. de Turenne part pour arrêter ces progrès, & il tient au roi la parole qu'il lui avoit donnée, d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers d'hiver en France.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1653.

Le cardinal Mazarin rentre dans Paris le 3 février. Les tems d'orage étoient passés, & on respectoit en lui une fortune que tant de traverses n'avoient pu renverser. Les princes, les ambassadeurs, le parlement, le peuple, tout s'empressa à lui faire sa cour; il logea au Louvre, & le roi ordonna à cette occasion, que la porte de la conférence fût gardée par une compagnie du régiment des gardes. (*Mémoires de Brienne.*)

La reine Christine avoit voulu s'intéresser assez mal-à-propos dans les troubles de la France; elle offroit une médiation dont personne ne vouloit; elle écrivit au prince de Condé qui étoit son héros; elle écrivit au parlement, au duc d'Orléans, à Mademoiselle, &c. Le cardinal lui en fut mauvais gré; la reine n'en fut pas plus contente; le public jugea que c'étoit chercher à se mêler sans bienséance, sans prétexte, sans motif & sans dignité: aussi trouva-t-elle beaucoup d'indifférence à la cour de France, lorsqu'elle y passa après son abdication.

C'est depuis cette année que les intendans des provinces ont commencé à y exercer leur autorité: on en avoit envoyé en 1634 qui ne se mêloient que des finances: ils furent rappellés en 1648 sur les plaintes des parlemens, qui les trouvoient encore trop puissans, & qui peut-être dans ces tems malheureux l'étoient trop eux-mêmes. Mais en 1653 on en renvoya avec le titre d'intendans de justice, police & finance: c'est l'état actuel.

Guerre entre l'Angleterre & la Hollande, qui avoit commencé sur la difficulté du *salut*, mais qui avoit une cause plus ancienne. Les Anglois accusoient les Hollandois d'infidélité dans le commerce qu'ils avoient fait ensemble,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

& de leur avoir enlevé une des isles Moluques dès 1623 : ils n'avoient pu s'en faire raison sous les regnes de Jacques I & de Charles I, où ces princes s'occupoient bien plus de faire valoir leurs prérogatives personnelles, que le commerce de la nation. Les amiraux Blaak & Tromp commandoient les flottes angloise & hollandoise, qui eurent divers avantages l'une contre l'autre. Cromwel substitua dans la suite le général Monk à Blaak.

Les troubles domestiques continuoient encore en France dans quelques provinces, & la guerre avec les Espagnols se faisoit sur les frontieres. Le cardinal envoie du secours au duc de Savoie, Charles-Emmanuel, pour le conserver dans notre alliance ; le duc de Candale va prendre le commandement de l'armée de Guyenne, que le comte d'Harcourt avoit remis : il étoit fils du duc d'Epernon, & colonel-général de l'infanterie ; il avoit pensé épouser la niece du cardinal, qui épousa depuis M. le prince de Conti, & il mourut à Lyon de maladie en 1658. Sauvebeuf s'empare de Sarlat le 23 mars ; Bourg en Guyenne se rend au duc de Vendôme le 3 juillet ; Bellegarde au duc d'Epernon le 8 ; Rethel à M. de Turenne le 9 ; Mouzon le 28 septembre ; M. le Prince prend Roye le 7 août ; Bordeaux, qui avoit en vain imploré le secours de Cromwel, se soumet au roi le 31 juillet ; M. de Vendôme fermoit le port contre les secours que l'Espagne auroit pu donner. Le roi exige que les habitans rétablissent le Château-Trompette & celui de Ha, pour tenir la ville en respect. Le comte du Doignon, qui étoit dans le parti de M. le Prince, fut regagné, & remit ses gouvernemens du pays d'Aunis, des isles d'Oleron & de Rhé, & de Brouage : il en eût pour récompense une grosse somme d'argent, & fut fait maréchal de France, sous le nom du maréchal Foucault. Rencontre le 23 sep-

tembre,

tembre, entre le maréchal de Grancei & le marquis de Caracene, proche la Roquette sur le Tanare, où l'avantage fut égal. Rocroi se rend aux Espagnols le 30 septembre. Sainte-Ménéhould défendue par Montal se rend le 26 novembre au maréchal du Plessis-Praslin; messieurs de Turenne & de la Ferté couvroient le siege. Le roi y vint; il s'étoit aussi trouvé à celui de Mouzon.

1654.

Le comte de Grandpré prend d'assaut sur les Espagnols Virton dans le Luxembourg le 25 février.

Sacre du roi à Reims le 7 juin, par l'évêque de Soissons; Henri de Savoie, duc de Nemours, nommé à l'archevêché de Reims, n'ayant pas encore l'ordre de prêtrise. Le comte d'Harcourt devenu rebelle s'étoit emparé de quelques villes d'Alsace; le maréchal de la Ferté a ordre d'y marcher; la cour s'étoit déja ressaisie de Philisbourg par surprise. Le maréchal de la Ferté prend Beffort le 23 février, ensuite la petite ville de Tannes, & il avoit commencé le siege de Brisac, lorsque le comte d'Harcourt fit son accommodement. Le prince de Condé, ayant avec lui l'archiduc & le comte de Fuensaldagne, fit le siege d'Arras, où commandoit le marquis de Mondejeu, qui fut depuis maréchal de France. Le vicomte de Turenne, après avoir laissé le marquis de Fabert au siege de Stenai, s'avança vers Arras, avec les maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt. D'abord son objet fut de resserrer si fort les ennemis, qu'ils ne pussent recevoir de vivres : mais le comte de Boutteville, connu depuis sous le nom de maréchal de Luxembourg, & qui étoit dans le parti du prince de Condé, ayant fait entrer un convoi dans leur camp, le vicomte de Turenne se détermina à forcer les lignes des ennemis, les battit, leur fit

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

lever le siege, & par cet exploit rassura la France & le cardinal, dont la fortune dépendoit presque de l'évenement de cette journée. Cette grande action se passa le 25 août. La retraite du prince de Condé fut admirée. Il faut remarquer que la prise de cette même ville en 1654, avoit été aussi utile au crédit du cardinal de Richelieu, que la levée du siege le fut cette année au cardinal Mazarin.

Le roi fait sa premiere campagne au siege de Stenai, qu'il prit le 6 août, ayant sous lui M. de Fabert, depuis maréchal de France. M. de Turenne prend le Quesnoi le 6 septembre. Le maréchal de la Ferté prend Clermont en Argonne le 24 novembre. Le duc de Guise, sorti des prisons d'Espagne, prend Castellamare dans le golphe de Naples le 15 novembre. Le prince de Conti qui s'étoit tiré de la dépendance de madame de Longueville, & qui, après avoir quitté le parti de M. le Prince, venoit d'épouser Anne-Marie Martinozzi, niece du cardinal, prit Villefranche le 5 juillet, & Puicerda le 17 octobre.

Charles IV, duc de Lorraine, qui étoit devenu suspect aux Espagnols, parce qu'il avoit de justes sujets de se plaindre d'eux, est arrêté à Bruxelles le 25 février par le comte de Fuensaldagne, & mené prisonnier à Tolede, où il demeura jusqu'à la paix des Pyrénées. Cromwel signe le 15 avril un traité avec la Hollande, contenant trois articles importans. Le premier, que les Hollandois reconnoîtroient la souveraineté du pavillon anglois dans la Manche; le second, que jamais la république n'éliroit aucun prince de la maison d'Orange pour stathouder, ni pour amiral : cet article ne fut consenti que par les états de la province de Hollande; & le troisieme, que les Hollandois abandonneroient absolument les intérêts de Charles Stuart.

Ce traité est le seul reproche que les Anglois aient fait à

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Cromwel ; ils prétendirent qu'il eût été le maître de rendre la Hollande tributaire de l'Angleterre ; cette république n'étoit plus la même depuis la mort de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, pere du roi Guillaume ; la jalousie que les républicains avoient prise de la maison d'Orange, les avoit portés, après la mort de Guillaume, à faire une réforme considérable dans les troupes de terre & de mer, pour abattre l'autorité du prince qui les commandoit, en sorte que, comptant sur sa durée de la paix, ils s'étoient mis hors d'état de pouvoir se défendre ; c'étoit dans ces circonstances que Cromwel les avoit attaqués, mais des vues particulieres changerent sa politique. Les liaisons de la maison d'Orange avec la maison royale d'Angleterre lui rendoient les princes de cette maison aussi suspects qu'aux Hollandois, par la protection qu'ils auroient pu donner aux Stuarts contre lui ; il ne songea donc qu'à les détruire, & en même tems à se lier aux Hollandois, pour les rendre irréconciliables avec le fils de Charles I ; & préférant ainsi son intérêt personnel à celui de sa nation, il donna le tems à la république de Hollande de reconnoître la faute que sa jalousie lui avoit fait commettre.

Charles II poursuivi par-tout par Cromwel, est obligé de sortir de France, & il se retire à Cologne.

Christine, reine de Suede, abdique la couronne le 16 juin en faveur de Charles-Gustave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Baviere Palatine, son cousin-germain, fils de la sœur du grand Gustave. Les savans qu'elle protégeoit ont eu beau faire, ils n'ont pu empêcher que l'on n'ait jugé peu favorablement de son caractere & de ses mœurs : elle passa par la France, où elle fut peu considérée. Son abjuration avoit suivi de près son abdication, & elle se fit catholique.

Le cardinal de Retz, qui avoit succédé à son oncle dans

l'archevêché de Paris, ne laissa pas, quoique prisonnier, d'inquiéter la cour, en voulant gouverner son diocese par ses grands vicaires : il se sauva de prison.

1655.

M. de Turenne, après avoir jetté du secours dans le Quesnoi, prend Landreci le 14 juillet, secondé du maréchal de la Ferté : la prise de cette place, ainsi que celle du Quesnoi, en ouvrant les Pays-bas espagnols, préparoit la route à tous les avantages que la France remporta jusqu'à la fin de cette guerre. M. de Turenne prend Condé le 18 août, & Saint-Guillain le 25. Le roi, qui avoit fait toute la campagne, assista à ce dernier siege, où commandoit aussi le maréchal de la Ferté. Le cardinal fait arrêter la duchesse de Châtillon, qui cherchoit à attirer dans le parti de M. le Prince le maréchal d'Hocquincourt, mécontent de ce que le cardinal l'avoit négligé. Ce maréchal, avec qui la cour avoit été obligée de négocier, en reçoit deux cens mille écus, & remet à son fils ses gouvernemens de Péronne & de Ham. Le Catelet pris par le marquis de Castelnau le 29 août.

Le duc François de Lorraine, frere du duc, passe, ainsi que son armée, au service du roi.

M. de Modene, qui avoit épousé Laure Martinozzi, sœur de la princesse de Conti, fait lever aux Espagnols le siege de Reggio. Le prince Thomas est forcé par le marquis de Caracene de lever le siege de Pavie.

Le prince de Conti prend le Cap de Quiers le 27 mai, & Castillon le 10 juillet. Le marquis de Merinville fait lever aux Espagnols le siege de Solsonne. Le duc de Vendôme met en fuite le 29 septembre la flotte d'Espagne devant Barcelone. Bordeaux, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, conclut un traité le 2 novembre avec Cromwel, dont

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

la condition fut que la France abandonneroit entiérement les intérêts de Charles II. De son côté, Cromwel se déclara contre les Espagnols : il s'empare sur eux de la Jamaïque : cette isle est restée aux Anglois.

Edit pour l'établissement du papier timbré, renouvellé en 1673.

Découverte faite à Tournai, du tombeau de Childeric : outre l'anneau d'or de ce prince & plusieurs médailles d'or, on y trouve des abeilles de grandeur naturelle, faites d'or massif, ce qui a donné lieu à la conjecture que les abeilles, mal imitées dans la suite par nos peintres, devinrent nos fleurs de lys, lorsque dans le douzieme siecle, la France & les autres états de la chrétienté prirent des armes blasonnées : on peut lire la dissertation de M. Chifflet sur la découverte de ce monument, dont l'électeur de Cologne, à qui l'empereur Léopold l'avoit donné, fit présent à Louis XIV, & que l'on garde aujourd'hui à la bibliotheque du roi.

1656.

Le cardinal reprend les propositions de paix qu'il avoit déja faites plusieurs fois.

Lionne va à Madrid faire la proposition du mariage du roi avec l'infante Marie-Thérese. Ce mariage fut toujours l'objet dominant du ministere du cardinal ; mais Ferdinand III la demandoit aussi pour Léopold son fils, qui lui succéda à l'empire, & dont la mere étoit la cadette d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. Le roi d'Espagne qui n'avoit point alors d'héritier mâle, aimoit bien mieux laisser sa succession à un prince de sa maison, qu'à un prince étranger, le rival de la maison d'Autriche : d'ailleurs le cardinal ne vouloit

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

point écouter les demandes que l'on faisoit pour le prince de Condé, ainsi la négociation n'eut point d'effet.

M. de Turenne & le maréchal de la Ferté font le siege de Valenciennes; la digue qui faisoit la communication entre les deux quartiers ayant été rompue, celui du maréchal de la Ferté fut attaqué & forcé par le prince de Condé & dom Juan d'Autriche; M. de Turenne fut contraint de lever le siege le 16 juillet; sa retraite fut belle, & il vint se camper sous le Quesnoi: le maréchal de la Ferté fut fait prisonnier. Celui qui commandoit dans Valenciennes se nommoit dom Francisco de Menesses. Le maréchal de Gramont fut bien étonné, lorsqu'il alla à Madrid faire la demande de l'infante, de voir que ce gouverneur qu'il y trouva, ne fût pas connu de l'amirante de Castille, qui n'avoit même jamais oui parler de la levée du siege de Valenciennes. M. le Prince prend Condé le 19 août. Dom Juan leve le siege de Saint-Guillain, vaillamment défendu par le comte de Schomberg, pour venir au secours de la Capelle, que M. de Turenne prit le 27 de septembre.

Le duc de Modene & le duc de Mercœur prennent Valence sur le Pô le 16 septembre. Ce dernier étoit venu remplacer le prince Thomas, mort depuis quelques mois.

1657.

Le roi fait une réforme dans le conseil; il réduit les conseillers d'état au nombre de vingt-quatre, non compris trois conseillers d'état *d'église* & trois *d'épée*.

Bulle d'Alexandre VII qui condamne les cinq propositions de Jansénius, & confirme la bulle d'Innocent X. Le même pontife envoya le formulaire en 1665, qui fut reçu en France par une déclaration enrégistrée; quatre évêques avoient refusé de le signer en 1664, ayant à leur tête Henri Arnaud,

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

évêque d'Angers. Le prince de Condé prend Saint-Guillain le 29 mars. M. de Turenne entreprend le siege de Cambrai, qu'il investit, & où il n'y avoit de troupes que la morte-paye & quelques cinquante maîtres; mais M. le Prince s'étant jetté dans la place avec [illegible] huit escadrons, le premier juin, M. de Turenne leve le siege. Le roi obtient le rétablissement des Jésuites à Venise.

Mort de l'empereur Ferdinand III le 2 avril âgé de quarante-neuf ans, dont il en avoit régné vingt. La branche allemande d'Autriche avoit beaucoup perdu sous lui de sa considération, sur-tout depuis les traités de Westphalie, où Louis XIV se rendit garant contre l'empereur de la liberté des princes d'Allemagne. Le roi envoie à la diette de Francfort le maréchal de Gramont & de Lionne, dans le dessein d'empêcher l'élection de Léopold son fils, & s'avance jusqu'à Metz pour appuyer la négociation. Le duc de Baviere ni l'archiduc Léopold, frere de Ferdinand, ne voulurent se mettre sur les rangs, malgré les insinuations de la France, mais l'élection ne fut pas sans difficulté, & Léopold ne fut nommé que le 18 juillet de l'année d'après.

Le marquis de S. Abre fait lever le siege d'Urgel aux Espagnols le 13 mai. Ils prennent Olivença le 20. Le roi prend Montmedi le 6 août, assiégé par le maréchal de la Ferté; M. de Turenne couvroit le siege. Le prince de Conti & le duc de Modene levent le siege d'Alexandrie de la Paille le 18 août. M. de Turenne prend Saint-Venant le 27, & fait lever le siege d'Ardres au prince de Condé. Il prend Mardik le 3 octobre, & remet cette place aux Anglois, ainsi qu'on en étoit convenu avec les ambassadeurs de Cromwel. Conjuration découverte contre Cromwel, que l'on devoit assassiner sur le chemin de Hamptoncourt. Les Espagnols s'emparent d'Hesdin, par la trahison de la Riviere, lieutenant de roi.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Les états généraux déclarent la guerre aux Portugais, qui venoient d'achever de les chasser du Bresil. Etablissement de l'hôpital général à Paris. Mort de la duchesse Nicole, femme du duc de Lorraine, à Paris; on l'enterre à Saint Paul: elle avoit obtenu de la cour de Rome un jugement qui avoit déclaré son mariage bon & valable avec le duc Charles IV, sans qu'il fût fait mention de la princesse de Cantecroix, que ce prince avoit épousée depuis son mariage avec Nicole; il avoit cessé de poursuivre la dissolution de son premier mariage, parce qu'il étoit mécontent de la princesse de Cantecroix, qui avoit eu, disoit-on, quelques aventures, & parce qu'il fut touché des soins que la duchesse Nicole se donnoit pour sa liberté : il lui avoit même remis toute son autorité dès l'an 1655.

Mort du premier président de Bellievre, petit-fils du chancelier de ce nom; le cardinal Mazarin le regretta peu : c'étoit le seul homme du royaume avec lequel il gardât des mesures, l'estimant assez pour le craindre.

La reine Christine fait assassiner Monaldeschi, son grand écuyer, le 10 novembre, dans la galerie des Cerfs à Fontainebleau : c'étoit à un second voyage qu'elle fit en France; elle en repartit bientôt après pour retourner à Rome, d'où la mort de Charles X la rappella en Suede en 1660: elle y trouva les esprits mal disposés, & revint à Rome pour la troisieme fois, où elle mourut en 1689 à l'âge de 63 ans.

1658.

Cette année n'offre que des victoires, qui furent un grand acheminement à la paix. Les Espagnols étoient convenus dès 1656 avec Cromwel d'attaquer Calais par armes communes; que cette place resteroit aux Anglois, & qu'en at-

tendant qu'elle fût prise, on leur donneroit Dunkerque en nantissement : ce traité n'ayant pas eu d'exécution, le cardinal profita de la circonstance, & fit le sien avec Cromwel, suivant le modele de celui des Espagnols, pour leur enlever Dunkerque. M. de Turenne gagne la bataille des Dunes le 4 juin, contre le prince de Condé & dom Juan qui étoient accourus pour secourir Dunkerque, où commandoit le marquis de Leyde ; cette ville bloquée par mer par les Anglois, se rendit le 23 juin ; le roi y entra le 26 & fit remettre la place aux Anglois, suivant le traité conclu avec Cromwel. Ce fut lors de cette bataille, que le grand Condé dit au jeune duc de Glocester : *N'avez-vous jamais vu perdre une bataille ? Eh bien, vous l'allez voir* : ce prince n'avoit pas été le maître de la disposition de ses troupes. M. de Turenne, poursuivant ses conquêtes, prit Bergues-Saint-Vinox le 2 juillet, Furnes le 3, Dixmude le 7, (Bussi dit le 3) Oudenarde le 9 septembre, Menin le 17. Il bat le prince de Ligne le 19, prend Ipres le 24. Le maréchal de la Ferté prend Gravelines le 30 août.

Le roi étoit tombé malade à Calais, & avoit couru grand risque de la vie. Un médecin d'Abbeville, nommé du Saussoy, qui fut appellé, eut grande contestation avec Vallot, premier médecin, & guérit le roi avec du vin émétique, peu connu alors. Ligue appellée la ligue du Rhin, qui fut signée avec le roi entre plusieurs électeurs & princes de l'empire, après l'élection de l'empereur, en présence du maréchal de Gramont & de Lionne, pour le maintien de la paix d'Allemagne : ce fut le prince de Furstemberg, si connu par son dévouement à la France, qui eut le plus de part à cette ligue. Louis XIV avoit été proposé pour succéder à l'empire. Les électeurs font signer au nouvel empereur Léopold, fils de Ferdinand III, une capitulation par

laquelle, entr'autres engagemens, il s'oblige à ne donner aucuns secours, directement ni indirectement, aux ennemis de la France, soit comme empereur, soit comme archiduc d'Autriche, se soumettant à tout ce qui a été réglé à Munster.

En Italie, le duc de Modene avoit pris des quartiers d'hiver dans les états du duc de Mantoue, qui s'étoit déclaré pour les Espagnols malgré tout ce qu'il devoit à la France : on lui accorde la neutralité qu'il demandoit. Le marquis de Ville prend la ville de Trin le 21 juillet ; Mortare se rend le 25 août au duc de Modene & au duc de Navailles. Mort du duc de Modene le 14 octobre.

La duchesse de Savoie, sœur de Louis XIII, profite des propositions que l'Espagne lui faisoit, pour ménager le mariage de la princesse Marguerite sa fille avec le roi, à qui l'Espagne ne vouloit point donner l'infante. Le cardinal Mazarin, de son côté, fortifia les espérances de la duchesse de Savoie, pour donner de la jalousie à l'Espagne ; & en effet le roi se rendit à Lyon, où il arriva le 28 novembre, pour y voir la princesse Marguerite que la duchesse de Savoie y amena avec le duc son fils. Cette ruse du cardinal lui réussit, & Pimentel arriva sur le champ pour faire des propositions de mariage de la part de l'Espagne : la reine n'en fit point un secret à la duchesse de Savoie, qu'elle renvoya avec la promesse, si le mariage de l'infante manquoit, de conclure celui de la princesse sa fille. Marguerite épousa depuis Rainuce Farnese II, duc de Parme. Les Portugais manquent de prendre Badajos, & dom Louis de Haro est contraint de lever le siege d'Evas, où il fut défait à la journée de Villaviciosa par les Portugais, qui le forcerent dans ses lignes, secondés du comte de Schomberg. Mort d'Olivier Cromwel, cet homme, dit Pope, condamné à une renommée éternel-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

le ; il mourut le 15 septembre, âgé de cinquante-cinq ans, & ne jouit que neuf ans de la suprême puissance, sans jamais avoir osé prendre le titre de roi qui lui fut offert : ce fut donc là le fruit d'avoir fait mourir son roi, en renversant toutes les loix de son pays ! Il fut enterré dans le tombeau des rois d'Angleterre : son fils Richard, homme de peu de mérite, lui succéda dans le Protectorat, mais il abdiqua quelques mois après, & vécut encore plus de cinquante ans en simple particulier. Le corps de Cromwel fut déterré, & Charles II remonta sur le trône en 1660.

1659.

Traité de paix conclu le 7 novembre, entre le roi de France & le roi d'Espagne, par le cardinal Mazarin & dom Louis de Haro, plénipotentiaires de ces deux puissances, dans l'isle des Faisans, sur la riviere de Bidassoa, après vingt-quatre conférences, dont la premiere avoit commencé le 13 août ; en sorte qu'en moins de trois mois deux hommes seuls parvinrent à faire une paix que tous les ministres de l'Europe n'avoient pu conclure à Munster en bien des années, & si encore, le cardinal Mazarin disoit que ce traité auroit été plutôt terminé, sans les longueurs qu'y apporta dom Louis, qui n'étoit pas instruit à fond des affaires étrangeres. Le traité des Pyrénées contient cent vingt-quatre articles : les principaux sont, le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérese, qui eut une dot de cinq cens mille écus, sous la condition de la renonciation à la succession d'Espagne : condition qui fut dès-lors reconnue inutile par dom Louis de Haro, & par Philippe IV lui-même, qui dit, *Esto es una patarata*. Le rétablissement de M. le Prince fit grande difficulté, & le cardinal Mazarin ne le passa que

par l'insinuation que lui fit dom Louis, que si le roi n'y consentoit pas, l'Espagne procureroit au prince de Condé des établissemens dans les Pays-bas, qui auroient donné bien de l'embarras; le cardinal en tira encore un autre avantage; ce fut la ville d'Avennes pour la France, & la restitution de Juliers à l'électeur Palatin. Ce ministre promettoit par un autre article, de ne point donner de secours au roi de Portugal, ce qui ne fut pas trop bien exécuté : on convint aussi de la liberté & du rétablissement du duc de Lorraine. Il y eut quantité de places rendues de part & d'autre. Le roi ne garda du côté des Pyrénées, que Perpignan, le Roussillon & le Conflans : du côté des Pays-bas, le roi gagna beaucoup; le roi d'Espagne renonça à ses prétentions sur l'Alsace, & céda la plus grande partie de l'Artois. Charles II s'étoit transporté à Fontarabie, espérant pouvoir engager les deux puissances à concourir à son rétablissement; mais l'ombre de Cromwel épouvantoit encore; le cardinal Mazarin pria ce prince de ne le point voir, & il ne fut fait aucune mention de lui dans le traité. Saint-Evremond s'avisa, dans une lettre écrite à M. de Créqui, de tourner le traité & le cardinal en ridicule. Mais si Saint-Evremond a été un bel esprit, comme on l'a prétendu, il étoit mauvais politique, de l'aveu de tout le monde : cette lettre causa sa disgrace, & l'obligea de se retirer en Angleterre où il mourut; s'il eût été mieux instruit, il auroit su que le mariage du roi avec l'infante n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, ni l'idée d'un premier moment, mais le fruit des réflexions du cardinal Mazarin, qui montra bien que l'art de lire dans l'avenir n'étoit pas une chimere pour les hommes vraiment politiques. Cet habile ministre, dès l'an 1645, c'est-à-dire quatorze ans auparavant, méditoit cette alliance, non-seulement pour faire céder alors au roi

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

ce qu'il obtint par la paix de Munster, mais pour lui acquérir des droits bien plus importans encore, tels que ceux de la succession à la couronne d'Espagne : c'est ainsi qu'il s'en expliqua dans ses lettres aux ministres du roi à Munster : » Si le roi très-chrétien pouvoit avoir les Pays-bas & » la Franche-Comté en dot en épousant l'infante d'Espa- » gne, alors nous aurions tout le solide ; car nous pour- » rions aspirer à la succession d'Espagne, quelque renon- » ciation que l'on fît faire à l'infante ; & ce ne seroit pas » une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la vie du » prince son frere qui l'en pût exclure. « N'étoit-ce pas là lire dans l'avenir ?

Synode national tenu à Loudun par les Protestans ; ils en tenoient un tous les trois ans, & le roi leur donnoit pour cela seize mille francs : lorsque trois ans après ils voulurent se rassembler, le cardinal Mazarin leur fit entendre qu'ils devoient se contenter de leurs synodes provinciaux, & en effet il n'y a pas eu de synode national depuis celui de Loudun.

Charles-Gustave est forcé, après bien des désavantages, à faire sa paix avec les Hollandois, qui l'obligerent encore à se réconcilier avec le roi de Danemarck ; il en mourut de chagrin l'année d'après.

1660.

Mort de Gaston à Blois le 2 février, âgé de cinquante-deux ans : il avoit eu de son premier mariage avec la duchesse de Montpensier, une fille appellée *Mademoiselle*, celle qui manqua tant de mariages, & dont nous avons des mémoires. Il eut de sa seconde femme Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV, trois princesses qui furent mariées ; la premiere à Cosme III, grand duc de Toscane ; la

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

deuxieme à Louis-Joseph, duc de Guise; & la troisieme à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie. Ce prince *entra*, disoit le cardinal de Retz, *dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux qui l'y entraînoient, & il en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir.* M. de Chavigni écrivoit au cardinal de Richelieu, que la peur étoit un excellent orateur, pour persuader à ce prince ce qu'on vouloit de lui. » En effet, » dit Montrésor, Gaston n'avoit de crainte que pour sa » personne; c'est la seule qui m'a paru qu'il ait eue tout le » tems que je l'ai servi, ne lui en ayant jamais vu pour » aucun des siens, en quelques périls qu'ils fussent exposés » pour lui. « Voiture & Vaugelas eurent des charges dans sa maison. En attendant que le roi d'Espagne amenât l'infante sur la frontiere, le roi passa par la Provence, & fit construire une citadelle à Marseille, pour punir la ville de sa désobéissance au duc de Mercœur son gouverneur. Le roi fit aussi démolir les fortifications d'Orange, dont il s'empara sur le jeune prince d'Orange alors mineur, & qu'il ne lui rendit qu'à la paix de Nimegue.

M. de Turenne fut fait maréchal général le 6 avril, pour le distinguer des autres maréchaux de France; le maréchal de Biron & M. de Lesdiguieres avoient eu le même honneur, que le comte d'Harcourt ne put obtenir. Il faut remarquer que dans les provisions de la charge de maréchal général, le commandement sur les maréchaux de France n'y est pas spécifié. Nous avons vu M. le maréchal de Villars obtenir le même grade en 1733, & M. le comte de Saxe en 1747.

Le roi Charles II est rétabli sur le trône d'Angleterre par les soins du général Monck; il fit son entrée à Londres le 8 juin. En passant par la Hollande, il avoit fait révoquer la déclaration que Cromwel avoit fait rendre contre le prince

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

d'Orange : on sait tous les dangers qu'avoit courus ce prince poursuivi par Cromwel ; rien n'a l'air plus romanesque, surtout le chêne célebre qui lui servit de retraite. Halley, illustre astronome d'Oxford, a immortalisé ce chêne, en donnant son nom à une constellation qu'il appella le *chêne royal* ; elle étoit composée de plusieurs étoiles que cet astronome avoit observées dans l'hémisphere austral, & qui, par leur position, avoient échappé à Tycho.

Ce fut cette même année que Charles II fonda par lettres-patentes la société royale de Londres : les ouvrages qu'elle donne au public se nomment *Transactions philosophiques*. Il fit revivre aussi un réglement sur le commerce, qui a pour titre *Acte de navigation* : c'étoit l'ouvrage de Cromwel, que l'on avoit aboli à sa mort, en haine de sa personne. Charles II ne se souvint gueres, lorsqu'il fut roi, de ceux qui avoient aidé à son rétablissement, & ne sachant comme il pourroit récompenser chacun d'eux, il prit le parti de les oublier tous. Il avoit des maîtresses, dit le duc de Buckingham, qui avoient elles-mêmes d'autres amans, sans qu'il s'en mît en peine, & il y avoit autant de paresse que d'amour dans le tems qu'il leur donnoit. Enfin, croyant imiter la galanterie de la cour de Louis XIV, il n'avoit introduit dans la sienne que le libertinage : caractere manqué, & qui portant la frivolité jusques dans la religion, a laissé douter jusqu'au dernier moment de sa vie s'il mouroit catholique ou anglican.

Le roi épouse l'infante à S. Jean-de-Luz le 9 juin. Leurs majestés firent leur entrée dans Paris le 26 août, dans le plus grand appareil & avec la plus grande magnificence que l'on eût encore vue. Ce fut à cette occasion que fut bâtie la porte St. Antoine. Les ministres étrangers ne se trouverent point à l'entrée du roi & de la reine, parce que M. Fabert avoit fait décider que les maréchaux de France auroient le pas sur eux,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Mort de Charles-Gustave, roi de Suede, âgé de trente-sept ans. Traité d'Oliva le 3 mai, entre Charles XI son successeur, qui n'avoit alors que quatre ans, & la Pologne. Casimir renonce enfin à ses justes prétentions sur la Suede, qui abandonna ce qui lui restoit de ses conquêtes sur la Pologne. Le royaume de Danemarck déclaré héréditaire en faveur du brave Frédéric. Ce fut l'effet des divisions entre la noblesse d'une part, & le clergé joint au peuple, de l'autre. Fatigués des entreprises continuelles de la noblesse, ils déférerent à leur roi une puissance illimitée en renonçant à leurs privileges, & souscrivirent une charte qui rendoit la couronne héréditaire même aux filles.

Le roi envoie du secours en Candie aux Vénitiens.

1661.

Traité conclu à Vincennes le dernier février, neuf jours avant la mort du cardinal, entre le cardinal Mazarin, au nom du roi, & le duc Charles de Lorraine. Ce traité étoit un peu plus favorable à ce prince que celui des Pyrénées : il y fut arrêté que les fortifications de Nanci seroient démolies ; que le roi retiendroit Moyenvic, le comté de Clermont, Stenai & Jametz ; que le duc rentreroit dans le duché de Bar, dont il feroit hommage, à la réserve de Sirk & de quelques autres villages ; que le roi seroit mis en possession de Sarbourg & de Phalsbourg, & qu'il seroit maître des postes nécessaires pour conserver une communication libre de Metz en Alsace.

Le cardinal Mazarin meurt à Vincennes le 9 mars, âgé de cinquante-neuf ans ; il laissa pour héritier de son nom & de ses biens, le marquis de la Meilleraie, qui épousa Hortense Mancini sa niece, & prit le titre de duc de Mazarin. Il laissa quatre autres nieces Mancini, & un neveu du même nom : ce dernier fut duc de Nevers. Olimpe Mancini épousa le

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

le comte de Soissons, colonel général des Suisses, mort en 1673, qui eut pour successeur dans cette charge M. le duc du Maine, âgé de 4 ans, & fut surintendante de la maison de la reine; elle a été la mere du prince Eugene, mort en 1736. (On est étonné de voir le nom de Soissons porté par des princes de la maison de Savoie; c'est que la sœur & héritiere du comte de Soissons, tué à Sedan, sans laisser d'enfans, avoit épousé un prince de Carignan.) Laure Mancini épousa le duc de Vendôme, qui depuis fut cardinal: Marie, celle que le roi avoit aimée, épousa le connétable Colonne, & Marie-Anne le duc de Bouillon. Nous avons vu les mariages de ses deux autres nieces, qui se nommoient Martinozzi.

Par rapport à M. le duc de Nevers, il faut remarquer que le cardinal Mazarin ayant acquis le duché de Nivernois, mourut avant que les lettres d'érection en duché-pairie fussent enrégistrées; que son neveu le duc de Nevers obtint des lettres de confirmation de ce duché-pairie en 1676, sur lesquelles il y eut des lettres de surannation en 1692; qu'il mourut en 1707 sans les avoir faites enrégistrer; & qu'enfin le duc de Nevers son fils a obtenu en 1720, non pas de nouvelles lettres d'érection, comme l'a écrit le pere Simplicien, mais la confirmation des lettres-patentes de 1676, sur lesquelles il y avoit eu un *soit montré*, qui empêchoit la surannation. A la vérité ce *soit montré* s'étoit égaré, mais on en retrouva la minute dans le bureau de M. de la Vrilliere, & ç'avoit été par ignorance de ce fait, que le pere de M. le duc de Nevers avoit pris en 1692 des lettres de surannation dont il n'avoit pas besoin. M. le duc de Nevers ne prit cependant son rang au parlement que du jour de sa réception, conformément à la disposition de l'édit de 1711.

Le cardinal Mazarin étoit aussi doux que le cardinal de Richelieu étoit violent: un de ses plus grands talens fut de bien

connoître les hommes. Le caractere de sa politique étoit plutôt la finesse & la patience que la force. Opposé à dom Louis de Haro, comme Richelieu l'avoit été au duc d'Olivarès, après être parvenu, au milieu des troubles civils de la France, à déterminer toute l'Allemagne à nous céder de grée ce que son prédécesseur lui avoit enlevé par la guerre, il sut tirer un avantage encore plus précieux de l'opiniâtreté que l'Espagne fit voir alors, & après lui avoir donné le tems de s'épuiser, il l'amena enfin à la conclusion de ce célebre mariage, qui acquit au roi des droits légitimes & vainement contestés sur une des plus puissantes monarchies de l'univers. Ce ministre pensoit que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, & son esprit lui fournissoit le courage conforme aux circonstances : hardi à Casal, tranquille & agissant dans sa retraite à Cologne, entreprenant lorsqu'il fallut faire arrêter les princes, mais insensible aux plaisanteries de la *Fronde ;* méprisant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures de la populace, comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer. Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque chose de plus grand, de plus vaste & de moins concerté, & dans le cardinal Mazarin, plus d'adresse, plus de mesure & moins d'écarts; on haïssoit l'un, & on se moquoit de l'autre, mais tous deux furent les maîtres de l'Etat.

Il n'y avoit encore de bibliotheque publique dans l'université que celle de Saint-Victor, qui fut ouverte dès 1652, lorsque le cardinal Mazarin donna la sienne au collége de son nom.

Dom Louis de Haro suivit de près le cardinal Mazarin, & il mourut le 17 novembre suivant. Il avoit succédé dans le ministere sous Philippe IV au comte duc d'Olivarès : le duc de Lerme avoit eu la même place sous Philippe III,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

ainsi que le cardinal Spinosa, le cardinal Granvelle & le duc d'Albe sous Philippe II, & le même duc d'Albe sous Charles-Quint, ainsi que le pere de Granvelle.

Monsieur épouse le premier avril Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II.

Le roi fait arrêter à Nantes le 5 septembre M. Fouquet, surintendant des finances, qui s'étoit défait fort imprudemment, quelque tems auparavant, de sa charge de procureur général du parlement de Paris. De tant d'amis de sa fortune, Pelisson fut presque le seul qui lui resta fidelle; il fut condamné par des commissaires le 20 décembre 1664 à un bannissement perpétuel, qui, par des considérations d'état, fut changé en une prison pareillement perpétuelle; ce fut dans la citadelle de Pignerol qu'il fut enfermé, & il y mourut en 1680, âgé de 65 ans. M. d'Ormesson résista avec fermeté aux ministres qui vouloient le faire périr; M. Fouquet, pere du surintendant, s'étoit fait le même honneur dans de pareilles circonstances. M. Fouquet eut pour défenseur le Vayer de Boutigni qui composa à cette occasion un traité sur la peine du péculat. M. Colbert, ami de madame de Chevreuse, qui lui servit beaucoup à déterminer la reine mere à abandonner M. Fouquet, succéda au surintendant dans la seule qualité de contrôleur général, & la charge de surintendant fut supprimée; il eut les bâtimens à la place de Ratabon, & il entra au conseil; il acheta aussi la charge de secrétaire d'état de la maison du roi de M. Duplessis-Guenegaud, qui, ayant été compris dans la chambre de justice alors établie contre tous ceux qui avoient eu quelque part aux finances, y fut dépouillé de la plus grande partie de son bien, & obligé de vendre sa charge: ses grandes alliances n'empêcherent pas sa disgrace; fils d'un trésorier de l'épargne, & lui-même l'ayant été avant d'être se-

crétaire d'état, il avoit épousé la fille du maréchal de Praslin, & avoit pour mere une Courtenai. La fortune de M. Colbert n'étoit pas l'affaire d'un jour, & l'on doit compter parmi les services du cardinal Mazarin, celui d'avoir tellement préparé sur la fin de sa vie la confiance du roi pour M. Colbert, qu'elle se trouva toute établie quand le cardinal mourut. Le Tellier & Lionne partagerent avec lui la confiance du roi : ce dernier, neveu de M. Servien, & qui avoit été connu du cardinal Mazarin, lorsqu'il négocioit à Parme pour le roi, avoit été secrétaire des commandemens de la reine, & n'avoit point de charge alors, mais il étoit ministre d'état, & avoit la commission de la marine, qu'il vendit depuis à M. Colbert; il avoit de plus tout le secret & le détail des affaires étrangeres, dont M. de Brienne ne faisoit que signer les expéditions. M. de Brienne donna sa démission en 1663, & M. de Lionne mourut en 1671 revêtu de la charge de secrétaire d'état, que lui vendit M. de Brienne en se retirant de la cour par le regret de la mort de sa femme, fille de M. de Chavigni. M. de Louvois avoit la survivance de M. le Tellier son pere, qui se démit en 1666, mais qui conserva toujours sa place au conseil, & qui succéda en 1677 à M. d'Aligre dans la dignité de chancelier.

Ici commence un regne nouveau sous le même prince. Louis XIV prouva bien par l'attention suivie qu'il donna à ses affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, que la bonté seule de son cœur l'avoit empêché de les retirer de ses mains, pour ne pas mortifier un ministre à qui il croyoit avoir de grandes obligations. Le roi lui avoit promis de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mazarin; mais la reine qui le possédoit, ne voulut pas donner sa démission, & sa résistance dégagea le roi d'une parole qu'il ne se soucioit pas de tenir.

ÉVENÈMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, par une prétention chimérique sur la préséance, insulte à Londres le 10 octobre le comte d'Estrades, ambassadeur du roi, à l'entrée du comte de Brahé, ambassadeur extraordinaire de Suede : la réparation fut égale à l'offense. Batteville qui avoit déja laissé voir ses mauvaises dispositions à l'égard de la France lors de l'échange des ratifications du traité des Pyrénées, fut révoqué de son emploi, & le 24 mars de l'année suivante le marquis de la Fuentes, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, fit en présence de tous les ministres étrangers une déclaration au roi, par laquelle il assure sa majesté *que le roi son maître a envoyé ses ordres à tous ses ambassadeurs & ministres, afin qu'ils s'abstiennent & ne concourent point avec les ministres & ambassadeurs de sa majesté* : cette déclaration faite, le roi dit, adressant la parole aux ministres étrangers : *Vous avez oui la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos maîtres, afin qu'ils sachent que le roi catholique a donné ordre à tous ses ambassadeurs de céder le rang aux miens en toute occasion.* (Traité de Léonard.) En conséquence, en l'année 1669, la Fuentes s'étant trouvé à Venise dans l'église des Jésuites avec l'ambassadeur de France, il prit la place au-dessous de lui : ce fut à l'occasion de la déclaration du marquis de la Fuentes, que l'ambassadeur de Hollande qui étoit à Paris, dit : » Je savois bien que » les princes catholiques envoyoient des ambassades d'o» bédience au pape, mais je n'avois pas encore vu qu'un » prince en envoyât à un autre prince. « M. de Brienne dans ses mémoires soupçonne Charles II, roi d'Angleterre, de n'avoir pas empêché, comme il l'auroit pu, l'insulte du baron de Batteville, croyant que dans la vue qu'il avoit

d'épouser l'infante de Portugal, il étoit de son intérêt que la France & l'Espagne se brouillassent.

Naissance de monsieur le Dauphin (Monseigneur) à Fontainebleau le premier novembre; il eut pour gouverneur M. le duc de Montausier, pour précepteur le président de Périgni mort en 1670, auquel succéda M. Bossuet, évêque de Meaux, dont la Bruyere a dit, *parlons d'avance le langage de la postérité, un pere de l'Eglise*, & pour lecteur M. de Cordemoi, le célebre historiographe. Madame de Montausier a la charge de gouvernante des enfans de France, qu'elle céda à madame la maréchale de la Mothe, lorsqu'en 1664 elle fut faite dame d'honneur de la reine. Madame de Ventadour, fille de la maréchale de la Mothe, a été la gouvernante de Louis XV. Chambre de justice établie le 28 décembre. Fêtes à Fontainebleau, où la cour se ressent de la galanterie du souverain. Lulli est fait surintendant de la musique. La charge de colonel général de l'infanterie est supprimée à la mort du duc d'Epernon II du nom; en conséquence, les mestres-de-camp des régimens d'infanterie prennent la qualité de colonels : le duc d'Orléans, régent du royaume, fit revivre cette charge en faveur de M. le duc de Chartres, qui la remit au roi après la mort de son pere. Le maréchal de Gramont prend le titre de colonel des gardes, suivant l'ordonnance du 28 juillet, & arbore le drapeau blanc à ses armes, comme avoit fait le colonel général.

Les Hollandois s'étoient emparés du Bresil & des établissemens des Portugais aux Indes orientales, pendant que le Portugal étoit sous la domination de l'Espagne. Lors de la révolution de 1640, le nouveau roi de Portugal rechercha l'amitié des Hollandois, qui, malgré les traités, con-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

tinuerent sourdement à lui faire la guerre. La cour de Lisbonne songea alors sérieusement à sa défense, & reprit le Bresil en 1657 : cette guerre finit par le traité conclu à la Haie le 6 août de cette année, par lequel la Hollande renonce à ses prétentions sur le Bresil.

1662.

Promotion de chevaliers de l'ordre : le maréchal de Fabert refusa l'honneur d'y être compris, en disant qu'il ne vouloit point faire de fausses preuves de noblesse : il est vrai qu'il étoit fils d'un libraire de Metz : c'étoit à lui que le cardinal Mazarin proposoit de lui servir d'espion dans l'armée : Fabert lui répondit : » Un grand ministre comme vous doit » avoir toutes sortes de gens à son service ; les uns doivent » le servir par leurs bras, les autres par les rapports qu'ils » lui font ; trouvez bon que je sois dans la classe des pre» miers. « Traité de Montmartre du 6 février, par lequel Charles IV, duc de Lorraine, fait le roi héritier de ses états, & promet, pour sureté de l'exécution, de lui remettre la ville de Marsal, à condition que tous les héritiers du duc Charles seroient déclarés princes du sang de France. Le parlement vérifia ce traité, avec la clause qu'il n'auroit lieu que quand tous ceux qui y avoient intérêt y auroient signé : cette clause fit que le traité fut sans exécution. Qui auroit dit à Charles IV que le don qu'il faisoit alors de la Lorraine sous des conditions illusoires, se réaliseroit sous Louis XV qui en deviendroit un jour le souverain par le consentement de toute l'Europe ?

Le roi fait un nouveau traité de ligue défensive avec la Hollande, pour se préparer aux desseins qu'il avoit sur les Pays-bas Espagnols. Le duc de Créqui, ambassadeur du roi, est insulté à Rome le 20 août par les Corses, solda-

tesque dont la fonction principale est d'accompagner les Sbires aux exécutions de la justice ; le pape refuse de lui en faire satisfaction. Le roi fait sortir le nonce des terres de France, se saisit d'Avignon l'année d'après, & se prépare à faire marcher une armée en Italie. Alexandre VII est forcé d'implorer sa clémence ; & en conséquence du traité signé à Pise en 1664, le cardinal Chigi, neveu du pape, vint faire excuse au roi ; les coupables furent punis, les Corses bannis à perpétuité de l'état ecclésiastique, & il fut élevé une pyramide vis-à-vis leur ancien corps-de-garde, avec une inscription qui contenoit les articles de satisfaction : cette pyramide dura tout le tems du pontificat d'Alexandre VII. Le roi voulut bien qu'elle fût abattue en 1667, lors de l'avénement de Clément IX. Avignon avoit été rendu à Alexandre VII aussitôt qu'il eut exécuté le traité de Pise. Le roi se saisit de cette même ville sous le pape Innocent XI, & la rendit à Alexandre VIII.

Le comte d'Estrades négocie la restitution de Dunkerque avec le roi d'Angleterre Charles II : elle fut enfin rendue à la France moyennant cinq millions : on en prit possession le 27 novembre, & le roi y fit son entrée le 2 décembre. Par le même traité, Mardik & tous les postes que les Anglois occupoient sur les côtes de Flandres, furent remis au roi. Le parlement d'Angleterre fut bien mécontent de ce traité, & s'en prit à Clarendon, qui y avoit eu grande part, & qui auroit couru risque de la vie s'il ne s'étoit sauvé. Un Ecossois nommé Lockart, ambassadeur d'Angleterre en France, sous Cromwel, dont il avoit épousé la niece, & qui le fut aussi depuis sous Charles II, disoit qu'il n'étoit pas considéré en France en qualité d'ambassadeur du roi, comme il l'avoit été du tems de Cromwel ; cela devoit être, parce qu'il y avoit bien de la différence entre celui qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

obligea la France à prendre Dunkerque pour la lui remettre, & celui qui revendit cette place à la France quand il fut remonté sur le trône.

Le roi donne un carrousel superbe le 5 juin, dans la place qui est devant les Tuilleries, & qui en a retenu le nom. Triple alliance entre la France, l'Angleterre & la Hollande.

La cour quitte Paris, & va s'établir à S. Germain.

1663.

Le roi marche en Lorraine, & envoie le maréchal de la Ferté investir Marsal, soit faute d'exécution du traité de Montmartre, dont cependant il n'étoit plus question, soit pour s'assurer du duc Charles, dont l'inconstance n'étoit que trop connue. Ce prince signa un traité à Nomeni le premier septembre, par lequel Marsal fut remise entre les mains du roi, & le reste des états du duc de Lorraine lui fut rendu.

Le maréchal de Turenne, parent de la reine de Portugal, n'avoit pas cessé depuis la paix des Pyrénées, de représenter au roi combien il étoit utile de soutenir le Portugal contre l'Espagne: on continue d'y envoyer de l'argent, & on fait marcher des troupes qui servirent sous le comte de Schomberg, sans que la France parût y prendre part. M. de Schomberg mandoit à M. de Turenne, que les Espagnols n'étoient jaloux que du titre de roi de Portugal, & que, si le roi vouloit se contenter du titre de roi du Bresil, ils consentiroient à la paix, en le laissant jouir en souverain de tout le royaume de Portugal. Alliance renouvellée à Paris avec les Suisses le 8 novembre. Etablissement de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, ainsi que de celle de Peinture & Sculpture. Il y en eut une de Peinture

établie depuis à Rome en 1667 par M. Colbert, qui subsiste aujourd'hui dans le même éclat.

Lettre qui sert autant à la gloire du roi & de M. Colbert, qu'à celle d'Isaac Vossius.

Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime & un gage de sa protection : chacun sait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illustre par ses écrits, vous en conserverez la gloire par les vôtres : ces choses étant connues de sa majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier votre mérite, & j'ai d'autant plus de joie, qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire savoir, que je puis me servir de cette occasion, pour vous assurer que je suis, Monsieur, votre très-humble & très-affectionné serviteur, COLBERT. A Paris, ce 21 juin 1663.

Il y eut plusieurs gratifications pareilles accordées à différens savans de l'Europe. On juge aisément que les sciences & les arts n'étoient pas moins protégés dans le royaume. Croiroit-on que le roi seul entretient plus de savans que tous les souverains de l'Europe ensemble ! Dix-neuf professeurs royaux fondés au *collége royal* ; cinq académies ; instruction gratuite dans l'université ; la bibliotheque du roi & le cabinet des médailles, commis aux soins de quelques hommes distingués ; journalistes, censeurs ; logement dans le Louvre pour tous les illustres dans les arts.

Le beau siecle de Louis XIV commence à se développer : on pourroit y appliquer ce que dit Velleius Paterculus du siecle d'Auguste : *Eminentia cujusque operis, arctissimis temporum claustris circumdata* : les chefs-d'œuvres dans chaque genre y sont renfermés dans le cercle étroit de quelques années.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Erection de la terre de la Meilleraie en duché-pairie, en faveur de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, maréchal & grand maître de l'artillerie de France, petit-fils de François de la Porte, avocat au parlement. Le même jour son fils Armand-Charles de la Porte-Mazarini, mari d'Hortense Mancini, obtint des lettres d'érection de la terre de Rethelois en duché-pairie, sous le nom de Mazarin. Le pere & le fils furent reçus le même jour, le pere dans celle de la Meilleraie, & le fils dans celle de Mazarin.

La baronnie de S. Aignan, qui avoit passé dans la maison de Beauvilliers en 1496 par mariage, est érigée en duché-pairie en faveur de François de Beauvilliers. Son fils fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri.

Le comté de Noailles érigé en duché-pairie.

Le marquisat de Coislin, érigé en duché-pairie, éteint par la mort de l'évêque de Metz, arrivée en 1733.

L'enrégistrement de toutes ces lettres fut fait en un lit de justice, en même tems que l'enrégistrement de celles accordées dès 1648, l'effet de ces dernieres étant demeuré suspendu par la difficulté que le parlement avoit faite jusques-là de les enrégistrer, parce qu'elles avoient été données en minorité. Le roi confirme pareillement l'érection faite en 1661 de la terre de Randan en duché-pairie pour la marquise de Senecei qui avoit été sa gouvernante, & dame d'honneur de la reine mere, de la maison de la Rochefoucauld, pour sa fille veuve de Gaston de Foix, comte de Flex, & pour ses enfans. Gaston de Foix son fils fut reçu duc & pair en 1664, & cette pairie a été éteinte par sa mort en 1714.

Fameux duel des deux la Frette, Saint-Aignan & Argenlieu, contre Chalais, Noirmontier, d'Antin & Flamarens.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1664.

Expédition de Gigeri en Afrique : le roi voulant punir ces corsaires, y envoya le duc de Beaufort. On prit Gigeri le 22 juillet, après les avoir battus ; mais la mésintelligence des chefs força à la retraite, & l'on fut obligé de se rembarquer le 30 octobre. Combat de S. Godart le premier août, où les Turcs furent défaits par les Allemands, que commandoit Montecuculli, secondé par six mille François, & par le prince Charles-Léopold, neveu du duc de Lorraine. Coligni qui commandoit les François, ne se trouva pas à la bataille où la Feuillade se distingua. Malgré cette victoire, l'empereur consentit à une treve de vingt ans avec Mahomet IV, conclue le 17 septembre à Themeswar, pour se mettre en état de s'opposer aux prétentions de la France. Entreprise du canal du Languedoc, pour la jonction des deux mers, par Riquet, dont il ne vit la perfection qu'en 1680. Ce projet avoit été formé sous François I & repris sous Henri IV, mais l'exécution en étoit réservée au regne de Louis XIV. Le Brun a le titre de premier peintre du roi.

La possession de la côte de Guinée excite la guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

1665.

Denis de Salo, conseiller au parlement de Paris, donna la naissance au journal des savans, modele de tous les journaux littéraires qui ont paru depuis. Le roi fait bâtir l'Observatoire de Paris par les soins de M. Colbert. Bataille de Villaviciosa le 17 juin, où les Portugais furent vainqueurs des Espagnols. Le duc de Beaufort bat deux fois sur mer les corsaires d'Alger.

Malgré les offices du roi, l'Angleterre & la Hollande en-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

trent en guerre. Charles II ne pouvoit oublier la conduite que cette république avoit tenue avec lui du tems de Cromwel. Le duc d'Yorck & le prince Robert battirent le 13 juin l'amiral d'Obdam, qui fut tué dans le combat ; il eût voulu l'éviter, mais les ordres réitérés du penſionnaire de Witt qui cherchoit à le perdre, le forcerent à accepter un combat, dont il prévoyoit l'événement. Le vice-amiral Tromp ſauva le reſte de la flotte. On diſoit alors que les Anglois n'avoient pas ſu profiter de leur victoire. L'évêque de Munſter excité par les Anglois, & plus encore par ſon génie belliqueux, prit parti contre les Hollandois : Louis XIV leur donna du ſecours en conſéquence du traité de 1662, & fit armer une flotte commandée par le duc de Beaufort. Mort de Philippe IV, roi d'Eſpagne, le 17 ſeptembre.

Grands jours tenus en Auvergne contre les ſeigneurs & les juges, qui accabloient les vaſſaux & les juſticiables. Etabliſſement des compagnies des Indes occidentales, de diverſes manufactures de glaces, de points de France, de toiles, de tapiſſeries, &c. On commence à élever la façade du Louvre, ſur les deſſins de Charles Perrault, quoique les amis de le Veau, premier architecte du roi, vouluſſent faire croire qu'il en étoit l'auteur ; M. Colbert leur avoit auſſi aſſocié le fameux le Brun.

On avoit voulu faire rendre en 1662 une lettre à la jeune reine, écrite en Eſpagnol, par laquelle on cherchoit à lui donner de l'inquiétude ſur le compte du roi, dans la vue de nuire à une perſonne que le roi honoroit de ſa bienveillance : les auteurs de cette intrigue furent reconnus : le roi pardonna à Madame ; le comte de Guiche fut exilé, de Vardes fut mis en priſon, où il demeura long-tems, & la comteſſe de Soiſſons fut envoyée dans le gouvernement

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

de Champagne qu'avoit son mari. De Vardes étoit le plus coupable de tous ; non-seulement il avoit composé la lettre que le comte de Guiche avoit traduite en Espagnol, mais il en avoit jetté le soupçon sur la duchesse de Navailles, dame d'honneur de la reine : cette calomnie fit perdre au mari & à la femme leurs emplois. Le duc fut forcé de vendre sa charge de lieutenant des chevaux-légers au duc de Chaulnes pour cinq cens mille francs, & son gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan pour trois cens mille francs. La duchesse fut aussi obligée de se défaire de sa charge de dame d'honneur en faveur de madame de Montausier, pour cent cinquante mille livres : c'étoient les plus honnêtes gens de la cour.

Erection du duché-pairie de Choiseuil en faveur du maréchal du Plessis-Praslin : ce duché est éteint par la mort du duc de Choiseuil, arrivée en 1705, qui n'a point laissé de postérité. Il a été récréé en 1758 en faveur de M. le comte de Stainville, ministre & secrétaire d'état de la guerre & de la marine.

Le marquisat d'Isles érigé en duché-pairie, sous le nom d'Aumont.

Bussi est mis à la Bastille pour ses *Amours des Gaules* : le lieutenant criminel Tardieu & sa femme sont assassinés dans leur maison par deux voleurs.

Etablissement d'une chaire de droit françois dans l'université de Bourges.

1666.

Mort d'Anne d'Autriche, âgée de soixante & quatre ans, le 20 janvier : elle étoit fille de Philippe III, sœur de Philippe IV, femme de Louis XIII, & mere de Louis XIV. Mort d'Armand, prince de Conti.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Revues à Compiegne, pour préparer les troupes aux opérations de l'année suivante. D'Artagnan est fait capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des mousquetaires, par la démission du duc de Nevers. Le roi fait bâtir le port de Cette.

Il y a deux batailles sanglantes données entre les Anglois & les Hollandois, l'une qui commença le 11 juin, & dura quatre jours; les Hollandois y eurent l'avantage : l'autre le 4 août, où les Hollandois furent battus. Le duc d'Albermale, connu auparavant sous le nom de général Monck, & le prince Robert, de la maison Palatine, fils de Frédéric, roi de Bohême, & qui mourut en 1682, commandoient la flotte angloise, & Ruyter & Corneille Tromp, celle des Hollandois. Le roi avoit déclaré la guerre aux Anglois en faveur des Hollandois; la mésintelligence entre les amiraux de ces derniers, soutenus chacun par un parti dans la république, fit un grand tort aux Hollandois. Ruyter étoit appuyé par le pensionnaire de Witt, & Tromp par le prince d'Orange. On verra dans la suite comment ces deux factions penserent perdre la république, & comme il en coûta la vie au pensionnaire. La flotte commandée par le duc de Beaufort n'avoit pu joindre. Bernard Van-Galen, évêque de Munster, fait sa paix avec la Hollande.

Les François battent les Anglois le 20 avril, & les chassent de l'isle de Saint-Christophe.

La guerre est déclarée entre l'Angleterre & le Danemarck. Embrasement de la ville de Londres, le 13 septembre; il dura quatre jours. Premier établissement de l'académie des sciences.

1667.

Cette année est une époque fameuse pour tous les sages réglemens du regne de Louis XIV. M. Colbert, qui avoit

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

rétabli les finances, porta ses vues plus loin. Justice, commerce, marine, police, tout se ressentit de l'esprit d'ordre, qui a fait le principal caractere de ce ministre, & des vues supérieures dont il envisageoit chaque partie du gouvernement : il forma à ce sujet un conseil, où toutes ces matieres seroient discutées, & d'où l'on vit sortir tant de réglemens & tant de belles ordonnances, qui sont aujourd'hui les fondemens les plus solides de notre gouvernement, & dont on ne s'est point écarté depuis. Les noms de ceux qui composerent ce conseil doivent être conservés : c'étoit M. le chancelier Seguier, M. le maréchal de Villeroi, pour qui avoit été créée la place de chef du conseil, messieurs Colbert, d'Aligre, d'Ormesson, de Lezeau, de Machault, de Seve, Menardeau, de Morangis, Poncet, Boucherat, de la Marguerie, Pussort, oncle de M. Colbert, Voisin, Hotman & Marin. Les séances en commencerent le jeudi 28 octobre 1666, & continuerent toutes les semaines, quelquefois plusieurs jours, jusqu'au 10 février de cette année.

Ordonnance civile du mois d'avril; le roi, pour la rédaction d'une ordonnance si importante, avoit jugé à propos de joindre aux commissaires nommés ci-dessus, des commissaires du parlement, entr'autres, messieurs de Lamoignon, Talon & Bignon, qui mirent la derniere main à cet ouvrage.

Pendant que M. Colbert s'occupoit à rendre le royaume florissant, M. de Louvois songeoit à faire triompher les armes du roi, en faisant valoir les droits acquis par la mort de Philippe IV à la reine Marie-Thérese sa fille du premier lit, à l'exclusion de Charles II, fils du deuxieme lit : les droits de cette princesse étoient fondés sur celui de dévolution, qui a lieu dans quelques provinces des Pays-bas, par lequel les enfans du second lit sont exclus de la succession par

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

par les enfans du premier, sans que les mâles du second excluent les filles du premier. Le roi marche en Flandres, ayant sous lui le maréchal de Turenne. La reine l'y suivit avec toute la cour. Il y avoit deux autres corps, commandés, l'un par le maréchal d'Aumont, l'autre par M. de Créqui. Cette campagne s'appelle la campagne de l'Isle. Prise de Charleroi par M. de Turenne le 2 juin : le maréchal d'Aumont prend Armentieres le 28 mai, Saint-Vinox le 6 juin, & Furnes le 12. Le roi prend Ath le 16, & Tournai le 24, Douai & le fort de Scarpe le 6 juillet. Le maréchal d'Aumont prend Courtrai le 18, & Oudenarde le 31. Le roi prend l'Isle en neuf jours le 27 août, où il s'exposa assez pour que M. de Turenne le menaçât de se retirer, s'il ne se ménageoit pas davantage. Le comte de Marsin & le prince de Ligne, qui venoient au secours, sont battus par messieurs de Créqui & de Bellefons le 31. Le maréchal de Gramont monta la tranchée à ce siege à la tête du régiment des Gardes, quoique M. de Turenne, dont il étoit l'ancien, commandât l'armée. M. de Turenne prend Alost le 12 septembre. Le roi créa cette année le grade de brigadier pour la cavalerie, & l'année d'après pour l'infanterie & pour les dragons.

Erection de la seigneurie de Vaujour en duché-pairie, sous le titre de la Valliere, en faveur de Louise-Françoise de la Valliere, & de Marie-Anne, depuis princesse de Conti, fille naturelle du roi. Madame la princesse de Conti fit don de ce duché, avec le consentement du roi en 1688, au marquis de la Valliere son cousin-germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie en 1723, enrégistrées la même année.

M. de la Feuillade épouse l'héritiere du duché de Rouanès, & est fait duc & pair. Rouanès avoit été érigé en

duché-pairie dès 1579 en faveur d'Artus de Gouffier, mais les lettres ne furent point enrégistrées, non plus que celles qu'obtinrent depuis Claude & Louis de Gouffier.

Paix de Breda, dont le roi de Suede fut le médiateur, signée à Breda le 31 juillet: il y eut trois actes ou instrumens séparés, le premier entre la France & l'Angleterre, où le comte d'Estrades & Courtin convinrent que tout ce qui s'étoit pris de part & d'autre seroit rendu: le second entre l'Angleterre & le Danemarck, & le troisieme entre l'Angleterre & la Hollande: dans ce dernier il faut remarquer que le droit du pavillon fut conservé à l'Angleterre: pendant les pourparlers de cette paix, les Hollandois étoient venus brûler les vaisseaux anglois qui étoient dans la Tamise. Alphonse VI, roi de Portugal, indigne également de la couronne & de sa femme, est obligé de céder l'une & l'autre à dom Pedre son frere: cette princesse, nommée mademoiselle d'Aumale, étoit fille du duc de Nemours, que le duc de Beaufort son beau-frere avoit tué en combat singulier en 1652; sa sœur avoit eu à peu près la même aventure qu'elle: car son mariage avec le prince de Lorraine fut cassé, & elle épousa le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, veuf d'une fille de Gaston; dom Pedre ne prit que le titre de régent, tant que vécut son frere, & le roi d'Espagne Charles II, las d'une guerre qui duroit depuis 28 ans, conclut enfin le 13 février de l'année suivante, la paix avec ce prince, & reconnut la couronne de Portugal libre & indépendante de celle de Castille.

1668.

Conquête de la Franche-Comté en hiver, en moins d'un mois, par le roi en personne: il avoit sous lui le prince de Condé, que M. de Louvois, dit-on, fit préférer à M. de Turenne. M. le Prince prit Besançon en deux jours le 7 février, tandis que M. de Luxembourg prenoit Salin. Dole

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

se rendit au roi le 14, & Grai le 19. L'académie françoise eut l'honneur, pour la premiere fois, de complimenter le roi sur cette conquête.

Traité de triple alliance entre l'Angleterre, la Suede & la Hollande, du 28 janvier. La jalousie que Louis XIV commençoit de donner à l'Europe, forma cette alliance. Le chevalier Temple, ministre de Charles II, roi d'Angleterre, persuada à Jean de Witt, pensionnaire de la Hollande, de se détacher de la France; ce dernier eut tout lieu de s'en repentir. Le comte Dhona agissoit pour la Suede. Toutes ces confédérations hâterent la paix signée à Aix-la-Chapelle, le 2 mai entre la France & l'Espagne. Les conquêtes que le roi avoit faites dans les Pays-bas lui resterent: savoir, Charleroi, Binch, Ath, Douai, le fort de Scarpe, l'Isle, Oudenarde, Armentieres, Courtrai; Bergues, Furnes, avec leurs bailliages, &c. On rendit la Franche-Comté, contre l'avis de M. de Turenne: M. de Croissi, frere de M. Colbert, fut négociateur de cette paix de la part du roi. M. de Montausier est fait gouverneur de M. le Dauphin.

Le roi fait ôter des registres du parlement tout ce qui s'y étoit passé depuis l'année 1647 jusqu'en l'année 1652. Abjuration de M. de Turenne le 23 octobre: il commençoit depuis long-tems à entrevoir la vérité, mais il tenoit encore à l'erreur par les préjugés de l'éducation, & par l'attachement qu'il portoit à madame de Turenne sa femme, fille du duc de la Force, calviniste de bonne foi. Sa mort arrivée en 1666, & les instructions de M. de Meaux acheverent de décider M. de Turenne: ce fut pour lui qu'il composa son livre de l'*Exposition de la foi*, ouvrage raisonnable & solide, que les Protestans laisserent sans réplique, & qui justifie surtout l'Eglise Romaine des superstitions ridicules qu'on lui

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

impute. Il y eut cette année trois maréchaux de France, M. de Créqui, M. de Bellefons, & M. d'Humieres.

Création d'un conseil souverain à Tournai, que le roi érigea en parlement en 1686 : cette ville ayant été rendue en 1713, le parlement fut transféré à Douai.

1669.

Edit du 21 janvier, qui supprime les chambres de l'édit dans tous les parlemens du royaume : elles avoient été établies par l'édit de Nantes en faveur des Protestans. Ces chambres distribuées dans les parlemens du royaume, étoient miparties ; mais dans le parlement de Paris, où la chambre de l'édit devoit être de six conseillers réformés & de dix catholiques, on n'y laissa qu'un seul réformé, & les cinq autres furent distribués dans les enquêtes, sans pouvoir monter à la grand'chambre : la chambre n'en avoit pas moins conservé le nom de chambre de l'*Edit*, quoiqu'il n'y eût qu'un seul réformé, pour faire souvenir qu'elle avoit été créée en leur faveur.

Troubles au sujet du formulaire, par la distinction du fait & du droit dans l'affaire de Jansénius ; la paix de Clément IX les fit cesser.

Prise de Candie par les Turcs le 16 septembre : le secours que messieurs de Beaufort & de Navailles y amenerent de France, avoit retardé de plus de trois mois la prise de cette place. M. de Beaufort périt à une sortie le 25 juin, sans que l'on ait pu retrouver son corps. Il ne faut pas omettre que le duc de Rouanès, depuis maréchal de la Feuillade, avoit mené au secours de cette place, dès l'année précédente, quatre ou cinq cens soldats, & y avoit été accompagné par deux cens gentilshommes des meilleures maisons du royaume.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Michel Koribut Wiesnowiski, du sang des Jagellons, mais sans nul mérite, est élu roi de Pologne le 19 juin, après l'abdication de Casimir, malgré la concurrence du duc de Neubourg, du prince Charles de Lorraine, & du prince de Condé. Casimir qui avoit perdu la reine Marie sa femme, de la maison de Gonzague, par laquelle il étoit gouverné, se retira en France, où le roi lui donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; avec lui s'éteignit la branche suédoise, qui régnoit en Pologne depuis Sigismond son grand-pere. Il mourut à Nevers en 1672, dans l'abbaye de Saint-Martin, ordre de Sainte-Genevieve, & son corps fut transféré dans la suite en Pologne. Un autre Casimir, aussi roi de Pologne, fit tout le contraire de ce qu'avoit fait celui-ci, & quitta, l'an 1036, l'ordre de Cluni, où il s'étoit fait moine, pour remonter sur le trône.

On accorde à M. de Guise la permission d'avoir un carreau à la messe du roi, comme monsieur son pere l'avoit eu: le roi donne au duc de Vermandois, son fils naturel, la charge d'amiral, que l'on fit revivre pour lui. Grand mouvement dans les charges de la cour. Le comte de Lude a la charge de grand maître de l'artillerie, sur la démission du duc de Mazarin: le duc de Tresmes a celle de premier gentilhomme de la chambre, sur la démission du comte de Lude, & M. de Lausun celle de capitaine des Gardes, vacante par la démission du duc de Tresmes.

Création de la charge de grand maître de la garderobe pour le marquis de Guitry. Le marquis de Soyecourt est grand veneur, par la démission du chevalier de Rohan: le duc d'Aumont est premier gentilhomme de la chambre, par la démission du duc de Mortemart, qui lui succede dans le gouvernement de Paris; & le marquis de Rochefort est capitaine des Gardes, sur la démission du duc d'Aumont,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Edit du roi, portant que le commerce de mer ne dérogera point à la nobleſſe. S'il eſt vrai que le commerce ſoit le plus ſûr moyen d'augmenter le nombre des citoyens dans un royaume ; s'il eſt vrai que le commerce remplace les mines d'or & d'argent que la nature nous a refuſées ; s'il eſt vrai que la guerre ſe faſſe aujourd'hui plutôt par l'oppoſition de richeſſe de nation à nation, qu'en oppoſant homme à homme ; s'il eſt vrai enfin que l'on ne puiſſe trop honorer une profeſſion qui a continuellement l'univers pour champ de ſes opérations, & qui ſuppoſe dans ceux qui l'exercent ces reſſources ſubites de génie dont une nation ſent tout-à-coup augmenter ſon crédit aux dépens de ſes voiſins ; combien doit-on s'étonner que l'on ait été ſi long-tems à donner une pareille loi, & encore plus, que cette même loi n'ait pu vaincre juſqu'à préſent le préjugé de la vanité ? On verra que l'auteur de l'*Eſprit des loix*, qui ne s'étoit pas aſſez expliqué à ce ſujet, (Liv. 20, ch. 19) a mieux développé ſa penſée dans une nouvelle édition. On en étoit à cet endroit de mon édition (1756) quand la mort nous l'a enlevé : la perte de cet homme illuſtre cauſe les regrets de tous les vrais citoyens, & la douleur de tous ceux qui l'ont connu : que doit-ce être de ſes amis ?

M. de Lionne donna le 19 novembre une audience à Sureſne à l'envoyé Turc, & il y eut uſage du *cavé ;* ce mot eſt répété deux fois dans la gazette d'alors, pour ſignifier du *café*, qui étoit fort nouveau en France. (*le Beuf.*)

1670.

Le marquis de Martel force les Algériens à conclure la paix le 26 janvier.

Le duc de Lorraine, qui ne ceſſoit de lier de nouvelles intrigues, eſt dépouillé de tous ſes états par le maréchal de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Créqui, qui ne lui laisse qu'un pays ouvert & sans défense. On lui prend Epinal le 24 septembre, Chatté le 6 octobre, & Longwi : ce prince se retire à Cologne. Le roi apprend par Mr de Pomponne, qui avoit remplacé le comte d'Estrades dans l'ambassade de Hollande, la ligue que les Hollandois avoient faite avec l'empereur & le roi d'Espagne ; & dans le dessein qu'il a de punir cette république, il songe à s'assurer du roi d'Angleterre. La duchesse d'Orléans, sœur de ce prince, fut chargée de cette négociation, dont Monsieur n'eut aucune connoissance, & dont elle avoit même voulu exclure M. de Louvois ; & pour rendre son voyage en Angleterre moins suspect, le roi parut aller visiter ses conquêtes des Pays-bas, & y mena toute la cour. M. de Lausun, pour qui la charge de colonel général des dragons avoit été créée deux ans auparavant, commandoit l'escorte du roi, composée de sa maison & de sa gendarmerie. La duchesse d'Orléans prit le prétexte du voisinage pour passer la mer & aller voir le roi son frere, qu'elle parvint à détacher de la triple alliance. Bien des raisons l'y engageoient : ses vaisseaux brûlés dans la Tamise, tandis que la paix se négocioit à Breda entre lui & les Hollandois ; l'édit perpétuel contre l'élection d'un stathouder, & plus que tout cela, l'idée de se rendre plus absolu chez lui par son alliance avec la France. La duchesse d'Orléans y laissa madame de Porstmouth, qui servit bien la France, & qui eut depuis du même roi le duc de Richemont. Cette princesse repassa la mer le 12 juin, elle ne jouit pas long-tems du succès de son voyage, & mourut en moins de huit heures à S. Cloud le 30 du même mois, âgée de 26 ans : elle avoit reçu la vie dans un camp au milieu des guerres civiles, & elle la perdit tout-à-coup au milieu d'une cour brillante dont elle faisoit les délices.

» Madame avoit l'esprit solide & délicat, du bon sens,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

» connoissant les choses fines, l'ame grande & juste, éclai-
» rée sur ce qu'il faudroit faire, mais quelquefois ne le fai-
» sant pas, ou par une paresse naturelle, ou par une certaine
» hauteur d'ame qui se ressentoit de son origine, & qui lui
» faisoit envisager son devoir comme une bassesse. Elle mê-
» loit dans toute sa conversation une douceur qu'on ne trou-
» voit pas dans les autres personnes royales : on eût dit qu'elle
» s'approprioit les cœurs, au lieu de les laisser en commun,
» par ce je ne sais quoi tant rebattu, qui fait que l'on
» plaît ; les délicats convenoient que chez les autres il étoit
» copié, qu'il n'étoit original qu'en Madame. (*MS. de Cosn.*)

M. de Turenne, qui avoit eu le secret de la négociation d'Angleterre, avoit eu la foiblesse de le confier ; mais si sa faute fut grande, la franchise avec laquelle il en fit l'aveu au roi, est bien digne de ce grand homme. Ce même M. de Turenne avoit été retenu dans le parti des princes en 1650, par l'amour qu'il avoit pris pour madame de Longueville ; cette passion ne fait jamais faire des fautes médiocres aux grands hommes.

Ordonnance criminelle du mois d'août.

1671.

Le roi engage le roi de Suede Charles XI à renoncer à la triple alliance, où la régence de Suede l'avoit fait entrer pendant sa minorité, & le détermine à rompre les engagemens qu'il avoit pris avec l'Espagne. Il regagne aussi l'empereur, assez occupé chez lui par les troubles de Hongrie, & qui ne prévoyant pas la rapidité des succès de Louis XIV, n'étoit pas fâché de voir humilier l'orgueil des Hollandois. M. de Furstemberg, évêque de Strasbourg, négocia aussi avec l'électeur de Cologne qu'il gouvernoit, & le flattant de lui faire rendre Rhimberg, que les Hollandois lui avoient pris, il lui

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

fit signer un traité, par lequel il livroit Nuitz & Keiservert, dont le roi avoit besoin pour établir des magasins sur le bas Rhin. L'évêque de Munster avoit pris le même parti. Il restoit l'Espagne, gouvernée alors par la reine régente : le marquis de Villars notre ambassadeur, ne put jamais venir à bout de la détacher des Hollandois, malgré les divisions de dom Jean & d'elle, qui la rendoient moins absolue, & quelque crainte qu'on pût lui inspirer de se voir enlever ce qui lui restoit dans les Pays-bas.

L'empereur fait de sanglantes exécutions en Hongrie, où la noblesse souffroit impatiemment la dureté du gouvernement autrichien, qui vouloit rendre ce royaume héréditaire. Cette guerre fut bien utile au roi pendant tout le cours de son regne, par la diversion qu'elle entretint en sa faveur.

Monsieur se remarie le 16 novembre à Châlons, à la princesse Charlotte-Isabelle, fille de Charles-Louis, électeur Palatin, celui qui, par la paix de Munster, avoit été rétabli dans l'électorat, dont Frédéric son peré avoit été dépossédé lors de son entreprise sur la Bohême. Cette princesse morte en 1722 laissa deux enfans, l'un Philippe, régent sous Louis XV, mort en 1723, & l'autre la duchesse de Lorraine, morte en 1745.

Etablissement de l'académie d'architecture. Commencement des Invalides, par les soins de M. de Louvois. Le roi, par un édit de 1674, y annexa les pensions que l'on faisoit aux oblats : ces oblats sont anciens dans l'église ; c'étoit des moines lais que le roi mettoit dans chaque abbaye de sa nomination, pour y être nourris & entretenus, & ces oblats, pour l'ordinaire, étoient des soldats estropiés. Cet entretien fut converti en pensions que payoient les abbayes, & ces pensions, comme il vient d'être dit, furent appliquées à l'hôtel des Invalides.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Départ de madame la Princesse pour Châteauroux, le jour des Cendres, 11 février, où elle mourut en 1694.

M. de Lausun est mis en prison à Pignerol, d'où il ne sortit qu'en 1681 : c'étoit ce même homme qui étoit près d'épouser mademoiselle de Montpensier un an auparavant, & à qui le roi avoit offert, lors de la rupture du mariage, de le faire maréchal de France, honneur qu'il refusa assez légérement, sous prétexte qu'il ne l'avoit point encore mérité. Sa charge de capitaine des gardes fut donnée à M. de Luxembourg, & son gouvernement de Berri à M. de Marsillac, malgré sa résistance à l'accepter, en disant au roi, que n'étant point l'ami de M. de Lausun, il se faisoit une peine de profiter de sa dépouille : belle parole & de grande instruction ! Mort de M. de Lionne. M. de Pomponne, qui étoit ambassadeur en Suede, en fut rappellé pour occuper sa place. M. de Berni, fils de Lionne, achete la charge de maître de la garderobe quatre cens cinquante mille livres.

Cette année est une époque curieuse par rapport aux troupes suisses, & nous donne occasion de distinguer deux tems sur leur service en France, l'un depuis 1477 qu'ils ne servoient que le tems de la guerre où ils étoient employés ; l'autre depuis cette année 1671 jusqu'à présent, que leur service devint stable en paix comme en guerre.

1672.

Déclaration de guerre par la France & l'Angleterre à la Hollande, du même jour 7 avril.

Conquête de la Hollande, qui s'attira tous ses malheurs par la conduite peu mesurée de ses ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe, & sur-tout de Van Buningen en France, par l'insolence des gazetiers de ce pays, & par les médailles qu'elle fit frapper. Les maréchaux de Bellefons,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

de Créqui & d'Humieres, se retirerent pour ne point servir sous M. de Turenne, que le roi avoit fait maréchal général dès l'année 1660. Le roi avoit trois corps d'armées : il en commandoit un, ayant sous lui M. de Turenne ; le prince de Condé commandoit l'autre, & le comte de Chamilli le troisieme. Celui-ci se saisit de Maseic le 15 mai. Orsoi se rend au roi le 3 juin, pendant que M. de Turenne prenoit Burich ; M. le Prince prend Vesel le 4. Rhimberg se rend au roi le 6, Emeric à M. le Prince le 7, ainsi que Rées à M. de Turenne. Le pensionnaire Jean de Witt, l'homme qui connoissoit le mieux les intérêts de sa république, ne fit point de difficulté de dire, en apprenant la réduction de Rhimberg, que le roi de France pouvoit dès-lors se vanter d'avoir la moitié de la Hollande sous sa domination. M. de Beauviré prend Doëtekum le 8 ; le duc de Luxembourg, général des troupes de Munster, prend Grool le 9. Fameux passage du Rhin vers Thouluis le 12 : le premier qui passa à la nage fut le comte de Guiche à la tête des cuirassiers, commandés par le comte de Revel : le jeune duc de Longueville qui avoit passé le Rhin, fut tué par son imprudence à l'âge de 24 ans, & fut cause d'une blessure que M. le prince de Condé reçut à la main : il alloit être élu roi de Pologne. M. de Turenne prend le commandement de l'armée du prince de Condé ; il se rend maître d'Arnheim le 15, & le 19 du fort de Skenk, que les Hollandois n'avoient pris sur les Espagnols en 1636, qu'après neuf mois de siege. Utrecht se soumet au roi le 20, il prend Doësbourg le 21. L'évêque de Munster prend Deventer le même jour, & Zuvol le 22. Monsieur prend Zutphen le 25. Nimégue se rend le 9 juillet à M. de Turenne, Coëverden le 21 à l'évêque de Munster, Naerden fut pris le même jour par le marquis de Rochefort ; on a dit que s'il n'avoit pas négligé de s'emparer de Muyden, c'é-

toit fait d'Amsterdam, & par conséquent de toute la Hollande. Grave se rend le 14 au comte de Chamilli. M. de Turenne prend le fort de Crevecœur le 19 juillet, & l'Isle & la ville de Bomel le 26 septembre ; & tout de suite il sort des terres de Hollande pour passer en Allemagne, où n'ayant que douze mille hommes, il contient l'électeur de Brandebourg, qui étoit entré dans la ligue contre la France, & qui avoit pris la route de Westphalie à la tête de vingt-cinq mille hommes. M. de Luxembourg fait lever le siege de Voerden au prince d'Orange le 12 octobre : cette action fut admirée des Hollandois mêmes. M. de Montal fait lever le siege de Charleroi au prince d'Orange le 22 décembre : le duc de Luxembourg, à la faveur des glaces, prend Bodegrave & Suaumerdam le 28. En un mot, en peu de mois les armées du roi traverserent trois rivieres, prirent les trois provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overissel, & plus de quarante villes fortifiées. Cette campagne, qui fit l'admiration de toute l'Europe, obtiendroit à peine créance aujourd'hui, si la campagne de 1745 ne nous avoit fait voir que rien n'est impossible aux François, quand ils ont leur maître à leur tête.

La guerre eût fini au bout de trois mois, si l'on avoit suivi l'avis de M. de Pomponne, qui vouloit que l'on se contentât des avantages proposés par les Hollandois, & que l'on se rejettât sur les Pays-bas catholiques, pour punir le roi d'Espagne de l'infraction qu'il avoit faite au dernier traité d'Aix-la-Chapelle, en secourant les Hollandois. Mais l'avis de M. de Louvois l'emporta sur cet article, ainsi que sur l'avis de M. de Turenne, qui vouloit que le roi fît démolir les places à mesure qu'il s'en emparoit, par la difficulté de les pouvoir garder. Le maréchal du Plessis ne fit pas cette campagne à cause de son grand âge : il dit au roi qu'il portoit envie

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

à ses enfans, qui avoient l'honneur de servir sa majesté ; que pour lui il souhaitoit la mort, puisqu'il n'étoit plus bon à rien ; le roi l'embrassa, & lui dit : *M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquise ; il est agréable de se reposer après tant de victoires.* M. de Vendôme est mortifié de n'être point employé ; on avoit dit au roi qu'il négligeoit le service. Il y avoit eu dès le 7 juin un combat naval donné proche de Soultsbaie, entre la flotte d'Angleterre & de France, sous le commandement du duc d'Yorck & du comte d'Estrées, & celle de la Hollande sous Ruyter. Cette bataille, suivant Ruyter, fut la plus furieuse qu'il eût vue ; on s'attribua des avantages de part & d'autre. Le danger imminent des Hollandois leur fit prendre le parti de déclarer le prince d'Orange stathouder, (grand éloge de la monarchie) & de révoquer l'édit perpétuel que les deux freres Corneille & Jean de Witt, ennemis de cette maison, avoient fait rendre à la mort de Philippe II, pour que cette charge fût supprimée. Le crédit du jeune prince d'Orange fut bientôt fatal aux deux freres ; on leur imputa les malheurs de la république, & ils furent massacrés par la populace le 22 août. La haine des deux freres pour la maison d'Orange venoit de plus loin. Guillaume II, pere de Guillaume III, d'accord avec le cardinal Mazarin, qui flattoit l'ambition de ce jeune prince, vouloit que la république, après la paix de Munster, gardât des troupes sur pied, sans doute pour en faire usage à son profit. Elle n'en voulut rien faire : Guillaume fut assez hardi de faire arrêter six des députés qui alloient à la Haye, parmi lesquels étoit le pere des de Witt. Il fit plus ; comme la grande résistance venoit de la ville d'Amsterdam, qui soupçonnoit ce prince d'en vouloir à la liberté de la Hollande, il tenta de s'en rendre maître en 1650 : son projet échoua, & il mourut bientôt

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XIV.

après ; on diſoit que c'étoit la petite vérole ; mais le cardinal Mazarin faiſoit entendre que cette mort étoit arrivée bien juſte pour être naturelle : la haine des peres paſſa aux enfans, & les de Witt y ſuccomberent. C'étoit le fils de ce Guillaume II, dit Guillaume III, (depuis roi d'Angleterre) qui venoit d'être fait ſtathouder, & qui conſerva depuis ſur le trône d'Angleterre cette dignité qui s'éteignit à ſa mort, & que nous avons vu renaître en 1747.

Mort du chancelier Seguier. Cette place fut vacante pendant deux ans, & le roi tint le ſceau pendant trois mois : enſuite il nomma M. d'Aligre garde des ſceaux, qui ne fut chancelier qu'en 1674 : ſon pere avoit été chancelier ainſi que lui. Ce n'étoit point une choſe nouvelle que le roi tînt le ſceau lui-même : Louis XIII le tint au camp devant Montauban, après la mort du connétable de Luines, à qui il en avoit confié la garde. Henri IV tint le ſceau en 1590, après que Montholon s'en fut démis, & en attendant que Cheverni eût été rappellé, & Henri III ſcella lui-même des lettres-patentes que le chancelier de Birague avoit refuſé de ſceller.

Le roi donne une ſalle dans le Louvre à l'Académie Françoiſe, pour ſes aſſemblées, qui s'étoient tenues chez le chancelier Seguier juſqu'à ſa mort arrivée le 28 janvier.

Madame douairiere (Marguerite de Lorraine) ſeconde femme de Gaſton, étoit morte le 3 avril. Le duc de la Feuillade eſt colonel du régiment des Gardes, ſur la démiſſion volontaire du maréchal de Gramont. Le duc de Duras eſt capitaine des Gardes à la place du duc de Charoſt.

1673.

Seigneurie de Charoſt érigée en duché-pairie, ſous le titre de Bethune-Charoſt.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

L'alarme étoit trop grande dans l'Europe pour qu'elle ne prît point de parti : l'empereur & l'Espagne renouvellerent un traité avec les Hollandois le 30 août. Qui auroit dit en 1609, que ce seroit l'Espagne qui défendroit la Hollande contre la France & l'Angleterre ?

L'électeur de Brandebourg & Montecuculli avoient tenté pendant plus de trois mois les moyens de passer le Rhin par Mayence, Coblens, Strasbourg & d'autres places fortes: mais ils trouverent par-tout M. de Turenne, qui les empêcha d'un côté de secourir les Hollandois, & de l'autre de faire diversion dans l'Alsace. L'électeur qui se voit dépouillé de toutes les places qu'il possédoit dans la Westphalie, conclut enfin dans le mois de mai un traité de neutralité avec le roi. Il avoit donné avis à M. de Turenne qu'il y avoit un homme dans son armée qui lui avoit offert de l'empoisonner: ce malheureux, nommé Villeneuve, avoit fait les mêmes offres à M. de Turenne contre l'électeur, & les deux lettres de ces généraux, par lesquelles ils s'avertissoient mutuellement, se croiserent. Le roi prend Mastrich en treize jours, le 29 juin, pour s'assurer la communication avec ses conquêtes de Hollande ; puis, après avoir passé en Alsace pour assurer la neutralité de Strasbourg entre l'empereur & lui, & pour maintenir la bonne intelligence avec les Suisses, il laissa le commandement de ses armées à ses généraux. Quoique le siege de Mastrich n'ait duré que treize jours, il est mémorable par les actions réciproques de valeur des assiégeans & assiégés. Cette ville, qui fut rendue à la paix de Nimégue, a été prise depuis sous Louis XV, au mois de mai 1748, par le maréchal général comte de Saxe, ayant sous ses ordres le maréchal de Loewendal. On doit remarquer, pour l'instruction de ceux qui viendront après nous, le secret avec lequel cette derniere entreprise a été formée

& conduite, & les moyens qu'on employa pour donner le change aux ennemis jusqu'au dernier moment. Il est beau d'avoir fait servir une opération nécessaire, telle que le ravitaillement de Bergopzoom, que l'on avoit prise la campagne d'auparavant, à cacher un dessein plus grand encore, qui étoit la prise de Mastrich; de s'être porté sur l'Escaut pour achever plus sûrement de soumettre la Meuse, & d'avoir fait cesser tout-à-coup, par une exécution aussi hardie qu'imprévue, une guerre que l'animosité des ennemis sembloit devoir éterniser. On lira un jour le projet de cette ouverture de campagne, avec autant de curiosité, que l'on a lu l'instruction de M. de Louvois au maréchal d'Humieres, pour la prise de Gand.

Déclaration de guerre de l'Espagne à la France, du 15 octobre, & de la France à l'Espagne du 20.

Les Hollandois & les Espagnols reprennent le 14 septembre Naerden, mal défendue par du Pas, dont cependant M. de Turenne faisoit cas: il fut dégradé, & racheta sa réputation aux dépens de sa vie au siege de Grave, où il fut tué l'année suivante. Bonn se rend à Montecuculli le 12 novembre. M. de Louvois impute à M. de Turenne les avantages remportés par les ennemis, quoique ce général eût fait tout ce qu'il pouvoit pour empêcher la jonction des Impériaux aux Hollandois. M. de Rochefort prend Tréves le 15 novembre. Le roi est obligé d'évacuer plusieurs villes conquises. Il y eut cette année trois combats de mer, l'un le 7 juin, le second le 14, & le troisieme le 22 août, qui ne produisirent aucun événement. C'étoit le prince Robert qui commandoit la flotte angloise à la place du duc d'Yorck, dont la religion commençoit déja à être suspecte à l'Angleterre. Le comte d'Estrées commandoit toujours celle de France, & les Hollandois joignirent Tromp à Ruyter. (Madame

dame de Sevigné disoit que depuis le bataille d'Actium, on ne voyoit pas que les combats de mer eussent rien produit.) Dès le 28 mars, on avoit nommé des plénipotentiaires pour aller traiter la paix à Cologne. Le duc d'Yorck, veuf de mademoiselle Hidde, fille du comte de Clarendon, dont il avoit eu la princesse Marie, femme du prince d'Orange, & la princesse Anne, depuis reine d'Angleterre, épouse la 30 septembre Marie d'Est, fille du duc de Modene, & de Laure Martinozzi; (elle fut mere de Jacques III né en 1688.) Edit du 10 février, par lequel le roi déclare que la régale s'étend sur tous les dioceses de son royaume, à l'exception de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Deux évêques seuls dans le royaume refuserent de se soumettre à cet édit: c'étoient ceux d'Alet & de Pamiers: & ce qu'on peut remarquer, c'est qu'après avoir refusé dans le tems de signer le formulaire, ils appellerent au pape de tout ce que le roi fit en faveur de la régale. On réforme la chambre des filles de la reine, qui n'eut plus dans la suite que des dames du palais.

Mort de Moliere: le théâtre fut fermé pendant quinze jours; il avoit ouvert son théâtre en 1659 au petit Bourbon, avec une troupe sous le nom de la troupe de Monsieur; il y eut alors à Paris trois troupes de comédiens, celle de l'hôtel de Bourgogne, celle du Marais, & celle du petit Bourbon. Le roi ayant fait démolir en 1660 la salle du petit Bourbon pour bâtir le grand portail du Louvre, donna la salle du Palais-royal à Moliere, dont la troupe prit en 1665 le titre de la troupe du roi. Il n'est pas étonnant que Moliere changeât la destinée des théâtres: après sa mort, arrivée le 17 février, le roi donna la salle du Palais-royal à Lulli: la troupe de Moliere, qui n'avoit plus de chef, se partagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne & dans celle du

Marais : celle du Marais vint s'établir dans le jeu de Paume de la rue de Seine, ayant issue dans celle des fossés de Nesle, (aujourd'hui *Mazarine*) vis-à-vis de la rue Guénégaud, avec le titre de la troupe du roi, & enfin les deux troupes de l'hôtel de Bourgogne & du Marais furent réunies en 1680. L'hôtel de Bourgogne demeuré vuide, fut occupé par les comédiens italiens. L'ouverture du collége Mazarin en 1688, fit déloger les comédiens françois ; & en vertu & par arrêt du conseil de la même année, ils furent établis dans la salle qu'ils occupent aujourd'hui, qui étoit le jeu de Paume de l'Etoile.

1674.

La France va être abandonnée à ses propres forces : les deux dernieres campagnes lui avoient suscité des ennemis, & celle-ci lui enleve ses alliés. Le roi d'Angleterre fait la paix le 19 février avec la Hollande, mais il refuse à son parlement de se déclarer contre le roi. M. de Turenne avoit maintenu, par les opérations habiles de la derniere campagne, l'électeur de Cologne & l'évêque de Munster dans notre alliance ; ils tenterent cette année quelques entreprises dans le pays de Groningue, mais ils furent bientôt rappellés par les irruptions que l'on fit dans leurs propres états, & ils s'accommoderent avec les Hollandois, qui rendirent Rhimberg à l'électeur de Cologne.

L'empereur fit enlever le 14 février à Cologne le prince Guillaume de Furstemberg, frere de l'évêque de Strasbourg, & depuis évêque du même lieu, sous le prétexte qu'il retenoit l'électeur de Cologne dans notre alliance : cet attentat commis dans une ville où se tenoit le congrès pour la paix, rompit toute négociation.

L'électeur Palatin, malgré les obligations qu'il avoit à la

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

France, signe le 10 mars une ligue offensive avec l'empereur. Conquête de la Franche-Comté, dont le roi s'empare pour la seconde fois, & qui lui resta. Si le duc de Lorraine avoit été cru, il nous auroit prévenu de ce côté-là ; mais l'empereur aima mieux se porter en Alsace, parce qu'il comptoit la conquérir pour lui. Le duc de Noailles prend Grai le 28 février & Vesoul le 11 mars. Besançon se rend au roi le 15 mai, & Dole le 6 juin : Monsieur le dauphin vint à ce siege. Le parlement, qui étoit à Dole, fut transféré dans la suite à Besançon, ainsi que l'université. M. de la Feuillade prend Salins le 22. Au retour de cette conquête, le parlement étant venu complimenter le roi, M. Talon, avocat-général, fit une nouveauté, & après la harangue du premier président, au lieu de saluer simplement le roi en passant, il le harangua : les gens du roi se sont maintenus dans cette possession.

Le roi avoit trois armées, l'une en Allemagne, la deuxieme en Flandres, & la troisieme en Roussillon.

En Allemagne, le vicomte de Turenne passa le Rhin à Philisbourg le 12 juin, & voulant combattre le duc de Lorraine & le comte de Caprara avant qu'ils eussent été joints par le duc de Bournonville, il les attaqua à Sintzeim, petite ville du Palatinat, entre Philisbourg & Hailbron, où il les battit le 16 juin : son armée étoit d'environ douze mille hommes, celle des ennemis d'autant, mais ils avoient l'avantage du terrein, & nos troupes étoient fatiguées d'une longue marche, ayant fait trente-cinq lieues en quatre jours. La retraite des ennemis au-delà du Nekre & du Mein, laissa le Palatinat à la merci des vainqueurs, qui étant fortifiés de quelques troupes, battirent l'arriere-garde ennemie à Ladembourg, le 5 juillet, malgré la jonction du duc de Bournonville, & porterent par-tout le fer & la flamme, au

représailles des cruautés qui avoient été exercées sur quelques-uns de nos soldats qui s'étoient écartés de l'armée. L'électeur Palatin, outré des malheurs de son pays, qu'il ne devoit imputer qu'à son infidélité, envoya un cartel à M. de Turenne ; ce général y répondit avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade ; mais en même tems il ne put s'empêcher de mander au roi, *que ces ravages réfroidissoient bien plus ses alliés, qu'ils ne les réchauffoient.*

L'électeur de Brandebourg, qui n'avoit plus à craindre pour la Westphalie, manqua au traité qu'il avoit fait l'année précédente avec M. de Turenne, & chercha à se joindre à l'armée impériale.

Le projet du duc de Lorraine étoit de chasser le vicomte de Turenne de l'Alsace, & de pénétrer tout de suite en Lorraine, quand l'électeur de Brandebourg auroit joint : il passa le Rhin en conséquence à Spire & à Strasbourg, qui manqua à la neutralité qu'elle avoit promise au roi. M. de Turenne, moins fort d'un tiers que les ennemis, jugea cependant qu'il falloit tout risquer, ou que la France alloit être ouverte aux Impériaux ; il marcha avec son armée, qui n'étoit que de vingt-deux mille hommes, pour combattre celle des ennemis, qui étoit de quarante ; il les attaqua à Ensheim près de Strasbourg le 4 octobre, & il les battit une seconde fois ; Churchil (depuis Marlboroug) s'y distingua : M. de Boufflers eut grande part à cette journée. Ce n'étoit rien faire ; la jonction de l'électeur de Brandebourg eût ôté à tout autre qu'à M. de Turenne l'espérance de sauver l'Alsace : il profite de la nécessité où avoient été les généraux ennemis de se répandre dans la haute Alsace, pour y faire subsister une armée de soixante mille hommes, il feint de repasser en Lorraine, & il vient retomber tout-à-coup sur Mulhausen, où il battit un corps de six mille che-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

vaux le 29 décembre : cette action mit le trouble dans l'armée ennemie, & la força à demeurer sur la défensive. Les succès de M. de Turenne ressembloient à son caractere ; ils étoient solides & sans ostentation ; ce n'étoit point des batailles rangées, qui souvent ne font que du bruit sans produire aucun avantage ; c'étoit des combats utiles qui sauvoient son pays, & où la conduite du général ne mettoit rien au hasard. On peut dire de lui ce qu'on disoit de César, qu'il faisoit la guerre comme il vouloit, & non comme il plaisoit à la fortune.

En Flandres, se donna le 11 août la bataille de Senef, village entre Marimont & Nivelle : il y eut deux actions le même jour. M. le Prince avoit une armée de cinquante mille hommes contre une de près de quatre-vingt-dix mille, commandée par le prince d'Orange, ayant sous lui le jeune duc de Lorraine, le comte de Souche, Monterei, le prince de Vaudemont & le comte de Valdec. L'objet de M. le Prince étoit d'empêcher le siege de Charleroi ; en effet il battit l'arriere-garde des ennemis à Senef, & cet avantage eût suffi à un autre général ; mais il ne s'en contenta pas, & il attaqua le reste de l'armée du prince d'Orange, qui fit la faute de prêter le flanc à notre armée en décampant. La bataille fut sanglante, ou plutôt ce fut l'assemblage de plusieurs grands combats : suivant le rapport des curés, il y eut environ vingt-sept mille corps d'enterrés dans un espace de deux lieues. Les généraux y firent des prodiges de valeur des deux côtés, & le champ de bataille nous resta. Le prince d'Orange voulut se donner l'honneur de cette victoire, en faisant le siege d'Oudenarde, qu'il fut obligé de lever le 21 septembre, à l'approche du prince de Condé. Le général Rawenhaup prend Grave le 26 octobre : le prince d'Orange s'y étoit rendu pour en hâter le succès : le marquis de Cha-

milli se signala dans la défense de cette place, qui ne rendit qu'après quatre-vingt-treize jours. Il lui fallut deux ordres consécutifs, quoique la garnison fût réduite depuis long-tems à vivre de chair de cheval ; & s'il avoit encore attendu vingt-quatre heures, la Meuse qui déborda le lendemain, auroit forcé le prince d'Orange à lever le siege. Dinan est pris par le général Spork le 18 novembre. Les Espagnols & les Hollandois prennent Hui le 2 décembre. En Roussillon, le comte de Schomberg, si fameux par ses exploits en Portugal, empêcha les projets des Espagnols sur Perpignan.

Sur mer, l'amiral Tromp, après avoir fait une descente à Bellisle sur les côtes de Bretagne, est obligé de se rembarquer le 25 juin, à l'arrivée de M. de Coetlogon, & l'amiral Ruyter ayant fait une descente au Fort-royal à la Martinique, fut aussi obligé de se rembarquer le 21 juillet, après avoir perdu douze cens hommes par le canon d'un vaisseau du roi, commandé par M. d'Amblimont. Les Messinois, fatigués de la dureté du gouvernement Espagnol, se soulevent : le chevalier de Valbelle leur amene du secours, ce qui fit une diversion utile, parce que les Espagnols furent obligés de détacher des troupes de leur armée de Roussillon, pour les envoyer en Sicile.

Conjuration du chevalier de Rohan, qui devoit livrer Quillebeuf aux Hollandois, & faire révolter la Normandie ; il eut le cou coupé le 28 novembre, ainsi que madame de Villiers : un des complices qui fut pendu, étoit un maître d'école, nommé Vanden-Ende, dont le trop fameux Spinosa avoit été le disciple. On représenta devant le roi, quelques jours avant l'exécution, la tragédie de Cinna, pour exciter sa clémence ; mais ses ministres lui firent sentir la nécessité d'un exemple, & le chevalier de Rohan fut livré

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XIV.

au ſupplice que méritoit ſa folie. L'archevêché de Paris eſt érigé en duché-pairie ; ſes lettres ne furent enrégiſtrées qu'en 1690, en faveur de M. de Harlai, & ſes ſucceſſeurs archevêques de Paris. On eſt ſurpris que l'évêque de Paris ne ſe ſoit pas trouvé un des pairs de France, & qu'aujourd'hui encore depuis l'érection du duché de Saint-Cloud en duché-pairie, il n'ait que le rang de ſa création, & ne faſſe point partie des anciens pairs : c'eſt que dans l'origine il n'avoit point de ſeigneurie que relevât du roi.

Erection d'une académie à Soiſſons. Quebec eſt érigé en évêché.

1675.

La campagne continuoit toujours en Alſace : la faute qu'avoient faite les ennemis de diviſer leurs troupes, leur fit prendre le parti de ſe reſſerrer. L'électeur de Brandebourg raſſembla l'armée de Colmar, dont le poſte ſembloit inattaquable. M. de Turenne s'avança ſur eux, & ayant feint de les attaquer par Colmar où ils avoient appuyé leur gauche, il ſe poſta ſur le Turkeim où étoit leur droite, les y attaqua le [illegible] janvier, & après un ſanglant combat, les força non-ſeulement d'abandonner leur camp, mais de repaſſer le Rhin avec vingt mille hommes qui leur reſtoient de ſoixante mille, dont leur armée étoit compoſée en entrant en campagne. L'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine & le duc de Bournonville, rejetterent les uns ſur les autres la honte de cette campagne.

Les avantages remportés par M. de Turenne dans les quatre derniers combats, ſemblent n'être fondés que ſur les fautes des ennemis, dont ce général ſut profiter, & ce ſeroit un grand éloge pour tout autre capitaine ; mais ce qui le met hors de pair, c'eſt que ces fautes, non-ſeulement il les

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

avoit prévues, mais il y avoit amené les ennemis, comme par degrés, par les fausses apparences qu'il leur présentoit : c'est ce qui est prouvé par une lettre qu'il avoit écrite au roi dès le 30 octobre de l'année précédente, où il exposoit les moyens qu'il devoit employer pour forcer les ennemis à repasser le Rhin. M. de Turenne revint à la cour, où le roi l'avoit mandé après le combat de Turkeim : il laissa le commandement de son armée au marquis de Vaubrun, qui acheva de nettoyer l'Alsace, en se rendant maître de Dachstein le 29 janvier, de Molsheim & de Mutzig, qui étoient les seules places qui restoient aux confédérés, & en s'emparant de plusieurs autres places dans le Brisgaw, qui communiquoient aux deux côtés du Rhin, tandis que notre garnison de Philisbourg achevoit de ruiner le Palatinat.

Le seul désir de M. de Turenne, au milieu de toute sa gloire, étoit de se retirer : le roi ne l'en laissa pas le maître ; il le fit repartir le 11 mai pour s'opposer aux entreprises de Montecuculli, que la jalousie des confédérés avoit empêché de commander la derniere campagne. *Celle-ci*, dit le chevalier Folard, *fut le chef-d'œuvre du vicômte de Turenne & du comte de Montecuculli ; il n'y en a point de si belle dans l'antiquité ; il n'y a que les experts dans le métier qui puissent en bien juger.* M. de Turenne assemble son armée à Schelestat ; il s'avance à Benfeld, & de-là vient camper le 27 mai au village d'Achenheim à une lieue de Strasbourg, pour maintenir cette ville dans la neutralité, & pour rompre le projet des ennemis de rentrer en Alsace : leurs mouvemens le déterminerent ensuite à faire passer le Rhin à son armée le 7 juin ; & après avoir épuisé pendant deux mois tout ce que l'art de la guerre peut fournir de ressources pour les campemens, pour les marches & pour les contre-marches, il crut en avoir trouvé le moment d'atta-

quer Montecuculli avec avantage, lorsqu'un boulet de canon ôta la vie à ce grand homme le 27 juillet, près Salsbac : il étoit âgé de soixante-quatre ans, & fut enterré à Saint-Denis le 29 août. Le secret de cette journée, qui devoit être triomphante, périt avec lui : bien loin d'attaquer les ennemis, on ne songea plus qu'à se retirer ; la dispute pour le commandement entre le comte de Lorges & le marquis de Vaubrun, ajoutoit encore au malheur des circonstances ; enfin la belle retraite faite par le comte de Lorges, parut une victoire dans la consternation où étoit l'armée : Montecuculli le poursuivit, & le premier août se donna le combat d'Altenheim, où le marquis de Vaubrun fut tué ; l'avantage fut égal des deux côtés par le courage seul de nos troupes qui se placerent d'elles-mêmes. M. de Vendôme fut blessé à cette action : l'armée françoise repassa le Rhin à Altenheim, & les ennemis à Strasbourg. M. le Prince, qui avoit pris le commandement de l'armée de M. de Turenne, fait lever le siege d'Haguenau à Montecuculli le 22 août, celui de Saverne le 14 septembre, & le force à repasser le Rhin : ce fut le dernier exploit de M. le Prince ; la goutte, dont il étoit tourmenté, le força de se retirer. C'est une chose digne de remarque, que cette année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe. M. de Turenne fut tué, M. le Prince se retira, & Montecuculli en fit de même, disant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre sa gloire contre des gens qui ne faisoient que commencer à commander des armées.

Dans les Pays-bas, le comte d'Estrades avoit mis garnison françoise le 27 mars dans la citadelle de Liege, dont les Impériaux vouloient s'emparer pour faciliter aux Hol-

landois le siege de Mastrich. Le roi prit Dinan le 10 mai, ayant sous lui le maréchal de Créqui, qui avoit enfin consenti, ainsi que les maréchaux d'Humieres & de Bellefons, à céder à M. de Turenne. Le marquis de Rochefort prit Hui le 6 juin, & le duc d'Anguien prit Limbourg le 21, avant que le prince d'Orange, qui avoit eu la petite vérole, eût pu y apporter du secours. Le maréchal de Créqui est battu à Consarbrick le 11 d'août, en voulant jetter du secours dans Treves, assiégé par le prince de Lunebourg. Il n'est pas vrai, comme plusieurs l'ont écrit, que le duc de Lorraine commandât l'armée des ennemis; il n'y étoit pas; le duc Georges-Guillaume de Brunswick eut l'honneur de cette victoire, ainsi que le duc de Zéel, le duc de Holstein & le général Chauvel. Ce fut à l'occasion de cette défaite que M. le Prince dit, qu'il ne manquoit que cette disgrace au maréchal de Créqui, pour le rendre un des plus grands généraux de l'Europe : en effet les deux campagnet de 1677 & 1678, firent voir les talens supérieurs de ce général, & effacerent l'affaire de Consarbrick : il s'y étoit fait battre par un trop de mépris pour les ennemis, dont l'armée étoit le double de la sienne, & pour n'avoir pas connu les gués qui étoient aux deux côtés du pont par où ils l'attaquerent : il est vrai que sa cavalerie l'abandonna. Après cette défaite, M. de Créqui se jetta dans Treves, lui quatrieme, & y fut fait prisonnier, lorsque cette place capitula le 6 septembre, par la trahison insigne d'un nommé Boisjourdan, qui fit la capitulation à l'insçu du maréchal. Boisjourdan qui s'étoit sauvé fut arrêté, & eut la tête tranchée. Ce misérable avoit autrefois été condamné à mort pour un assassinat dans la forêt de Senlis; l'évêque de Munster avoit obtenu sa grace, & son grand-pere, sous Charles IX, avoit livré la ville du Mans.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Le prince d'Orange assiégea Bisch le dernier jour d'août, & s'en rendit maître en peu de jours. Le roi de Suede entra en guerre cette année contre l'électeur de Brandebourg en faveur de la France. Les Hollandois, les Espagnols & le Danemarck se déclarerent aussitôt contre lui. Cette guerre fut malheureuse pour lui : Vrangel, son général, l'y servit mal, & il perdit la Pomeranie ; mais le roi la lui fit rendre par le traité de Nimegue. Prise de Brenierfurt en Allemagne, sur la Suede, le 29 octobre, par les troupes de Lunebourg, suivie de celle de Volgast par l'électeur de Brandebourg le 10 novembre. Vismar est rendu au roi de Danemarck le 22 décembre. En Sicile, le marquis de Valavoir avoit fait entrer le 3 janvier un secours dans Messine : le 9 février, le duc de Vivonne & le sieur du Quesne défirent la flotte espagnole devant Messine : le 17 août M. de Vivonne prit Agousta, mais on manqua Sarragousse & Catane, & le peu d'activité du général, jointe à l'indiscipline des troupes, rétablit les affaires des Espagnols.

En Catalogne, le comte de Schomberg, après s'être rendu maître de Figuieres, de Baschara, & de quelques autres petites places, prit Bellegarde le 27 juillet, dont les Espagnols s'étoient emparé l'année d'auparavant, il fut fait maréchal de France, & le maréchal de Navailles alla le remplacer à la fin de la campagne.

Congrès de Nimegue, où le roi nomme pour ses plénipotentiaires le maréchal d'Estrades, M. de Croissi, & le comte d'Avaux, neveu de celui qui avoit été plénipotentiaire à Munster. Le roi fait huit maréchaux de France, le 30 juillet, messieurs d'Estrades, le duc de Navailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg, & le marquis de Rochefort. Il fut réglé qu'ils ne rouleroient

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

plus ensemble, mais que le plus ancien commanderoit aux autres. Madame Cornuel disoit de cette promotion, *c'est* c'*étoit la monnoie de M. de Turenne.*

Mort du vieux duc Charles de Lorraine le 18 septembre, âgé de soixante & douze ans. Ce prince né avec beaucoup de valeur & de grands talens pour la guerre, n'étoit cependant qu'un aventurier, qui eût pu faire fortune, s'il fût né sans biens, & qui ne sut jamais conserver ses états : il étoit en galanterie comme en guerre : mari de la duchesse Nicole, il épousa la princesse de Cantecroix, sous le prétexte que son premier mariage étoit nul ; mais la cour de Rome en jugea autrement. Il devint ensuite amoureux à Paris de Marianne Pajot, qu'il voulut épouser du vivant de la princesse de Cantecroix : le contrat en fut passé le 18 avril 1662 ; mais le roi qui ne vouloit pas que son ennemi même s'avilît, fit mettre Marianne dans un couvent, ainsi que la demoiselle de Saint-Remi, que Charles avoit voulu épouser depuis ; il devint amoureux en 1663 de la dame de Ludres chanoinesse de Poussai, qu'il eût épousée sans les oppositions de la princesse de Cantecroix. Cette princesse mourut en 1663, & il réhabilita son mariage avec elle avant sa mort ; il en avoit eu M. de Vaudemont & la princesse de Lillebonne : enfin étant âgé de soixante-trois ans il épousa en 1665 Marie-Louise d'Apremont, malgré les oppositions que madame de Ludres fit à ce mariage.

Son neveu Charles V lui succéda dans ses états, ou plutôt dans l'espérance de les recouvrer. L'empereur n'a point eu de plus grand général ni d'allié plus fidele : il lui fit épouser sa sœur Eléonore-Marie, fille de l'empereur Ferdinand III & reine douairiere de Pologne : de ce mariage nâquit le duc Léopold I, qui fut rétabli dans ses états à la paix de Riswick, & qui épousa la princesse d'Orléans, niece de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Louis XIV : il fut le pere de l'empereur François I, décédé en 1765, à qui, par le traité de Vienne de 1735, les convenances générales de l'Europe ont fait tomber le grand duché de Toscane, qui faisoit le principal partage de la maison de Médicis, en échange permanent de la Lorraine, dont Louis XV a été mis en possession, & qui a été réunie à la couronne, l'usufruit réservé au roi de Pologne Stanislas, le pere de la reine. Ce traité s'étoit fait du vivant du grand duc, qui à sa mort ne laissoit point d'héritier; elle arriva deux ans après.

Nous dirons un mot de la Toscane. Jean-Gaston de Médicis, grand duc de Toscane, mourut le 9 juillet 1737; il étoit le second fils de Cosme III, grand duc de Toscane, & de la princesse d'Orléans, fille de Gaston, qui quitta son mari, & vint mourir à Paris le 17 septembre 1721 : il ne laissa point d'enfans; il y avoit deux cens trente-sept ans que la Toscane étoit sous la domination de la maison de Médicis. Alexandre de Médicis qui avoit épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles V, fut créé duc de Florence par ce prince en 1531 : son cousin obtint depuis en 1569 le titre de grand duc, que lui accorda le pape Pie V, & qui lui fut confirmé par l'empereur, après la mort de Jean-Gaston, dernier possesseur, qui mourut sans enfans : le grand duché, comme il vient d'être dit, passa à François I, empereur.

1676.

Le congrès de Nimegue n'empêcha pas la continuation de la guerre, elle fut brillante sur mer, & nous y eûmes trois grands avantages. L'amiral Ruyter, parti des côtes de Hollande le 18 août 1675 pour secourir la flotte espagnole, voulut s'opposer au secours que du Quesne conduisoit à

Meſſine ; ce fut le premier combat donné le 8 janvier ; il fut long , l'avantage nous demeura , & Meſſine fut ſecourue. La flotte hollandoiſe avoit été ſi maltraitée , que Ruyter ne ſongea plus qu'à s'en retourner ; mais ayant reçu des ordres contraires , il ſe donna un ſecond combat le 22 avril entre les mêmes généraux. Ruyter y perdit la vie , & le ſiege d'Agouſta qu'il avoit commencé fut levé. Les Hollandois perdirent dans Ruyter ce que nous avions perdu dans M. de Turenne , & le roi eut la généroſité de le plaindre. Enfin , dans le combat du 2 juin , le maréchal de Vivonne , qui avoit battu dès le 25 mars ſept mille Eſpagnols près Meſſine , acheva de détruire dans la Méditerranée la flotte eſpagnole & hollandoiſe , & prit la Scalette le 20 novembre. Les ſuccès furent différens dans la mer Baltique. L'amiral Tromp , joint aux Danois , battit les Suédois le 11 juin. Il y avoit eu deux autres actions entre les Danois ſeulement & les Suédois , le 4 & le 5 du même mois , ſur les côtes du Schonen , dont l'événement eſt reſté fort équivoque : les deux rois y combattoient.

Le roi de Danemarck entre en Suede , où il a de grands avantages. Sur terre le roi eut quatre armées : celle qu'il commandoit en Flandres , où il mena Monſieur , avec les maréchaux d'Humieres , de Schomberg , de la Feuillade & de Lorges. (Ce dernier fut fait alors capitaine des gardes à la mort du maréchal de Rochefort.) M. de Créqui commandoit un corps ſéparé. Il y en avoit une ſeconde en Allemagne ſous M. de Luxembourg : une autre entre Sambre & Meuſe , commandée par le maréchal de Rochefort , & la quatrieme en Rouſſillon ſous le maréchal de Navailles. Le roi fait ſauter la citadelle de Liege le 31 mars ; il prend Condé en perſonne le 26 avril. Monſieur prend Bouchain le 11 mai ; ce fut à ce ſiege que l'on manqua l'occaſion de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

combattre le prince d'Orange près de Valenciennes : le roi se rappelloit toujours ce moment avec regret : il avoit fait sa disposition, & témoignoit un désir extrême d'acquérir cette nouvelle gloire, mais il en fut empêché par les irrésolutions de ses généraux & de son ministre.

Aire prise le 31 juillet par le maréchal d'Humieres, tandis que le prince d'Orange assiégeoit Mastrich : c'étoit le brave Calvo qui y commandoit dans l'absence du maréchal d'Estrades, qui étoit aux conférences de Nimegue. On n'a pas oublié ce que Calvo, Catalan de nation, dit aux ingénieurs qu'il avoit avec lui : *Messieurs, je n'entends rien à la défense d'une place; tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas me rendre.* En effet, après un nombre infini d'actions pendant quarante jours entre les assiégeans & les assiégés, le prince d'Orange fut obligé de lever le siege le 27 août à l'approche de l'armée du maréchal de Schomberg : son désastre fut complet; car les bâtimens de transport où le Prince avoit chargé son artillerie, ses vivres & tous les débris du siege, furent attaqués par le comte de Montal & le duc de Villeroi, qui firent remonter ces bâtimens par la Meuse pour les conduire à Mastrich.

Le jeune duc de Lorraine prit Philisbourg le 17 septembre : cette ville bloquée depuis six mois fut vaillamment défendue pendant soixante & dix jours de tranchée ouverte par du Fay. Ce fut la faute du maréchal de Rochefort, qui commandoit pendant l'hiver dans la Lorraine & les trois Evêchés, & qui, ayant laissé fortifier imprudemment aux ennemis le poste de Lauterbourg, rendit le secours de Philisbourg impossible; cependant on s'en prit au maréchal de Luxembourg qui commandoit l'armée. M. de Turenne regardoit Philisbourg comme la place la plus importante à conserver, mais nous n'avions pas alors Strasbourg. A l'occasion de la

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

défense de Philisbourg par du Fay, le roi disoit qu'il y avoit quatre hommes que les ennemis respecteroient dans ses places, Montal, Chamilli, Calvo & du Puy.

Traité conclu le 15 octobre entre le roi de Pologne Sobieski & les Turcs, par lequel tout ce que le feu roi Michel avoit cédé aux Turcs lui fut rendu, à l'exception de la ville de Caminiek. Le maréchal de Créqui s'empare de Bouillon le 30 octobre. M. de Luxembourg envoie un détachement qui s'empare de Montbelliard le 14 décembre; il étoit sous Brisac, & sa bonne contenance, jointe à la fermeté des Basslois qui refuserent des passages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de passer le Rhin, & d'exécuter les desseins qu'il avoit sur la Lorraine & sur la Franche-Comté.

Le roi de Suede défait le roi de Danemarck au combat de Lunden le 12 décembre, & le force à quitter la Suede.

Le comte d'Estrées reprend le 20 décembre le fort de Cayenne en Amérique sur les Hollandois qui l'avoient pris six mois auparavant, & s'empare de l'Isle qui nous est restée depuis. Il n'y eut rien en Roussillon. Création des Grenadiers à cheval; Louis XV créa en 1749 les Grenadiers de France, formés des Grenadiers de milice ou Grenadiers royaux créés en 1744 & 1745.

Albi érigé en archevêché: l'archevêque de Bourges, métropolitain, conserva l'appel comme primat.

Marie-Marguerite d'Aubrai de Brinvilliers est décapitée & brûlée pour crime de poison.

1677.

Le roi désiroit sincérement la paix; mais voyant qu'il n'y pouvoit contraindre les ennemis qu'à force de succès, & que ces succès dépendoient de la promptitude, il eut pris les trois plus fortes places des Pays-bas, & Monsieur eut battu les ennemis

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

ennemis avant le tems où pour l'ordinaire les armées commencent à entrer en campagne.

Le roi part de S. Germain le 28 février, tandis que M. de Luxembourg investit Valenciennes; la tranchée est ouverte la nuit du 9 au 10 de mars, & le 17, par la valeur des mousquetaires qui s'emparent de la contrescarpe, tous les ouvrages sont emportés en plein jour, & la ville capitule quand on s'y attendoit le moins.

La ville de Cambrai est rendue au roi le 5 avril, après neuf jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 17, quoique le roi eût affoibli son armée par le secours qu'il envoya à Monsieur qui faisoit le siege de S. Omer.

Le prince d'Orange vient au secours de S. Omer, dont Monsieur faisoit le siege, & perd le 11 la bataille de Cassel, où il fut battu à plattes coutures, & où Monsieur, ayant sous lui les maréchaux d'Humieres & de Luxembourg, donna de grandes preuves de valeur : il eut un cheval de tué sous lui, un coup de mousquet dans ses armes; le chevalier de Lorraine parlant à lui, eut un coup de mousquet dans le chapeau, qui lui effleura le front; le chevalier de Nantouillet eut la cuisse percée à ses côtés, & quelques-uns de ses domestiques furent tués derriere lui. Ensuite Monsieur ayant pris S. Omer le 20 du même mois, le roi & lui revinrent à Versailles. Ce fut au retour de ces expéditions, que le roi dit à Racine & à Despréaux, chargés d'écrire son histoire : *Je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette derniere campagne; vous auriez vu la guerre, & votre voyage n'eût pas été long;* Racine lui répondit : *votre majesté ne nous a pas donné le tems de faire faire nos habits.*

Le prince d'Orange, dans la crainte d'être attaqué par M. de Luxembourg, leve le siege de Charleroi le 14 août, défendu par Montal : ce prince n'avoit pas été plus heureux

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

en 1672 devant la même place que le même Montal défendoit. La prise de Treves en 1675, & celle de Philisbourg en 1676, donnerent l'espérance au jeune duc de Lorraine, dit Charles V, de pouvoir reconquérir ses états; il comptoit que Treves & Luxembourg lui donneroient passage sur la Sarre & sur la Meuse, tandis que par Philisbourg le prince de Saxe-Eisenac entreroit dans l'Alsace. Le baron de Monclar défendit l'Alsace contre ce dernier, & le maréchal de Créqui fut opposé au duc Charles avec une armée fort inférieure. Ce prince passa la Sarre, & s'avança jusques sur Metz: mais il ne put rien entreprendre par l'habileté du maréchal de Créqui, qui le côtoya jour par jour, & qui lui coupa les vivres de tous les côtés. Il ne fut pas plus heureux sur la Meuse, dont le maréchal de Créqui défendit les passages, & il se vit contraint de retourner en Alsace, où M. de Créqui le devança. M. de Monclar avoit tellement resserré les troupes du prince de Saxe, qu'elles furent obligées de capituler proche Strasbourg le 24 septembre, pour se retirer à Rastat avec un passeport du maréchal. Ce même maréchal battit encore un corps de troupes du duc Charles le 7 octobre au combat de Cokesberg, près Strasbourg; le maréchal de Villars, jeune alors, se distingua: enfin il termina cette glorieuse campagne par la prise de Fribourg le 14 novembre en cinq jours de tranchée ouverte. Cette ville, de simple hameau, parvenue à l'honneur de ville murée en 1220, & devenue le patrimoine de la maison d'Autriche en 1386, lui fut enlevée par Gustave-Adolphe en 1632: elle rentra sous la domination de l'empereur en 1638, & depuis elle y est restée, malgré les trois fameuses journées, où le duc d'Anguien & M.' de Turenne battirent Montecuculli, jusqu'à la conquête qu'en fit cette année le maréchal de Créqui: elle fut cédée au roi par le traité de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Nimègue, & rendue à la maison d'Autriche par celui de Riswick. Le maréchal de Villars la prit de nouveau en 1713 sur l'empereur, à qui le roi la rendit par le traité de Rastat. Enfin en 1744 Louis XV prit cette ville en personne, & instruit par le passé, fit sauter les fortifications de la ville, ainsi que celles des châteaux : la tranchée fut ouverte le 22 septembre, la ville se rendit le 7 novembre, & les châteaux le 26 du même mois, la garnison prisonniere de guerre : le prince de Soubise y eut le bras cassé. Fribourg revint à l'empereur par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.)

Le roi donne mille écus de pension à Racine & à Despréaux, pour travailler à l'histoire de son regne.

Le maréchal d'Humieres prend Saint-Guillain, le 11 décembre. Le comte d'Estrées, qui avoit déja eu un avantage sur l'amiral Binck à Tabago le 23 février, s'empare de cette place le 12 décembre. Défaite du comte de Monterei dans le Lampourdan le 4 juillet par le maréchal de Navailles : il étoit [illegible] de dom Louis de Haro.

Le prince d'Orange épouse la princesse Marie, fille du duc d'Yorck (depuis Charles II.) On ne prévoyoit pas que cette alliance coûteroit un jour la couronne à son beau-pere. Deux choses sont à remarquer dans ce mariage ; l'une, que la cérémonie s'en fit à Londres le jour destiné à célébrer chaque année la découverte de la conspiration des poudres : l'autre, que le prince d'Orange, en qualité de stathouder, demanda aux états généraux leur agrément pour ce mariage, & que cette démarche ne fut point regardée comme une démarche de politesse, mais comme un devoir ; en effet, les députés de toutes les provinces convoqués, arrêterent le 11 avril un rescrit, par lequel il fut déclaré, que la république agréoit & approuvoit le choix de son stathouder, pour la princesse Marie d'Angleterre, & ordonnoit en

ÉVENEMENS REMARQUABLES [illegible] LOUIS XIV.

même tems que ce mariage fût notifié de la part de l'état aux ministres de l'empereur & des autres princes qui résidoient à la Haye. Le maréchal d'Estrades jugea d[illegible]heur de quoi le prince d'Orange étoit capable, en disant qu'on verroit revivre en lui *Guillaume-le-Taciturne, Maurice & Frédéric-Henri.* Le duc d'Yorck (depuis Jacques II) en jugeoit de même que le maréchal d'Estrades; & la hauteur avec laquelle le prince d'Orange vint à Lo[illegible]re la demande de la princesse Marie, eût dû ouv[illegible]es yeux à Charles II; mais le malheur fit qu'il pri[illegible] hauteur pour de la franchise.

Le roi de Suede prend le château d'Elsimbourg le 9 janvier : sa flotte est battue par les Danois, le 11 juin & le 11 juillet : il bat le roi de Danemarck à Lendskroon le 24 juillet. L'électeur de Brandebourg prend Stetin le 26 décembre. Le parlement de Paris abolit le congrès par arrêt du 18 février.

1678.

Le roi, pour donner le change aux ennemis, s'étoit [illegible] porté en Lorraine dès le mois de février, avec la re[illegible] toute sa cour, & avoit fait investir Charlemont, Namu[illegible] Luxembourg; puis tout-à-coup passant des bords de la M[illegible]selle à ceux de l'Escaut, la ville de Gand fut investie par le maréchal d'Humieres, & prise le 9 mars, n'ayant soutenu que quatre jours de siege : le château capitula le 1[illegible]. Cette conquête étoit importante, parce que c'étoit à Gand que devoit se faire le dépôt général de l'armée des alliés, en attendant qu'ils fussent en état d'assembler leurs forces. Ypres se rend au roi le 25 après sept jours de siege, malgré les difficultés augmentées par les inondations, & la brave résistance du marquis de Conflans qui y commandoit pour

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

les Espagnols: ce furent deux assauts donnés en même tems, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, à la contrescarpe de la ville & à celle de la citadelle, qui hâterent cette prise: le duc d'Elbœuf, aide de camp du roi, y eut la jambe cassée. Cette ville, qui resta au roi par le traité de Nimegue, & qui fut cédée à l'empereur par celui d'Utrecht, fut en[illegible] par Louis XV en personne en 1744.

La promptitude de ces expéditions excita une si grande fermentation dans le parlement d'Angleterre, que Charles II y fut autorisé à faire des emprunts à sept pour cent, de telles sommes qu'il jugeroit à propos pour le maintien de ses armes. Cette démarche qui n'avoit pour but que de donner du secours aux ennemis de la France, jointe à l'interdiction du commerce entre les deux royaumes, ordonnée par le même parlement, étoit bien contraire à la qualité de médiateur qu'avoit prise Charles II, mais il n'en étoit pas le maître. On le força aussi à redemander les troupes Angloises qui avoient été au service de France dès le commencement de la guerre, & qui lui furent renvoyées en [illegible] mauvais état.

Le roi, qui avoit rempli son objet, quitta l'armée le 2 [illegible], & revint à Saint-Germain. Ce prince, en partant de Paris, avoit dit aux députés du parlement, qu'il laissoit sa puissance entre les mains de M. le chancelier, pour ordonner de tout en son absence, suivant qu'il le jugeroit à propos. Il faut remarquer que le roi faisoit tous ces voyages à cheval.

M. de la Bretesche, colonel de dragons, surprend le 4 mai le château & la ville de Leuve à quatre lieues de Louvain. Le maréchal de Navailles prend Puicerda le 28.

Cette campagne fut aussi glorieuse pour le maréchal de Créqui que l'avoit été la précédente, & toutes les deux

peuvent être d'une grande instruction dans l'art militaire. L'objet du duc de Lorraine étoit de reprendre Fribourg, & de rentrer dans la Lorraine par la haute Alsace. Le maréchal de Créqui, après avoir défait un détachement du prince de Bade, marche vers le pont de Rhinsfeld, où il bat les Impériaux le 6 juillet; il attaque près Gegenbak le duc de Lorraine, dont il bat l'arriere-garde le [illegible], & tout de suite emporte le fort de Kell le 27, & brûle une partie du pont de Strasbourg du même côté; enfin il s'empare de Lictemberg le 15 octobre.

La licence avec laquelle les troupes françoises vivoient en Sicile, y avoit indisposé les esprits; c'étoit tous les jours de nouvelles conspirations, que la nonchalance de M. de Vivonne ne prévenoit ni ne punissoit. L'Angleterre, prête à se déclarer pour les Hollandois, eût rendu le retour de nos troupes très-difficile : on se détermina à abandonner ce royaume, & M. de la Feuillade chargé du retour, embarqua sur sa flotte le 8 avril ce qu'il [illegible] de Messinois qui avoient été dans le parti de la France. Le comte de Konigsmarc défait les Danois le 18 janvier dans l'isle de Rugen, & il est forcé d'abandonner cette isle le [illegible] septembre. Le château d'Elsimbourg est rendu aux Danois le 7 juillet : ils levent le siege de Bahus le 21. Le roi de Suede reprend Christiandstat le 14 août. L'électeur de Brandebourg emporte Stralzund le 19 octobre, & Greipswalde le 25.

Paix de Nimegue, dont le roi dicta les conditions. Il y eut trois traités; l'un entre la France & la Hollande, signé le 10 août : le second avec l'Espagne, signé le 17 septembre; & le troisieme avec l'empereur & l'empire, à la réserve de l'électeur de Brandebourg, & de quelques autres princes. Ce qu'il y a de remarquable dans le traité si-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

gne avec les Hollandois, auxquels on rendit Mastrich, c'est qu'après avoir été l'unique objet de la guerre de 1672, ils furent les seuls à qui tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Espagne, il fut convenu que la Franche-Comté resteroit au roi, ainsi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Menin, Bavai, Maubeuge & Charlemont. Il est important de faire une remarque par rapport à la propriété de la Franche-Comté. Après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI réunit, comme l'on sait, le duché de Bourgogne à la couronne; mais la Franche-Comté demeura à Marie de Bourgogne, aux droits de sa trisayeule Marguerite, héritiere de Philippe de Rouvre, & femme de Philippe-le-Hardi, premier duc de la seconde maison de Bourgogne; elle lui fut contestée: Marie, par son mariage avec Maximilien, fut mere de Marguerite, fiancée à Charles VIII, auquel elle devoit apporter pour dot la Franche-Comté: ce mariage n'eut pas lieu, & la Franche-Comté revint à Philippe-le-Beau, frere de Marguerite, qui la laissa à son fils Charles-Quint, dont la postérité l'a conservée jusqu'à la paix de Nimegue, qu'elle fut cédée & réunie irrévocablement à la France. La base du traité avec l'empereur, qui ne fut signé que le 5 février 1679, fut celui de Munster: par l'un des articles le roi lui cede ses droits sur Philisbourg, & l'empereur cede au roi ses droits sur Fribourg: Huningue, qui n'étoit alors qu'une simple redoute, resta au roi, & est devenue depuis une place de guerre qui tient toute la tête du Rhin. Le duc de Lorraine, mécontent des conditions de ce traité, n'y fut point compris, & ne fut rétabli dans ses états qu'à la paix de Riswick; mais ce qui honore la mémoire du roi, c'est qu'il fit rendre à

ſon allié le roi de Suede, tout ce que l'électeur de Brandebourg & le roi de Danemarck lui avoient pris. Cela n'empêcha pas le chevalier Temple de dire que les ambaſſadeurs de France avoient traité les affaires de Suede avec beaucoup d'indifférence, ni Puffendorff de rapporter les paroles du chancelier Oxenſtiern, » que pour trois millions de ſubſides » que la Suede avoit reçus de la France, il lui en avoit » coûté cinquante, ſans compter la réputation de ſes ar- » mes. « Mais auſſi le roi de Suede, comme il arrive toujours dans les tems de guerre, en accrut beaucoup ſon autorité ſur les peuples. Après le premier traité ſigné avec la Hollande le 10 août, le prince d'Orange qui, dit-on, feignit de l'ignorer, attaqua M. de Luxembourg à Saint-Denis près Mons le 14 août; ce général prit prétexte de faire lever le blocus de Mons que nous faiſions, juſqu'à ce qu'on eût donné la ſatisfaction au roi de Suede: mais en effet il ne vouloit que la continuation de la guerre, & comptoit ſurprendre M. de Luxembourg: cette mauvaiſe foi ne ſervit qu'à relever la valeur des François: le combat fut ſanglant, & l'avantage nous demeura.

Buſſi-Lamet, inſtruit des galanteries de ſa femme avec le marquis d'Albret, la force à lui donner un rendez-vous où M. d'Albret eſt aſſaſſiné; il étoit frere d'un ſecond lit du maréchal d'Albret, tous deux bâtards d'Albret. Etienne, d'où ils deſcendoient, avoit été légitimé par François I. Le marquis d'Albret étoit revenu pour ce rendez-vous de l'armée, ſur un congé de M. le maréchal de Schomberg; & M. de Louvois manda au maréchal, que le roi avoit été ſurpris qu'il eût accordé un congé à un officier général, ſans en avoir reçu ſes ordres.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1679.

Mort du cardinal de Retz. On a de la peine à comprendre comment un homme qui passa sa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer; esprit hardi, délié, vaste & un peu romanesque, sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnoit sur le peuple, & faisant servir la religion à sa politique, cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hasard, & ajustant souvent après coup les moyens aux événemens. Il fit la guerre au roi; mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rebellion; magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite, plus de chimeres que de vues; déplacé dans une monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni sujet fidelle ni bon citoyen; aussi vain, plus hardi, & moins honnête homme que Cicéron; enfin plus d'esprit, moins grand & moins méchant que Catilina. Ses mémoires sont agréables à lire; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire son plus grand ennemi? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme, sur la fin de sa vie, n'eut plus rien de tout cela, & qu'il devint doux, paisible, sans intrigue, & l'amour de tous les honnêtes gens de son tems, comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit, & des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge, ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, & avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, soit de son vivant, soit après sa mort.

Comme le traité avec l'empereur ne fut conclu qu'au

commencement de cette année, on prit Nuitz dans le mois de janvier, qui fut rendu à l'électeur de Cologne lorsque l'empereur eut signé.

L'électeur de Brandebourg fait enfin la paix le 29 juin : il y fut forcé par les pertes qu'il fit dans le courant de cette campagne. Calvo prit sur lui la ville & le duché de Cleves le 25 mars. Le marquis de Sourdis lui prit Lipstad le 14 mai, & le maréchal de Créqui le battit deux fois près de Minden. Tout l'Empire accéda au traité de Nimegue dans le courant de cette année.

Marie-Louise, fille de Monsieur & de Henriette d'Angleterre, épouse le roi d'Espagne Charles II à Burgos le 18 novembre.

Mort de madame de Longueville le 15 avril. On sait le rôle qu'elle joua dans la guerre civile de Paris. Sœur du grand Condé, elle partagea ses querelles autant par le goût qu'elle avoit pour l'intrigue, que par amitié pour lui. Le cardinal de Retz a dit d'elle, *Héroïne d'un grand parti; elle en devint l'aventuriere*. Le prince de Marsillac, depuis duc de la Rochefoucauld, (l'auteur des Maximes) lui avoit été fort attaché. Célebre édit des duels. Suppression des chambres de l'édit de Toulouse & de Bordeaux. Mort de mademoiselle de Duras, dame d'atour de Madame, qui avoit été protestante : elle avoit fait son abjuration entre les mains de M. Bossuet, après avoir assisté aux fameuses conférences tenues entre ce prélat & le ministre Claude en 1678, époque célebre dans l'histoire de l'église. Mort de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, le 17 septembre, prince de mérite, & persécuté par la reine douairiere d'Espagne.

Disgrace de M. de Pomponne, secrétaire d'état des affaires étrangeres, qui avoit succédé en 1671 à M. de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Lionne ; sa place fut donnée à M. Colbert de Croissi, frere du contrôleur général, qui négocioit alors en Baviere le mariage de Monseigneur. On reprochoit entr'autres choses à M. de Pomponne de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimegue, les villages qui sont entre Fribourg & Brisac; en effet, lorsque le roi eut fait depuis son entrée dans Strasbourg, & qu'il voulut aller visiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner sans s'arrêter en chemin, parce que c'étoit terres de l'Empire. Cette faute n'eût peut-être pas été relevée, ainsi que d'autres négligences que l'on imputoit à M. de Pomponne, si M. de Louvois & M. Colbert n'avoient pas eu envie de sa place : ils concoururent tous deux, contre leur ordinaire, à la même fin ; mais M. de Louvois, qui agissoit pour M. Courtin, fut fort surpris de voir que la préférence fût donnée au président Colbert. Le roi commence les bâtimens de Marli.

1680.

Premier établissement des François dans les Indes Orientales, par la confirmation de l'acquisition qu'ils avoient faite de Pondichery en 1674.

Déclaration du 11 janvier, contre les empoisonneurs & les devins. La Voisin est brûlée le 22 février, après avoir été convaincue de poison : elle se mêloit aussi de deviner ; plusieurs personnes, qu'une vaine curiosité avoit conduites chez elle, furent embarrassées dans cette affaire. Madame de Bouillon parut devant les juges ; madame la comtesse de Soissons se sauva en Flandres, & M. le maréchal de Luxembourg fut mis à la Bastille, poursuivi par la jalousie de M. de Louvois, dont la Reynie servit trop bien la passion ; mais il en sortit bientôt après. Antoinette Bourignon meurt à

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Franeker le 30 octobre ; c'étoit un cerveau brûlé : elle prêchoit le fanatisme, & avoit ses disciples.

Madame de Montespan s'assure un rang plus indépendant à la cour, en acquérant pour deux cens mille écus la charge de surintendante de la maison de la reine, que madame la comtesse de Soissons est forcée de lui vendre.

Louis-le-Grand (car ce fut alors que ce titre lui fut donné de l'aveu même des étrangers) fait fortifier Sar-Louis, pour mettre la Lorraine à couvert, & fait élever le fort de Huningue à la tête de la haute Alsace. Le conseil de Brisac, par arrêt du 22 mars, réunit les terres démembrées de l'Allemagne ; & la chambre de Metz, par un pareil arrêt du 12 avril, réunit au domaine tous les fiefs démembrés des trois Evêchés. Le roi donne le 24 juillet un édit pour l'exécution de ces arrêts. Les princes intéressés dans ces réunions, prétendirent qu'elles étoient une infraction à la paix. Ces contestations donnerent lieu à un congrès qui se tint à Courtrai l'année suivante, & furent les premieres semences de la haine qui se renouvella contre la France, & qui éclata enfin en 1689.

Mariage de Monseigneur le 7 mars avec Marie-Anne-Victoire de Baviere. Le goût de cette princesse pour la retraite empêcha qu'elle ne fût heureuse en France, où elle auroit eu un grand crédit, si elle s'étoit souciée de plaire davantage au roi : mais elle n'aimoit qu'à passer ses journées seule avec une femme de chambre Allemande, nommée Bessola : après bien de tentatives, le roi la laissa dans cette solitude où elle se plaisoit tant, & comme de raison, il ne lui resta personne : on lui donna madame de Richelieu pour dame d'honneur ; elle l'étoit de la reine depuis la mort de madame de Montausier ; & pour la dédommager on fit son mari chevalier d'honneur de madame la dauphine ; cette

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

princesse eut deux dames d'atour, madame la maréchale de Rochefort & madame de Maintenon: la premiere fut depuis dame d'honneur de madame la duchesse de Chartres; la derniere refusa par modestie la place de dame d'honneur, à la mort de madame la duchesse de Richelieu, & elle la fit donner à madame la duchesse d'Arpajon. Le roi nomme huit personnes de condition, qu'on appeloit Menins, avec six mille livres de pension, pour accompagner Monseigneur.

Le roi donne ordre de faire baisser par-tout le pavillon aux Espagnols: il visite les ports de Flandres avec la reine & toute la cour.

Le 26 décembre parut la plus grande comete qu'on ait encore vue. M. Newton a démontré le premier que les cometes étoient de vraies planetes, & M. Halley est le premier qui ait prédit le retour périodique de quelques-unes. On croit que la grande comete de l'année 1680 est la même qui avoit paru en 1106, en 531, & l'année de la mort de César, & que sa période est de 575 ans environ. Ce fut à l'occasion de cette comete que parut l'ouvrage de Bayle, intitulé, *Pensées diverses sur la comete*; ce phénomene jetta une grande terreur dans les esprits: *nous nous étonnons trop de ce qui arrive rarement, & point assez de ce qui arrive tous les jours.*—Établissement d'une chaire pour le droit françois. Il y avoit eu l'année d'auparavant un édit portant rétablissement des *leçons du droit conjointement avec celles du droit canonique.* On est surpris de trouver une décrétale du pape Honorius III de 1255, par laquelle ce pontife défendoit d'enseigner le droit civil dans l'université de Paris; on l'est plus encore de voir que Philippe-le-Bel, conformément à cette décrétale, transféra l'école du droit civil à Orléans, & que l'ordonnance de Blois de 1579 persiste à priver la ville de Paris de ce secours, pour y laisser subsister

seule l'école du droit canonique. Cela s'explique, en disant que l'intention du pape Honorius n'avoit pour objet que les ecclésiastiques, qu'il craignoit qu'ils ne fussent détournés de l'étude de la théologie & de celle du droit canon, par l'étude du droit civil; & qu'alors nos rois n'avoient pas encore reconnu l'utilité de l'étude du droit civil. Quoi qu'il en soit, Louis XIV rétablit les choses telles qu'elles devoient être, & ce fut précisément cent ans après l'ordonnance de Blois. Ce droit civil n'étoit autre que celui de Justinien. (Voyez l'année 1137.) N'est-il pas bien étonnant que le code composé six cens ans auparavant à Constantinople, oublié depuis, soit devenu la loi de tant de pays, où les empereurs n'avoient jamais commandé, comme la France, l'Espagne, l'Allemagne, &c. c'est qu'il n'y a gueres de maximes du droit naturel ou du droit des gens, qui ne se rencontrent dans le digeste.

1681.

Ordonnance de la marine, que les Anglois ont regardée comme un chef-d'œuvre, & qu'ils ont copiée.

Le roi fait perfectionner les ports de Brest & de Toulon, il augmente la marine de plus de 60000 matelots. M. du Quesne coule à fond le 23 juillet plusieurs vaisseaux de Tripoli qui s'étoient retirés dans le port de Chio, & le 4 de décembre il conclut une paix avec ces peuples.

Le 19 mai on commence à naviguer sur le canal de Languedoc.

Le comté de Chinei, dans les Pays-Bas, est cédé au roi par les Espagnols le 31 juillet. Capitulation de Strasbourg, qui se rend au roi le 30 septembre : elle fut signée par M. de Louvois & par M. de Monclar, commandant en Alsace à la place du duc de Mazarin qui en étoit gouverneur : le

roi y fait son entrée le 23 octobre, accompagné de la reine, de Monseigneur & de toute sa cour. Le marquis de Chamilli, fameux par la défense de Grave, fut fait gouverneur de Strasbourg ; François Egon de Furstemberg en étoit évêque, son frere Guillaume lui succéda l'année d'après.

Le roi reçoit à Ensisheim une députation générale des treize cantons & de leurs co-alliés, pour le complimenter.

Pendant que Strasbourg capituloit, M. le marquis de Boufflers prenoit le 30 septembre possession de Casal, ville capitale du Montferrat, appartenant au duc de Mantoue, qui convint d'y recevoir une garnison françoise commandée par M. de Catinat. Mort de madame la duchesse de Fontange ; le fils qu'elle avoit eu du roi mourut peu de tems après sa naissance.

1682.

L'édit de 1673, au sujet de l'étendue de la régale, ayant été reçu par les évêques de l'assemblée de 1682, le pape Innocent XI leur adressa des brefs qui renfermoient des maximes contraires à celles qui étoient contenues dans l'édit ; ces brefs donnerent lieu à examiner des propositions présentées par la Sorbonne en 1663, & le résultat de l'assemblée furent les quatre propositions contenues dans la déclaration des députés du clergé touchant la puissance ecclésiastique. La premiere, que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois ; la seconde, que le concile est au-dessus du pape, conformément à ce qui a été reconnu dans les sessions quatrieme & cinquieme du concile de Constance ; la troisieme, que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, sans donner d'atteinte aux libertés de l'église gallicane ; & la quatrieme, qu'il appartient prin-

cipalement au pape de décider en matiere de foi, que ses décrets obligent toutes les églises, que ses décisions néanmoins ne sont *irréformables* qu'après que l'église les a acceptées. Cette déclaration fut confirmée par l'édit du roi, registré au parlement le 23 mars.

Le roi, sur le refus que fit l'Espagne de lui donner des équivalens pour le comté d'Alost; fait bloquer Luxembourg: mais ayant appris les préparatifs des Turcs contre l'empereur, il ordonna la levée du blocus le premier avril.

Le roi établit des compagnies de Cadets pour les troupes de terre, & des compagnies de Gardes marine.

Le roi s'établit à Versailles le 6 mai: il exile plusieurs des jeunes gens les plus considérables de la cour, à cause de leurs mœurs. Du Bois-Baillet est envoyé pour faire fonction d'intendant dans la province de Béarn, où il n'y en avoit jamais eu, & où le parlement de Pau avoit exercé jusques-là toute l'autorité; il devoit aussi présider aux états de la province, ce qui avoit été fait jusqu'alors par l'intendant de Guyenne, à qui on donnoit chaque fois une commission particuliere.

On porte au parlement, dans le mois de mars, une déclaration en faveur de M. le duc du Maine, à l'égard de la souveraineté de Dombes que mademoiselle de Montpensier lui avoit donnée. Le roi déclare qu'il reconnoit & tient pour souveraineté sous sa protection la seigneurie de Dombes, en se réservant, comme ses prédécesseurs, *la bouche & les mains*, lequel devoir sera fait comme d'un moindre souverain à un puissant son protecteur, & non comme d'un sujet à son roi, ni d'un vassal à son seigneur; accorde aux seigneurs de Dombes le pouvoir de juger en dernier ressort, & défend au parlement de Paris de plus comprendre le pays de Dombes dans les rôles des provinces de Lyonnois, &c.

&c.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

& autres qui ressortissent au parlement. Cette déclaration ne fait que rétablir les princes de Dombes dans les droits dont ils jouissoient avant la confiscation qui fut faite de cette principauté sur le connétable de Bourbon. La principauté de Dombes étoit entrée dans la branche de Bourbon par Louis II, duc de Bourbon, à qui Edouard de Beaujeu en fit don l'an 1400.

Le roi envoie M. de Menars, intendant de Paris, & beau-frere de M. Colbert, au temple des Huguenots de Charenton, pour leur demander de quelle profession de foi ils étoient, n'y ayant que celle de Calvin dont l'exercice fût souffert en France, ce qu'on faisoit très-sagement pour les [illegible], parce qu'il étoit vrai que presqu'aucun d'eux n'étoit de la même croyance que l'autre. M. Justel, calviniste, étant âgé de cinquante-six ans, épousa mademoiselle de Lormes sa proche parente, avec une dispense de M. le chancelier; il alla se marier dans la chapelle de l'ambassadeur d'Angleterre, par mépris pour les ministres de Charenton, sans leur en avoir rien communiqué. M. Simon, à qui il fit [illegible] savoir son mariage, lui représenta qu'il étoit nul, & qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques de se marier *coram proprio parocho*. En effet, il fallut qu'il présentât une requête à M. le lieutenant civil pour la réhabilitation de son mariage; & il fut ordonné que conformément aux loix du royaume, il se marieroit dans la paroisse qui étoit à Charenton. (*Lettres de Simon.*)

Naissance de M. le duc de Bourgogne le 6 août.

Bombardement d'Alger par M. du Quesne, le 30 du même mois. Construction de la machine de Marli.

Institution d'une académie royale à Nismes.

Monseigneur entre au conseil des dépêches : ce conseil, dans les commencemens, étoit un peu différent de ce qu'il

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

est aujourd'hui ; tous ceux qui le composoient y assistoient debout, même le chancelier ; il n'y avoit d'assis qu'un secrétaire d'état lorsqu'il écrivoit : mais alors on n'y rapportoit pas de procès.

La comete qui parut cette année est, comme M. Halley l'a démontré, la même qui avoit paru en 1531 & en 1607 : sa période est de soixante-quinze ou soixante-seize ans environ. M. Halley avoit prédit son retour pour la fin de 1758 ou le commencement de 1759, & cette prédiction, vérifiée par les calculs de M. Clairaut, a été exactement accomplie. La comete a été vue pour la premiere fois en décembre 1758, & les astronomes l'ont observée pendant les premiers mois de l'année 1759 : on ne sauroit douter qu'elle ne reparoisse vers l'année 1835.

1683.

Mort de la reine Marie-Thérese, âgée de quarante-cinq ans, le 30 juillet, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait avec le roi en Bourgogne & en Alsace. On ne sauroit donner une idée plus juste des mœurs de cette princesse, & en même tems de la hauteur de ses sentimens, qu'en rapportant une réponse qu'elle fit un jour : c'étoit à une Carmélite qu'elle avoit priée de lui aider à faire son examen de conscience pour une confession générale à laquelle elle se disposoit : cette religieuse lui demanda si, en Espagne, dans sa jeunesse, avant d'être mariée, elle n'avoit point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la coûr du roi son pere : *Oh non, ma mere*, dit-elle, *il n'y avoit point de rois.*

Mort de M. Colbert, âgé de soixante-quatre ans, le 6 septembre. L'éclat & la prospérité de ce regne, la grandeur du souverain, le bonheur des peuples, feront regretter à

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

jamais le plus grand ministre qu'ait eu la France : ce fut par lui que les arts furent portés à ce degré de splendeur qui a rendu le regne de Louis XIV le plus beau regne de notre monarchie : & ce qui est à remarquer, c'est que cette protection signalée qu'il leur accorda n'étoit peut-être pas en lui l'effet seul du goût & des connoissances : ce n'étoit pas par sentiment qu'il aimoit les artistes & les savans, c'étoit comme homme d'état qu'il les protégeoit, parce qu'il avoit reconnu que les beaux arts sont souvent capables de former & d'immortaliser les grands empires. Homme mémorable à jamais! Ses soins étoient partagés entre l'économie & la prodigalité : il économisoit dans son cabinet, par l'esprit d'ordre qui le caractérisoit, ce qu'il étoit obligé de prodiguer aux yeux de l'Europe ; tant pour la gloire de son maître, que par la nécessité de lui obéir ; esprit sage, & n'ayant point les écarts du génie. *Par negociis neque supra erat.* (Tacite.) Il ne fut que huit jours malade : on a dit qu'il étoit mort hors de la faveur ; grande instruction pour les ministres. M. le Pelletier lui succede dans la place de contrôleur général.

Alger est bombardée pour la seconde fois par M. du Quesne le 26 & le 27 juin. M. de Tourville force les Algériens l'année d'après à demander la paix. Siege de Vienne, entrepris par le grand Visir Cara Mustapha, à la tête de deux cens mille hommes. L'empereur & l'impératrice se sauverent de Vienne. Jean Sobieski, roi de Pologne, secondé du duc de Lorraine, fait lever le siege le 12 septembre : (*fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes*, dit alors un prédicateur prêchant à Vienne.) Cette action, où les infidelles furent mis en fuite, ne coûta pas la vie à plus de six cens Chrétiens, & les Turcs y perdirent au plus huit cens hommes. L'empereur de retour, reçut

assez froidement le roi de Pologne, sans doute parce qu'il lui devoit trop. Il se donna dans la suite deux combats entre les Polonois & les Turcs, l'un le 7, l'autre le 9 octobre : dans le premier, les Turcs furent vainqueurs, & Sobieski courut grand risque de la vie ; dans le second, où étoit le duc de Lorraine, les Turcs furent défaits. Ce prince & Sobieski prennent la ville de Gran, le 26 octobre ; il en coûta la vie à Cara Mustapha, que le grand seigneur fit étrangler. Ce ministre qui avoit succédé à Coproli, gagné par l'argent des Hollandois, avoit empêché dès l'an 1677 que M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, ne continuât de jouir, ainsi qu'il avoit fait par le passé, des honneurs du sopha, & lui avoit donné tous les dégoûts qu'il avoit pu, jusqu'à trouver mauvais les réjouissances que fit cet ambassadeur pour les succès de Louis XIV ; mais M. de Guilleragues qui le remplaça, ayant persisté à ne point recevoir son audience si cet honneur ne lui étoit accordé, l'obtint enfin lors de la mort du Visir, arrivée en 1682, qui vengea la France de l'insolence de ce ministre.

Le roi reprend les armes, faute d'exécution du traité de Nimegue. Le maréchal d'Humieres fait le siege de Courtrai, qui se rend le 6 novembre. Le comte de Vermandois, fils légitimé du roi, qui y étoit, mourut quelques jours après. Dixmude se rend le 10. Le maréchal de Créqui bombarde Luxembourg. Naissance du duc d'Anjou, (Philippe V) le 19 décembre. Le roi donne le maréchal de Navailles pour gouverneur à M. le duc de Chartres ; il mourut la même année ; le maréchal d'Estrades eut la place, & il mourut en 1686, ce qui fit dire à Benserade, qu'on ne pouvoit pas élever de gouverneur à M. le duc de Chartres. Le maréchal d'Estrades avoit la vice-royauté de l'Amérique, qui fut donnée à sa mort au maréchal d'Estrées. Le duc de

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

la Vieuville est fait gouverneur de M. le duc de Chartres.

Le roi de Pologne tente vainement un accommodement entre l'empereur & Tekeli.

1684.

Le maréchal de Bellefons bat le duc de Bournonville le 12 mai à Pontmayor en Catalogne, & va faire le siege de Gironne, qu'il fut contraint de lever le 23, faute d'avoir reçu les secours nécessaires. Le duc de Savoie épouse le 8 mai Anne-Marie, fille de Monsieur, dont l'aînée avoit épousé Charles II, roi d'Espagne. De ce mariage sont issues madame la duchesse de Bourgogne, mere du roi, & la premiere femme de Philippe V.

Les Génois, au mépris de leur alliance avec la France, entretenoient des intelligences avec l'Espagne, & même avec les Algériens, dont ils favorisoient les pirateries : M. de Saint-Olon leur en demanda la réparation; ils la refuserent : le roi fait bombarder Gênes dans le mois de mai par le marquis du Quesne : M. de Seignelai étoit sur la flotte.

Luxembourg rendu le 4 juin au maréchal de Créqui, après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Le roi, qui avoit mené des dames à cette campagne, couvroit le siege. M. de Relingue se défend le 10 juillet contre vingt-cinq galeres espagnoles dans la Méditerranée.

Un ambassadeur d'Alger vient faire ses soumissions au roi le 4 juillet. Les Algériens avoient rendu à M. d'Amfreville, à la considération du roi, plusieurs esclaves Chrétiens de toutes nations : quelques Anglois qui étoient du nombre, s'aviserent de soutenir que l'on ne les mettoit en liberté que par la crainte que l'on avoit du roi leur maître ; d'Amfre-

ville leur prouva le contraire, en les rendant aux Algériens, qui les remirent à la chaîne.

Treve de Ratisbonne pour vingt ans, signée le 10 août entre la France & l'Espagne, & le 16 entre la France & l'Empire; le pensionnaire Fagel, dévoué au prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour s'y opposer: le roi garde Luxembourg. Envoyés de Siam à Versailles, ils eurent audience de M. de Seignelai & de M. de Croissi; & ils virent le roi dans la galerie le 27 novembre, comme il alloit à la messe, mais ils n'eurent point d'audience. Le roi de Siam en avoit envoyé d'autres en 1680, qui avoient péris sur mer. Le chevalier de Chaumont fut envoyé l'année suivante en qualité d'ambassadeur vers le roi de Siam: l'abbé de Choisi l'y accompagna, & eut aussi les patentes d'ambassadeur. On connoît la relation qu'il a faite de ce voyage.

Le duc de Lorraine, après avoir remporté plusieurs avantages contre les Turcs dans le cours de la campagne, est obligé de lever le siege de Bude le premier novembre; il l'avoit commencé le premier juillet.

Le roi ayant réuni en 1674 au châtelet de Paris le bailliage du palais, & toutes les justices des seigneurs qui étoient dans la ville & dans les fauxbourgs de Paris, créa par le même édit un nouveau siege présidial, avec le même nombre d'officiers dont étoit composé l'ancien châtelet; mais ces deux jurisdictions étant sans cesse en dispute sur leurs limites, & ces disputes troublant l'ordre de la police, le roi supprima le nouveau châtelet dix ans après son établissement; les charges furent remboursées à ceux qui ne furent pas incorporés dans l'ancien châtelet, & le roi rétablit le bailliage du palais, & une partie des justices des seigneurs, qu'il avoit supprimées.

Mort de la princesse palatine le 6 juillet; elle étoit fille

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

du duc de Mantoue, & cadette de la reine de Pologne : elle avoit épousé le prince Edouard, fils de l'électeur Palatin, roi de Bohême, après que le duc de Guise (celui de Naples) qui la devoit épouser, lui eut manqué de parole : elle fut la mere de madame la princesse, de madame d'Hanovre, & de la princesse de Salmes. On sait le rôle qu'elle avoit joué à la cour.

1685.

Mort de Charles II, roi d'Angleterre, le 16 février : *avec de grands défauts, il n'avoit presque point de vertus pour les réprimer, & ce n'étoit gueres chez lui que quelques défauts plus légers qui servoient de contrepoids aux autres.* (Burnet, hist. d'Angleterre.) Hamilton a dit aussi de lui, qu'il étoit capable de tout dans les affaires pressantes, & incapable d'application quand elles ne l'étoient pas. Jacques II son frere lui succede ; la religion catholique le rendoit suspect aux Anglois ; Charles II avoit été obligé de l'éloigner, & il y avoit eu plusieurs bills présentés pour l'exclure de la couronne. On doit à ce prince, n'étant encore que duc d'Yorck, (& ce fut le plus beau tems de sa vie) l'invention de communiquer les ordres, & de les faire entendre à une armée navale, au moyen des flammes & des pavillons : le maréchal de Tourville perfectionna depuis cette invention. Le pape intercede pour les Génois : le roi lui promet de ne point prendre leur ville, & de ne faire aucune conquête sur eux, pourvu qu'ils lui fassent la satisfaction qu'il désire : en conséquence le doge, nommé Francesco-Maria Impériali, accompagné de quatre sénateurs, vient faire sa soumission au roi le 15 de mai : il se couvrit à l'audience qu'il eut dans la galerie, où le roi le reçut en grand appareil. La loi de Gênes est que le doge perd sa dignité & son titre, sitôt qu'il

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

est sorti de la ville ; mais le roi voulut qu'il les conservât, sans quoi ce n'auroit plus été qu'un simple Génois qui auroit paru devant lui.

Si les Génois éprouverent alors les effets de la clémence du roi, ils ressentirent bien autrement les effets de la protection de Louis XV, lorsqu'en 1746 la reine de Hongrie, par une entreprise aussi injuste que rigoureusement exécutée, s'empara de Gênes, & en enleva les trésors. En vain ces généreux républicains rechasserent les ennemis de leur ville ; il leur eût fallu succomber enfin sous une puissance formidable, que leur courage n'avoit fait qu'irriter, si Louis XV ne les avoit secourus, en leur envoyant successivement M. le duc de Boufflers, qui y mourut, & M. le duc, depuis maréchal de Richelieu. Il fit plus ; & ce prince s'arrêtant au milieu de ses conquêtes, ne s'occupa, au moment de la paix qu'il donna à ses ennemis à Aix-la-Chapelle, que des avantages & du salut de ses alliés, rétablit Gênes dans toutes ses possessions, & crut gagner assez s'il faisoit voir à toute l'Europe, que sa justice & sa modération étoient égales à son courage & à sa puissance.

Fête de Sceaux, donnée au roi le 16 juillet, par M. de Seignelai. Il y avoit eu le mois auparavant un carrousel à Versailles. M. le Duc épouse mademoiselle de Nantes, fille légitimée du roi, le 24 juillet.

Le maréchal d'Estrées bombarde Tripoli le 22 juin ; delà il fait voile à Tunis, qui conclut sa paix avec le roi le 30 août.

Révolte du duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, qui est pris les armes à la main, & qui est décapité le 25 juillet. Il avoit conspiré plus d'une fois sous le regne de Charles II, & avoit mis à prix la tête de Jacques II.

Le duc de Baviere épouse la fille de l'empereur Léopold ;

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

il en eut un fils, que Charles II, roi d'Espagne, avoit fait son héritier par un premier testament, mais dont la mort violente, à ce que l'on prétendit, donna occasion à un second testament, qui mit Philippe V sur le trône d'Espagne.

Combat de Gran, où le duc de Lorraine & l'électeur de Baviere battirent les Turcs, le 16 août; cette victoire fut suivie de la prise de Neuhausen, vaillamment défendue & emportée d'assaut le 19 du même mois. Messieurs les princes de Conti, le prince de Turenne, & d'autres François qui étoient venus à cette guerre, s'y distinguerent.

Révocation de l'édit de Nantes, par édit du 22 octobre: cette révocation n'eut lieu qu'après la mort de M. Colbert. Tekeli, devenu suspect aux Turcs, est arrêté; sa détention fut cause de la perte de Cassovie, que les Impériaux prirent le 25 octobre. Mort de Louis-Armand, prince de Conti, à Fontainebleau le 12 novembre, de la petite vérole, qu'il gagna de la princesse de Conti sa femme, fille du roi; il n'en eut point d'enfans. Le prince de la Roche-sur-Yon, son frere, a continué cette branche par son mariage avec la fille aînée de M. le Prince.

Mort de M. le chancelier le Tellier, à Paris le 31 octobre; il eut pour successeur M. Boucherat. Mort de M. de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople; il avoit rétabli les honneurs du sopha, que M. de Nointel n'avoit pas su conserver.

1686.

Etablissement de Saint Cyr; le roi y avoit déja uni la manse abbatiale de Saint-Denis, mais la réunion ne fut confirmée par le pape qu'en 1690. Cette communauté étoit auparavant à Noisi: madame de Maintenon prit le titre de supérieure, avec tous les droits attachés à la qualité de fondateur; elle

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

s'y retira à la mort du roi, pour n'en plus sortir; elle y est morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le 15 avril 1719: on lit dans son épitaphe par l'abbé de Vertot, *révérée de Louis-le-Grand, environnée de toute sa gloire*. M. de Chaumont ramene des ambassadeurs de Siam; ils eurent audience dans la galerie le premier septembre.

Le maréchal d'Estrées paroît devant Cadix avec la flotte du roi, & force l'Espagne à faire raison aux marchands François de quinze cens mille livres qui leur étoient retenues sous de mauvais prétextes. Prise de Bude par le duc de Lorraine le 2 septembre: ce prince fit une grande faute de ne pas marcher tout de suite à l'armée othomane, qu'il eût détruite dans la consternation où elle étoit.

Statue de la place des victoires élevée par le maréchal de la Feuillade, en l'honneur du roi le 28 mars.

Naissance de M. le duc de Berri le 31 août.

Mort funeste de M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes; son fils lui succéda dans cette charge à l'âge de vingt-huit ans: il fut le huitieme premier président de sa maison; un de leurs ayeux, nominé Jean de Nicolaï, avoit été chancelier de Louis XII, en son royaume de Naples. M. de Vendôme reçoit Monseigneur à Anet; on y représenta Acis & Galatée, le dernier opéra de Lulli.

Le nonce Ranuzzi eut l'honneur de manger avec le roi le 6 novembre, après avoir reçu de sa majesté le bonnet de cardinal.

Opération de la fistule faite au roi le 18 novembre.

Mort du grand Condé à Fontainebleau, âgé de soixante-six ans, le 11 décembre: le titre de grand, qui lui a été donné par la nation, a consacré sa gloire, & les plus fameux orateurs n'ont rien laissé à dire sur la mémoire de ce héros: il avoit quitté Chantilli, où il se tenoit depuis sa retraite,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

pour venir à Fontainebleau voir madame la duchesse, sa petite-fille, qui avoit la petite vérole : peut-être que le désir de faire par-là sa cour au roi, ajoutoit encore à l'intérêt qu'il prenoit à cette princesse ; on ne l'en auroit pas soupçonné en 16[illegible] ; il voulut sans doute, après avoir fait les mêmes fautes que son pere, donner le même exemple d'un retour sincere & d'un dévouement sans réserve. La goutte dont il étoit tourmenté lui avoit fait refuser le commandement de l'armée en 1676 ; l'exemple du connétable Vrangel l'avoit frappé ; & voyant que la goutte & la gravelle de ce général lui avoient fait perdre tout ce qu'il avoit d'honneur, & avoient perdu en même tems les affaires de Suede, il avoit dit au roi que chaque particulier, s'il étoit sage, en devoit craindre autant pour lui-même.

Camp de Maintenon pour la construction de l'aqueduc ; le marquis d'Huxelles commandoit les troupes, & Caillavel, capitaine aux Gardes, y faisoit la fonction d'aide-major.

Établissement de l'académie d'Angers.

1687.

La fameuse ligue d'Ausbourg, projettée l'année d'auparavant, est conclue pendant le carnaval de Venise, où le duc de Savoie & l'électeur de Baviere se rendirent. Le moteur de cette ligue étoit le prince d'Orange qui ne cherchoit qu'à brouiller : le duc de Neubourg, nouvel électeur Palatin, s'y porta avec ardeur ; il croyoit qu'il étoit de son intérêt de susciter assez d'ennemis au roi pour empêcher qu'il ne fît valoir les prétentions de madame sur la succession du feu électeur son frere. L'empereur, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg, &c. en un mot tous les confédérés de la derniere guerre se réunirent.

Un article séparé du traité entre l'Angleterre & la Hol-

lande, portoit que ces deux puissances s'obligeroient d'aider la maison d'Autriche, » le cas arrivant de la mort de Charles II sans héritiers légitimes, à se mettre en possession » de la monarchie Espagnole, & à s'y maintenir: « tant cet événement, quoiqu'éloigné, faisoit déja l'attention de toute l'Europe.

Affaire des franchises, qui ne contribua pas peu à fortifier la ligue d'Ausbourg. Le pape Innocent XI avoit pris la résolution d'abolir les franchises dont les ambassadeurs de l'Europe jouissoient à Rome non-seulement pour leur hôtel, mais même pour les quartiers où ils demeuroient; tous les ambassadeurs y avoient consenti; mais le roi qui avoit des sujets de se plaindre du pape, voulut maintenir ses droits: la mort du duc d'Estrées, son ambassadeur à Rome, parut au pape une occasion favorable pour éteindre ce droit, dont il n'y avoit plus que lui qui fût en possession: sa sainteté rend une bulle le 12 mai, qui supprime les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome, & qui excommunie ceux qui prétendront les conserver. Ce fut dans ces circonstances que M. de Lavardin, nommé par le roi, pour remplacer le duc d'Estrées, arriva à Rome avec une grande suite, le 16 novembre: le pape qui ne pouvoit ignorer les intentions du roi, interdit l'église de Saint Louis, où M. de Lavardin avoit fait ses dévotions la nuit de Noël.

Les états de Hongrie sont forcés de déclarer leur couronne héréditaire dans la maison d'Autriche; mais seulement en faveur des mâles, tant de la branche d'Allemagne que de celle d'Espagne; car, ce ne fut qu'en 1722 que les états s'engagerent à Charles VI, de reconnoître sa fille pour leur souveraine: l'archiduc Joseph en est couronné roi le 9 décembre.

Le château de Versailles fut achevé cette année; le roi y logeoit déja.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Mort du duc & du maréchal de Créqui. Le duc de Gêvres succede au premier dans le gouvernement de Paris.

1688.

M. de Lavardin avoit fait afficher par toute la ville de Rome, dès le 27 du mois de décembre, ses protestations contre l'excommunication lancée par le pape à l'occasion des franchises : le procureur général appelle au concile général de la bulle du 12 mai, & de la sentence du 26 décembre qui prononçoit l'interdit ; le parlement lui donne acte de son appel : on s'assure du nonce qui étoit à Paris, en mettant des gardes auprès de lui, & le roi se saisit d'Avignon, comme il avoit fait en 1663. L'avocat général parla de la convocation du concile ; & sur ce que le pape avoit refusé des bulles, & laissoit par-là trente-cinq cathétrales en France destituées de pasteurs, il proposa de rétablir l'ancien usage, & de rappeller la pragmatique, puisque le pape manquoit au concordat.

Voici les causes qui rallumerent la guerre. La jalousie que la France continuoit de donner par les droits qu'elle avoit exercés en explication du traité de Nimegue, les prétentions du roi pour Madame, sa belle-sœur, sur la succession du feu Charles, électeur Palatin, l'affaire des franchisses, l'élection ou postulation de l'archevêché & de l'électorat de Cologne, qui fut conféré au prince de Baviere à la sollicitation du pape Innocent XI, malgré la demande qu'en faisoit le roi pour le cardinal de Furstemberg, enfin l'invasion de l'Angleterre par le prince d'Orange, & les nouvelles certaines de la ligue d'Ausbourg, toutes ces considérations déterminerent le roi à reprendre les armes.

Le marquis de Bouflers prend Keiserlauder le 20 septembre ; il s'empare ensuite de Creutznach & d'Oppenheim.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

M. d'Huxelles prend Neustat. On se saisit d'Hailbron le 15 octobre, de Heidelberg, & de Mayence le 25. Monclar investit Philisbourg, & Monseigneur en vient faire le siege, ayant sous lui le maréchal de Duras pour commander, & M. de Vauban pour la direction du siege. Philisbourg, mal défendu par M. de Staremberg, se rend le 29; le chevalier de Longueville fut tué le lendemain par un accident : cette même ville fut assiégée en 1734 par le maréchal de Berwick, qui y fut tué, & prise par le maréchal d'Asfeld; mais elle fut rendue par le traité de Vienne en 1738. Monseigneur prend Manheim le 11 novembre, & Frankendal le 18. On bombarde Coblens pour punir l'électeur de Treves d'y avoir reçu des troupes de l'électeur de Saxe : on s'empare aussi de Treves, Spire, Wormes, &c. M. le duc & M. le prince de Conti étoient à cette campagne, ainsi que M. le duc du Maine.

Belgrade emportée d'assaut le 6 septembre par l'électeur de Baviere : le prince Louis de Bade avoit défait quinze mille Turcs le 6 août.

Révolution d'Angleterre : le prince d'Orange, accompagné du maréchal de Schomberg, avoit mis à la voile le 30 octobre; le vent contraire l'obligea de relâcher dans quelques ports de Hollande, d'où il ne put repartir que le 11 de novembre; il débarque à Torbai le 15. Le roi Jacques, reconnoissant trop tard la vérité des avis que le roi lui avoit donnés, s'avance à la tête de ses troupes jusqu'à Salisbery : tout le monde l'abandonne, entr'autres Churchil, depuis duc de Marlboroug, son favori; il reprend le chemin de sa capitale, d'où il est obligé de sortir; il s'embarque le 22, & est rappellé à Londres, mais il n'y reste pas long-tems, & sur un ordre du prince d'Orange son gendre, il en sortit le 27 pour n'y plus rentrer, & se retira à Rochester. M. de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Barillon, ambassadeur du roi, lui avoit offert de sa part un secours de trente mille hommes; mais Sunderland le détourna de l'accepter, & fut depuis le ministre de Guillaume. M. de Seignelai offrit au roi d'armer quarante vaisseaux, qui seroient prêts aussitôt pour empêcher la flotte hollandoise de passer; mais M. de Louvois s'opposa à ce projet, & fut d'avis de faire une diversion: cet avis eût été bon si c'eût été en assiégeant Mastricht, dont la défense auroit occupé les Hollandois; mais, par l'événement, le siege de Philisbourg, en attirant toute l'Allemagne, laissa les Hollandois en état d'agir.

Le roi déclare la guerre aux Hollandois le 3 décembre.

Le maréchal d'Estrées avoit bombardé Alger le premier juillet.

Arrêt du 14 février, qui condamne Langlade aux galeres, à cause d'un vol fait à M. de Montgomeri; le voleur véritable arrêté en 1690 pour d'autres crimes, avoua celui-là. Mort de mademoiselle de Guise le 3 mars; elle étoit petite-fille de Henri, tué à Blois cent ans auparavant.

Révolution arrivée à Siam: Opra Pitracha, favori du roi, s'empare du trône & fait mourir M. Constance, ministre du feu roi, le 5 de juin: la France perdit à cet événement des établissemens qu'elle avoit dans ce royaume. L'empereur s'empare d'Albe-Royale le 19 mai. Le chevalier de Tourville, accompagné du comte d'Estrées & du comte de Château-Renaud, oblige le 2 juin Papachin, vice-amiral d'Espagne, après un combat de 3 heures, de saluer de neuf coups de canon le pavillon du roi. Nouvelle taxe sur les gens d'affaires. La reine d'Angleterre, conduite par le comte de Lausun, arrive à Calais le 21 décembre avec le jeune prince de Galles, né à Londres le 20 juin.

Terre de Beaufort érigée en simple duché en faveur de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, fils aîné du maréchal de Luxembourg, mort en 1695, & pere du maréchal de Luxembourg, mort en 1765 : le nom de Beaufort fut changé l'année suivante en celui de Montmorenci ; huit ans après, en 1696, la terre de Châtillon-sur-Loing fut érigée en duché, en faveur de Paul-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, troisieme fils du maréchal, par lettres du mois de février. Angélique de Montmorenci, sa tante, veuve en premieres noces de Gaspard de Coligni, quatrieme du nom, & en secondes noces du duc de Mekelbourg, l'avoit institué son héritier, d'où il prit le titre de duc de Châtillon.

Monseigneur opine dans le conseil de finance, où il ne faisoit qu'assister auparavant.

1689.

Grande promotion de chevaliers de l'ordre ; ce fut la huitieme faite par le roi, & la vingt-huitieme depuis l'institution de l'ordre : on comptoit alors soixante & douze places vacantes. Mort de la reine d'Espagne, que son mari aimoit beaucoup, & que l'on prétend qui fut empoisonnée par les ministres d'Espagne ; je croirois plutôt que ce fut par les ministres de Vienne qui étoient les maîtres dans Madrid, & qui craignoient l'empire qu'avoit la jeune reine sur l'esprit du roi. Le pouvoir des ministres de l'empereur en Espagne étoit si reconnu, que dès 1680 la marquise de Villars, dont le mari y étoit ambassadeur, mandoit à madame de Coulanges, « voulez-vous que je vous dise une nouvelle, c'est » que ni le roi, ni les deux reines, ni le premier ministre » n'ont de crédit ici. « Le roi Jacques, qui s'étoit sauvé de Rochester avec le duc de Berwick, son fils naturel, arrive le 7 de janvier à Saint-Germain, où la reine étoit arrivée

la

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

la veille. M. de Lausun, qui avoit servi & accompagné sa fuite de Londres à Calais, eut enfin permission de revenir à la cour.

Le trône d'Angleterre étant déclaré vacant, les états assemblés sous le nom de *Convention*, déferent la couronne le 17 février au prince & à la princesse d'Orange ; ils sont proclamés le 24 du même mois, & couronnés le 21 d'avril : on en fait autant en Ecosse.

L'empereur conclut avec la Hollande une alliance contre la France ; les Hollandois s'engagent, par un article secret, d'empêcher de toutes leurs forces, qu'après la mort de Charles II, il ne monte de prince François sur le trône d'Espagne, au préjudice des enfans de Léopold.

La diette de Ratisbonne déclare la France & le cardinal de Furstemberg ennemis de l'Empire. Le prince d'Orange déclare la guerre à la France le 17 mai ; le roi la déclare à l'Angleterre & au prince d'Orange le 25 juin. Cette guerre est bien différente de celle de 1672, où le roi d'Angleterre étoit neutre, & où le roi de Suede faisoit une forte diversion en faveur de la France. Quelle différence aussi de l'année 1648 à celle-ci ? Le roi étoit à Munster le garant de la liberté germanique contre l'empereur, & en 1689 il devint la terreur de toute l'Allemagne. Ce fut l'ouvrage du prince d'Orange, qui exagera toujours depuis l'ambition de Louis XIV pour cacher la sienne. Les alliés engagerent aussi le roi de Suede dans la ligue générale, & procurerent son accommodement avec le Danemarck, par le traité d'Altena, pour que ces deux princes n'eussent plus qu'à se livrer aux intérêts de la cause commune.

Le roi fait rembarquer Jacques II sur une flotte, commandée par Gabaret, pour l'Irlande, où il arriva le 17 mars, & fut reçu par Tirconel, vice-roi de cette isle, qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

lui étoit resté fidelle : le comte de Château-Renaud lui mene du secours le 12 mai, & rentre à Brest le 28, après avoir mis en fuite Herbert, vice-amiral d'Angleterre, & avoir pris en revenant sept vaisseaux hollandois richement chargés. Les Irlandois royalistes levent le siege de Londonderi le 31 juillet. Le roi déclare la guerre au roi d'Espagne, après avoir tenté en vain de l'engager dans la défense de Jacques II, dont la cause étoit celle de tous les rois.

Prise de Campredon le 23 mai, par le duc de Noailles, qui la fit démolir en présence des ennemis qui vouloient la reprendre.

On persuade au roi de ravager le Palatinat, pour se faire une barriere entre ses ennemis & lui. Il ne le pardonna pas à M. de Louvois.

Le maréchal d'Humieres est battu à Valcourt le 27 août par le prince de Valdec. L'électeur de Brandebourg prend Keiservert le 28 juin ; le marquis de Boufflers force Kocheim sur la Moselle le 26 août.

Les ennemis font le siege de Mayence & de Bonn ; Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, se rend au duc Charles de Lorraine le 8 septembre, après sept semaines de tranchée ouverte ; le marquis d'Huxelles eût tenu encore plus long-tems si la ville avoit été mieux approvisionnée ; mais comme cela regardoit M. de Louvois, il eut la prudence de ne s'en point plaindre, & ce ministre lui en sut gré ; il avoit commencé sa fortune par demander à être inspecteur dans un tems où il n'y avoit gueres que des lieutenans-colonels qui prissent cet emploi ; le marquis, depuis maréchal d'Harcourt, suivit la même route. Le baron d'Asfeld rend la ville de Bonn le 12 octobre, après une belle défense : l'électeur de Brandebourg en faisoit le siege, & eut besoin que le duc Charles l'y joignît avec l'armée impériale.

ÉVENEMENS REMARQUABLES SOUS LOUIS XIV.

M. d'Aſfeld mourut à Aix-la-Chapelle, des bleſſures qu'il avoit reçues à ce ſiege.

Les Algériens ſont forcés de nouveau à demander la paix, que le roi leur accorda le 25 ſeptembre.

M. de Pontchartrain ſuccede dans la place de contrôleur-général à M. Pelletier, qui s'en démet volontairement, & qui conſerva ſa place de miniſtre & les mêmes prérogatives au conſeil. Le roi donna à M. de Seignelai entrée dans les conſeils; c'eſt ce qu'on appelle être miniſtre; car depuis 1659 le roi n'a point donné de lettres de miniſtre d'état. Le premier préſident de Novion ſe démet de ſa charge en faveur de M. de Harlai, procureur-général, qui lui paye cent mille écus de brevet de retenue qu'il avoit ſur cette charge, & qui vend celle de procureur-général ſept cens mille francs à M. de la Briffe, gendre du premier préſident de Novion. M. de Novion, petit-fils du premier préſident, achete la charge de préſident à mortier de M. de Croiſſi, à qui le roi donne, pour M. de Torci ſon fils, la ſurvivance de ſa charge de ſecrétaire d'état. M. de Pomereu eſt envoyé intendant en Bretagne, où il n'y en avoit jamais eu. L'ambaſſade de Conſtantinople eſt donnée à M. de Châteauneuf, par la mort de M. de Girardin. M. de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre, & chef du conſeil des finances, eſt nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, & l'abbé de Fénelon ſon précepteur: l'abbé Fleuri, qui a écrit l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*, & qui avoit été précepteur des princes de Conti & du comte de Vermandois, fut ſous-précepteur. Le roi fait ordonner que l'on porte à la monnoie toute l'argenterie, & il en donne l'exemple. Etabliſſement de la Tontine, propoſée plus de trente ans auparavant par un nommé Tonti.

Combat de M. de Brionne & de M. de Hautefort.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1690.

La mort d'Innocent XI, ennemi déclaré de la France, arrivée le 12 août de l'année précédente, & l'exaltation d'Ottoboni, sous le nom d'Alexandre VIII, le 6 octobre, suspendirent les différends de Rome & de la France: M. le duc de Chaulnes avoit relevé M. de Lavardin dans l'ambassade de Rome, où il n'avoit pu s'accorder avec le cardinal d'Estrées, trop accoutumé à gouverner le duc d'Estrées son frere. Le roi rendit Avignon au pape, qui écrivit un bref, rempli d'estime & de confiance, à une personne de la cour, qui y étoit dans une haute considération. Mort de madame la dauphine, le 20 avril: un peu avant qu'elle expirât, M. de Meaux dit au roi, qui étoit dans sa chambre, *il faudroit que sa majesté se retirât; non, non,* reprit le roi, *il est bon que je voie comment meurent mes pareils.* Mort de Charles V, duc de Lorraine, âgé d'environ quarante-huit ans, le 17 avril, à Velz près Lintz. On dit qu'il écrivit, en mourant, à l'empereur la lettre suivante. « Sacrée majesté, suivant vos ordres, je suis parti d'Inspruc pour me » rendre à Vienne; mais je suis arrêté ici par un plus grand » maître; je vais lui rendre compte d'une vie que je vous » avois consacrée toute entiere: souvenez-vous que je quitte » une épouse qui vous touche, des enfans à qui je ne laisse » que mon épée, & des sujets qui sont dans l'oppression. » Il ne se passa rien sur le Rhin, où Monseigneur commandoit, ayant sous lui le maréchal de Lorges.

L'électeur de Baviere n'osa attaquer Philisbourg.

Bataille de Fleurus près de Charleroi, gagnée le premier juillet, contre le prince de Valdec, par le maréchal de Luxembourg; il avoit été joint par M. de Boufflers qui commandoit un corps séparé sur la basse Meuse, avant que M.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

de Valdec en fût averti : le mouvement hasardeux, mais décisif pour le gain de la bataille, que fit faire M. de Luxembourg à sa cavalerie, & qui ne pouvoit être apperçu par M. de Valdec, à cause de l'inégalité du terrein, fit que l'aîle droite des ennemis se trouva prise en flanc, tandis que M. de Valdec croyoit que nous marchions à lui par un front égal à celui qu'il occupoit : c'est une des plus belles actions de M. de Luxembourg. La cavalerie hollandoise fit fort mal, mais leur infanterie montra beaucoup de valeur ; il y avoit eu la veille une attaque, que M. de Luxembourg avoit fait faire pour couvrir la jonction de M. de Boufflers ; ce fut M. le duc du Maine qui la commanda, & qui défit près de deux mille hommes de cavalerie. M. de Luxembourg eut le gouvernement de Normandie.

Combat naval donné le 10 juillet à la hauteur de Dieppe, dans le canal où M. de Tourville, vice-amiral de France, & M. de Château-Renaud battirent les flottes angloise & hollandoise : cette victoire ne fut pas équivoque ; on poursuivit les ennemis, & le comte d'Estrées, fils du maréchal, fit une descente à Teingmouth le 5 août, où il brûla quatre vaisseaux de guerre ennemis & plusieurs vaisseaux marchands.

Bataille de la Boine le 11 juillet, où le prince d'Orange défit le roi Jacques : cette victoire décida du sort de l'Angleterre ; le maréchal de Schomberg y fut tué, & le prince d'Orange fut effleuré d'un boulet de canon, qui pensa terminer cette fameuse querelle. Le bruit de sa mort s'étant répandu dans Paris, on s'y laissa emporter à des démonstrations de joie bien honorables pour ce prince. Cependant, malgré sa victoire, il fut obligé de lever le 10 septembre le siege de Limerick, défendue par Boisseleau, capitaine aux Gardes, & par les troupes irlandoises. Qu'il me soit permis de faire une réflexion en voyant combattre M. de Schomberg contre

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

le roi Jacques, & de rappeller un fait qui n'est peut-être pas trop connu ; c'est que ce même Schomberg avoit été lieutenant de la compagnie des gendarmes Ecossois dont Jacques, alors duc d'Yorck, étoit le capitaine : ce qui me fera faire encore une remarque, (milice françoise) c'est que depuis l'institution de cette compagnie par Charles VII, ce furent presque toujours des seigneurs de la maison de Stuart qui la commanderent ; & que Marie Stuart, depuis son retour en Ecosse, désira que le commandement de cette compagnie fût désormais affecté à un des fils des rois d'Ecosse ; & en effet Charles I l'avoit été après la mort de Henri son frere aîné, ainsi que Jacques II le fut après son père ; car il n'est pas sûr que Charles II l'ait été.

Le duc de Savoie, d'accord avec l'empereur, sans le paroître, comptoit pouvoir nous surprendre : le roi, après des négociations inutiles, instruit de ses liaisons, lui déclare la guerre le 13 juin ; M. de Catinat l'attaqua [illegible] août à Staffarde, où il remporta une victoire complete ; [illegible] de Saluces suivit cette victoire, ainsi que celle de Suze, qui se rendit le 12 novembre. M. de Saint-Ruth réduisoit la Savoie pendant ce tems-là.

Mort de M. de Seignelai le 3 novembre : sa charge de secrétaire d'état de la marine fut donnée à M. de Pontchartrain contrôleur général, qui entra au conseil. Le roi créa deux charges nouvelles de présidens à mortier, seize de conseillers, & une troisieme charge d'avocat-général, dont feu M. Daguesseau, depuis chancelier, fut revêtu ; il créa aussi une charge de premier président du grand conseil, qu'a eue M. Bignon, & qu'a eue depuis M. de Vertamon son gendre, & huit charges de présidens : il donna à Racine la charge de gentilhomme ordinaire, vacante par la mort de Tort.

Les Anglois reprennent sur nous l'isle de Saint-Christo-

ÉVENEMENS REMARQUABLES SOUS LOUIS XIV.

phe dans le mois de décembre. Mignard succede à le Brun dans la place de premier peintre du roi.

1691.

Suite de la guerre contre le duc de Savoie. M. de Feuquieres, qui commandoit dans Pignerol, poursuit par-tout les Barbets, & rend le chemin des vallées libre jusqu'à Briançon. M. de Catinat prend Villefranche le 21 mars, Nice le 2 avril, Veillane le 30 mai, Carmagnole le 9 juin, que les ennemis reprirent, & Montmélian le 21 décembre. Bulonde avoit levé le siege de Coni le 29 juin, sur la nouvelle qu'il eut que le prince Eugene, si célebre depuis, marchoit au secours; il fut envoyé prisonnier dans la citadelle de Pignerol.

Le roi prend Mons le 9 avril, défendu par le prince de Bergue, après seize jours de tranchée ouverte, accompagné de tous les princes, & ayant sous lui le maréchal de Luxembourg & le maréchal de la Feuillade; il l'avoit fait investir par M. de Boufflers: le prince d'Orange donna quelque inquiétude pendant ce siege, en s'approchant de Notre-Dame de Hall: ce fut à ce siege que le roi donna le rang de colonel aux capitaines aux gardes Françoises & Suisses. Louis XV fit assiéger depuis cette même ville par M. le prince de Conti, qui s'en rendit maître le 10 juillet 1746 après quinze jours de tranchée ouverte. M. de Boufflers bombarde Liege le 4 juin, pour punir les habitants d'avoir reçu les alliés dans leur ville.

Le maréchal de Luxembourg, à qui le roi avoit laissé le commandement de son armée, s'étoit campé sous Tournai à la fin de la campagne, attendant que les ennemis allassent prendre leurs quartiers d'hiver: le prince d'Orange qui étoit retourné en Hollande, croyant la campagne finie, avoit

ÉVENEMENS [illegible] MARQUABLES sous LOUIS XIV.

laissé le commandement de son armée au prince de Valdec, qui étoit campé à Leuze. La distance de Tournai à Leuze, fit penser au prince de Valdec qu'il pouvoit décamper sans précaution. Le maréchal de Luxembourg ave[illegible] part de Tournai, avec un corps de cavalerie, & bat son arriere-garde le 18 septembre au combat de Leuze : la maison du roi & la gendarmerie s'y distinguerent ; M. de Luxembourg n'avoit que vingt-huit escadrons contre soixante & quinze.

Bataille de Kilconnel en Irlande le 22 juillet, gagnée par les rebelles. M. de Saint-Ruth qui avoit [illegible] Savoie, & qui commandoit les troupes de France, y fut tué : la prise de Limeric & de toute l'Irlande fut la suite de cette défaite ; cependant, suivant la capitulation de Limeric, M. de Château-Renaud ramena tous les François & quinze mille Irlandois. En Allemagne, M. maréchal de Lorges fut sur la défensive.

Le duc de Noailles prend la Seu d'Urgel le [illegible] c'étoit une place importante, parce qu'elle ouv[illegible] [illegible] entrer dans l'Aragon.

Mort de M. de Louvois le 16 juillet : on a dit qu'il n'étoit pas mort de sa mort naturelle ; d'autres ont cru qu'il étoit mort de chagrin : en effet, sur les fins il avoit beaucoup perdu de sa faveur. Quoique le siege de Mons eût été bien servi, le roi trouva qu'il avoit trop duré, puisque le prince d'Orange avoit eu le tems d'en tenter le secours. [illegible]londe, pour se justifier de la levée du siege de Coni, avoit montré, disoit-on, une lettre de M. de Louvois : le duc de Savoie faisoit servir de prétexte à sa haine contre la France la conduite de ce ministre à son égard. Mayence auroit [illegible] plus long-tems, s'il avoit été mieux approvisionné. [illegible]vage du Palatinat, enfin le bombardement de Liege, tout cela, à ce que l'on assuroit, avoit indisposé le roi naturel-

ÉVENE[illegible]ENS REMARQU[illegible] [illegible] LOUIS XIV.

[illegible] [illegible]ste & clément. M. de Louvois s'en apperçut en travaill[illegible]t avec lui ; il prenoit des eaux, il fut saisi & mourut. Qu[illegible]i qu'il en soit de ces faits, ce que l'on ne garantit point, M. de Louvois étoit né avec de grands talens, qui *avoient principalement la guerre pour objet* ; il rétablit l'ordre & la *discipline dans les armées*, ainsi qu'avoit fait M. *Colbert dans les finances*. Mieux *informé* souvent que le *général lui-même*, aussi *attentif à récompenser* qu'à punir, *économe & prodigue suivant les circonstances*, prévoyant tout, & *ne négligeant rien*, joignant aux vues promptes & *étendues la science des détails* ; profondément secret, formant [illegible]entreprises qui tenoient du prodige par leur exécution [illegible]te, & dont le succès n'étoit jamais incertain, malgré l[illegible] [illegible]ule des combinaisons nécessaires qui devoient y concourir : l'instruction donnée au maréchal d'Humieres pour [illegible] de Gand, fut regardée comme un chef-d'œuvre dans [illegible] Mais il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas porté [illegible] [illegible]ele pour la gloire de son maître, & que, se [illegible]ment[illegible] voir le roi devenu l'objet du res[illegible] [illegible] l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devint la terreur. M. de Barbesieux, son second fils, lui succede dans la place de secrétaire d'état dont il avoit la survivance ; Villacerf, dans la surintendance des bâtimens, dont Mansard eut l'intendance. M. de Louvois jouissoit des postes étrangeres, c'est-à-dire, du prix des lettres de tous les bureaux des villes frontieres & conquises ; à sa mort, le roi voulut en connoître le produit ; M. Rouillé, grand-pere du ministre, fut chargé de la régie des postes étrangeres, dont il rendoit co[illegible] au roi seul tous les trois mois, ayant été dispensé par des [illegible] patentes d'en compter ni au conseil ni à la chambre des comptes : cette régie a duré depuis le mois de juillet 1691, jusqu'au mois de janvier 1695.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Monseigneur entre au conseil d'état : le roi y fait entrer en même tems M. de Beauvilliers, & M. de Pomponne qui avoit été renvoyé en 1679 ; il donne à ce dernier soixante mille livres de pension, outre vingt qu'il avoit déja.

Le comte d'Estrées bombarde Barcelone le 10 août, & Alicaute le 22. Le premier président obtient les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prince de Bade bat les Turcs à Salankemen le 19 août.

Mort d'Alexandre VIII : il avoit en mourant distribué à ses neveux tout ce qu'il avoit amassé d'argent, ce qui fit dire à Pasquin, qu'il auroit mieux valu pour l'Eglise être sa niece que sa fille.

Edit important, qui ordonne le dépôt des terriers de la couronne à la chambre des comptes.

1692.

M. de Boufflers a le régiment des Gardes, [illegible] M. de la Feuillade, & vend sa charge de général des dragons au comte de Tessé. Le roi fut trois mois sans nommer au régiment des Gardes, voulant en faire le détail par lui-même.

Le roi n'avoit pas renoncé à rétablir Jacques II : ce prince s'avança vers les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefons : on crut avoir des intelligences sûres dans la flotte des ennemis, & M. de Tourville reçut ordre de l'attaquer fort ou foible ; il le fit, & le combat, après avoir duré [illegible] mai depuis le matin jusqu'à la nuit, avec des efforts signalés de valeur de nos troupes, ne fut décisif en faveur des ennemis que par notre retraite, quoiqu'ils eussent quatre-vingt-huit vaisseaux contre quarante-quatre ; mais ce qui rendit cette affaire malheureuse, c'est que notre flotte s'étant dis-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

perſée ſur les côtes de Bretagne & de Normandie, l'amiral Anglois nous brûla treize vaiſſeaux à la Hougue & à Cherbourg. On a dit ſur ce combat de mer, que l'on auroit pu attendre que l'eſcadre du comte d'Eſtrées, qui venoit de Toulon à Breſt, fût arrivé.

Le roi, commandant en perſonne, prend la ville de Namur le 5 juin, après ſept jours de tranchée, & le château le 30. Le prince d'Orange & l'électeur de Baviere voulurent en vain la ſecourir ; ils en furent empêchés par le maréchal de Luxembourg qui couvroit le ſiege, & par la ſituation du pays, dont il avoit profité pour leur fermer le paſſage. Ce [illegible] un beau ſpectacle de voir à ce ſiege M. de Vauban aſſiéger le fort Cohorn défendu par Cohorn lui-même, *le rival de Vauban, mais jamais ſon égal.* Cette même ville repriſe par le prince d'Orange en 1695, fut ſoumiſe de nouveau à [illegible] XV en 1746, que le comte de Clermont s'en empara [illegible] jours de tranchée ouverte. Combat de Steinker-[illegible] août : ç'a été le plus ſanglant de toute la guerre ; on ſait que M. le maréchal de Luxembourg fut ſurpris par la fauſſe lettre d'un eſpion ; il ne crut en effet que l'armée ennemie s'approchoit, que quand il apprit que la brigade de Bourbonnois venoit d'être attaquée ; il répara cette ſurpriſe ; & après deux attaques ſans ſuccès, à la troiſieme il ſe mit avec M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le prince de Conti, meſſieurs de Vendôme, &c. à la tête de la brigade des gardes, & força le prince d'Orange à repaſſer les défilés par où il étoit venu : ce prince qui avoit cherché pendant toute la campagne une affaire de poſte, afin qu'il n'y eût que l'infanterie [illegible] combattre, dut apprendre à Steinkerque ce que pouvoit faire celle de France, comme il avoit appris à Leuze combien notre cavalerie étoit redoutable.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Le duc de Savoie se venge bien des affronts des deux dernieres campagnes ; il ravage le Dauphiné comme nous avions ravagé le Palatinat, prend Embrun le 17 août, & Gap ensuite : M. de Catinat avoit une armée trop foible pour s'opposer à cette entreprise, qui eût peut-être eu des suites plus fâcheuses, si le duc de Savoie ne fût pas tombé malade.

Le maréchal de Lorges bat le prince de Virtemberg le 17 septembre au combat de Phortzeim, & force le landgrave de Hesse à lever le siege d'Ebernbourg le 8 octobre. Le marquis de Feuquieres avoit battu quelques troupes des ennemis vers la petite Hollande dès le premier du mois ; le marquis d'Harcourt défait dans le comté de Chinei, le 8 septembre, plus de quatre mille Allemands ; M. de Boufflers bombarde Charleroi le 19 octobre.

Le duché d'Hanovre est érigé en électorat le 19 décembre ; mais les oppositions des princes de l'Empire firent que le duc d'Hanovre ne fut admis qu'en 1711, quoique les états de l'Empire l'eussent reconnu dès 1708.

Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV, le 18 février, & de M. le duc du Maine avec Anne-Louise-Benedicte de Bourbon, fille de M. le Prince, le 19 mars.

Le roi renouvelle à M. le duc de Chartres en faveur de son mariage, la donation qu'il avoit déja faite à *Monsieur* du Palais-royal, que le cardinal de Richelieu avoit laissé à la couronne, & lui en fait don à titre d'apanage. L'académie de peinture & de sculpture, qui étoit établie dans le Palais-royal, est placée au Louvre.

Réglement par lequel le roi déclare que désormais les survivances n'annulleroient point les brevets de retenue antérieurs ; ce réglement fut fait à l'occasion de la charge du marquis de Tillade, capitaine des Cent-Suisses de la garde, lorsqu'elle passa au marquis de Courtanvaux.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Les Impériaux prennent le grand Varadin le 5 juin, & les Turcs, sur qui les Vénitiens avoient eu de grands avantages dans les dernieres campagnes, levent le siege de Lépante le 19 décembre.

Le pape persistant à refuser les bulles, le roi, par arrêt du mois de janvier, envoie les nommés en possession du revenu de leurs évêchés.

1693.

Le pape Innocent XII, qui avoit succédé dès l'an 1691 au pape Alexandre VIII, envoie enfin des bulles à tous ceux qui avoient été nommés aux évêchés par le roi depuis les contestations entre la cour de Rome & la France; les cardinaux d'Estrées & de Janson ménagerent cet accommodement. Chacun des nouveaux évêques écrivit une lettre de soumission [illegible], pour lui marquer la douleur qu'ils avoient de ce [illegible] passé : on continue cependant en France de suivre [illegible] contenues dans la déclaration du clergé.

[illegible] de l'ordre de Saint-Louis, institution [illegible] quand elle est bien ménagée. Louis XV, voulant accorder une marque de distinction à ses officiers qui ne sont pas de la religion catholique, créa en 1759 l'ordre du mérite militaire.

Prise de Furnes le 6 janvier par M. de Boufflers, qui y fit quatre mille Anglois prisonniers. M. de Tallard leve le siege de Rhinfelds le 8.

Création de sept maréchaux de France le 27 de mars : messieurs de Choiseul, de Villeroi, de Joyeuse, de Boufflers, de Tourville, de Noailles, de Catinat.

Mort de mademoiselle de Montpensier, âgée de soixante-six ans, le 5 avril; c'étoit une princesse haute, franche, courageuse, de peu d'esprit, ayant manqué plus de maria-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

ges que la reine Elisabeth n'en avoit rompus, mais espérant toujours qu'on alloit la marier, n'imaginant pas que l'on pût aimer dans une autre vue, sage par hauteur, & ayant pourtant fini par aimer M. de Lausun, que l'on disoit qu'elle avoit épousé : elle nous a laissé des mémoires qu'il faut lire; elle les reprend depuis sa naissance, c'est-à-dire, depuis le 7 mai 1627 jusqu'en 1688; ils sont assez mal écrits pour que l'on puisse assurer qu'ils sont d'elle, & ils ont une naïveté qui plaît à ceux qui aiment à lire des faits véritables. Elle laissa sa maison de Choisi à Monseigneur, & fit Monsieur, son cousin-germain, son légataire universel.

Le maréchal de Lorges prend Heidelberg le 21 mai, & le château deux jours après; il y eut beaucoup de cruautés commises, & les tombeaux des électeurs Palatins ne furent pas respectés.

Le roi étant parti pour son armée de Flandres, tom[illegible] lade au Quesnoi, & s'en retourne à Versailles; c[illegible] derniere campagne; il détacha Monseigneur pou[illegible] Allemagne : ce prince marcha au prince de Bade, [illegible] Hailbron; mais l'attaque de son camp ayant été jugée imp[illegible]sible, & Monseigneur n'ayant pu l'attirer au combat, il repartit sur la fin du mois d'août. M. de Luxembourg fait attaquer près Mastrich le 15 juillet, un détachement commandé par le comte de Tilli, qui fut mis en fuite. Le maréchal de Villeroi prend Hui le 24 juillet.

Depuis le départ du roi, le maréchal de Luxembourg cherchoit les moyens d'attirer le prince d'Orange à une action : pour y parvenir, il tâcha de le déposter du Mont S. André, où ce prince s'étoit retranché; il en vint à bout en feignant d'attaquer Liege : le prince d'Orange & le duc de Baviere s'approcherent de cette ville pour la défendre, & le maréchal apprenant qu'ils avoient quitté leur camp, ne songea plus qu'à les attaquer.

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XIV.

Bataille de Nervinde le 29, gagnée par M. de Luxembourg contre le prince d'Orange, où, pour prix de ſept ou huit mille hommes que nous perdîmes, le champ de bataille nous reſta; il eſt vrai que la perte des ennemis fut encore plus conſidérable : on leur prit ſoixante & ſeize pieces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie de leur artillerie, ſoixante étendards & vingt-deux drapeaux; on fit deux mille priſonniers, & on leur tua près de douze mille hommes : nos princes y firent des prodiges de valeur à leur ordinaire. La ſuite de cette victoire fut la priſe de Charleroi par le maréchal de Villeroi le 11 octobre, M. de Vauban conduiſoit les attaques, & M. de Luxembourg couvroit le ſiege.

Le duc de Savoie, qui avoit entrepris le ſiege de Pignerol, eſt attaqué & défait à la Marſaille par le maréchal de Catinat le [illegible] octobre : meſſieurs de Vendôme, brouillés avec M. de Luxembourg, qui ne leur avoit pas rendu juſtice à Steinkerque, étoient à cette armée où ils ſe diſtinguerent; la gendarmerie, qui n'étoit arrivée d'Allemagne que la veille, eut grande part à cette victoire. Les ſuites de cette action furent la déſolation de toute la campagne de Turin, qui avoit été précédée de l'incendie de la Venerie, en repréſailles des ravages du Dauphiné; le duc ne put garder Sainte-Brigitte qu'il avoit priſe au commencement de la campagne, ni Pignerol qu'il avoit bombardée, ni s'emparer de Caſal, dont il avoit fait le blocus.

Du côté des Pyrénées, le maréchal de Noailles prend Roſes le 9 juin; le comte d'Eſtrées en faiſoit le ſiege par mer.

Sur mer, les Anglois, qui firent une deſcente à la Martinique, en furent chaſſés avec perte le 5 avril; & le 27 juin le maréchal de Tourville ayant attaqué entre Lagos & Cadix le vice-amiral Rook, qui eſcortoit la flotte de Smirne,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

lui brûla quatre vaisseaux de guerre, & prit, ou brûla, ou coula à fond plus de quatre-vingt vaisseaux richement chargés. On dit alors que M. de Tourville n'avoit pas su profiter de son avantage, & ce général en rejetta la faute sur M. Gabaret. Le 5 octobre les Hollandois prirent sur nous Pondicheri; mais la compagnie Françoise y rentra en 1699, en exécution du traité de Riswick. Bombardement de Saint-Malo par les Anglois le 29 novembre: un vaisseau qu'ils nommoient *la machine infernale*, n'eut d'autre effet qu'un grand bruit, & quelques maisons endommagées.

Nouveau régiment des Carabiniers, créé pour M. le duc du Maine. Procession de la châsse de sainte Genevieve, pour faire cesser les calamités causées par la disette de cette année.

1694.

Avantages du maréchal de Noailles en Catalogne; il passe le Ter à la vue des Espagnols, & les défait le 27 mai; il prend Palamos d'assaut le 7 juin, & le château & la garnison se rendent à discrétion le 10. M. de Tourville battoit le château du côté de la mer. M. de Noailles se rend maître le 25 juin de la forte place de Gironne; de-là il marche à Ostalric, dont le château fut pris le 20 juillet, malgré les sept retranchemens que les Espagnols avoient faits l'un sur l'autre par le seul endroit qui fût accessible. Enfin il prit Castel-Follit le 8 septembre, & il termina cette campagne par faire lever le siege d'Ostalric au duc d'Escalonne. Le roi d'Espagne alarmé de tant de revers veut faire la paix; l'empereur & le prince d'Orange s'y opposent. La reine mere, qui étoit Autrichienne, dispose de tout le conseil du roi, & gagne la jeune reine, en soutenant le baron de Perlis, dont le roi avoit pris de la jalousie. Le duc d'Ossonne resté fidelle

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

fidelle à son maître, est empoisonné, & la cour de Madrid est divisée entre un roi foible & un gouvernement dévoué à la cour de Vienne.

Marche fameuse de Monseigneur & du maréchal de Luxembourg de Vignamont au pont d'Espierres, du 22 août au 25 : l'armée fit quarante lieues en quatre jours ; & par cette promptitude, Monseigneur, moins fort de moitié que le prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Escaut & la Lis jusqu'à l'Océan, & empêcha le prince d'Orange d'attaquer les places maritimes qui étoient menacées par la flotte ennemie.

Le prince d'Orange reprend Hui le 28 septembre.

Sur mer, les ennemis insulterent nos ports sans succès : ils firent une descente à Brest le 18 juin, d'où ils furent chassés avec perte : le 22 juillet ils bombarderent Dieppe, dont les maisons furent réduites en cendres par la faute des habitans qui n'y apporterent point de secours : le Havre fut aussi bombardé le 26 du même mois, mais il n'y eut point de dommage ; enfin s'étant approchés de Dunkerque le 21 septembre avec deux machines pareilles à celle qu'ils avoient employée l'année précédente devant Saint-Malo, l'une joua sans nul effet, & l'autre ayant fait son effet sur elle-même, ensevelit ceux qui étoient dedans. Le capitaine Jean Bart fut plus heureux, les Hollandois s'étoient emparés d'un convoi de bled que le roi faisoit venir de la mer Baltique, à cause de la disette qui étoit dans le royaume ; il les attaqua n'ayant que six frégates le 19 juin à la hauteur du Texel ; de huit vaisseaux qu'ils avoient, il en prit trois, mit en fuite les cinq autres, & ramena nos vaisseaux dans nos ports. Jean Bart fut anobli.

Il ne se passe rien en Allemagne ni en Italie.

Les Polonois battent les Turcs à plattes coutures sur les

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

bords du Niester le 6 octobre. Les Vénitiens prennent l'île de Chio le 14 octobre, mais ils la reperdirent quatre mois après.

Déclaration qui donne au duc du Maine & au comte de Toulouse la préséance sur tous les pairs. Cette déclaration avoit été précédée d'un arrêt qui avoit maintenu messieurs les princes de Vendôme dans le rang à eux accordé en 1610, & dont ils ne jouissoient plus; mais le duc de Vendôme ne prit séance au parlement qu'après M. le duc du Maine.

Mort de l'abbé de Longueville. Cette mort excita une grande contestation pour la succession de Neufchâtel. L'abbé de Longueville avoit fait deux testamens, le premier en faveur de M. le prince de Conti, le deuxieme en faveur de madame de Nemours sa sœur; madame de Nemours fit une donation entre-vifs de toute la succession de M. de Longueville, (dont elle excepta ensuite les biens situés en Suisse) au chevalier de Soissons, fils naturel du comte de Soissons tué à la Marsée; il étoit son cousin-germain, parce que la mere de madame de Nemours étoit sœur du comte de Soisson, & avoit été légitimé en 1643; elle lui fit prendre le nom de prince de Neufchâtel, lorsqu'il épousa la fille de M. de Luxembourg; le procès pour Neufchâtel fut jugé par les Etats du pays en faveur de madame de Nemours.

Le roi achete de madame de Guise le palais d'Orléans, qui se nomme aujourd'hui le Luxembourg. Il donne à M. le duc du Maine, qui depuis dix ans étoit colonel général des Suisses, la charge de grand maître d'artillerie, vacante par la mort de M. le maréchal d'Humieres, qui l'avoit eue en 1685 à la mort du duc de Lude. Erection des jeux floraux de Toulouse en académie.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1695.

Mort de M. le maréchal de Luxembourg à Versailles le 4 janvier, âgé de soixante-sept ans; il étoit fils posthume du comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée en 1627, pour s'être battu en duel; sa charge de capitaine des Gardes fut donnée à M. de Villeroi: les événemens qui suivirent la mort de ce grand capitaine, justifierent bien les regrets du roi, & ceux de toute la France.

La princesse Marie, femme du prince d'Orange, meurt de la petite vérole le 7 janvier, à l'âge de trente-trois ans.

Etablissement de la capitation, qui devoit finir, & qui en effet cessa à la paix.

M. de Crenan rend Casal au duc de Savoie le 11 juillet, à condition que les fortifications seroient démolies, & la ville rendue au duc de Mantoue.

Belle retraite de M. de Vaudemont le 14 juillet devant le maréchal de Villeroi & M. le duc du Maine, qui manquerent de l'attaquer.

M. de Montal prend Dixmude en vingt-six heures le 28 juin, & Deinse le 29. Le maréchal de Villeroi, sur le refus que firent les ennemis de promettre de ne point insulter nos places maritimes, bombarde Bruxelles le 13, le 14 & le 15 août; mais ces diversions n'empêcherent pas le prince d'Orange d'investir Namur le premier juillet; il prit la ville le 4 août, & le château le 2 septembre, sans que le maréchal de Villeroi qui s'étoit avancé sur les bords de la Mehaigne, pût rien entreprendre: M. de Boufflers qui s'étoit jetté dans la ville pour la défendre avec le comte de Guiscard qui en étoit gouverneur, fut arrêté prisonnier lorsque la ville & le château furent rendus, sous prétexte que nous avions manqué aux capitulations de Dixmude & de Deinse; mais il fut

bientôt relâché : ce siege est l'action la plus éclatante du prince d'Orange.

En Catalogne le maréchal de Noailles étant tombé malade, M. de Vendôme prit sa place, & fit lever le siege de Palamos le 25 août à M. de Castanaga ; il fallut depuis démolir cette place, ainsi que les autres que l'on avoit prises aux ennemis, & que l'on ne pouvoit soutenir faute de vivres.

L'indisposition des deux généraux, le prince de Bade & le maréchal de Lorges, rendit la campagne d'Allemagne fort tranquille : il n'y eut pas plus d'événement sur mer ; quelques prises, entr'autres, celle que fit M. de Nesmond, quelques insultes sur les côtes, & rien de plus : la lassitude des deux partis annonçoit la paix. Edit célebre concernant la jurisdiction ecclésiastique, & les appels comme d'abus.

M. de Noailles succede à M. de Harlai à l'archevêché de Paris. L'abbé de Fénélon, précepteur des enfans de France, est nommé à l'archevêché de Cambrai : le Pape accorde au roi un indult à vie pour y nommer. Il y avoit eu dès l'an 1682 un concordat passé entre le chapitre & le roi, par lequel le chapitre remettoit son droit d'élection, & le roi celui de régale.

Le roi donne le gouvernement de Bretagne à M. le comte de Toulouse, pour réunir dans sa personne les deux amirautés. Anciennement les gouverneurs des provinces maritimes étoient amiraux de leurs provinces, mais la seule province de Bretagne a conservé ce droit. Monseigneur, à qui Mademoiselle avoit laissé en mourant sa maison de Choisi, l'échange contre Meudon, moyennant quatre cens mille livres de retour qu'il donne à madame de Louvois. Meudon avoit appartenu à M. Servien qui y dépensa beaucoup, & qui l'avoit acheté du duc de Guise. La maison de Choisi ayant

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

depuis été vendue par M. le duc de Villeroi, gendre de madame de Louvois, à madame la princesse de Conti, M. le duc de la Valliere, son héritier, la vendit au roi en 1739.

Mort de madame de Guise, fille de Gaston.

1696.

Traité négocié par le comte de Tessé, entre le roi & le duc de Savoie, & conclu le 4 juillet; il ne parut d'abord que sous le nom de neutralité d'Italie : on promet de rendre à ce prince tout ce qu'on lui avoit pris, & entr'autres, la ville de Pignerol, qui étoit comme la clef de ses états, & qui depuis l'année 1630 servoit de passage aux François du Daphiné en Piémont : on convient du mariage de la princesse Marie-Adélaïde sa fille avec M. le duc de Bourgogne, & en considération de ce mariage, on lui accorde tous les honneurs des têtes couronnées. Ce prince, en attendant qu'il pût se déclarer, & voulant encore toucher les subsides de cette année, que lui payoient l'Angleterre & la Hollande, promettoit ses offices pour engager ses alliés à la même neutralité; il les y termina par le siege de Valence qu'il entreprit le 24 septembre, conjointement avec M. de Catinat. Paix avec la Savoie, publiée à Paris le 10 septembre. Le contrat de mariage fut signé le 15.

Nos armées de terre n'entreprirent rien, non plus que celles des ennemis; seulement M. de Vendôme battit un corps de cavalerie du prince de Darmstadt à Ostalric en Catalogne le premier juin.

Sur mer, les alliés bombarderent Calais le 13 avril, le fort de l'isle de Rhé & les Sables d'Olonne le 15 & le 16 juillet, le tout sans effet. Bart prit le 18 juin cinq vaisseaux de guerre Hollandois venant de la mer Baltique, & cinquante vaisseaux marchands. M. de Nesmond fit une nou-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

velle prise le 31 mars. Jacques II s'étoit avancé, mais inutilement, jusqu'à Calais avec le marquis d'Harcourt, le premier du même mois, dans l'espérance de faire une nouvelle tentative sur l'Angleterre.

M. de Frontenac, gouverneur de la nouvelle France, fait dans le mois de juillet contre les Iroquois, une expédition, par laquelle il assure Quebec & tout le Canada contre les courses de ces barbares.

Mort de Sobieski, roi de Pologne, le 17 juin ; il avoit épousé, n'étant encore que grand maréchal de Pologne, Marie-Casimir de la Grange, veuve du Palatin de Sandomir, & qui devint reine par l'élection de son mari. Son pere Henri de la Grange d'Arquien mort en 1707, âgé de quatre-vingt-seize ans, devint, de capitaine des Gardes Suisses de Monsieur, frere du roi, cardinal, par la protection de la reine sa fille ; sa sœur aînée avoit épousé le marquis de Bethune, & fut dame d'atour de la reine Marie-Thérese. Marie-Casimir mourut au château de Blois en 1716.

Mort de M. de Croissi ; M. de Torci son fils, fort jeune alors, lui succede dans sa charge, étant aidé des conseils de M. de Pomponne, dont il avoit épousé la fille, & qui étoit rentré au conseil dès l'an 1691.

1697.

Cette année est célebre par le traité de Riswick, qui donna la paix à toute l'Europe. Le roi y envoie pour plénipotentiaires messieurs de Harlai, de Créci, & de Callieres, qui négocioient déjà secrétement depuis plus de trois ans. Cependant, comme l'empereur & l'Espagne marquoient encore quelques oppositions à la paix, les opérations militaires n'en furent point retardées.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

En Flandres, le maréchal de Catinat prend Ath le 5 juin. Le prince d'Orange empêche le projet qu'avoit M. le maréchal de Villeroi sur Bruxelles & sur la forteresse des Trois-Trous.

Le comte de Harrach étoit passé en Espagne pour y faire des insinuations au sujet de cette grande succession, en faveur de l'archiduc Charles, espérant que s'il pouvoit amener Charles II à déclarer l'archiduc pour son successeur, la reconnoissance de cette déclaration feroit un des principaux articles du traité de Riswick; mais comment l'empereur pouvoit-il se flatter d'obtenir une pareille demande contre le droit légitime des petits-enfans de Louis XIV, & après eux, contre les droits du prince de Baviere & de M. le duc d'Orléans ? La prise de Barcelone fit échouer toute cette intrigue.

M. de Vendôme fait le siege de Barcelone, défendue par le prince de Darmstadt, & investie par mer par le comte d'Estrées & par le bailli de Noailles; il bat le comte de Velasco, vice-roi de Catalogne, qui voulut secourir les assiégés; mais le siege n'en fut pas moins meurtrier, & ce ne fut qu'après cinquante-deux jours de tranchée ouverte que Barcelone se rendit le 10 août. M. de Vendôme fut fait vice-roi de Catalogne, & le comte de Coigni commanda dans Barcelone : cette conquête détermina le roi d'Espagne & l'empereur à consentir à la paix.

En Allemagne le prince de Bade prend Ebernbourg le 27 septembre.

Expédition de M. de Pointis, chef d'escadre, sur Carthagene en Amérique; il y débarque le 15 avril, prend Carthagene avec toutes ses richesses, fait ruiner toutes les fortifications, & les murailles de la ville & des forts, se rembarque, évite une escadre de vingt-quatre vaisseaux

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XIV.

Anglois, en combat une de ſept, & rentre à Breſt le 9 août : la priſe fut eſtimée à dix millions. M. de Neſmond enleve le 20 août trois vaiſſeaux Anglois chargés de pluſieurs millions. M. d'Iberville reprend le fort Nelſon le 5 ſeptembre, dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaiſſeaux Anglois, & en avoir coulé un troiſieme à fond. M. du Gué-Trouin avoit, dès le 25 avril, enlevé la flotte Hollandoiſe venant de Bilbao.

M. d'Argenſon eſt fait lieutenant général de police : cet homme de la plus ancienne nobleſſe, & d'un génie ſupérieur, à qui la ville de Paris doit l'ordre & la ſureté dont elle jouit, ne trouva pour lors d'obſtacle à une plus grande élévation, que le beſoin que l'on avoit de lui dans des tems difficiles, où il étoit ſi important que la capitale du royaume fût tranquille ; mais enfin il fut fait garde des ſceaux, & préſident du conſeil des finances en 1718. Il eſt mort le 8 mai 1721. Il avoit ſuccédé dans la charge de lieutenant de police à M. de la Reynie, qui d'intendant de feu M. le duc d'Epernon, avoit été maître des requêtes, & étoit devenu lieutenant de police lorſqu'en 1667 l'on en ſépara les fonctions de la charge de lieutenant civil. M. de la Reynie mourut le 14 juin 1709, âgé de quatre-vingt-dix ans paſſés. M. d'Argenſon eſt le véritable inſtituteur de la police de Paris, chef-d'œuvre dont le grand reſſort eſt de ſe mouvoir aiſément & ſans bruit.

Mort d'Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malthe : ſon oncle avoit été élevé à la même dignité en 1601 ; il a pour ſucceſſeur Raimond Perellos de Roccafull, Aragonois. Réglement qui donne aux intendans des finances, que le roi fait conſeillers d'état, leur ſéance au conſeil, du jour qu'ils ont été faits intendans des finances.

Le 17 de juin François Louis de Bourbon, p[illegible]

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Conti, fut proclamé roi de Pologne par le cardinal Radziejowski, primat du royaume; & deux heures après Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, qui avoit fait abjuration, le fut par l'évêque de Cujavie. La reine douairiere de Pologne ne connut gueres ses véritables intérêts dans cette grande affaire: elle étoit mere de trois princes; il étoit naturel qu'elle cherchât à conserver la couronne à l'aîné; mais son inclination pour le second, nommé Alexandre, fit qu'elle rabaissa le prince Jacques son aîné, & qu'elle perdit par cette manœuvre tous les partisans du feu roi; ainsi elle ne put conserver la couronne dans sa maison, & elle n'eut plus de crédit à offrir aux autres concurrens. On crut ici que M. l'abbé de Polignac, chargé de cette négociation, n'avoit pas pris les bons partis, & on envoya M. l'abbé de Châteauneuf avec des nouvelles instructions. On dépêche des deux côtés des courriers aux princes élus. L'électeur de Saxe, qui étoit le plus près, arrive en Pologne & signe les *Pacta conventa* le 21 juillet; il se fit sacrer à Cracovie le 15 septembre. M. le prince de Conti n'arrive à la rade de Dantzic que le 26, & voyant que son parti s'affoiblissoit tous les jours, quoique son élection fût la seule juridique, il se rembarque le 6 novembre. Les divisions ne cesserent dans ce royaume que l'année suivante, où les partis se réunirent enfin, & où l'électeur, qui avoit répandu des sommes immenses, fut reconnu roi par toute la nation.

Quatre traités de paix conclus à Riswick. Charles XI, roi de Suede, qui étoit médiateur, mourut âgé de quarante-deux ans. Ce prince despotique avoit aboli chez lui l'autorité du Sénat: Charles XII son fils, quoiqu'en minorité, continua la médiation; son père, en minorité comme lui, avoit été médiateur de la paix d'Oliva.

Le premier traité fut signé avec la Hollande le 20 sep-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

tembre à minuit. Les traités de Munster & de Nimegue servirent de base à ce traité. Pondicheri nous fut rendu.

Le second, signé avec l'Espagne, une heure après, contenoit la restitution des places prises en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chinei, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Brisac. La ville de Dinan fut aussi rendue à l'évêque de Liege, & l'isle de la Ponza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi sacrifioit par ce traité, il étoit aisé de se douter que la mort prochaine du roi d'Espagne en étoit le motif.

Par le troisieme traité conclu avec l'Angleterre, le vingt-un, le roi s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la possession des royaumes & pays dont il jouissoit.

Enfin, par le quatrieme avec l'empereur, signé le 30 octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Vestphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité, le duc de Lorraine fut rétabli dans ses états, à peu de choses près, ainsi que le duc Charles son grand oncle en avoit joui en 1670.

Cérémonie du mariage de M. le duc de Bourgogne avec la princesse de Savoie le 7 décembre.

Penthievre érigé en duché-pairie pour M. le comte de Toulouse : cette terre avoit été érigée d'abord en faveur de la maison de Luxembourg, avoit passé par mariage à celle de Vendôme, de-là, par acquisition, à madame la princesse de Conti, & vendue par elle à M. le comte de Toulouse.

1698.

Ambassades réciproques de tous les princes de l'Europe; le marquis d'Harcourt en Espagne, M. de Bonrepos en Hollande, le marquis de Puisieux en Suisse, le comte de Cha-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

millien Danemarck, M. de Guiscard en Suede, à la place de M. d'A[illegible]x, le marquis de Villars à Vienne, & M. de Tallard à Londres : ce fut-là que se conclut le premier traité de partage de la monarchie d'Espagne, qui n'eut point d'exécution par la mort du prince de Baviere. Ce traité de partage fait entre le roi, le roi d'Angleterre & les Etats-généraux, est signé à la Haye le 11 octobre. Le prince électoral de Baviere y est désigné roi d'Espagne ; M. le Dauphin a pour sa part les royaumes de Naples & de Sicile, & les places dépendantes de la monarchie d'Espagne, situées sur la côte de Toscane ou isles adjacentes, la ville & le marquisat de Final, la province de Guipuscoa, nommément les villes de Fontarabie & Saint-Sébastien situées dans cette province, & le port du Passage : on donne à l'archiduc Charles d'Autriche le duché de Milan.

Le roi d'Espagne, irrité de voir que l'on partageât sa couronne de son vivant, & voulant empêcher qu'elle ne fût démembrée après lui, fait un premier testament, par lequel il appelle le prince de Baviere au trône d'Espagne, comme son plus proche héritier, attendu la rénonciation de Marie-Thérese d'Autriche.

On conteste la réalité de ce testament, & en effet aucun des historiens n'en parle ; mais voici sur quoi on s'est fondé pour en faire mention. On lit dans les mémoires du comte de Harrach, qu'il y avoit eu un premier testament de Charles II, en faveur du prince de Baviere. Lamberti rapporte (T. 1. p. 96.) une lettre du ministre du roi de France, écrite en Italien au roi d'Espagne, où il parle de ce testament comme d'une chose certaine : le continuaterur de Mezerai n'en fait aucun doute ; enfin voici ce que l'on trouve dans les mémoires de D. au 16 décembre 1698. » De » Guilville, major du régiment de Normandie, arriva de

» Madrid ; c'est un des officiers de confiance que le marquis » d'Harcourt avoit amené avec lui en Espagne : on apprend » par lui que le roi d'Espagne continue à se mieux porter, » mais que cependant il a fait un testament, par lequel il » nomme le prince électoral de Baviere pour son héritier, » & il nomme sa femme régente durant la minorité du » prince électoral ; ce testament n'est pas encore public en » Espagne, mais sa majesté catholique l'a montré à ses con- » seillers d'état, & le cardinal Portocarrero, qui est du » conseil, l'a appris au marquis d'Harcourt : c'est sur cela » qu'il a fait partir de Guilville qui ne retournera pas en » Espagne. Le marquis d'Harcourt ne demeurera pas en- » core long-tems en ce pays-là. « On trouve encore dans les mêmes mémoires au 7 novembre 1700. » Le roi d'Es- » pagne fit, il y a un mois, un testament nouveau qu'il » signa de sa main, &c. « ce qui prouve qu'il y en avoit un antérieur.

Reste après cela à expliquer quel étoit l'ordre des héritiers de Charles II, au cas qu'il mourût sans enfans, (ce qui arriva) c'étoient, 1°. les enfans de Marie-Thérese, fille du premier lit de Philippe IV, & femme de Louis XIV. 2°. Le prince électoral de Baviere, dont la mere étoit fille de Marguerite-Thérese d'Autriche, fille du second lit de Philippe IV, & premiere femme de l'empereur Léopold. 3°. Louis XIV & Monsieur, son frere, enfans d'Anne d'Autriche, laquelle étoit fille aînée de Philippe III, & qui avoit épousé Louis XIII. 4°. L'archiduc Charles, fils de Léopold, ayant droit par sa grand-mere Marie-Anne d'Autriche, seconde fille de Philippe III, & femme de Ferdinand III, pere de Léopold. 5°. M. le duc de Savoie aux droits de sa bisayeule Catherine, fille de Philippe II, & femme de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Camp de Compiegne ; M. le duc de Bourgogne y arrive le 30 août ; il en étoit le généralissime, & avoit sous lui M. le maréchal de Boufflers, qui y vécut avec tant de magnificence, que le roi dit à Livri, *qu'il ne falloit pas que M. le duc de Bourgogne tînt de table, parce que*, dit-il, *nous ne pourrions mieux faire que le maréchal, & M. le duc de Bourgogne ira dîner avec lui quand il ira au camp.* Ce camp étoit un spectacle que le roi vouloit donner à toute sa cour, & qui devoit servir d'instruction à son petit-fils.

M. le duc d'Elbœuf épousa le 13 octobre mademoiselle de Chartres à Fontainebleau, au nom du duc de Lorraine Léopold ; ce prince avoit une patente de l'empereur, qui lui accordoit le titre d'altesse royale, comme étant fils d'une archiduchesse qui avoit été reine de Pologne ; mais la France ne voulut pas reconnoître ce titre, & ce n'est que depuis le voyage que ce prince a fait en France pendant la régence de M. le duc d'Orléans, que le roi a consenti à lui donner de l'*altesse royale*. Le roi nomme pour la premiere fois à l'archevêché de Besançon, M. de Gramont, en vertu d'un indult du pape, parce que lors du concordat, la Franche-Comté n'étoit pas à la France.

Madame Guyon est mise à la Bastille pour l'affaire du Quiétisme. Les disputes entre M. l'évêque de Meaux & M. l'archevêque de Cambrai à ce sujet font grand bruit : tous les partisans de ce dernier sont renvoyés de la cour.

Le Czar Pierre voyage *incognito* en Hollande & en Angleterre, & passe à la cour de Vienne pour retourner dans ses états : » Plusieurs princes avoient avant lui renoncé à » des couronnes par dégoût pour le poids des affaires, mais » aucun n'avoit cessé d'être roi pour apprendre mieux à ré- » gner. « (*Histoire de Brandebourg.*)

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1699.

Traité de Carlowitz, entre la Porte, l'Empereur, la Moscovie, la Pologne & les Vénitiens; il y en eut quatre; le premier avec l'empereur, contenoit une treve de vingt-cinq ans, & les Turcs lui cédoient la Transilvanie, sans avoir voulu consentir à lui livrer Tekeli, qui mourut tranquille, bon catholique à Constantinople en 1705. Le second traité étoit avec la Pologne: c'étoit une paix perpétuelle: les Turcs cédoient la forteresse de Caminiek, qui emportoit avec elle la Podolie & l'Ukraine; la Pologne, de son côté, leur abandonnoit la Moldavie: par le troisieme traité, qui n'étoit qu'une treve, les Moscovites conservoient Asoph, qu'ils reperdirent depuis par le traité de Prut, & qui leur est enfin resté par le traité de Belgrade: par le quatrieme, la Morée resta aux Vénitiens, sur lesquels elle a depuis été reconquise par les Turcs. Le roi d'Angleterre & la Hollande furent les médiateurs de ce traité; ils vouloient sans doute mettre l'empereur en état d'agir lors de la mort de Charles II, qui ne pouvoit pas vivre long-tems.

M. le prince de Conti, en vertu d'un arrêt du parlement du 13 décembre 1698, veut troubler madame de Nemours, dans la possession de Neufchâtel, qui lui avoit été adjugée par les états de cette principauté; mais le roi d'Angleterre s'étant mis sur les rangs comme héritier de la maison de Châlons, le roi ordonna à M. le prince de Conti d'abandonner sa prétention: Messieurs de Matignon & de Villeroi, &c. avoient aussi leurs droits, qu'ils firent valoir par des mémoires.

Mort du prince électoral de Baviere à Bruxelles le 6 février, âgé de sept ans.

Constitution en forme de bref, du douze [illegible]

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

quelle Innocent XII condamne le livre de M. de Cambrai, intitulé *Explication des maximes des Saints.* Cette constitution fut remise aux évêques par le roi, & sur les procès-verbaux de toutes les assemblées, intervint la déclaration du 4 août : cette déclaration fut enrégistrée le 14 août au parlement, sur les conclusions de M. d'Aguesseau, depuis chancelier, mort en 1751. Le discours qu'il prononça à cette occasion est un monument immortel de la solidité des maximes de l'église de France, & honorera à jamais la mémoire de ce grand magistrat. La soumission de M. de Cambrai aux décisions de l'église, répondit à l'opinion que l'on avoit de la sagesse de ce prélat.

Le roi donne audience le 6 février à l'ambassadeur du roi de Maroc. On fut fort étonné, quand il se présenta à S. Germain devant le roi d'Angleterre ; de le voir tout d'un coup prosterné aux pieds de ce prince ; c'est qu'il avoit été prisonnier trois ans à Londres, & que Jacques II lui avoit rendu la liberté. M. de Monaco, ambassadeur du roi, fait son entrée à Rome le 8 février. Le duc de Lorraine rend hommage au roi le 25 novembre, pour son duché de Bar.

Le Calendrier avoit été réformé en 1582 par le pape Grégoire XIII, & les Protestans n'avoient pas voulu admettre ce changement ; ils l'accepterent cette année, à la réserve de l'Angleterre, de la Suede & du Danemarck, qui se tinrent toujours à l'ancien ; c'est ce qui fait la différence de dix jours du vieux au nouveau stile : en 1752 ces trois puissances ont enfin adopté le nouveau stile. M. de Pontchartrain succede à M. le chancelier Boucherat, mort le 25 septembre, & M. Chamillard est fait contrôleur général à la place de M. de Pontchartrain. M. le duc de Bourgogne entre au conseil des dépêches, où il n'opina pas d'abord ; il entra [redacted] au conseil d'état.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Statue équestre élevée à la place des conquêtes, ou de Louis-le-Grand, autrement dite *de Vendôme*. Le roi avoit donné cette place à la ville pour en faire une place octogone, de quarrée qu'elle étoit; & en même tems la ville s'engagea à bâtir un hôtel pour les mousquetaires noirs, tel qu'on le voit aujourd'hui dans le fauxbourg Saint-Antoine, comme il y en a un au fauxbourg Saint-Germain pour les mousquetaires gris.

La célebre Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, meurt à Londres. Elle étoit sœur de madame la duchesse de Bouillon, toutes deux nieces du cardinal.

M. de Torci est fait surintendant des postes, par la mort de M. de Pomponne son beau-pere. M. Mansart est surintendant des bâtimens, par la démission de M. de Villacerf.

1700.

Année Sainte, ouverture du Jubilé.

Dispute pour savoir si le siecle doit commencer en 1700 ou 1701.

Le Czar ordonne que l'année qui commençoit en Russie au mois de septembre, commence désormais au premier janvier.

La mort du prince électoral de Baviere donne lieu au second traité de partage signé à Londres le 13 mars, & à la Haye le 25 entre les mêmes puissances, par lesquelles le premier l'avoit été. Ce second traité ne changeoit rien au premier par rapport à M. le Dauphin, sinon que l'on y ajoutoit la Lorraine, & en dédommagement, le duc Léopold avoit le Milanois, que l'on ôtoit à l'archiduc pour lui donner tout le reste de la monarchie d'Espagne. Les deux conditions de ce traité furent que l'empereur accepteroit dans trois mois les conventions qu'il contenoit, & que jamais la couronne d'Espagne

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

d'Espagne ne pourroit être réunie à l'empire sur une même tête. Léopold se croyoit si sûr du roi d'Espagne, qu'il dédaigna les avantages qu'il obtenoit par ce traité, & il ne fut plus tems d'y revenir lorsqu'on eut connoissance du testament de Charles II; ainsi l'ambition seule de l'empereur causa la guerre suivante. Léopold avoit d'autant plus de tort de ne pas accepter alors le traité de partage, que dès l'année 1668 il en avoit été signé un pareil à Vienne entre le commandeur de Gremonville & le comte d'Avesberg.

Second testament de Charles II, roi d'Espagne, du 2 octobre, par lequel, après avoir consulté le pape, il déclare héritier de toute la monarchie d'Espagne, Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de M. le Dauphin; à son défaut, soit qu'il mourût, soit qu'il devînt roi de France, il appelle le duc de Berri, aux mêmes conditions, à son défaut l'archiduc Charles, sous la même réserve de ne pouvoir réunir l'empire & la couronne d'Espagne, & puis enfin le duc de Savoie. M. le duc d'Orléans, frere du roi, qui avoit été oublié dans ce testament, fit ses protestations le premier décembre. On a dit que le maréchal d'Harcourt avoit eu part au deuxieme testament: c'est être mal instruit; les grands hommes n'ont que faire d'un mérite emprunté; le maréchal partit de Madrid avant qu'il en fût question, & n'y retourna en qualité d'ambassadeur extraordinaire, que quand Philippe V y fut arrivé.

Mort de Charles II, roi d'Espagne, le premier de novembre, âgé de trente-neuf ans. Le roi accepte le testament le 11 du même mois, & il le déclare à l'ambassadeur d'Espagne le 16. Philippe V est proclamé roi à Madrid le 24, & part de Versailles le 4 décembre. Le roi donna le 3 février suivant des lettres-patentes, par lesquelles il conserve au roi d'Espagne & à ses enfans mâles le droit de succéder à

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

la couronne de France. L'Angleterre & la Hollande reconnoissent le nouveau roi ; le duc de Savoie & le duc de Baviere firent plus, ils agirent pour lui. L'empereur fit ses protestations, les autres puissances de l'Europe demeurerent neutres, & tout le monde se prépara à la guerre. Assurément l'empereur eut bien à s'imputer d'avoir manqué un si bel héritage ; il ne s'agissoit que d'envoyer l'archiduc au roi Charles qui le demandoit avec un secours de douze mille hommes, qu'il se chargeoit même d'entretenir. La sécurité de ce prince lui fit négliger cette demande par les mêmes motifs qui l'avoient porté à refuser d'accéder au traité de partage ; & quand il vit la France préférée, il cria à l'injustice : comme si Charles II n'avoit pas eu autant de droit de ramener les choses à l'ordre de la nature, que Philippe IV en avoit eu de l'intervertir par les renonciations.

Disgrace du cardinal de Bouillon ; il avoit été fait grand aumônier de France après la mort du cardinal Barberin, & étoit neveu de M. de Turenne.

Guerre du Nord, commencée par le roi Auguste, le roi de Danemarck Frédéric IV, & le Czar, contre Charles XII, âgé de dix-huit ans. L'électeur de Saxe vouloit assujettir la Pologne, en se rendant plus puissant par la conquête de la Livonie. Le roi de Danemarck vouloit s'emparer de Sleswic sur le duc de Holstein, beau-frere du roi de Suede, le Czar aguerrir ses sujets, & enlever à la Suede ses possessions entre le golfe de Finlande & la mer Baltique, & le roi de Suede, seul contre tous, conserver les conquêtes de ses ancêtres, & venger sa jeunesse méprisée. Le roi Auguste en fut la premiere victime ; le Czar y courut risque de son empire, & Charles XII périt comme un aventurier, ayant pu devenir l'arbitre de l'Europe.

Le roi de Suede, à la tête de huit mille hommes, défait

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

le 28 & le 30 octobre à Nerva ; le Czar qui en avoit quatre-vingt mille : il avoit peu auparavant fait lever le siege de Riga au roi Auguste.

Conseil de commerce créé par arrêt du conseil : il y en avoit eu un à-peu-près semblable créé par Henri IV en 1617, qui cessa à sa mort. Le cardinal de Richelieu reprit les mêmes vues, & ce nouveau conseil cessa encore à la mort de Louis XIII, qui suivit de près celle du cardinal. Louis XIV l'ayant enfin rétabli en 1700, ce conseil ne fit que changer de forme à sa mort, & fut rétabli tel qu'il subsiste aujourd'hui.

Arrêt du conseil du 10 mai, qui ordonne que M. l'abbé de Luxembourg rapportera les provisions de grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, dont il avoit été pourvu en 1693, attendu que cet ordre est régulier.

Mort d'Innocent XII, le 27 septembre. Le cardinal Albani lui succede, âgé de cinquante-un ans, & prend le nom de Clément XI. Il ne fut sacré évêque que depuis son exaltation, qui ne s'étoit pas vu depuis Clément VIII. Ce pape fit, dans la suite de la guerre qui s'alluma, le personnage de père commun. Assemblée du clergé à Saint-Germain-en-Laye. M. de Noailles, archevêque de Paris, est cardinal.

1701.

Mort de M. de Barbesieux, secrétaire d'état pour la guerre, le 5 janvier : M. Chamillard, qui étoit déja contrôleur général, lui succéda.

Ce fut cette année que se forma la grande alliance contre la France. Les alliés n'avoient d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourroient de la succession d'Espagne, & ce ne fut qu'après les avantages qu'ils remporterent dans la

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

suite, que les prétentions s'augmenterent au point de vouloir détrôner Philippe V. Par quelle fatalité, cette guerre, la plus juste de toutes celles de ce regne, a-t-elle été la plus malheureuse ?

Le duc de Baviere, à qui Charles II avoit donné le gouvernement des Pays-bas, fait entrer des troupes françoises dans Nieuport, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi, Namur & Luxembourg; il y avoit vingt-deux bataillons hollandois dans ces villes : le roi eut la délicatesse de ne vouloir pas les arrêter, pour qu'on ne lui imputât point d'avoir fait les premiers actes d'hostilité, (principe aussi noble que dangereux.) Ce que raconte M. de Puysegur dans son traité de l'art de la guerre à ce sujet, est fort curieux. » Charles II étant mort, le roi m'envoya chercher & me dit.... » je suis fort inquiet de voir les troupes de Hollande dans » la plupart des places des Pays-bas Espagnols; de plus, l'é» lecteur de Baviere y a sept à huit mille hommes des sien» nes, tandis que le roi mon petit-fils en a très-peu. Il est » vrai que l'électeur de Baviere traite avec moi, mais en mê» me tems il en fait de même avec le roi d'Angleterre. Je » vous ai choisi pour vous envoyer à Bruxelles éclairer la » conduite de l'électeur, & prendre des mesures pour faire » entrer mes troupes dans les places où les Hollandois ont » garnison; donnez toute ma confiance au marquis de Bed» mar, & dites-lui que j'envoie le maréchal de Boufflers à » Lille, & que tous les secours dont il aura besoin, soit » de troupes, de munition ou d'argent, il n'a qu'à vous » le dire, & sur ce que vous manderez au maréchal de Bouf» flers, il a ordre de lui envoyer le tout.

Alliance offensive & défensive du roi de Portugal avec la France & l'Espagne. La guerre commence par l'Italie, où Mantoue avoit reçu garnison françoise. Le prince Eugene

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

commandoit l'armée de l'empereur, M. de Vaudemont celle du roi d'Espagne, & M. de Catinat les troupes du roi qui n'étoient qu'auxiliaires. Le duc de Savoie, dont la seconde fille épousa le roi d'Espagne le 11 septembre, devoit être généralissime de ces deux armées.

Le prince Eugene entre en Italie par les états de Venise; on auroit pu s'y opposer en s'emparant des gorges du Trentin, mais il eût fallu pour cela passer sur les terres des Vénitiens, & il y avoit une neutralité que l'on crut devoir garder, quoiqu'ils fussent devenus fort suspects; le prince Eugene ne fut pas si circonspect: le même esprit de ménagement fait que M. de Catinat, qui avoit ordre de ne point attaquer le premier, se contente de défendre l'entrée du Mantouan & du Milanois.

Combat de Carpi le 9 juillet: M. de Saint-Fremont, qui gardoit ce poste, y fut forcé; le prince Eugene resta maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda, & M. de Catinat fut obligé de se retirer derriere l'Oglio & l'Adda, pour empêcher l'ennemi d'entrer dans le Milanois par le Bressan.

Les échecs continuels que recevoit M. de Catinat, lui firent soupçonner que l'habileté du prince Eugene n'y avoit pas la seule part; il manda à la cour ses inquiétudes sur M. de Savoie: la bonne foi du roi ne lui permit pas d'admettre de pareils soupçons, & il envoya M. le maréchal de Villeroi relever M. de Catinat.

Combat de Chiari le premier septembre, où le duc de Savoie, le maréchal de Villeroi & le maréchal de Catinat, qui n'avoit pas encore quitté l'armée, furent repoussés avec une grande perte. M. de Catinat n'étoit point d'avis de cette entreprise qui étoit téméraire, & dont le succès même auroit été inutile. On n'avoit peut-être jamais vu un général s'exposer avec autant de courage que le fit le duc de Savoie, devant un ennemi avec lequel on le pouvoit déja croire d'intel-

ligence. Ligue de l'empereur, du roi Guillaume & des Hollandois.

Le roi & le roi d'Espagne accordent réciproquement aux ducs, grands d'Espagne, & à leurs femmes, les mêmes honneurs dans leurs cours. C'est l'occasion de dire un mot de la *Grandesse*. Le titre de Grands, *Magnates*, aussi ancien que la nation, n'étoit donné qu'aux princes du sang, & à quelques maisons puissantes. Sous le regne de Ferdinand le Catholique, les principaux seigneurs Castillans y parvinrent; leur plus beau droit étoit l'honneur de se couvrir devant le roi : Charles-Quint en réduisit le nombre; & parmi les hommes titrés, il n'y admit plus que les ducs, quoique les titres de marquis & de comtes ne soient pas en Espagne des titres vains & arbitraires, comme ils le sont devenus en France & en Italie. Cette distinction forma par la suite les différentes classes de Grands qui subsistent encore aujourd'hui.

L'électeur de Cologne, qui ne demandoit qu[e la] neutralité, que l'empereur lui refusa, reçoit garni[son fr]ançoise dans la citadelle de Liege le 23 novembre; il [re]çoit ensuite dans toutes ses places. Cologne reçut par surprise garnison hollandoise. Mort de Monsieur, frere unique du roi, à Saint-Cloud le 9 juin, âgé de soixante-un ans. Le roi conserve à M. le duc d'Orléans tous les honneurs de fils de France, les gardes, les grands officiers, &c.

Mort de Jacques II, roi d'Angleterre, âgé de soixante-huit ans, à Saint-Germain-en-Laye le 16 septembre, prince digne d'une meilleure fortune, si la fortune étoit le prix du courage, de la franchise & de la religion : le roi, après sa mort, reconnut Jacques III son fils, pour roi de la Grande-Bretagne; le pape le reconnut de même. N'étoit-ce pas donner une juste occasion de ressentiment à l'Angleterre, qu'il étoit si important pour lors de ménager!

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *ſous* LOUIS XIV.

Le roi créa deux charges de directeurs des finances, l'une pour M. d'Armenonville, l'autre pour M. Rouillé du Coudrai, qui fut remplacé l'année d'après par M. Deſmarets. M. d'Armenonville avoit été fait intendant des finances par ſon alliance avec M. le Pelletier qui avoit épouſé ſa ſœur ; il fut ſecrétaire d'état & garde des ſceaux ſous la régence de Louis XV, & M. de Morville, ſon fils, ſecrétaire d'état à ſa place.

Sédition excitée à Naples le 23 ſeptembre, en faveur de l'archiduc ; elle fut appaiſée par les ſoins du duc de Médina-Céli, vice-roi.

Le duc de Glocester, fils de la princeſſe Anne, étant mort l'année précédente, le parlement d'Angleterre déclare le [illegible] mars, qu'arrivant le décès du roi Guillaume, ou de la princeſſe Anne de Danemarck, ſans enfans, la princeſſe Sophie, douairiere d'Hanovre qui eſt la plus prochaine à la la ſucceſſion dans la ligne proteſtante, eſt appellée à la couronne, & ſes deſcendans après elle.

Frédéric I, électeur de Brandebourg, fils de Frédéric-Guillaume dit le grand électeur, avoit été proclamé roi de Pruſſe à Konigſberg dès le 15 janvier, il eſt mort en 1713 : c'eſt ſon petit-fils Frédéric qui, depuis la mort de ſon pere en 1740, devenu redoutable à la maiſon d'Autriche par cinq batailles gagnées, tient aujourd'hui la balance dans l'Allemagne, & ſe diſtingue également par les talens de ſon eſprit, par ſon amour pour la juſtice, témoin le *Code Frédéric*, & par la gloire de ſes armes (ce que j'écrivois alors (1749) n'étoit que le préſage de la gloire dont ce héros a achevé de ſe combler. Le roi de Suede bat les Saxons le 18 juillet, près de Riga, & prend le fort de Dunemonde le [illegible] décembre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1702.

La mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, arrivée le 19 mars, à l'âge de cinquante-deux ans, ne change rien au systême des alliés; la reine Anne, sa belle-sœur, lui succede. On avoit dit de lui qu'il étoit stathouder d'Angleterre & roi de Hollande; en effet, les Anglois cesserent de l'aimer dès qu'ils l'eurent pris pour maître, & les Hollandois lui conserverent un amour qu'il leur rendoit bien. Il se déplaisoit en Angleterre, où il recevoit des dégoûts continuels, & d'où on le força de renvoyer sa garde hollandoise : c'est un des plus grands chagrins qu'il ait eus de sa vie. La fortune s'étoit épuisée pour lui en le faisant roi, elle l'abandonna depuis; il fut malheureux à la guerre; mais ses malheurs ne servirent qu'à faire voir les ressources de son génie, & il fut toujours battu sans avoir jamais été défait. Il n'a point laissé d'enfans ni de la reine Marie, ni de la comtesse d'Orknei sa maîtresse déclarée.

Le duc de Modene livre le 6 janvier sa forteresse de Bersello aux Impériaux, qui étoient aussi entrés dans la Mirandole. Surprise de Crémone le premier février, par le prince Eugene qui en fut chassé sur le champ par la valeur des François & des Irlandois : le maréchal de Villeroi y fut fait prisonnier.

La Hollande, l'Angleterre & l'empereur déclarent la guerre à la France, qui la déclare à son tour à ces trois puissances.

Le roi d'Espagne part de Madrid pour aller se faire reconnoître dans le royaume de Naples : en passant par Gênes, il traite le doge d'*altesse*, & le fait couvrir lui & tous les sénateurs, comme représentant le corps de la république; l'empereur Charles-Quint leur avoit fait le même traité.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

ment ; il vient ensuite à l'armée, dont on avoit ôté le commandement au duc de Savoie, & qui avoit pour général M. de Vendôme, depuis que le maréchal de Villeroi avoit été fait prisonnier.

M. de Vendôme défait le général Viscomti à Santa-Vittoria, au-delà du Crostolo le 26 juillet. Albergotti s'empare de Reggio, & puis de Modene. Le prince Eugene est obligé de lever le blocus de Mantoue le premier août. Bataille de Luzara le 15 août, où le roi d'Espagne étoit en personne. Cette bataille, dont les deux partis s'attribuerent l'honneur, produisit l'effet qu'en attendoit M. de Vendôme, qui fut la prise de Luzara & de Guastalle. Le marquis de Créqui, fils du maréchal, y fut tué sans laisser de postérité.

En Flandres, il n'y eut pas de grands événemens ; M. le duc de Bourgogne ayant sous lui M. de Boufflers, poussa les ennemis jusques sous le canon de Nimegue le 11 juin. Les ennemis prirent Venlo le 23 septembre, Ruremonde le 7 octobre, & la citadelle de Liege le 23.

En Allemagne, M. de Blainville rendit Keiservert, dans l'électorat de Cologne, le 15 juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte : le duc de Baviere surprit Ulme le 8 septembre : M. de Mélac défendit Landau près de quatre mois, & le rendit enfin le 11 septembre.

Bataille de Frédélinghen, le 14 octobre, où le marquis de Villars, qui avoit été détaché de l'armée que commandoit le maréchal de Catinat depuis son retour d'Italie, & qui avoit pris Neubourg, poste important, le 11, défit l'armée impériale, commandée par le prince Louis de Bade : cette victoire lui valut le bâton de maréchal de France. Les Impériaux eurent beau, suivant leur usage, chercher à rendre cette affaire douteuse ; au moins ne le fut-il pas que les en-

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XIV.

nemis ne penſerent plus à rentrer en Alſace, que le maréchal de Villars fut en état, la campagne d'après, de prendre le fort de Kell, & de joindre le duc de Baviere, en s'ouvrant un paſſage par les vallées de la forêt noire. La cavalerie commandée par M. de Magnac eut une grande part à la gloire de cette journée.

Le prince Frédéric de Brandebourg leve le ſiege de Rhimberg le 30 octobre. Le comte de Tallard prend Treves le 25 octobre, & la ville & le château de Traerbac le 6 novembre. Nos troupes entrent dans Nanci le 3 décembre.

Entrepriſe manquée par les Anglois ſur Cadix, dont ils ſe vengerent ſur notre flotte.

Défaite entiere du comte de Château-Renaud par le duc d'Ormond le 22 octobre, dans le port de Vigo ; il avoit conduit les gallions venant du Mexique, qui furent ou pris, ou coulés à fond, ou brûlés, mais dont M. de Château-Renaud avoit fait enlever une grande partie des effets. Le roi, au nom de Philippe V, tranſporte au duc de Baviere le 7 novembre la ſouveraineté des Pays-bas Eſpagnols.

Arrêt du conſeil du 12 mai, qui juge que l'archevêque de Rouen eſt indépendant de la primatie de Lyon, qui d'ailleurs eſt reconnue en cette qualité par les archevêques de Sens, de Tours & de Paris.

Le roi de Suede, qui étoit entré au mois de mai dans Varſovie, d'où le roi Auguſte s'étoit retiré, déclare qu'il ne ſortira point de la Pologne que ſon ennemi ne ſoit détrôné, & le pourſuit à Cliſſon près de Cracovie, où il le défit le 19 juillet : s'il ne s'étoit pas caſſé la cuiſſe en tombant de cheval, dès ce moment le roi Auguſte eût été ſans reſſource.

Arrêt du parlement du 19 décembre, portant défenſe de *prendre aucune perſonne priſonniere pour dettes dans ſa maiſon, ſans la permiſſion du juge.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1703.

La Création de dix maréchaux de France le 14 janvier : Messieurs de Chamilli, d'Estrées, de Château-Renaud, de Vauban, de Rozen, d'Huxelles, de Tessé, de Montrevel, de Tallard & d'Harcourt. Il y eut alors vingt maréchaux de France. Le duc d'Harcourt est fait capitaine des gardes à la mort de M. le maréchal de Lorges.

Le prince Eugene ne commande point cette année, le comte de Staremberg prend sa place.

Le duc de Savoie conclut le 5 de janvier une ligue avec l'empereur : cette défection fut une des principales causes de tous les malheurs de cette guerre. Fra-Paolo (mort en 1623) écrivoit cent ans auparavant : » On pourroit s'aider » de la Savoie, s'il pouvoit y avoir quelque sureté à traiter » avec le Savoyard ; mais c'est un Protée qui change con- » tinuellement de forme, & dont les seuls caprices pour- » roient épuiser en peu de tems le trésor de Saint-Marc ; » & l'on disoit en 1610, de Charles-Emmanuel, que son » cœur étoit couvert de montagnes comme son pays. « Les ennemis reprirent Rhimberg le 9 février ; le maréchal de Tallard fit lever le siege de Traerbac le 15.

Le maréchal de Villars, après s'être emparé sans résistance des villes d'Offembourg & de Rastadt, & des redoutes que les ennemis avoient sur la Quinche, prend le fort de Kell le 9 mars : l'électeur prend Neubourg sur le Danube le 4 février, il bat les ennemis à Passau le 11 mars, & Burglenfeld le 28, s'empare de Ratisbonne le 8 avril, & est joint le 12 mai à Dutlingen par le maréchal de Villars, qui avoit pris sa route par la forêt noire.

Le projet de l'électeur étoit de s'emparer du Tirol, sur lequel il avoit d'anciens droits, tandis que le duc de Ven-

dôme entreroit dans le Trentin, pour ouvrir une communication du Milanois avec la Baviere, & couper les passages à l'armée impériale; il prend Kufstein le 18 juin, & Insprük le 26. M. de Vendôme, de son côté, force le passage des montagnes à l'entrée du Trentin le 26 juillet; mais Staremberg qui l'avoit prévenu, avoit détaché le général Vaubonne pour occuper les gorges & les châteaux sur la route du Trentin; cet obstacle, joint à la défection ouverte du duc de Savoie, rappella M. de Vendôme en Italie, & força M. de Baviere à abandonner Insprük, & à venir rejoindre le maréchal de Villars, qu'il avoit laissé en Suabe pour observer le prince de Bade. Pendant la marche de M. de Vendôme, M. de Vaubecourt avoit pris Bersello le 27 juillet.

Le maréchal de Villars apprend que le prince Louis de Bade a fait un détachement pour surprendre Ausbourg; il envoie M. de Légal pour attaquer le détachement; mais les ennemis instruits de cette marche, s'avancent sur lui vers Munderkinguen; M. de Légal, quoique surpris & moins fort qu'eux, les met en déroute le 31 juillet. Malgré cet avantage, la ville d'Ausbourg reçoit les troupes impériales le 5 septembre. Les deux armées de l'électeur & du maréchal passent le Danube à Donavert, pour empêcher la jonction du comte de Stirum au prince Louis de Bade; la méprise d'un signal avoit fait engager au marquis d'Usson, avant l'arrivée de toute l'armée, un premier combat, où il eut quelque désavantage; mais il fut bientôt réparé, & le comte de Stirum fut entiérement défait à Hocstet: cette bataille se donna le 20 septembre.

Aux Pays-bas, le maréchal de Villeroi, à qui la liberté avoit été rendue, force Tongres le 10 mai: Marlborough prend la ville de Bonn le 15, défendue vaillamment par le marquis d'Alegre, & la ville de Hui le 26 juin. C'est ici

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

que paroît pour la premiere fois cet illustre Anglois (Marlborough) qui prit la place de Guillaume III dans la grande alliance, & qui en devint le modérateur & l'arbitre. Ce général adoptant la haine que le prince Eugene portoit à la France, s'en servit pour sa propre grandeur, & la porta si haut, qu'il fit depuis trembler sa souveraine.

Combat d'Ekeren le 30 juin. Le baron de Spaart avoit forcé les lignes du pays de Vaas, défendues par le comte de la Motte, & y avoit perdu beaucoup de monde ; le baron d'Obdam en voulut faire autant sur celles d'Anvers, mais il y trouva le maréchal de Boufflers & le marquis de Bedmar. Ce combat fut long, ou plutôt ce furent plusieurs combats occasionnés par la position des lieux coupés de digues & de canaux : le baron d'Obdam y fut battu avec une grande perte de son armée, qui se retira sous Lillo. Les ennemis prirent Limbourg le 27 septembre, & la ville de Gueldres le 17 décembre, après un bombardement & un blocus de quatorze mois.

M. de Vendôme fait désarmer & arrêter les troupes du duc de Savoie le 29 septembre ; il bat le 26 octobre le général Viscomti [illegible] quinze cens cavaliers à ce prince, mais il ne put empêcher M. de Staremberg, qui lui avoit dérobé [illegible] jours de marche, de conduire un secours considérable au duc de Savoie.

En Allemagne, M. le duc de Bourgogne, ayant sous lui le maréchal de Tallard & M. de Vauban, prit le vieux Brisac en quatorze jours, & força les assiégés de capituler le 6 septembre. Bataille de Spire le 15 novembre. M. le maréchal de Tallard faisoit le siege de Landau ; le prince de Hesse (roi de Suede, qui succéda à Charles XII) joint au prince de Nassau, vint au secours avec une armée composée d'Anglois, de Hollandois & d'Allemands. M. de Tal-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

lard quitte le siege où il laissa M. de Laubanie, & livra bataille au prince de Hesse, qui fut entiérement défait. L'armée étoit d'un tiers plus foible que celle des ennemis. La lenteur de la marche de Pracontal, que le maréchal de Villeroi avoit détaché malgré lui de son armée de Flandres, & à qui il avoit ordonné de faire de petites journées, pensa être fatale à M. de Tallard; & cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de désespoir. Folard loue extrêmement M. de Tallard: le lendemain ce général prit Landau, & Laubanie en eut le gouvernement.

Le roi de Portugal entre dans la grande alliance le 16 mai. L'empereur & le prince Joseph son fils, qui avoit été élu roi des Romains dès 1690, renoncent par acte du 12 septembre à tous leurs droits sur la monarchie d'Espagne, en faveur de l'archiduc Charles. Les Impériaux se saisirent d'Amberg, capitale du haut Palatinat, le 30 de novembre.

Le roi d'Espagne fait une déclaration en forme d'interprétation du testament de Charles II, en faveur de M. le duc d'Orléans.

Soulevement des Cevenes, que l'on ne peut terminer malgré tous les soins du maréchal de Montrevel à poursuivre & à châtier les rebelles nommés *Camisars*. Sur mer, les Anglois furent repoussés par Gabaret, le 18 mai à la Guadaloupe. M. de Goetlogon battit le 22 mai cinq vaisseaux de guerre qui escortoient une flotte angloise & hollandoise; il y en eut quatre de pris, & le cinquieme fut coulé à fond, mais la flotte eut le tems de se sauver pendant le combat. L'amiral Rook tente une descente inutile à Belle-Isle le 6 juin. M. de Saint-Pol attaque le 10 août une flotte hollandoise au nord d'Ecosse; il bat les vaisseaux de guerre qui l'escortoient, & prend plusieurs des autres bâtimens. M. Ducasse rapporte trois millions de la Havane. M. du

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Quesne fait brûler par M. de Beaucaire, capitaine de frégate, la ville d'Aquilée, où les ennemis avoient un grand dépôt. Le roi de Suede bat cinq mille Saxons le premier mai à Pultausk; il prend Elbing le 10 décembre; il avoit bombardé Thorn le 14 octobre, la patrie de Copernic.

1704.

Cette année voit changer toute la face de l'Europe. L'empereur qui trembloit pour sa capitale, donna la loi dans l'Empire; l'Espagne, jusques-là tranquille, va entrer en guerre pour défendre l'intérieur de la monarchie; trois souverains d'Italie sont chassés de leurs états; le roi de Pologne Auguste est détrôné, & la France, qui n'avoit eu que des succès, éprouve les plus grands revers.

En Espagne, l'archiduc Charles ayant pris le titre de roi d'Espagne, débarque le 9 mars à Lisbonne, avec huit mille hommes de troupes angloises & hollandoises commandées par le duc de Schomberg. On frappa alors une médaille avec cette inscription : *Charles III, par la grace des hérétiques, roi catholique*. Le roi d'Espagne commence par avoir de grands avantages sur les Portugais : c'étoit M. de Berwick qui commandoit les troupes françoises que le roi y avoit envoyées; après leur avoir pris plusieurs petites places dans le courant du mois de mai, il se rend maître de Port-Alegre le 8 juin. Les Portugais furent plus heureux sur la fin de l'année, & ne laisserent rien au roi d'Espagne de ses conquêtes. Le prince de Darmstadt, qui avoit tenté de surprendre Barcelone par une intelligence qui fut découverte, fait voile avec l'amiral Rook vers Gibraltar, dont il s'empare le 4 août : en vain, pour faciliter à M. de Pointis & à M. de Villadarias les moyens de reprendre une si importante place, la flotte françoise commandée par M.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

le comte de Toulouse, ayant sous ses ordres M. le maréchal de Cœuvres, attaque le 24 août celle des ennemis, sur laquelle elle eut l'avantage. Gibraltar est demeuré aux Anglois. Ce combat donné à onze lieues au nord & sud de Malaga, eût été aussi utile à l'Espagne, qu'il avoit été glorieux pour M. le comte de Toulouse, si on avoit encore attaqué le lendemain les ennemis, comme il le vouloit; c'étoit aussi l'avis de M. de Relingue, qui, étant blessé à mort, conseilla un nouveau combat; mais on ignoroit le mauvais état de la flotte ennemie; & la perte que nous avions faite d'environ quinze cens hommes, détermina, par l'avis de M. d'O, à ne point engager une seconde action.

En Italie, le duc de Modene ayant traité avec l'empereur, M. de Vendôme s'empara de son duché: le duc de la Mirandole, qui avoit traité avec la France, éprouva le même sort de la part des Impériaux; & le duc de Mantoue, voyant ses états devenus le théâtre de la guerre, vint à Paris, où il épousa mademoiselle d'Elbœuf: il a été le dernier duc de cette maison, dont le duché érigé par Charles-Quint en 1530, est demeuré depuis à la maison d'Autriche. Le grand prieur de Vendôme prend Revere le 10 avril. M. de la Feuillade, qui s'étoit emparé sur la fin de l'année précédente de toute la Savoie, à la réserve de Montmélian, prend le château de Suze le 12 juin, ensuite la ville de Pignerol. M. de Vendôme prend Verceil le 20 juillet, & depuis le 17 septembre jusqu'au 28, il se rend maître de la ville d'Yvrée, de la citadelle & du château. Le grand prieur s'empare de Sensano le 25 novembre.

En Allemagne, ce n'étoit plus le maréchal de Villars qui y commandoit, il s'étoit brouillé avec l'électeur de Baviere, rebuté par l'incertitude de son caractere, & par les mauvais conseils dont il étoit environné: ce fut le maréchal de Marsin qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

qui le remplaça. L'électeur s'empare de Passau le 9 janvier. M. de Marlboroug, après avoir forcé un détachement de l'armée de Baviere, s'empare de Donavert le 2 juillet: cette conquête lui donna un pont sur le Danube, & séparoit nos troupes du haut du Danube d'avec celles qui étoient au-dessous; cependant cette position n'eut gueres avancé les ennemis, qui ne pouvoient pénétrer en Baviere sans s'éloigner des dépôts de Nuremberg & de Nortlingue, d'où ils tiroient leurs subsistances: ainsi, en évitant de les attaquer, on les eût forcés de se retirer du côté du Mein. On raisonna autrement: le renfort amené par le maréchal de Tallard, redoubla le désir qu'avoit l'électeur de combattre; & le mercredi 13 août se donna la bataille d'Hocstet, où le prince Eugene & M. de Marlboroug remporterent une victoire complette sur les armées de France & de Baviere, commandées par l'électeur & les maréchaux de Tallard & de Marsin. M. de Tallard qui y perdit son fils, y reçut une blessure, & fut fait prisonnier comme il alloit retirer les troupes qui étoient dans le village de Plintheim. On est encore à comprendre comment ces troupes, au nombre de vingt-sept bataillons & de quatre régimens de dragons, consentirent à se rendre sans la moindre défense; le prince de Bade faisoit pendant ce tems-là le siege d'Ingolstat. La suite de cette défaite fut la perte de plus de quatre-vingt lieues de pays: nous étions sur le Danube, & nous repassâmes le Rhin, sans que la brave résistance de M. de Laubanie pût empêcher la prise de Landau, dont le roi des Romains & le prince de Bade se rendirent les maîtres le 23 novembre. Prise de Traerbac par les Impériaux le 19 novembre.

Le maréchal de Villars calme les troubles des Cevennes.

La campagne de Flandres se borna au bombardement de Namur par M. d'Owerkerque, général des Hollandois, dans

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

le mois de juillet; Marlboroug s'empare le 29 octobre de la ville de Treves, que nous avions abandonnée. Le maréchal de Boufflers est fait capitaine des Gardes par la mort du maréchal de Duras, & se démet avec peine du régiment des Gardes, que le roi vouloit donner au duc de Gramont. On balançoit entre ces deux charges, & lorsque M. de Boufflers eut le régiment des Gardes en 1692, on disoit que le duc de Noailles, capitaine des Gardes, le demandoit en quittant sa charge.

Arrêt du conseil des dépêches, du 17 février, qui juge que M. l'archevêque de Reims peut occuper la place de doyen du conseil, contre la prétention de M. de la Reynie.

Disgrace de madame des Ursins en Espagne, qui reprit sa faveur dans la suite. Introduction des billets de monnoie.

Stanislas Leczinski, palatin de Posnanie, âgé de vingt-six ans, est élu roi de Pologne le 12 juillet. Défaite des Saxons sur la Duna le 6 août: autre combat, dans lequel ils furent encore battus le 19, malgré la belle résistance du général Schullembourg, dont la retraite fut admirée par Charles XII lui-même. Nerva prise par les Moscovites le 21. Le roi Auguste entre le 5 septembre dans Varsovie, d'où il sortit le 29 octobre, à l'arrivée de Charles XII. Les Saxons qui avoient remporté un avantage le premier novembre, sont battus le 7 par le roi de Suede & le roi Stanislas; le roi Auguste se retire à Dresde; il fait enlever, chemin faisant, les deux freres Sobieski, pour empêcher que l'un d'eux ne fût élu en sa place.

Création d'une cour des monnoies à Lyon.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1705.

En Italie, M. le grand-prieur enleve des quartiers des ennemis le 2 février : M. de la Feuillade prend Villefranche d'assaut le 7 mars, & le château le 3 avril ; il prend Nice le 9 : ces deux expéditions, en donnant un port au roi, ôtoient au duc de Savoie toute espérance d'être secouru par mer. Prise de Verue par M. de Vendôme le 10 avril : ce siege avoit commencé dès le 22 octobre de l'année précédente ; M. de Vendôme n'en vint à bout qu'en coupant enfin la communication que cette ville avoit avec le Crescentin. Prise de la Mirandole le 11 mai : c'étoit M. de Lapara qui conduisoit le siege. Il mourut l'année d'après devant Barcelone. Prise de Chivas par M. de la Feuillade le 28 juillet. Bataille de Cassano le 16 août : le prince Eugene, qui avoit toujours eu une armée fort inférieure à celle des deux couronnes, avoit fait de la guerre d'Italie une guerre de chicane : il étoit question pour lors de mener du secours au duc de Savoie, & pour cela il vouloit passer l'Adda, défendue par M. de Vendôme ; il fit attaquer le pont de Cassano ; l'action, où l'infanterie seule donna, fut sanglante, M. le prince Eugene y fut blessé, M. de Vendôme eut un cheval tué sous lui ; les ennemis se retirerent avec une grande perte : le duc de Savoie ne fut pas secouru, & le champ de bataille nous resta. Le grand-prieur s'étant brouillé avec M. son frere, quitte l'armée pour ne plus servir.

Soncino se rend à M. de Vendôme le 23 octobre : Montmélian se rend le 11 décembre.

En Espagne, le maréchal de Tessé est obligé de lever le siege de Gibraltar le 22 avril, malgré ce que M. de Pointis avoit pu tenter par mer. Les Portugais prennent Salva-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

terra, Valencia d'Alcantara, & Albuquerque dans le mois de mai.

Le roi d'Espagne fait arrêter M. de Leganès, suspect de trahison, & il est conduit le 10 juin à la citadelle de Pampelune, d'où on le transfere à Vincennes.

Gironne se déclare pour l'archiduc le 4 octobre. Barcelone se rend à l'archiduc le 9. Le maréchal de Tessé fait lever le siege de Badajos le 16 au marquis de Las-Minas.

Le maréchal de Villars occupe le camp de Sirk; il couvre par ce moyen Thionville & Sar-Louis, & s'oppose aux projets qu'avoient les alliés de pénétrer dans la Champagne: c'est une des plus belles campagnes de ce général. On s'attendoit à une action, & M. de Marlboroug, dont l'armée étoit beaucoup plus forte que celle du maréchal, eût bien voulu l'attaquer, mais la bonté du poste le tint en respect, & il fut obligé de décamper le 16 juin pour passer en Flandres, & d'abandonner tous les magasins qu'il avoit dans Treves. Milord Marlboroug se plaignit avec beaucoup de hauteur du prince Louis de Bade, qui avoit manqué, disoit-il, à tout ce qu'il lui avoit promis, & qui avoit empêché toutes les opérations de cette campagne: ce qui est singulier, c'est que ce milord se disculpa auprès du maréchal de Villars de ce qu'il ne l'avoit pas attaqué. Le maréchal de Villars fait deux détachemens de son armée, l'un aux Pays-bas, l'autre sur le Rhin; il force les lignes de Veissembourg le 3 juillet; Hombourg se rend au marquis de Conflans le 26. Le maréchal affoibli par le détachement qu'il avoit envoyé à l'électeur de Baviere, ne put défendre les lignes de Haguenau contre le prince de Bade, qui les força le 28 septembre, & qui entra le 5 octobre dans la ville, que M. de Peri abandonna secrétement pour sauver sa garnison, que le prince de Bade vouloit faire prisonniere de guerre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Aux Pays-bas, l'électeur prend la ville d'Hui le premier juin, & les alliés la reprennent le 12 juillet. Ce prince, après avoir levé le siege de la citadelle de Liege, étoit campé à Vignamont avec le maréchal de Villeroi; mais, comme les lignes qu'ils avoient faites étoient trop étendues, elles furent forcées le 18 juillet, au poste qu'occupoit M. de Roquelaure; M. de Caraman, conseillé par Steckemberg, lieutenant colonel d'Alsace, y eut l'honneur de la retraite en formant un bataillon quarré que les ennemis ne purent rompre: l'armée se retira sous Louvain, & les ennemis prirent Tillemont & Leuve.

L'électeur prit Diest le 25 novembre.

La mort de l'empereur Léopold, arrivée dès le 6 mai, n'avoit rien changé à la face des affaires. Ce prince, né vertueux, étoit sans talens; l'ambition qui régla toutes ses démarches, étoit plutôt une passion du conseil de Vienne, qu'une passion qui lui fût propre. L'empereur son fils hérita de ses ministres, comme de ses domaines & de ses dignités, & son conseil continua d'agir sous son nom, comme il avoit fait sous le nom de Léopold.

La bulle *Vineam Domini Sabaoth* fut enrégistrée au parlement le 4 septembre: c'étoit une condamnation du fameux cas de conscience qui avoit été approuvé par quarante docteurs de Sorbonne en 1701, & qui, en renouvellant la question du fait & du droit, rendoit la signature du formulaire inutile, par rapport à la condamnation des cinq propositions de Jansénius.

Les Suédois battent les Moscovites le 26 juillet près de Mittau, & le 31 près de Varsovie. Mittau se rend aux Moscovites le 16 septembre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1706.

Cette année mit le comble aux revers de la France.

En Espagne, si on en excepte Villaréal, que le comte de Las-Torres força le 8 janvier, tout le reste de la campagne ne fut qu'un tissu de disgraces. Alcantara se rend le 16 avril à milord Galouai. Le roi d'Espagne, ayant sous lui le maréchal de Tessé, leve le siege de Barcelone le 12 mai, après trente-sept jours de tranchée. La Catalogne est ouverte à l'archiduc : Ciudad-Rodrigo est pris par les Portugais, Carthagene se rend le 13 juin aux Anglois : milord Galouai s'empare de Salamanque le 7 juin, & marche à Madrid, d'où la reine est obligée de sortir : l'archiduc est proclamé roi. Philippe V, sans perdre courage, se met à la tête des troupes que commandoit le maréchal de Berwick, à quatre lieues de cette capitale, & poursuit les ennemis ; ils quittent Madrid à son approche, & faute de subsistances, finissent par prendre le chemin du royaume de Valence, étant toujours poursuivis par le maréchal de Berwick. Ils prennent le 8 août Alicante, vaillamment défendue par Mahoni ; qui reprit Carthagene le 18 novembre. L'isle d'Ivica se rend à l'archiduc le 20 septembre, & celle de Majorque le 25. Le marquis de Bai prend Alcantara sur les Portugais le 14 décembre.

En Flandres se donna la bataille de Ramilli le 23 mai, jour de la Pentecôte. L'électeur de Baviere & le maréchal de Villeroi commandoient l'armée de France ; le duc de Marlboroug, le duc de Virtemberg, & le maréchal d'Owerkerque celle des alliés. Notre aile gauche, couverte par la petite Gette & par les marais qui la bordent, ne pouvoit ni être attaquée, ni attaquer ; en conséquence milord Marlboroug fortifia sa gauche de tout ce qu'il put sur sa droite ;

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

qui lui devenoit inutile, au lieu que l'électeur & le maréchal de Villeroi ne toucherent point à leur gauche ; en sorte que leur droite eut seule à soutenir toute l'armée ennemie, qui s'étoit formée sur plusieurs lignes : cette mauvaise disposition de l'armée Françoise causa sa défaite, & cette défaite devint une déroute entiere par la confiance perdue, & par le trouble qui s'empara des esprits : nous n'eûmes pas plus de trois ou quatre mille hommes de tués dans cette bataille, & nous perdîmes Anvers, Louvain, Malines, Lierres, Bruxelles, Bruges, Gand, Oudenarde, Ostende, Menin, Dendermonde, Ath, &c. Louis XV a repris toutes ces villes, & y ajouté, tant dans le comté de Flandres, que dans le Brabant & pays de Hainaut, les villes ou forts d'Ipres, Furnes, Courtrai, la Kenoke, Tournai, Nieuport, Dixmude, Gramont, Aloft, Deinze, Ninove, Lessines, Enguien, Soignies, Plassendal, Wilvorden, &c. Le maréchal de Villeroi fut rappellé, & le même malheur qui nous poursuivoit, fit retirer, pour le remplacer, M. de Vendôme de l'Italie où il commandoit, & donna lieu aux nouvelles disgraces qui nous firent perdre le Milanez, le Piémont & la Savoie.

Les commencemens de la campagne d'Italie avoient été favorables. Le maréchal de Berwick, qui n'étoit pas encore passé en Espagne, prend le château de Nice le 4 janvier. Bataille de Calcinato le 19 avril, où M. de Vendôme défait le comte de Reventlau, général Danois ; la perte des ennemis fut telle, que le prince Eugene, qui n'étoit arrivé que le lendemain de la bataille, ne put soutenir l'approche de M. de Vendôme qui poursuivoit la victoire, & qui défit encore le même jour plus de deux mille hommes : ce prince fut forcé de se retirer dans le Trentin, pour y attendre des secours d'Allemagne. Les mesures de M. de Vendôme étoient si bien prises, qu'il avoit annoncé cette victoire au roi lors-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

qu'il partit de la cour pour se rendre en Italie. Il eût été à souhaiter que dans la suite de cette campagne, il n'eût pas laissé passer l'Adige, & puis le canal Blanc au prince Eugene ; & qu'étant seul qui pût réparer ses fautes, il n'eût pas été rappellé en Flandres, après Ramilli, pour y remplacer le maréchal de Villeroi. Il remit l'armée à M. le duc d'Orléans.

M. de la Feuillade ayant investi Turin le 13 mai, avoit ouvert la tranchée la nuit du 2 au 3 juin ; il avoit été question de ce siege dès l'année derniere, & M. le maréchal de Vauban offrit alors d'y aller comme volontaire, & uniquement pour donner ses conseils à M. de la Feuillade. Levée du siege de Turin le 7 septembre. Le prince Eugene, après une longue & pénible marche, où il ne trouva pas les obstacles auxquels il auroit pu s'attendre, attaque nos lignes & les força ; M. le duc d'Orléans y fut blessé ; le maréchal de Marsin y perdit la vie. L'objet du prince Eugene étoit de ravitailler Turin, & il n'eût osé se promettre un plus grand avantage ; mais il vit surpasser ses espérances par le parti que l'on prit : au lieu de se retirer sous Casal, qui auroit maintenu le Milanois, on regagna Pignerol ; en sorte qu'en moins de quatre heures on reperdit le Modenois, le Mantouan, le Milanois, le Piémont, & enfin le royaume de Naples. La victoire complette que remporta le 9 du même mois le comte de Médavi près de Castiglione, contre le prince de Hesse (depuis roi de Suede) devint inutile. Folard jette tout le blâme de cette affaire sur le maréchal de Marsin, & sur Albergotti : sur le premier qui négligea, malgré les ordres de M. le duc d'Orléans, de fortifier, de toutes les troupes qui demeuroient inutiles dans le reste des retranchemens, la partie par où le prince Eugene nous attaqua, & qui étoit d'une très-petite étendue ; & il condamne Albergotti d'avoir

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

refusé de se dégarnir du poste qu'il occupoit, & où il n'y avoit rien à faire, pour envoyer du secours à l'attaque du prince Eugene : d'ailleurs il ne pensa pas qu'il fallût sortir des lignes. Le roi fait faire en vain des propositions de paix, plus avantageuses aux alliés que les espérances même qu'ils avoient conçues en formant la grande alliance, & que ce qui leur en resta par l'événement. La faute des ministres de Louis XIV en 1672, auroit dû corriger ses ennemis.

En Allemagne, le maréchal de Villars soutenoit l'honneur de nos armes ; il avoit fait lever le blocus de Fort-Louis, en s'emparant des retranchemens de Drusenheim que le prince de Bade avoit abandonnés. Le maréchal de Marsin qui n'avoit pas encore passé en Italie, étoit avec lui ; le comte du Bourg qui commandoit l'avant-garde, avoit battu le premier mai huit cens chevaux des ennemis. Le maréchal de Villars détacha le marquis de Vieuxpont, qui se rendit maître de Drusenheim le 2 mai, & M. de Peri qui prit Haguenau le 11. Ce général campa à Spire, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, & finit par se rendre maître le 20 juillet de l'isle du Marquisat.

Les électeurs de Baviere & de Cologne sont mis au ban de l'Empire par un décret du 29 avril.

Union des royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, *qui ne seront plus qu'un seul & même parlement, sous le nom de* Parlement de la Grande-Bretagne. La reine Anne vint à bout de ce que le roi Guillaume n'avoit pû exécuter.

Les Saxons sont encore défaits par les Suédois à la bataille de Frawstat le 13 février : la victoire fut complette, & le roi Auguste se retira à Cracovie, pendant que Charles XII détruisoit en Lithuanie le reste du parti Saxon. Ce prince s'avance ensuite dans la Saxe, & contraint enfin le roi Auguste à signer à Alt-Raenstad le 24 septembre le traité par lequel il renonce à la couronne de Pologne.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

1707.

Le comte de Villars, frere du maréchal, reprend l'isle de Minorque le 5 janvier. Les troupes Françoises & Espagnoles évacuent toute la Lombardie par une capitulation signée le 13 mars : Modene avoit capitulé le 10 février, & le château de Milan le 20 mars.

Le général Thaun s'empare de Capoue le 2 juillet, le château se rend le 5 ; la ville de Naples lui ouvre ses portes le 8, & tout le reste du royaume suit la révolution. Gaëte se rend le 30 septembre, le château de Suze le 4 octobre, & Orbitello le 21 décembre.

Bataille d'Almanza le 25 avril : les Portugais & les Anglois, commandés par milord Galouai & M. de Las-Minas, y furent entiérement défaits par le maréchal de Berwick ; le chevalier, depuis maréchal d'Asfeld, & le marquis d'Avarai, eurent grande part au succès de cette journée. Une chose assez singuliere, c'étoit de voir un Anglois (le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II,) commander l'armée de France ; & de voir celle des Anglois sous les ordres de milord Galouai, François, connu sous le nom de Ruvigni, qui étoit sorti de France lors de la révocation de l'édit de Nantes. M. le duc d'Orléans, quelque diligence qu'il eût faite, n'avoit pu arriver que le lendemain de cette action : les suites de cette victoire furent aussi rapides que l'avoient été celles de nos défaites. Requena se soumet à M. le duc d'Orléans le 3 mai ; & Valence le 8 ; les autres villes de ce royaume suivirent l'exemple de la capitale, à la réserve de quelques-unes que réduisit le chevalier d'Asfeld. Son altesse royale marche aussitôt vers l'Aragon : Saragosse lui ouvre ses portes le 25 du même mois. Le duc d'Ossonne prend Serpa le 26 : M. de Mahoni prend Alcira

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

le 18 juin ; Mequinença se rend le 7 juillet, & Monçon le 7 août. Le duc de Noailles se rend maître de Puicerda & de toute la Cerdagne, & fait bâtir une citadelle à Puicerda aux dépens de la Cerdagne Espagnole.

Le marquis de Bai prend Ciudad-Rodrigo le 4 octobre.

La ville de Lérida, l'écueil des plus grands capitaines, est assiégée par le duc d'Orléans ; il la prend le 13 octobre après onze jours de tranchée ouverte : le château ne se rendit que le 12 novembre.

Le duc de Savoie & le prince Eugene levent le siege de Toulon le 22 août : l'entreprise étoit aussi grande qu'elle fut mal exécutée. Le maréchal de Tessé fit attaquer le 15 août la hauteur de Sainte-Catherine, dont ils s'étoient emparés ; ils ne songerent plus qu'à la retraite, & tout cet appareil se termina à quelques bombes que jetta l'amiral Schouel, & qui ne firent pas grand mal : le marquis de Goesbriand y acquit beaucoup d'honneur. La maison d'Autriche n'est pas heureuse dans ses entreprises sur la Provence : on a vu que Charles-Quint y échoua du tems de François I en 1536, & depuis, l'armée de la reine de Hongrie en a été rechassée sous le regne de Louis XV en 1747 par le maréchal de Bellisle, qui ayant été fait duc héréditaire en 1741, pour récompense de l'élection de l'empereur Charles VII, fut fait pair en 1747 pour avoir sauvé la Provence.

Le maréchal de Villars surprend les lignes de Stolophen le 22 mai : ces lignes s'étendoient depuis Stolophen jusqu'au pied de la montagne de la forêt Noire. Messieurs de Vivant & de Broglio ayant assemblé les troupes sous Lauterbourg, aborderent en bon ordre à l'isle de Neubourg, tandis que M. le maréchal de Villars, s'étant avancé jusqu'à Bihel, entra dans les lignes que les ennemis avoient abandonnées, & établit son quartier à Rastadt. Cette entreprise donna er-

trée dans le cœur de l'Allemagne : ce général s'empara du duché de Virtemberg ; il fit contribuer jusqu'à Ulm, & même au-delà du Danube ; il prit Schorendorf, battit le général Janus à l'abbaye de Lorck, le fit prisonnier avec plus de deux mille hommes, & envoya faire des courses jusqu'à Mariendal, &c. C'étoit le margrave de Bareit qui commandoit pour les Impériaux depuis la mort du prince Louis de Bade, arrivée le 14 janvier ; l'électeur d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre, remplaça le margrave, & après avoir surpris le marquis de Vivant auprès d'Offembourg, contraignit le maréchal à repasser le Rhin.

Il n'y eut rien en Flandres. Milord Marlboroug avoit passé en Saxe avant l'ouverture de la campagne ; on dit qu'il gagna Piper, ministre de Charles XII, à force d'argent, & que ce prince se laissa persuader d'employer ses forces contre le Czar, où il perdit sa réputation & son armée, tandis qu'il auroit pu se couvrir de gloire en se rendant le pacificateur de l'Europe ; mais Charles XII ne se laissoit décider par personne, & il a depuis justifié Piper, en avouant qu'il avoit pris cette résolution de lui-même : ce prince étoit très-vrai ; il aimoit à rendre justice au mérite, sans jamais avoir adopté aucune action qu'il n'eût pas faite, & qui eût pu lui attirer des louanges, dont il étoit l'ennemi déclaré, même quand il les méritoit. Il n'y eut jamais d'homme plus doux ni plus simple dans le commerce, ni en même tems de courage plus effréné à la guerre ; le possible n'avoit rien de piquant pour lui, il lui falloit des succès hors du vraisemblable.

Sur mer, le chevalier de Forbin prit le 13 mai deux vaisseaux de guerre Anglois, & vingt navires marchands : il fit une autre prise vers le Nord dans le mois de juillet, de quarante vaisseaux Anglois & Hollandois, & le 21

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

octobre, étant joint avec M. du Gué-Trouin, il combattit une flotte Angloise sans grand avantage.

Introduction des billets de la caisse des emprunts. M. le Premier est arrêté sur le chemin de Versailles, la veille de la Chandeleur, par un parti venu de Courtrai, & commandé par un colonel des troupes de Hollande, nommé Gueston : on le reprit à quatre lieues au-delà de Ham. Madame de Montespan qui avoit été surintendante de la maison de la reine, meurt aux eaux de Bourbon le 28 mai. Mort de madame la duchesse de Nemours le 16 juin : les états de Neuchâtel investissent le 3 novembre le roi de Prusse de cette principauté & de celle de Valengin : cette possession lui fut confirmée à la paix d'Utrecht, au préjudice des légitimes prétendans.

Conspiration dans Geneve, dont le duc de Savoie est soupçonné, attendu ses anciennes prétentions sur cette république.

1708.

Si M. de Vendôme fit des fautes pendant cette campagne, il faut convenir que les contradictions qu'il y éprouva ne contribuerent pas à les réparer. Les intelligences que l'on avoit dans Gand, & qui en assuroient la conquête, déterminerent le roi à procurer à M. le duc de Bourgogne l'honneur de cette expédition : en effet il s'empara de cette ville le 5 juillet, ayant sous lui M. de Vendôme, tandis que le comte de la Mothe s'emparoit de Bruges & de Plassendal.

De-là le siege d'Oudenarde fut résolu, comme on en peut juger par la marche que l'on fit pour occuper le poste de Lessines ; mais on trouva l'armée des alliés commandée par le duc de Marlboroug & par le prince Eugene, qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

avoit déja passé l'Escaut : il fallut combattre, & le 11 juillet se donna le combat d'Oudenarde ; les ennemis y eurent quelqu'avantage, parce que nous arrivâmes trop tard, & qu'il n'y eut qu'une tête de notre armée qui attaqua successivement & par brigade un front d'infanterie plus fort & plus étendu que le nôtre. M. de Vendôme vouloit que l'armée couchât sur le champ de bataille, dans l'intention de recommencer le lendemain ; mais l'avis de décamper prévalut, & on eut raison, parce que nous nous serions trouvés dans une position plus mauvaise encore que celle de la veille, notre armée étant séparée par celle des ennemis : on se retira vers Gand, & la perte que l'on fit dans cette marche de nuit, fut plus grande que celle de la journée.

Les ennemis font le siege de Lille ; ils ouvrent la tranchée dès la nuit du 22 au 23 août : M. le maréchal de Boufflers défendoit cette capitale de son gouvernement. Les détails de ce siege, qui dura quatre mois, seroient trop longs, & les réflexions nous meneroient fort loin. M. de Vendôme vouloit attaquer les ennemis, & il n'en fut pas le maître ; le comte de la Mothe chargé de couper un convoi des ennemis qui n'avoient plus de subsistances, fut battu le 28 septembre à Vinendale, & enfin, contre toute raison, le prince Eugene vint à bout d'une entreprise que le succès pouvoit à peine justifier ; la ville de Lille se rendit le 23 octobre, & la citadelle le 8 décembre. La belle défense que fit M. de Boufflers lui valut la dignité de pair de France, & à son fils aîné la survivance du gouvernement de Flandres, qui passa par la mort de cet aîné au second fils ; le fils de celui-ci, n'ayant encore que quinze ans, succéda depuis dans le même gouvernement, pour récompense des services que le duc de Boufflers son pere rendit à l'état, en défendant contre les Autrichiens la ville de Gênes, où il com-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

mandoit les troupes de France & d'Espagne, & où il mourut le deux juillet 1747, le jour même que les ennemis en leverent le siege.

M. de Vendôme s'empare de Leffingue le 25 octobre : ce poste ôtoit la communication d'Ostende au camp des ennemis, & eût été utile deux mois plutôt. Il en étoit de même du projet que l'électeur fit d'attaquer Bruxelles : cette ville n'eût pu être secourue dans le mois de septembre par les ennemis, qui avoient assez d'affaires devant Lille, mais on ne s'en avisa que le 26 novembre ; le prince Eugene & milord Marlboroug furent alors en état de s'y porter, & après avoir passé l'Escaut le 27 novembre, ils s'avancerent vers Bruxelles, & forcerent l'électeur de décamper. M. de la Mothe rend la ville de Gand aux alliés le 30 décembre.

La tentative de Jacques III sur l'écosse n'avoit pas été plus heureuse. Le comte de Forbin commandoit l'armement, & les troupes de débarquement étoient aux ordres du comte de Gacé, qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer, & qui prit le nom de Matignon : l'escadre arriva le 23 mars à l'embouchure de la riviere d'Edimbourg, mais personne n'ayant répondu aux signaux, la flotte revint à Dunkerque le 7 avril, & Jacques III resta en Flandres, où il finit la campagne. On frappa une médaille, où d'un côté étoit le buste de ce prince sans aucune légende, & de l'autre les trois royaumes tels qu'on les voit sur la carte, avec cette légende : *Redde cujus est.*

Les Anglois s'emparent de la Sardaigne le 15 août, & de Port-Mahon le 29 septembre : la Jonquiere, qui y commandoit, fut jugé à Toulon par le conseil de guerre, & dégradé.

Du côté de la Savoie, le maréchal de Villars força le 11 août les deux villes de Sezane à la vue du duc de Savoie,

qui de son côté prit le 31 le fort de Fenestrelle, après s'être emparé du fort d'Exile, & de celui de la Perouse. L'empereur donne au duc de Savoie l'investiture du Montferrat.

En Espagne, Mahoni prend Alcoi le 9 janvier : le duc d'Orléans prend Tortose le 11 juillet : le chevalier d'Asfeld prend Denia dans le royaume de Valence le 12 novembre, & Alicante le 3 décembre. Le comte de Staremberg entreprend en vain le 4 décembre de reprendre Tortose. Les Infidelles avoient repris, dans le mois de janvier, Oran, cette ville fameuse, dont la conquête avoit fait l'ambition & comblé la gloire du cardinal Ximenès : le comte de Montemar l'a reprise en 1732.

Les Moscovites abandonnent Grodno le 8 février, à l'approche du roi de Suede : ce prince attaque le 14 juillet trente mille Moscovites retranchés dans la ville d'Holoffin ; il les met en fuite, passe le Boristhene, traite avec les Cosaques, & vient camper sur le Dezena. Le Czar en personne attaque près Leszno le général Lewenhaupt le 8 octobre, & bat près de quatre mille Suédois.

Albéroni, protégé par M. de Vendôme, obtient du roi une pension de mille écus ; l'abbé du Bois avoit obtenu quelques années auparavant un bénéfice par la protection de M. le duc d'Orléans. Qui auroit pu reconnoître dans ces deux hommes les deux premiers ministres futurs de la France & de l'Espagne ? Ils furent l'un & l'autre cardinaux ; l'abbé du Bois mourut en 1723, & le cardinal Albéroni fut disgracié en 1719, & mourut en 1753.

M. Chamillard remet le 27 février le contrôle général des finances à M. Desmarets.

M. Mansard, surintendant des bâtimens, étoit mort à Marli le 11 mai. M. d'Antin, qui lui succede, n'a que la qualité de directeur général des bâtimens ; il eut celle de surintendant

surintendant en 1716, par un édit de création de cette charge, en même tems que de celle de surintendant des postes en faveur de M. de Torci : mais l'une & l'autre furent supprimées en 1726, & M. d'Antin fut fait de nouveau directeur général des bâtimens.

1709.

Le pape Clément XI, forcé de reconnoître l'archiduc pour roi d'Espagne, s'en excuse auprès de Philippe V, en disant que cette reconnoissance ne donne point un droit nouveau à ce prince : ce n'étoit pas ainsi que parloient Grégoire VII & Boniface VIII.

Le roi envoie le président Rouillé, & ensuite M. de Torci à la Haye, pour tenter de mettre fin à une guerre qui épuisoit l'Europe, & que la rigueur de la présente année rendoit encore plus insoutenable ; mais les ennemis firent de si étranges propositions, que l'on fut obligé de continuer la guerre. On a prétendu que le pensionnaire Heinsius étoit gagné par milord Marlboroug, dont les vues ambitieuses ne se bornoient pas à commander des armées. Le voyage de M. de Torci fut l'effet d'une sage politique ; il comptoit bien ne rien obtenir, mais c'étoit beaucoup de faire juger toute l'Europe du refus opiniâtre des ennemis aux facilités presque incroyables que le roi avoit apportées à la paix, & d'exciter par cet affront les François à de nouveaux efforts. En conséquence le roi écrivit à tous les gouverneurs des provinces.

C'étoit le maréchal de Villars qui commandoit en Flandres l'armée françoise, beaucoup moins forte que celle des alliés. Le comte d'Artagnan force Varneton sur la Lis le 4 juillet. Campement du maréchal de Villars, sa droite à Couriere, & sa gauche tirant sur Bethune, ayant à la tête de son

camp la Baffée & le Pont-Avendin, ce qui réduifit les ennemis à s'attacher au fiege de Tournai, au lieu de former ceux de Douai & d'Arras, dont la prife leur eût donné une plus grande entrée dans le pays.

Le marquis de Surville rend la ville de Tournai aux ennemis le 29 juillet, après vingt-un jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 5 feptembre : M. de Beauvau, évêque de Tournai, refufe au prince Eugene de faire chanter le *Te Deum*. C'étoit fous les murs de cette même ville que trente-fix ans après, Louis XV en perfonne, ayant avec lui M. le dauphin, & fous fes ordres le maréchal comte de Saxe, devoit remporter (à Fontenoi le 11 mai 1745) une victoire fignalée contre le duc de Cumberland, qui vouloit lui en faire lever le fiege, & qui ne put l'empêcher de s'en rendre le maître après vingt-deux jours de tranchée ouverte.

Le prince Eugene & le duc de Marlboroug pafferent l'Efcaut pour venir faire le fiege de Mons; le maréchal de Villars raffemble fon armée & marche au fecours. Bataille de Malplaquet le 11 feptembre : on a dit que M. de Villars auroit pu attaquer avec avantage l'armée des ennemis le 9 & le 10, parce qu'alors la fienne étoit plus forte ; & en effet, il femble que c'eût été d'abord fon intention, mais il lui coûtoit fans doute d'expofer une armée qui étoit la reffource de la France. On ajoute encore, mais fans fondement, que le maréchal avoit été arrêté par quelques négociations que les généraux de l'armée ennemie avoient entamées pour donner le tems aux troupes qu'ils avoient laiffées fous Tournai d'arriver. Quoi qu'il en foit, fitôt qu'ils les eurent reçues, fe trouvant beaucoup plus forts que le maréchal, ils vinrent l'attaquer le 11 à huit heures du matin : ç'a été la bataille la plus meurtriere & la plus longue de toute cette guerre ; le champ de bataille refta aux ennemis ; ils obtinrent ce qu'ils

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

vouloient, qui fut de prendre Mons ; & malgré cela cette journée fut glorieuse à la France, par le courage & la volonté que les troupes firent voir ; les soldats qui manquoient de pain depuis trois jours, jetterent gaiement celui qu'on leur venoit de donner pour courir se battre. M. le maréchal de Villars fut blessé ; M. le maréchal de Boufflers, par cette générosité vraiment romaine, qui a fait son caractere, avoit demandé & avoit obtenu d'aller servir sous les ordres du maréchal de Villars, quoiqu'il fût son ancien ; il fit la retraite en si bon ordre, qu'il ne laissa ni canon, ni prisonniers ; le chevalier de Luxembourg étoit à l'arriere-garde, & nous nous retirâmes vers le Quesnoi. Grand fourrage, où le comte de Broglio battit le prince de Lobkowitz le 11 octobre. Les ennemis prennent Mons le 20.

En Allemagne, le comte du Bourg sauva la haute Alsace. Le comte de Merci ayant traversé le canton de Basle avec sa cavalerie, s'avança entre Huningue & Brisac, où il se rejoignit à son infanterie, au moyen d'un pont qu'il avoit fait jetter vis-à-vis de Neubourg, que nos troupes ne défendirent point. De-là ce général marcha au comte du Bourg, que le maréchal d'Harcourt avoit détaché avec dix-huit escadrons, six bataillons & quatre cens grenadiers : ce fut le 26 août qu'ils se rencontrerent à Rumersheim ; le comte du Bourg les battit ; & ils eurent près de sept mille hommes tués ou noyés. Le comte du Bourg, pour récompense, fut fait chevalier de l'ordre : il a été maréchal de France en 1724. Nous avons vu sous Louis XV, le maréchal de Coigni rendre un service plus mémorable encore pour le salut de cette même province, lorsque le prince Charles y entra après avoir passé le Rhin ; le maréchal prit son parti de l'attaquer à Wissembourg, & sauva par cette prompte résolution la haute Alsace.

En Espagne, le chevalier d'Asfeld avoit pris le château

d'Alicante le 17 avril, & le marquis de Bai avoit battu milord Galouai le 7 mai dans la campagne de la Gudina sur la frontiere de Portugal ; il enleva aux Portugais le château d'Alconchel le premier juin. Le duc de Noailles, qui commandoit en Catalogne, attaqua le 7 août deux régimens des ennemis qui sortoient de Figuieres ; ils furent tous tués ou pris : ce général attaqua encore le 2 septembre dix-huit cens chevaux campés à demi-portée du canon de Gironne, & les mit en fuite ; le général de l'armée palatine fut fait prisonnier. Le maréchal de Bezons n'avoit pas été si heureux, & il avoit laissé prendre Balaguier à M. de Staremberg.

Du côté de la Savoie, M. Dillon qui commandoit vers Briançon, mit en fuite le 28 août le général Rebender, qui s'étoit avancé pour l'attaquer dans ses retranchemens.

La bataille de Pultowa, donnée le 11 juillet, fut le terme des prospérités de Charles XII ; il fut défait par le Czar, à qui il avoit enfin appris à vaincre, toute son armée détruite ou prisonniere, & lui contraint de se sauver : il passa le Boristhene, gagna Oczakow, & se retira à Bender. Ce revers entraîna la perte du parti de ce prince : le roi Auguste rentra dans la Pologne, le Czar l'y suivit ; les Suédois en sortirent ; le roi Stanislas ne put résister à tant de forces réunies, & se rendit à Bender auprès du roi de Suede. Les événemens de la vie du roi Stanislas sont bien remarquables. Les Polonois, témoins de la valeur de ce prince, & charmés de la sagesse & de la douceur de son gouvernement pendant le court espace qu'avoit duré son regne, l'élurent encore une fois après la mort d'Auguste (1733.) Cette élection n'eut pas lieu, par le secours que la Russie donna à son concurrent ; mais Stanislas conservant toujours, de l'aveu de toute l'Europe, le titre de roi dont il étoit si digne,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux sujets. *Voy. l'année* 1675. Je ne puis me dispenser de faire honneur à M. Huet, d'avoir présagé la grandeur future de la Moscovie, dans son *histoire du commerce & de la navigation des anciens*. Voici ses termes : » S'il s'élevoit parmi eux, » quelque jour, un prince avisé qui, reconnoissant les fautes » de leur politique, prît soin d'y remédier en façonnant leur » esprit féroce & leurs mœurs âpres & insociables, cette » nation deviendroit formidable à tous ses voisins.

Le pere le Tellier est confesseur du roi à la place du pere de la Chaise, mort le 20 janvier. Le pere de la Chaise avoit succédé au pere Ferrier en 1674, & le pere Ferrier au pere Annat en 1670. Mort de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, le 22 février, âgé de quarante-cinq ans ; il étoit le second fils d'Armand, prince de Conti, mort en 1666 ; & d'Anne Martinozzi, princesse d'une vertu exemplaire, morte en 1672. Les batailles de Gran, de Steinkerque & de Nervinde, où il se signala, n'avoient pu faire oublier au roi le voyage de Hongrie, où il étoit allé sans permission ; mais lorsqu'il fut nommé à la couronne de Pologne, il retrouva dans le cœur du roi tous les sentimens dont il étoit digne : il fut pere de Louis-Armand II, prince de Conti, mort en 1727, & ayeul de Louis-François, prince de Conti, mort en 1776, qui, à l'exemple du grand Condé, le frere de son bisayeul, a battu presqu'au même âge les ennemis du roi, la premiere fois qu'il a commandé ses armées. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, dit M. le Prince, meurt le premier avril âgé de soixante-six ans. M. Voisin succede à M. Chamillard le 10 juin dans la place de secrétaire d'état de la guerre.

Le duché de Villars & le duché d'Harcourt sont érigés en duchés-pairies.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Il y a quelque mutinerie dans Paris, excitée par la cherté du pain.

Les vaisseaux de France arrivés de la mer du Sud avec une charge d'or & d'argent, furent d'un grand secours pour le royaume, épuisé par la guerre & désolé par la famine que le froid excessif de l'hiver avoit causée.

Mort de l'abbesse de Maubuisson, princesse Palatine, sœur de l'électeur, pere de madame & du prince Edouard, dont la fille épousa M. le Prince.

1710.

Congrès de Gertrudemberg, où le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac se rendent dans le mois de mars. Le roi, touché des malheurs de ses sujets, porta les offres pour la paix jusqu'à promettre de fournir de l'argent aux alliés pour les aider à ôter la couronne à son petit-fils s'ils vouloient plus, & ils exigeoient qu'il se chargeât seul de le détrôner : on peut juger par cette proposition de toutes les autres ; il fallut continuer la guerre.

En Espagne, les succès des alliés sembloient rallentis depuis deux ans ; mais la bataille de Saragosse gagnée par M. de Staremberg contre le marquis de Bai le 20 août, replongea Philippe V dans de nouveaux malheurs, qui laissoient d'autant moins de ressource à ce prince, que Louis XIV avoit retiré ses troupes d'Espagne, pour défendre ses propres états. Philippe V quitte Madrid le 9 septembre pour la seconde fois, & se retire à Valladolid; M. le duc de Vendôme, que ce roi avoit demandé à son grand-peré pour dédommagement de tous les secours dont il le privoit, vient l'y joindre. Ce que peut un seul homme ! Philippe V n'avoit ni troupes ni argent ; tout parut renaître à l'arrivée du général ; bientôt le roi d'Espagne fut en état de poursuivre

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

l'armée des alliés : l'armée de l'archiduc dépérissoit en Castille faute de vivres, que les Espagnols aimoient mieux brûler que de lui fournir ; il craignit d'être coupé par le duc de Noailles, qui étoit entré dans le Lampourdan avec les troupes qu'il avoit pu rassembler sur son propre crédit, & il partit le 11 novembre pour regagner Barcelone.

Le roi d'Espagne rentre dans Madrid, & tout de suite, ayant passé le Tage avec M. de Vendôme, il prend d'assaut le 9 décembre la ville de Brihuega, & fait prisonniers cinq mille Anglois que le général Stanhope y avoit conduits. Staremberg étant accouru au secours de cette place, le roi d'Espagne lui livre la bataille le 10 décembre à Villaviciosa : ce prince commandoit l'aile droite, & M. de Vendôme la gauche. Staremberg battu, non sans une grande résistance, fit une très-belle retraite : cette victoire fut suivie de la soumission de plusieurs places. Philippe V entra triomphant dans Saragosse, & les affaires commencerent à prendre une face nouvelle.

Le duc de Médina-Celi, convaincu de trahison, est conduit au château de Segovie, & ensuite à Fontarabie où il mourut.

En Flandres, M. Albergotti rend la ville de Douai le 25 juin, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. M. le comte de Vauban, nommé alors Dupuis-Vauban, neveu du maréchal, rend Bethune le 29 août, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Le 19 septembre M. de Ravignan prend un convoi des ennemis, qu'ils conduisoient sur la Lis après avoir battu leur escorte. Saint-Venant se rend aux ennemis le 29 septembre. Le marquis de Goesbriand rend la ville d'Aire le 9 novembre, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

Sur la mer, une flotte ennemie de vingt-quatre vaisseaux

Nnn

de guerre fait une descente au port de Cette : cette entreprise étoit d'une grande conséquence par rapport au Vivarais & aux Cevennes, & par le danger qu'il y avoit que les ennemis ne prissent un établissement, qu'il leur eût été aisé de soutenir par le secours de la mer. Le duc de Noailles accouru du Roussillon avec neuf cens chevaux, mille grenadiers, & du canon qu'il fit venir avec une diligence incroyable, sauva cette place ; il força les ennemis à s'éloigner d'Agde ; il en battit six cens près de Cette, & reprit le fort dont ils s'étoient emparés.

Le cardinal de Bouillon sort de France : le parlement, par arrêt du 20 juin, sur les conclusions du procureur général, le décrete de prise de corps ; les revenus de ses abbayes sont saisis : l'ennui de l'exil lui avoit fait prendre ce parti ; il est mort en 1715 à Rome.

Mort de Louis de Bourbon, dit M. le Duc, le 3 mars, âgé de quarante-deux ans ; il fut pere de M. le Duc, qui succéda à M. le duc d'Orléans dans la place de principal ministre, & qui est mort en 1740. Mariage de M. le duc de Berri avec mademoiselle d'Orléans.

Le roi regle, que dorénavant les enfans de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront, comme petits-fils de sa majesté, le même rang, les mêmes honneurs & les mêmes traitemens dont avoit joui M. le duc du Maine ; & il ordonne que ce réglement soit écrit sur le registre du grand-maître. M. le duc de Vendôme épouse, le 15 mai à Sceaux, mademoiselle d'Anguien.

Etablissement de la levée du dixieme des revenus, dont l'édit est enrégistré à la chambre des vacations le 26 octobre.

Bataille d'Elsimbourg le 10 mars, où les Suédois eurent un grand avantage sur les Danois. Wibourg en Finlande,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

prise le 25 juin par les Moscovites : Riga se rend à eux le 11 juillet, le fort de Dunemonde le 12 août, Revel le premier novembre.

Warti est érigé en duché-pairie, sous le nom de Fitz-James, en faveur du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II & d'Arabelle de Churchill, sœur du duc de Marlboroug, pour en jouir par lui & son fils du second lit, attendu que son fils du premier lit, dit le duc de Liria, étoit grand d'Espagne. M. de Berwick désira établir une seconde branche en France.

Etablissement d'une académie des sciences & belles-lettres à Lyon.

1711.

En Espagne, l'expédition la plus considérable de toute cette campagne, fut la prise de Gironne par M. le duc Noailles : il fallut toute la constance de ce général pour en venir à bout ; il avoit ouvert la tranchée devant le Fort-rouge dès le 27 décembre ; son armée fut comme assiégée par les débordemens ; mais enfin il prit la ville basse d'assaut le 23 janvier, & la ville haute se rendit par capitulation le 25 ; la grandesse en fut le prix. Il a été maréchal de France en 1734, & ministre d'état en 1743. Le maréchal son pere avoit pris la même ville en 1694. Les Allemands abandonnerent Balaguier le 23 février. Les habitans de la plaine & viguerie de Vic, qui s'étoient soulevés les premiers dans la Catalogne, furent forcés par la prise de cette ville à donner des quartiers de rafraîchissemens à notre armée. L'Aragon acheve de se soumettre par la prise de Venasque, dont le marquis d'Arpajon, fils du duc, qui avoit négligé de faire enrégistrer ses lettres, se rendit maître le 16 septembre ; il s'empara peu de jours après de Castel-Léon. Le comte de Muret avoit pris la ville

de Cardonne le 17 novembre, mais il fut obligé de lever le siege du château le 24 décembre.

En Flandres, le comte d'Harling s'empare le 28 mai des écluses de Harlebeck sur la Lis, un peu au-dessous de Courtrai. Les alliés qui s'étoient emparés du château d'Arleux le 6 juillet, se presserent de le fortifier par l'importance du poste, & couvrirent leurs travailleurs par dix bataillons & douze escadrons; le comte de Gassion & le marquis de Coigni les surprirent le 12, & les battirent; mais le poste étant toujours resté aux ennemis, le maréchal de Montesquiou l'emporta le 23 juillet. Le maréchal de Villars, en conséquence des ordres de la cour, n'avoit pas cru devoir commettre la tête de son armée avec celle du duc de Marlboroug qui venoit de passer le Sanzet: la même raison le détermina, au lieu de se porter à Thun-l'Evêque (ce qui engageoit une affaire indispensable) à prendre poste sur les hauteurs de Cambrai, sa droite sous le feu de cette place, & sa gauche au ruisseau de Marquion qu'il venoit de passer: cette position rompoit le véritable projet du duc de Marlboroug qui vouloit une bataille, & le réduisit à profiter de l'éloignement du maréchal pour passer l'Escaut dans la nuit, & aller investir Bouchain, qu'il prit le 13 septembre.

Le marquis de Coigni avoit attaqué & défait près de Landreci, le 15 août, sept escadrons qui couvroient un fourrage des ennemis.

Il n'y eut rien en Allemagne où commandoient les maréchaux d'Harcourt & de Bezons, ni du côté de la Savoie où le maréchal de Berwick, qui commandoit depuis deux ans contre le général de Thaun, mit à couvert la Provence & le Dauphiné.

Sur mer, le sieur Saus s'empara le 16 janvier de la plus grande partie de la flotte de Virginie. Il y eut un combat

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

à-peu-près égal à Vado sur la côte de Gênes entre nos vaisseaux & ceux des Anglois. En Canada, les Anglois manquerent le 3 septembre une entreprise sur Quebec.

Expédition sur Rio-Janeiro au Brésil, dans les mois de septembre & d'octobre, par M. du Gué-Trouin, qui causa un dommage de plus de vingt-cinq millions aux Portugais, & qui en valut plus de sept à nos armateurs.

Duché-pairie de Chaulnes. Le comté de Chaulnes avoit été érigé en duché-pairie en 1621 en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frere du connétable de Luines. Louis-Auguste d'Albert, arriere-petit-fils du connétable, se trouva substitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut sans enfans; & comme il n'en descendoit pas, le roi lui accorde de nouvelles lettres.

Combat à Falczim sur le Pruth le 20 juillet, où le Czar investi par le Turc, se trouvoit sans nulles ressources; mais l'avarice du grand Visir le sauva, malgré les instances du roi de Suede qui arriva dans ce moment à l'armée. L'article le plus important du traité qu'ils conclurent, fut la restitution d'Asof aux Turcs. Le visir fut déposé pour s'être laissé corrompre par argent, & avoir conclu une paix honteuse.

Le roi de Danemarck s'empare de Rostok le 19 août.

Le Czar, dont nous ne parlerons plus, mourut en 1725. Il avoit augmenté son revenu de vingt-cinq millions à cinquante, & on dit qu'aujourd'hui ils montent jusqu'à cent. Les révolutions que causa la succession à ce grand empire, depuis sa mort jusqu'à nos jours, sont trop curieuses pour n'en pas donner le précis. Alexis Czar, mort en 1676, avoit laissé trois enfans; Fœdor, mort sans postérité en 1682, Jean & Pierre: Fœdor régna jusqu'à sa mort en 1682. Jean & Pierre régnerent ensemble après lui, ou plutôt Pierre, qui annonçoit déja ses grandes destinées, régna seul; Jean,

prince infirme & aveugle, mourut en 1696, & laissa deux filles : Pierre-le-Grand mourut en 1725 : la princesse Catherine sa femme, dont les grandes qualités faisoient oublier la bassesse de son extraction, régna seule après lui ; elle mourut en 1727, & laissa pour successeur, par le pouvoir que Pierre lui en avoit laissé, Pierre II, petit-fils de Pierre-le-Grand. Pierre II étant mort en 1730, Anne, duchesse de Curlande, fille du Czar Jean, & grand-tante de Pierre II, lui succéda ; & étant morte en 1740, elle déclara pour son successeur Jean de Brunswick, petit-fils de sa sœur, âgé de trois mois ; la régence fut donnée à Anne de Meckelbourg sa niece, femme du duc de Brunswick, & mere de Jean de Brunswick. Ainsi l'empire se perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis ; mais cette régence ne dura gueres, & en 1741 Anne & son fils furent dépossédés par Elisabeth, seconde fille de Pierre-le-Grand. Cette princesse déclara pour son successeur Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein-Gottorp, fille de sa sœur aînée, morte en 1728, qu'elle fit nommer grand duc de Russie en 1742. Ce Charles-Pierre-Ulric avoit été appellé à la couronne par les Suédois, à la mort du prince de Hesse leur dernier roi, mort sans enfans d'Ulrique, sœur cadette de Charles XII, à qui il devoit la couronne ; mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'empire aux droits de sa mere, fille aînée du Czar, & avoit fait profession de la religion grecque. Charles-Pierre-Ulric fut depuis proclamé Czar, sous le nom de Pierre III, à la mort de sa tante la Czarine Elisabeth, en janvier 1762. Il régna jusqu'au 28 juin même année, que sa femme Catherine Alexiewna d'Anhalt fut mise à sa place ; il mourut le 23 juillet suivant, laissant un fils Paul Petrowitz, né le premier octobre 1754, de son mariage avec Catherine Alexiewna d'Anhalt, laquelle se fit

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

couronner Czarine à Moscou le 3 octobre 1762, son fils restant sous sa tutelle. Toutes ces dates sont suivant le vieux style, toujours conservé en Russie.

Monseigneur meurt de la petite vérole, âgé de cinquante ans, au château de Meudon le 14 avril.

Mort du vieux duc de Lesdiguieres (Canaple); à sa mort ce duché fut éteint; il avoit été érigé en 1611 en faveur du connétable de ce nom, & en même tems, par une grace singuliere, en faveur de M. de Créqui son gendre. Mort du maréchal de Boufflers; sa charge de capitaine des gardes est donnée au duc de Charost.

Ce que la raison ni la justice n'avoient pu gagner jusqu'ici sur l'obstination des alliés, une intrigue de cour en vint à bout. La reine Anne ouvrit enfin les yeux sur l'obsession où la tenoit la duchesse de Marlboroug; ses fidelles serviteurs ou les envieux de Marlboroug profiterent de ces dispositions, & on parvint à lui faire voir que, pour servir l'ambition de ce général, les Anglois faisoient seuls tous les frais d'une guerre où ils étoient seuls sans intérêts. Le docteur Sachevrel, ministre Anglican, & un des principaux chefs du parti, nommé *Toris*, seconda ses vues, & échauffa les esprits dans ses sermons. Les parens de Marlboroug furent renvoyés, & sa puissance à l'armée fut restreinte, en attendant que l'on pût lui ôter le commandement; cependant on négocioit fortement en Angleterre pour la paix: diverses conférences de M. Prior & de M. Menager avoient fort avancé ce grand ouvrage. La mort de l'empereur Joseph, arrivée le 17 avril, fournissoit de nouveaux moyens aux négociateurs. Si la crainte d'un événement incertain avoit causé la guerre pour empêcher que les monarchies de France & d'Espagne ne fussent jamais être unies, que pouvoit-on répondre à la réunion actuelle de l'Empire & de l'Espagne

sur la tête de l'archiduc, qui venoit d'être élu empereur le 12 octobre ? Enfin, tant de considérations réunies agirent sur la reine Anne ; cette princesse ne songea plus qu'à ramener ses alliés, ou, sur leur refus, à s'en détacher, & les préliminaires furent signés à Londres dans le mois d'octobre : les principaux articles furent, que le roi reconnoîtroit la reine de la grande Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette couronne, suivant l'établissement présent ; que l'on prendroit des mesures justes & raisonnables pour empêcher que les couronnes de France & d'Espagne fussent jamais unies sur la tête d'un même prince ; que les Hollandois auroient entre leurs mains des places fortes pour servir de barrieres ; que l'Empire & la maison d'Autriche auroient pareillement une barriere sûre & convenable ; que les fortifications de Dunkerque seroient démolies après la conclusion de la paix, &c.

Le marquisat d'Antin est érigé en duché-pairie : ce fut à cette occasion, & pour statuer sur la contestation née auparavant entre M. le maréchal de Luxembourg & les autres ducs & pairs, qu'intervint le célebre édit du mois de mai, qui ordonne que les nouveaux ducs n'auront rang que du jour de leur réception, & non de la date de la premiere érection de la terre érigée nouvellement pour eux en duché-pairie.

Erection du duché-pairie de Rambouillet, où il se trouve une clause bien remarquable : Rambouillet relevoit du roi à cause de la tour du châtelet ou du comté de Paris ; & quoique ce comté ait été la premiere seigneurie de France réunie à la couronne par Hugues Capet, cependant le roi distrait la terre de Rambouillet de cette mouvance, pour ne relever à l'avenir que de la tour du Louvre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1712.

Ouverture du congrès à Utrecht le 29 janvier. Ce fameux congrès qui donna la paix à l'Europe, ne fut terminé que l'année d'après. Les plénipotentiaires de tous les princes s'y rendirent, excepté ceux du roi d'Espagne, parce qu'il n'étoit pas reconnu par les alliés ; ceux de l'empereur s'y rendirent, mais ils s'en retirerent lorsque la paix fut signée, & ce prince resta seul en guerre avec la France ; ceux du roi furent le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac, & M. Menager. Le sieur du Teil fut secrétaire de l'ambassade : c'étoit l'abbé Gautier qui avoit entamé les négociations à Londres. Guillaume III négocia la paix de Riswick, sans la participation de l'empereur & de l'Empire, & la reine Anne, à la paix d'Utrecht, s'autorisa de cet exemple.

Le roi d'Espagne transporte à l'électeur de Baviere & à ses successeurs la souveraineté des Pays-bas Espagnols.

Mort de madame la dauphine, Marie-Adélaïde de Savoie, ci-devant duchesse de Bourgogne, à Versailles, dans sa vingt-sixieme année, le 12 février : M. le dauphin ne lui survit que de six jours, & meurt à Marli le 18, âgé de 30 ans. M. le duc de Bretagne, l'aîné des deux princes qu'ils laisserent, les suivit de près, & mourut à Versailles le 8 mars, âgé de cinq ans. M. le duc d'Anjou (Louis XV) fut aussi en grand danger.

La guerre produisit peu d'événemens en Espagne. Les ennemis font une entreprise inutile sur Venasque ; ils ne sont pas plus heureux devant Cervera ni devant Roses ; le marquis de Brancas soutint aussi pendant huit mois le blocus de Gironne, dont il étoit alors gouverneur, & par sa constance força les ennemis à se retirer. Le roi d'Espagne lui envoya la toison d'or : c'est lui qui depuis a été deux fois ambas-

fadeur à Madrid, qui fut fait grand d'Espagne en 1729, & maréchal de France en 1741.

La campagne de Flandres attira seule l'attention, & fut le théâtre des événemens qui hâterent la conclusion de la paix.

Le duc de Marlboroug perd tous ses emplois. C'est une chose singuliere que le cours de la vie de cet homme. Favori de Jacques II, il le quitta sans ménagement pour Guillaume III, par lequel il fut disgracié : la reine Anne n'étant encore que princesse de Danemarck, avoit pris son parti dans sa disgrace ; elle l'avoit depuis comblé de biens, & elle le trouva dans toutes les cabales opposées au désir qu'elle avoit de la paix. Le duc d'Hanovre ayant succédé à la reine Anne, le rétablit dans tous ses emplois ; il mourut le 27 juin 1722 âgé de 74 ans, & fut inhumé à l'abbaye de Westminster dans la chapelle de Henri VII.

Le duc d'Ormond commande en Flandres à la place de Marlboroug. Le comte d'Albermale brûle le 2 mars quelques fourrages dans les fauxbourgs d'Arras. Le comte de Broglio prend le poste de l'Ecluse le 30 mars ; il fut fait maréchal de France en 1734, & duc héréditaire en 1742, il est mort en 1745.

Le prince Eugene prend le Quesnoi le 4 juillet. Combat de cavalerie le 7 juillet, à l'occasion d'un fourrage où le comte de Broglio, ayant passé la Scarpe pour couvrir les fourrageurs, défit huit cens chevaux des ennemis; autre fourrage entrepris par les ennemis, où ils furent battus le 10 proche Valenciennes. Le duc d'Ormond se sépare de l'armée des alliés le 17 juillet. La suspension d'armes est publiée dans l'armée françoise & angloise. Dunkerque est consignée aux Anglois le 19 juillet jusqu'à la conclusion de la paix. Le prince Eugene, malgré cette séparation, assiege Landreci.

La

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

La témérité heureuse des campagnes précédentes rendoit le prince Eugene plus entreprenant ; s'il eût été attaqué à Lille, il n'eût peut-être pas été battu à Denain.

Affaire de Denain. Le maréchal de Villars vouloit secourir Landreci ; mais trouvant le prince Eugene trop bien retranché, il se détermina à forcer le poste de Denain, qui favorisoit le passage des convois que les ennemis faisoient venir de Marchiennes à Landreci : pour y parvenir, il étoit question de tromper le prince Eugene, & de lui donner de la jalousie sur son camp de Landreci, afin de l'engager à dégarnir celui de Denain, c'est à quoi le maréchal de Villars réussit. Les dispositions qui précéderent cette grande journée, où la France trouva son salut, font autant d'honneur à ce général que la victoire même. Denain fut forcé le 24 juillet, Marchiennes, où étoient tous les magasins des ennemis, le 30 du même mois. Le siege de Landreci fut levé le 2 août. Saint-Amand fut prise par Albergotti. Douai se rendit au maréchal de Villars le 8 septembre ; le Quesnoi le 4 octobre, & Bouchain le 19. La suspension d'armes entre la France, l'Espagne & l'Angleterre, publiée à Paris le 24 d'août, fut prolongée ; il y en eut une pareille pour le Portugal. On m'a assuré que milord Marlboroug, étant à Aix-la-Chapelle, où il reçut une lettre du prince Eugene, qui lui envoyoit le plan de sa position, lui dépêcha sur-le-champ un courrier, pour lui demander le risque où il s'étoit mis par cette position ; le courrier arriva trop tard. A quoi tiennent les grands événemens !

Le roi Catholique renonce à la couronne de France, pour lui & pour ses descendans, par acte du 5 novembre : & réciproquement M. le duc de Berri & M. duc d'Orléans renoncent à leurs prétentions sur l'Espagne. Les lettres patentes données par le roi sur ces renonciations furent enré-

gistrées au parlement le 15 mars de l'année suivante. » Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain » ordre de succession, devient destructive du corps politique » pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une » autre loi politique ne puisse changer cet ordre ; & bien » loin que cette même loi soit opposée à la premiere, elle » y sera dans le fond entiérement conforme, puisqu'elles » dépendront toutes deux de ce principe, *le salut du peuple* » *est la suprême loi.* « (Esprit des loix.)

Traité d'Araw en Suisse, conclu le 2 août, par l'entremise du comte du Luc, qui met fin aux troubles excités entre les Cantons protestans & catholiques ; ces derniers appuyoient l'abbé de Saint-Gal contre les peuples du Tokembourg.

Mort de Louise-Marie Stuart, fille de Jacques II, dans sa vingtieme année, à Saint-Germain le 18 avril. La reine sa mere y mourut le 7 mai 1718.

Louis-Joseph de Vendôme, fils de Louis duc de Vendôme, qui fut depuis cardinal, meurt à Vignaros en Espagne le 11 juin, âgé de cinquante-huit ans : le roi d'Espagne lui avoit accordé le même rang qu'avoit Dom Juan d'Autriche ; & il étoit traité comme prince de sa maison. Les talens éminens de M. de Vendôme pour la guerre, son courage & sa bonté faisoient aisément reconnoître en lui l'arriere-petit-fils de Henri IV.

1713.

La paix est signée à Utrecht : voici l'énumération des traités. Traité de Barriere entre l'Angleterre & la Hollande, signé le 29 janvier. Traité pour l'évacuation de la Catalogne, & pour la neutralité d'Italie, du 14 mars. Traité avec le Portugal, touchant les possessions hors l'Europe.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Traité entre le roi de France & le roi de Prusse ; les articles les plus importans sont, le septieme, le huitieme, le neuvieme & le dixieme : par le septieme & le huitieme, le roi, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du roi d'Espagne, cede au roi de Prusse la ville de Gueldres, &c. par le neuvieme, le roi le reconnoît pour souverain de Neufchâtel & de Valengin ; par le dixieme, le roi de Prusse renonce à tous droits sur la principauté d'Orange ; par deux autres articles, le roi, tant en son nom qu'en celui du roi d'Espagne, promet de donner à l'avenir le titre de Majesté au roi de Prusse, qui s'engage de rendre la ville de Rhimberg à l'électeur de Cologne. Par le traité avec la Savoie, les limites de la France & de la Savoie sont réglées par la sommité des Alpes, & le roi reconnoît le duc de Savoie pour roi de Sicile, suivant la cession qui lui en avoit été faite par le roi d'Espagne ; l'échange s'en fit depuis contre la Sardaigne en 1718. Le quatrieme, le neuvieme, le dixieme, le douzieme & le treizieme article du traité avec l'Angleterre, sont importans, conformes aux préliminaires signés au mois d'octobre 1711. Par le traité avec la Hollande, le roi, tant pour lui que pour ses alliés, s'engage de remettre à leurs hautes puissances, en faveur de la maison d'Autriche, suivant le traité de Barriere, qu'ils feront entr'eux, ce que lui ou ses alliés possedent des Pays-bas catholiques, &c. il leur remet encore les duché, ville & forteresse de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, &c. & s'engage de rapporter une cession de l'électeur de Baviere de tous les droits qu'il avoit sur les Pays-bas, sous la condition que ce prince sera rétabli dans ses états. Le roi rendit plusieurs autres places. Tous ces traités furent signés le 11 avril. Jacques III avoit fait ses protestations dès le 25. La paix est signée le 13 juillet entre l'Espagne d'un côté, la Grande-Bretagne & la

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Savoie de l'autre : par ce traité, Gibraltar & Port-Mahon, avec toute l'isle de Minorque furent cédés à l'Angleterre ; qui reçut d'ailleurs de grands avantages par rapport au commerce des Indes occidentales. Minorque fut reprise depuis par le courage des François, que commandoit le maréchal de Richelieu, & rendue aux Anglois en 1763.

Le roi rend un édit le 18 septembre, portant que la liberté du commerce, stipulée dans les traités de paix, ne peut autoriser les protestans réfugiés à s'établir dans son royaume sans sa permission, ni les nouveaux convertis à passer dans les pays étrangers.

La guerre continue avec l'empereur. Le maréchal de Villars, après s'être emparé sans résistance des villes de Spire, Wormes, Keiserlauter, &c. fait investir Landau par le maréchal de Besons le 21 juin, & s'en rend le maître le 20 août ; il passe le Rhin, & dans le dessein qu'il avoit de prendre Fribourg, dont le général Vaubonne lui fermoit le passage, il attaque ce général & le défait le 20 septembre dans ses retranchemens. On ouvre la tranchée devant Fribourg la nuit du 30 septembre au premier octobre ; il y eut dans ce siege, qui fut long & difficile, deux actions principales, l'une à l'attaque de la lunette, & la seconde à celle du chemin couvert ; le régiment des Gardes se distingua dans cette derniere. Le baron d'Ars qui commandoit pour l'empereur dans Fribourg, se voyant hors d'état de se défendre plus long-tems, se retire précipitamment avec sa garnison dans les châteaux, la nuit du dernier octobre au premier novembre, & la capitulation pour les châteaux & le fort se fait le 16 du même mois.

Le maréchal de Villars & le prince Eugene se rendent à Rastadt, où se devoient tenir les conférences pour la paix.

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XIV.

En Eſpagne, l'archiducheſſe s'étoit embarquée le 18 mars pour retourner en Allemagne par l'Italie, laiſſant le comte de Staremberg pour commander les troupes qui ne purent pas s'embarquer avec elle: il partit lui-même le 10 juillet; mais la Catalogne n'en fut pas plus tranquille, & la ville de Barcelone ne ſe rendit que l'année d'après.

M. le Duc épouſe mademoiſelle de Conti, & M. le prince de Conti épouſe mademoiſelle de Bourbon le 9 juillet.

Le roi donne la qualité d'hiſtoriographe, & deux mille francs de penſion au pere Daniel; cet auteur eſt plus impartial & plus inſtruit que bien des gens ne l'ont cru.

L'empereur Charles VI vend à la république de Gênes, pour la ſomme de ſix millions, le marquiſat de Final & ſes dépendances, pour en jouir avec les mêmes prérogatives que Charles II, roi d'Eſpagne & ſes prédéceſſeurs, qui avoient enlevé cette ville à la maiſon de Caretto. Final avoit été pris ſur Philippe V dans le courant de cette guerre par les alliés de l'empereur.

Les ennemis du roi de Suede avoient ſurpris un ordre de la Porte pour le faire ſortir de Bender; ſur ſon refus, ils l'attaquerent dans ſa maiſon le 12 février, & firent une eſpece de ſiege. Jamais prince ne courut plus de riſque, ni ne fit voir un plus grand courage. Le grand-ſeigneur déſavoua cette violence, mais le roi de Suede n'en obtint pas plus de ſecours; les Moſcovites avoient pris le même jour Friderichſtadt.

Lettres patentes qui confirment l'établiſſement de l'académie royale des Inſcriptions, commencée en 1663, & de celle des ſciences, commencée en 1666.

Etabliſſement d'une académie des ſciences & belles-lettres à Bordeaux.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

1714.

M. le duc de Berri entre au conseil des finances, il entroit déja au conseil des dépêches.

Le parlement enrégistre le 15 février les lettres patentes données le 14 du même mois sur la constitution *Unigenitus*, suivant & conformément à l'arrêt du même jour.

Traité de paix signé à Rastadt le 6 mars par le prince Eugene au nom de l'empereur, & par le maréchal de Villars au nom du roi. Ce traité remettoit les choses, par rapport aux frontieres du côté de l'Allemagne, dans l'état où elles étoient après la paix de Riswick, & par rapport aux Pays-bas, comme elles avoient été réglées à Utrecht : il fut arrêté que les choses resteroient en Italie sur le pied où elles étoient depuis que l'empereur s'en étoit emparé, sa majesté impériale promettant de rendre aux princes d'Italie, tels que les ducs de Guastalle & de la Mirandole, &c. les états dont il les avoit dépouillés ; condition aussi juste que mal exécutée. L'empereur s'engageoit aussi à ne pas troubler la neutralité d'Italie, convenue par le traité du 14 mars 1713. Les électeurs de Cologne & de Baviere étoient rétablis dans leurs états & dans leurs dignités, & le roi reconnoissoit la dignité électorale dans la maison d'Hanovre. L'électeur de Baviere est mort en 1726, & son fils l'empereur Charles VII en 1745.

La paix fut conclue avec l'Empire à Baden en Argaw le 7 septembre ; ce traité contenoit à-peu-près les mêmes articles que ceux dont étoit composé le traité de Rastadt. Les Plénipotentiaires de la part de l'empereur, à qui les princes de l'Empire avoient remis leurs intérêts, étoient le prince Eugene & les comtes de Goës & de Seilern : de la part du roi, c'étoit le maréchal de Villars, le comte du Luc & M. de

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

Saint-Contest. Il n'étoit fait dans ce traité aucune mention de Philippe V, aussi l'empereur ne le reconnoissoit-il pas pour roi d'Espagne, de même que le roi d'Espagne ne reconnoissoit pas Charles VI pour empereur.

Traité de paix & de commerce entre l'Espagne & les Provinces-Unies, signé à Utrecht le 26 juin.

La reine d'Espagne, Marie-Louise de Savoie, étoit morte à Madrid dans sa vingt-sixieme année le 14 février : le roi d'Espagne se remaria à la princesse de Parme le 24 décembre. De ce mariage, entr'autres enfans, vint l'infant Dom Philippe duc de Parme, lequel de son mariage avec Louise-Elisabeth, fille de Louis XV, eut Isabelle de Parme, mariée le 6 octobre 1760 avec l'archiduc Joseph, fils aîné de l'empereur, & morte en couches de la petite vérole le 28 novembre 1763. Louise-Elisabeth est morte à Versailles en 1759, & le duc de Parme à Alexandrie en 1765. La reine Anne mourut le 12 août, & le prince Georges-Louis de Brunswick, duc d'Hanovre, lui succéda. Ces deux événemens arrivés un an plutôt auroient pu mettre de grands obstacles à la paix.

Edit enrégistré au parlement le 2 août, qui appelle à la couronne les princes légitimés & leurs descendans, au défaut des princes du sang ; il y eut une déclaration rendue le 23 mai suivant, qui, en confirmant cet édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du sang : Louis XV, par un édit de 1717, révoqua l'édit de 1714 & la déclaration de 1715, réservant néanmoins aux princes légitimés les honneurs portés par l'édit de 1714, & se réservant de statuer sur l'entrée & séance au parlement, & sur les honneurs de la cour, par rapport à messieurs les princes de Dombes & comte d'Eu ; mais le 26 août 1718, le roi rendit un édit dans le lit de justice tenu aux Thuilleries,

par lequel sa majesté révoquoit non-seulement l'édit de 1714 & la déclaration de 1715, mais même l'édit de 1694. Le même jour le roi rendit une déclaration qui rétablissoit M. le comte de Toulouse, pour sa vie seulement, dans l'état où il étoit par l'édit de 1717. Enfin, par une déclaration de 1723, le roi rend à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouse, & après la démission des pairies du duc du Maine, à ses enfans, leur vie durant seulement, les honneurs dont ils jouissoient au parlement après les princes du sang, & avant les pairs; & ce, en vertu de leurs pairies, quand même elles seroient moins anciennes que celles d'aucuns desdits ducs & pairs: *N'entendant toutefois, que lorsqu'ils viendront prendre séance, ils puissent traverser le parquet, ce que nous réservons aux seuls princes de notre sang, ni être précédés de plus d'un huissier, ni que leurs suffrages soient pris autrement qu'en les appellant du nom de leur pairie, en leur ôtant le bonnet, ainsi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard.* La même année, tous les honneurs de la cour furent rendus à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouse. En 1727 le roi fit expédier de pareils brevets en faveur de messieurs les princes de Dombes, comte d'Eu & duc de Penthievre, & en 1745 ces honneurs passèrent au fils de M. le duc de Penthievre, qui avoit épousé mademoiselle de Modene.

Le roi envoie au parlement, le 30 août, son testament avec un édit qui portoit que le testament seroit mis en dépôt au greffe du parlement, & qu'il ne seroit ouvert qu'après sa mort. Par ce testament, qui étoit du 2 août, le roi établissoit un conseil de régence, dont M. le duc d'Orléans devoit être le chef, & la personne du jeune roi étoit mise sous la tutelle & garde du conseil de régence, ayant M. le duc du Maine pour surintendant de son éducation. De par-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

lement s'étant assemblé le lendemain de la mort du roi avec les princes du sang, les pairs & les grands officiers de la couronne, le titre de régent fut déféré unanimement à M. le duc d'Orléans. Ce prince, *poursuivi par la calomnie*, (Volt.) en fut bien absous par la vigilance assidue qu'il apporta à la conservation des jours précieux du roi; il donna, pour notre bonheur, l'exemple unique d'une régence tranquille. La France n'avoit plus d'ennemis, mais elle n'avoit point d'alliés, & il n'hésita point à s'en faire un du roi d'Angleterre, dont les intérêts étoient les mêmes que les siens; il avoit à maintenir les droits légitimes de sa naissance à la couronne, qui lui étoient assurés par les renonciations, comme le roi Georges avoit les siens au trône d'Angleterre, qui furent reconnus par les traités d'Utrecht. La réunion de ces deux princes assura la tranquillité de l'Europe.

La prise de Barcelone par le maréchal de Berwick, acheva de rendre la paix à l'Espagne: cette conquête fut l'ouvrage de presque toute l'année, par la résistance opiniâtre des assiégés: le blocus avoit duré onze mois, & on compta soixante-[illegible] jours de tranchée ouverte jusqu'au 11 septembre que l'assaut fut donné à cette ville, qui se rendit le 12. Il ne resta plus à Philippe V de rebelles à soumettre que les Majorquins, qui y furent forcés l'année d'après par le chevalier d'Asfeld.

M. le duc de Berri meurt à Marli le 4 mai, dans sa vingt-huitieme année. M. le chancelier de Pontchartrain se retire de la cour & des affaires, malgré la résistance du roi, qui perdoit à regret un si grand magistrat & un si habile ministre: la vivacité de son esprit ne prit rien sur la paix qu'il sut conserver dans sa solitude, & il fut plus grand encore par sa généreuse retraite, que par les importans emplois qu'il remplit avec des talens supérieurs: il est mort le 22 décembre 1727,

âgé de quatre-vingt-cinq ans ; M. Voisin, déja secrétaire d'état, lui succéda dans l'office de chancelier.

Citation de Malte sur la nouvelle du grand armement qui se faisoit à Constantinople ; mais, ou ce n'avoit pas été l'intention du grand-seigneur d'attaquer Malte, on il en fut détourné par la connoissance qu'il eut du bon état où étoit cette isle : tous ses efforts tomberent sur les Vénitiens.

Le roi de Suede ayant traversé l'Allemagne *incognito*, arrive à Stralsund le 22 novembre au matin, suivi seulement de trois de ses officiers. Ce prince, dont nous ne parlerons plus, fut tué en 1718 au siege de Fridericstadt : ce qui se passa après sa mort, au sujet de cette couronne, est trop curieux pour être omis, quoiqu'il ne soit pas de ce regne. Charles XII laissa deux sœurs ; l'aînée Hedewige, qui avoit épousé le duc de Holstein, fut exclue du trône, parce qu'elle fut regardée comme étrangere au royaume où elle ne demeuroit pas : sa sœur Ulrique avoit épousé Frédéric landgrave de Hesse du consentement de la nation, qui désira qu'elle succédât à son frere Charles XII ; mais elle aima mieux que la couronne passât à son mari ; & sur son abdication Frédéric son mari fut élu, sous la condition que s'ils avoient des héritiers, ils succéderoient à la couronne, & qu'à défaut d'héritiers la couronne deviendroit élective. Comme par la suite il n'eut point d'enfans ni d'espérance d'en avoir, la nation exerça ses droits, & procéda à l'élection d'un successeur désigné : ce fut le duc de Holstein, petit-fils d'Hedewige, lequel avoit pour mere Anne, fille du Czar Pierre I ; mais comme il fut déclaré grand duc de Moscovie, aux droits de sa mere, par l'impératrice Elisabeth qui n'avoit point d'enfans, (ç'a été depuis le Czar Pierre III) il lui fallut renoncer à l'élection de Suede ; & alors les Suédois jetterent les yeux sur Adolphe-Frédéric, duc de Holstein, de la branche

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

cadette, qui n'avoit nul droit à cette couronne, & qui a succédé à Frédéric, landgrave de Hesse, mort en 1751. Le grand-seigneur qui avoit fait sa paix avec la Moscovie & la Pologne, réunit ses forces contre les Vénitiens, à qui il enleve la Morée.

Disgrace de madame des Ursins, qui étoit allée au-devant de la jeune reine, à quinze lieues de Madrid, & qui en reçut ordre sur-le-champ de sortir des terres d'Espagne.

La baronnie de Frontenai, érigée en duché-pairie, sous le nom de Rohan-Rohan : elle l'avoit déja été en 1626, mais les lettres n'avoient point été enrégistrées.

Le vicomté de Joyeuse érigé en duché-pairie en faveur du prince d'Epinoi : il est éteint.

L'ambassadeur d'Angleterre se plaignoit assez hautement à la cour des travaux que le roi faisoit faire au port de Mardick ; il demanda à ce sujet une audience particuliere ; il l'eut, & parla au roi avec plus de véhémence que de retenue : sa majesté ne l'interrompit point ; mais lorsqu'il eut achevé, elle lui dit : *M. l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres, ne m'en faites pas souvenir.*

1715.

Le congrès d'Utrecht finit par le traité signé entre l'Espagne & le Portugal le 13 février ; celui de la Barriere, qu'on négocioit à Anvers avec l'empereur & les Hollandois, ne fut conclu que le 15 novembre.

Le chevalier d'Asfeld ayant débarqué à l'isle Majorque le 16 juin, acheva de s'emparer de cette isle le 2 juillet par la prise de Palma qui en est la capitale.

Le roi donne audience à l'ambassadeur de Perse le 19 février, à l'Envoyé de Tripoli.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Alliance renouvellée avec les Cantons Catholiques & le Valais, le 9 mai, par le comte du Luc. Ce traité qui contient trente-cinq articles, est à-peu-près le même qui fut passé en 1663 avec tous les Cantons : le cinquieme article mérite d'être remarqué : le roi s'y engage à donner du secours aux Cantons Catholiques en cas qu'ils fussent inquiétés par quelques puissances étrangeres, & même à secourir le parti le plus foible, en cas qu'il arrivât de la division dans la Suisse.

Le maréchal de Tallard avoit obtenu en 1712 des lettres d'érection en duché du marquisat d'Hostun : il le céda à Marie-Joseph son fils, lors de son mariage en 1713 avec la fille du prince de Rohan : le roi accorde au fils de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie du duché d'Hostun.

Il est jugé au conseil des dépêches, que les Jésuites pourront entrer dans leurs biens jusqu'à l'âge de trente-trois ans : M. Chauvelin (depuis garde des sceaux) étoit le rapporteur.

Les courtisans commencerent à s'appercevoir le 12 août que le roi étoit incommodé; on traitoit de sciatique une douleur qu'il ressentoit à la jambe & à la cuisse. Il ne sortit pas de son appartement depuis ce jour-là ; il avoit voulu faire lui-même la revue de la gendarmerie, qui s'étoit rendue dans l'avant-cour du château de Versailles, mais sa santé ne lui ayant pas permis, il chargea M. le duc du Maine de faire cette revue le 22 août, au champ de Mars, près de Marli : M. le Dauphin, vêtu en uniforme, vint voir la gendarmerie après la revue, & M. le duc d'Orléans le salua à la tête des gendarmes d'Orléans.

Mort de Louis *le Grand*, le premier septembre ; il étoit digne de ce nom, indépendamment de toutes ses conquêtes.

On a remarqué avec raison, que les regnes d'Auguste & de Louis XIV se ressembloient par le concours des grands hommes dans tous les genres, qui a illustré leurs regnes, mais

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIV.

On ne doit pas croire que ce soit l'effet seul du hasard ; & si ces deux regnes ont de grands rapports, c'est qu'ils ont été accompagnés à-peu-près des mêmes circonstances. Ces deux princes sortoient des guerres civiles : de ce tems où les peuples toujours armés, nourris sans cesse au milieu des périls, entêtés des plus hardis desseins, ne voient rien où ils ne puissent atteindre ; de ce tems où les événemens heureux & malheureux, mille fois répétés, étendent les idées, fortifient l'ame à force d'épreuves, augmentent son ressort, & lui donnent ce désir de gloire qui ne manque jamais de produire de grandes choses.

Voilà comme Auguste & Louis XIV trouverent le monde : César s'en étoit rendu le maître, & avoit devancé Auguste ; Henri IV avoit conquis son propre royaume, & fut l'ayeul de Louis XIV. Même fermentation dans les esprits : les peuples, de part & d'autre, n'avoient été pour la plupart que des soldats, & les capitaines des héros. A tant d'agitations, à tant de troubles intestins, succede le calme que produit l'autorité réunie ; les prétentions des républicains & les folles entreprises des séditieux détruites, laissent le pouvoir dans la main d'un seul ; & ces deux princes devenus les maîtres, (quoiqu'à des titres bien différens, puisqu'Auguste n'étoit qu'un usurpateur) n'ont plus à s'occuper qu'à rendre utile à leurs états cette même chaleur, qui jusqu'alors n'avoit servi qu'au malheur public ; leur génie & leur caractere particulier se ressembloient encore par-là, ainsi que leurs siecles. L'ambition & l'ardeur de la gloire avoient été égales entre eux : *héros sans être téméraires*, entreprenans sans être aventuriers ; tous deux avoient été exposés aux orages de la guerre civile, tous deux avoient commandé leurs armées en personne ; l'un & l'autre avoient su vaincre & pardonner : la paix les trouva encore semblables par un certain air de grandeur

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

par leur magnificence & leur libéralité : chacun d'eux possédoit ce goût naturel, cet instinct heureux qui sert à démêler les hommes ; leurs ministres pensoient comme eux, & Mecene protégeoit auprès d'Auguste, ainsi que Colbert auprès de Louis XIV, tout ce que Rome & la France avoient de génies distingués. Enfin, le hasard les ayant fait naître l'un & l'autre dans le même mois, tous deux moururent presqu'au même âge ; & ce qui contribue à rendre les regnes célebres, aucuns princes ne régnerent si long-tems.

Par combien de moyens il falloit que la nature préparât deux siecles si beaux ! Le même fonds qui avoit produit des hommes illustres dans la guerre, produisit des génies sublimes dans les lettres, dans les arts & dans les sciences : l'émulation prit la place de la révolte ; les esprits accoutumés à l'indépendance, ne la chercherent plus que dans les vues saines de la philosophie ; il n'étoit plus question d'entreprendre sur ses pareils, il fallut s'en faire admirer ; la supériorité acquise par les armes fut remplacée par celle que donnent les talens & l'esprit : en un mot, les mêmes circonstances réunies donnerent à l'Univers les regnes d'Auguste & de Louis XIV.

REMARQUES PARTICULIERES.

NOus finirons cet ouvrage par quelques remarques sur la troisieme race, comme nous avons fait sur les deux premieres.

Ceux qui trouvent l'histoire Grecque ou l'histoire Romaine plus intéressante que la nôtre, ne se méfient pas assez des préjugés de leur enfance : j'aurois pardonné cette méprise avant que nos bons historiens eussent paru ; mais qu'aujourd'hui l'on compare, par exemple, M. de Thou dans ce qu'il a écrit de notre histoire avec l'histoire romaine de Tite-Live, on reconnoîtra que nous ne le cédons ni pour le mérite des écrivains, ni pour la variété & la singularité des événemens, ni pour la grandeur des personnages, ni pour leur magnificence, ni pour leur galanterie, ni même pour le merveilleux, en quoi ces deux auteurs, & sur-tout M. de Thou, sont moins excusables. Mais l'histoire ancienne tenoit à une religion embellie par la fable & par la poésie, qui ont été l'objet des études de notre jeunesse : les prodiges de notre tems nous semblent absurdes, tandis que nous nous plaisons à de vieux contes que nous ne croyons pas davantage : la Grece nous rappelle des idées plus agréables que la Sueve ou la Pannonie, Troye & Carthage nous semblent plus grandes que Tolbiac & Orléans, parce que l'Iliade & l'Enéide sont de plus beaux poëmes que ceux de Clovis & de la Pucelle. Cependant, à qui lira notre histoire avec des yeux philosophiques, il y a autant de connoissance à prendre du cœur humain, tout autant de profit à faire sur les mœurs, tout autant de regles de conduite à acquérir, & la France y paroîtra d'autant plus grande, qu'elle n'a jamais eu d'ennemis médiocres à combattre ; que la marine des anciens, dénuée d'artillerie, n'offre que des jeux d'enfans, en comparaison de nos combats de mer, que les progrès qu'a faits le

REMARQUES PARTICULIERES.

commerce nous ont ouvert des mondes nouveaux, dont les anciens n'avoient pas même des ſoupçons, & que notre intérêt doit croître en liſant notre hiſtoire, à proportion que l'univers s'y étend à nos yeux.

Je ne parle pas des progrès des ſciences & des arts que nous voyons s'augmenter à meſure que l'autorité de nos rois s'affermit ; de l'état brillant des lettres qui éclairent nos conquêtes, en même tems qu'elles leur doivent tout leur éclat, & qui ſont propres à embellir l'hiſtoire : Charlemagne, François I, Louis XIV, nous donnent des ſiecles auſſi grands que tout ce que l'on nous raconte des républiques de Grece & de Rome, & de l'empire des Céſars. Ainſi donc, ſans abandonner l'étude de l'hiſtoire ancienne, à laquelle nous invitent les écrivains célebres qui nous l'ont fait connoître, aimons à étudier la nôtre ; je n'en ai donné d'autre motif que celui de la curioſité & du plaiſir, quand je pourrois y joindre le devoir où doit être tout homme de chercher à s'inſtruire des loix, des mœurs & des uſages de ſon pays.

Que la ſimplicité des premiers tems ne nous rebute pas. Il y a autant à gagner pour la connoiſſance de l'eſprit humain & de ſes progrès. N'eſt-ce pas une choſe curieuſe, par exemple, de retrouver dans une nation, qui peut bien le diſputer aujourd'hui au plus bel âge de la Grece, pour la ſublimité de ſes ouvrages dramatiques, de retrouver le titre de ces tragédies informes appellées *Myſteres ?* quel chemin il a fallu faire pour parvenir du *théâtre de la Trinité* à celui de l'hôtel de Bourgogne, des miracles de ſainte Catherine, de la comédie de la paſſion, &c. à Polieucte, à Athalie, &c. mais une conſidération plus importante ſe préſente à ce ſujet, c'eſt par rapport à la religion. Nous ne revenons pas de ſurpriſe de voir les myſteres repréſentés avec l'autorité des magiſtrats, dont la ſévérité à cet égard ne peut être ſuſpecte.

C'eſt

REMARQUES PARTICULIERES.

C'est ce que nous avons de plus sacré ; Jesus-Christ, la Vierge, &c. représentés avec une familiarité si éloignée de nos idées & de nos respects ; cela s'explique par la différence des tems, & nous fait connoître l'ignorance, la simplicité, l'innocence d'alors. Non, ce n'étoit point profanation de la religion, tout étoit spectacle pour un peuple grossier, qui étoit attiré dans les églises, où les cérémonies même du service divin étoient mêlées de ces spectacles. » On ne célébroit pas seulement les fêtes, on les représentoit ; le jour des Rois, trois prêtres habillés en rois, conduits par une figure d'étoile qui paroissoit au haut de l'église, alloient à une creche, où ils offroient leur don, &c. « De-là le peuple couroit au théâtre, où il retrouvoit les mêmes sujets ; c'étoit encore lui remettre les choses de la religion sous les yeux : » leur foi étoit fortifiée par l'habitude qu'ils contractoient avec ces objets, & en entendre parler, c'étoit les avoir vus. « (*Fontenelle.*) Ne serions-nous pas réduits aujourd'hui à regretter ces tems de simplicité, où l'on ne raisonnoit pas, mais où l'on croyoit ?

Ce furent donc là les ayeux du grand Corneille ? tout a commencé ainsi dans le monde. La tragédie grecque n'eut pas une noble origine. Qu'il y a loin de Thespis à Sophocle ! Après les représentations des mysteres, les idées s'étendirent, le tout changea insensiblement, & cet espace ne fut gueres que de Charles VI à Henri II. Jodelle donna alors des tragédies & des comédies, Baïf sous Charles IX, Garnier sous Henri III & Henri IV, & enfin sous Louis XIII, Hardi, Mairet, Tristan & Corneille.

Comme la forme de cet ouvrage ne m'a gueres permis de m'étendre sur chaque matiere, je rappellerai ici quelques-unes de celles qui m'ont paru les plus importantes, & je les renfermerai toutes sous l'idée générale du plan que nos rois

REMARQUES PARTICULIERES.

se sont formés, de faire cesser les usurpations, sur chaque partie du gouvernement, soit la justice, soit les armes, soit les choses ecclésiastiques qui intéressent la puissance séculiere, soit les grands fiefs, &c. Commençons par la justice qui est l'article le plus important, & qui demande plus de détail.

Nos rois avoient beaucoup à faire pour regagner l'autorité royale qui étoit presque anéantie. Il falloit changer les préjugés & les usages de toute une nation, & cela est peut-être plus difficile à exécuter que de la conquérir; *le royaume de France*, comme nous l'avons déja dit, étoit tenu alors selon les loix des fiefs, *se gouvernant comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie.* Un tel abus venoit de l'usurpation des seigneurs, & quelqu'extraordinaire que cela nous puisse paroître aujourd'hui, cependant il est aisé de connoître que c'étoit la forme de notre gouvernement dès le commencement de la troisieme race, si nous considérons qu'il y avoit trois points essentiels dans lesquels les loix du gouvernement de l'état étoient conformes aux loix par lesquelles les fiefs étoient régis. 1°. La majorité de nos rois ne commençoit, ainsi que la féodale, qu'après l'âge de vingt-un ans accomplis: témoin S. Louis, qui étant né le 25 avril 1215, ne fut déclaré majeur que le 25 avril 1236, quoiqu'il eût succédé dès le mois de novembre 1226 au roi Louis VIII son pere. 2°. Les rois tenoient réciproquement des fiefs de leurs sujets: cet abus fut aboli, comme nous l'avons expliqué au regne de Philippe I. 3°. Enfin la troisieme chose qui justifie que le royaume fut gouverné pendant près de trois cens ans comme un grand fief, est qu'encore fort avant dans le treizieme siecle, le vassal qui prétendoit que le roi *lui veoit le jugement de sa cour*, c'est-à-dire, refusoit d'y faire juger le différend d'entr'eux, avoit sur ce refus la faculté de poursuivre son droit par les armes, & même de contraindre ses ar

REMARQUES PARTICULIERES.

rieres vassaux à se joindre à lui contre le roi, quoique lui & eux fussent nés ses sujets.

Il faut convenir que de tels usages ne sont gueres conformes aux idées que nous nous sommes faites d'un état monarchique, il falloit bien de la prudence & de la suite pour rétablir les choses en l'état où elles étoient du tems de Charlemagne. Ce prince lui-même auroit eu bien de la peine à en venir à bout, s'il avoit trouvé l'autorité démembrée, telle qu'elle l'étoit à l'avénement de Hugues Capet; aussi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un seul prince, & on peut dire que jusqu'à Philippe-le-Bel qui établit les parlemens, & qui acheva d'affermir par-là l'autorité légitime, chacun de ses prédécesseurs y contribua.

Comme la justice est le plus fort lien des peuples & des rois, ce que nos rois avoient de plus pressé, étoit de la retirer des mains de leurs sujets qui l'avoient usurpée.

Sous la premiere race, & long-tems encore sous la seconde, les ducs & comtes, en qualité de gouverneurs dans les provinces, administroient tous les droits royaux & souverains dans l'étendue de leur duché ou comté. Ils donnoient les bénéfices militaires, quand *vacation* arrivoit, jugeoient par jugement souverain les appellations des centeniers, qui étoient des juges ordinaires établis par le roi; mais c'étoit toujours au nom du roi, parce qu'alors il n'y avoit point d'autre justice que la royale. Ils faisoient battre la monnoie au nom du roi, donnoient toutes sortes de réglemens & provisions: c'étoit par leur ordre que les levées d'hommes, deniers, vivres, munitions, pionniers, étoient faites. Enfin, tout ce qui concernoit le domaine royal, la justice, la police & la finance, étoit en leur disposition, chacun dans son gouvernement, le tout sous le nom & autorité du roi, comme ses lieutenans & officiers.

REMARQUES PARTICULIERES.

Lorsque ces ducs & comtes, profitant de la foiblesse du gouvernement, eurent érigé leurs offices en propriétés & patrimoines héréditaires, ces mêmes droits leur demeurerent. Alors toutes les marques de l'autorité royale furent effacées dans les provinces, excepté dans celles que possédoit Hugues Capet, comme duc & comte, lorsqu'il parvint à la couronne; & à ces marques de l'autorité royale fut substitué un droit seigneurial.

La premiere tentative que firent nos rois, pour ne pas laisser les seigneurs maîtres absolus du sort de leurs sujets, fut d'envoyer, comme nous l'avons dit ailleurs, dans ces mêmes provinces, des commissaires qui se nommoient *Missi dominici*, à l'instar de ceux que l'on envoyoit sous la premiere & sous la seconde race, mais avec cette différence, que les premiers étoient envoyés par le roi, pour examiner ses propres juges, au lieu que ceux-ci alloient examiner les seigneurs qui s'étoient emparés de la justice royale. Ces nouveaux commissaires, qui s'appelloient alors *juges des exempts*, devoient tenir en bride les seigneurs, éclairer de près leurs actions, & recevoir les plaintes des sujets qui se trouveroient avoir été maltraités par eux, & par leurs lieutenans ou officiers; ils devoient vuider sommairement ces plaintes, si faire se pouvoit, sinon les renvoyer aux grandes assises du roi. *Voyez au regne de Louis-le-Gros.*

Ces commissaires gênoient trop l'indépendance des seigneurs, pour qu'ils ne s'y opposassent point: ils firent si bien qu'on n'en renvoya plus.

Cependant l'autorité royale s'affoiblissoit, & les vassaux avoient pris la place des sujets, car ce n'étoit plus des sujets, que des peuples qui pouvoient être armés contre le roi par leurs seigneurs, & qui, pour conserver leur bien, ne connoissoient d'autre tribunal que celui de ce même seigneur.

REMARQUES PARTICULIERES.

Il eût été plus court, sans doute, d'abolir en entier les justices, & les remettre dans la main du roi; mais c'est ce qui ne se pouvoit pas : il restoit deux partis à prendre; le premier étoit de diminuer l'étendue & l'autorité de ces justices, soit en leur retranchant la connoissance de plusieurs contestations, soit par les appels de leurs jugemens pardevant le juge royal. Le second parti fut de leur ôter, sinon la propriété, au moins l'exercice de la justice : ce qui les rendoit moins considérables; car il y a une grande différence entre faire rendre la justice en son nom, ou la rendre soi-même : le peuple ne connoît que son juge, & ne remonte pas plus haut, au lieu que lorsque le seigneur réunit la propriété & l'exercice de la justice, il ne lui manque rien pour se faire obéir.

Le premier expédient qui fut donc imaginé par nos rois pour remplacer les *Missi dominici*, ou commissaires, dont les seigneurs ne vouloient plus entendre parler, fut de créer de grands baillis dans les villes qui étoient alors réunies au domaine, & qui n'étoient que quatre, lors de ce premier établissement, *toutes les autres villes & bailliages de France appartenans alors aux ducs & comtes.* Ce quatre grands bailliages étoient Vermandois, Sens, Mâcon & Saint-Pierre-le-Moutier; quand ces baillis furent créés, il fut question de les employer de façon qu'ils pussent attirer à eux la connoissance de quelques affaires des villes des seigneurs. On imagina pour cela les cas royaux, c'est-à-dire, ce qui intéressoit le roi; car cela ne s'étendoit pas encore à ce que nous entendons aujourd'hui par cas royaux, qui intéressent également le public; le motif de ces cas royaux, dont les baillis devoient être juges, fut que, comme il arrivoit souvent plusieurs cas dans les terres des seigneurs où le roi avoit intérêt, *il n'étoit pas raisonnable que le roi demandât justice à ses su-*

REMARQUES PARTICULIERES.

jets & vassaux, & qu'il étoit juste que ses juges en prissent connoissance: on comprend aisément que ces cas royaux s'étendoient plus ou moins, suivant le plus ou le moins de puissance des seigneurs, que l'on reprenoit davantage sur les plus foibles, & que l'on prenoit patience avec les plus opiniâtres. Dès que le roi avoit réuni quelque ville au domaine, la justice de ce domaine devenoit celle du roi, quoiqu'auparavant elle relevât d'un autre seigneur, sans que pour cela il fût dû aucune indemnité au seigneur, & aussitôt un nouveau bailli étoit créé, qui attiroit par l'attribution des cas royaux toutes les causes qu'il pouvoit, du tribunal des seigneurs voisins au sien. Nous avons un édit de 1190, par lequel Philippe Auguste, devenu plus grand terrien que ses prédécesseurs, établit des baillis dans toutes les principales villes. Ainsi donc par l'institution des baillis juges des cas royaux, on obtint le premier effet que l'on s'étoit proposé, qui étoit au moins de distraire tout ce que l'on pouvoit des justices des seigneurs.

L'appel étoit une voix encore plus étendue de diminuer l'autorité que les seigneurs s'étoient acquise par l'usurpation de la justice, puisque les cas royaux ne pouvoient pas embrasser tout, au lieu que l'appel étoit général, & qu'un juge dont les sentences peuvent être réformées, perd beaucoup de son pouvoir, tandis que le juge qui a le droit de les réformer, possede la véritable autorité. Voici comme on y parvint.

Le premier prétexte que l'on employa, *fut la défaut de droit :* les hauts seigneurs refusoient-ils justice? on se pourvoyoit à la cour du roi, *per viam querelæ :* les hauts seigneurs jugeoient-ils contre la loi des fiefs? autre cas d'appel. On comprend que ce second cas étoit d'une grande étendue, puisque tout homme qui avoit perdu son procès, ne manquoit pas de dire qu'on l'avoit jugé contre la loi. Mais il ne

REMARQUES PARTICULIERES.

faut pas croire que l'on en usât ainsi avec tous les hauts seigneurs. Il y en avoit de si considérables, qu'ils jugeoient souverainement & sans appel. Le duc de Normandie & le comte de Toulouse poussoient les droits régaliens jusqu'à un pareil excès ; & bien long-tems après que les ducs ne rendoient plus la justice par eux-mêmes, & qu'ils avoient des tribunaux où l'on rendoit la justice pour eux, les ducs de Normandie conserverent ce droit : l'échiquier de Normandie étoit aussi absolu dans ce qu'il prononçoit pour cette province, que l'étoit le parlement du roi. Aussi est-il expressément dit dans la charte accordée aux Normands en 1315 par Louis Hutin, quoiqu'alors la Normandie eût été réunie, que conformément à l'ancienne coutume de la province, nulle des causes qui seront jugées dans cet échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, de quelque maniere que ce soit, & que l'on ne pourra non plus ajourner les Normands pour les affaires du duché devant le même parlement ; il y a bien plus, c'est que ces ducs de Normandie étoient plus puissans chez eux que le roi, puisque le roi souffroit des seigneurs dans son royaume qui y rendoient la justice, & que tant qu'il y eut des ducs de Normandie, du sang normand & angevin, *nul seigneur n'eut la haute justice dans cette province* : ce qui fait qu'encore aujourd'hui nous voyons si peu de hautes justices seigneuriales en Normandie.

Il n'en fut pas de même des ducs de Guienne & des ducs de Bourgogne. Sur la fin du treizieme siecle, il étoit déja assez ordinaire qu'on appellât des sénéchaux du duc de Guienne au parlement : cela est justifié par les lettres patentes du roi Philippe-le-Hardi du mois de juin 1283, par lesquelles il donne à Edouard, roi d'Angleterre, duc d'*Aquitaine*, toute les amendes, forfaitures & autres peines qui seront prononcées au parlement au regard de l'Aquitaine, & dans les cas

REMARQUES PARTICULIERES.

d'appels des jugemens donnés par les sénéchaux dudit roi d'Angleterre en Gascogne, Agénois, Querci, Périgord, Limosin, Xaintonge : on appelloit aussi des jugemens du duc de Bourgogne à un bailliage royal, & de-là à la cour du roi. C'est ce que prouve une déclaration donnée par Charles de France, régent du royaume, pendant la prison du roi Jean son pere; il est dit qu'avant que le comté de Mâcon fût joint au domaine de la couronne par l'acquisition qu'en fit S. Louis en 1238, le comte de Mâcon & ses sujets, & pareillement l'archevêque, doyen & chapitre, & les habitans de Lyon, l'évêque & chapitre de Mâcon, l'évêque & chapitre de Châlons, les abbayes de Fontini, (Tournus) & de Cluni, le duc de Bourgogne *qui est pair de France*, le comte de Forest, le seigneur de Beaujeu, leurs terres & leurs sujets, étoient tous ressortissans au châtel & châtellenie de Saint-Jengoul : *& que pour connoître des causes du ressort de souveraineté, & icelles oyr & déterminer, nos seigneurs les rois de France avoient accoutumé de toute ancienneté avoir bailliage royal & bailli audit lieu qui étoient appellés bailliage & bailli de Jengoul, duquel bailli l'en appelloit pour le tems*, en parlement à Paris & non ailleurs.

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit la justice des seigneurs diminuée soit par les cas dont on leur enlevoit la connoissance, soit par les appels : il faut examiner à présent comment se faisoient ces appels, & ce ne sera pas le point le moins curieux de cet article.

Les ducs & les comtes se lasserent de rendre la justice, & commirent des lieutenans pour la rendre à leur place, se réservant toujours à la vérité le droit de tenir les assises ou grands plaids : mais le duc ou le comte s'étant encore ennuyé de tenir les assises lui-même, en commit le soin à un bailli ; de sorte que le bailli devint le juge d'appel du lieutenant ou vicomte.

REMARQUES PARTICULIERES.

C'étoit des ſentences de ce bailli que l'on appelloit devant le bailli royal ; lorſque ce bailli s'étoit abſolument écarté des regles dans le jugement qu'il avoit rendu, & que le grief étoit clair & manifeſte, & l'iniquité évidente, on avoit la voie de recours au bailli royal, comme on l'eut depuis au parlement, lorſqu'il fut rendu ſédentaire, & qu'il ne fut plus occupé que des affaires des particuliers. La partie plaignante donnoit donc ſa requête, non pas contre l'autre partie, mais contre le juge même, pour venir rendre compte de ſa conduite & des motifs de ſon jugement. C'étoit au juge à ſoutenir le bien jugé de ſa ſentence, contre la partie qui l'avoit appellé devant le juge du roi ; & c'eſt de-là qu'eſt venu le terme d'appel.

Comme ces appels n'étoient reçus que dans les cas où on avoit énoncé dans la requête de ces ſortes de fautes de la part du juge, que l'on appelle *lata culpa quæ dolo æquiparatur*, l'affaire devenoit perſonnelle pour le juge appellé. Si les faits étoient prouvés, il étoit puni par le même arrêt qui réformoit ſa ſentence ; ſi l'appellant ne pouvoit prouver les faits par lui avancés, il étoit condamné à une amende, & en des dépens, dommages & intérêts envers le juge.

On ſe relâcha dans la ſuite, & on fut plus facile à recevoir des requêtes d'appel ſur des faits plus légers, & quelquefois ſur une énonciation générale d'injuſtice : les juges ſe trouvoient moins intéreſſés dans ces dernieres requêtes ; ils y donnoient moins d'attention, & alors les parties en faveur de qui leur ſentence étoit rendue, ſe joignirent à eux pour en ſoutenir le bien jugé : on ordonna même dans la ſuite, que la partie ſeroit intimée pour ſoutenir le bien jugé de la ſentence ; & quand les affaires furent multipliées au point que le parlement fut obligé de tenir ſes ſéances toute l'an-

REMARQUES PARTICULIERES.

née, comme il étoit impossible que les juges des provinces fussent toute l'année à la suite de la cour pour rendre compte de leurs jugemens, on fit des rôles par province, & le bailli ou sénéchal de chaque province se rendoit à la suite de la cour, à l'appel du rôle de la province, assistoit à toute la plaidoirie du rôle, pour rendre compte des motifs de chaque sentence. On cessa alors d'intimer les juges sur chaque affaire, parce que la publication du rôle de la province étoit une intimation générale : la premiere espece d'intimation subsiste encore pour le premier cas qui l'a introduite ; & lorsqu'il y a du fait personnel du juge, on permet sur la requête donnée à cet effet ; & suivant la qualité des cas énoncés, d'intimer le juge en son nom, & de le prendre à partie. Mais en même tems que l'on a conservé, pour l'utilité publique, l'usage d'intimer les juges en de certains cas, pour les contenir dans le devoir, on s'est relâché avec raison sur l'usage de les faire assister à des plaidoiries, où la partie qui soutient le bien jugé de la sentence qui est intimée elle-même a intérêt d'en soutenir la validité.

Nous nous sommes un peu étendus sur l'histoire de ces appels ; revenons à notre objet : l'introduction des appels fut un des grands moyens dont on se servit pour donner atteinte aux justices des seigneurs ; & non-seulement leur justice en souffrit, mais le reste de leur autorité en fut bien endommagé : ce droit de ressort de justice étant sans doute, dit Loyseau, le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté : par le moyen de ce ressort, la puissance de faire loix a été retranchée aux seigneurs indirectement, en tant que le parlement ne suivoit ni n'approuvoit leurs ordonnances au jugement des procès.

La même raison qui avoit engagé les ducs & comtes à renoncer à l'exercice de leur justice, fit que les baillis royaux

REMARQUES PARTICULIERES.

s'en dispenserent. Comme ce n'étoit pas des gens de loix que le roi avoit pris pour cette importante fonction, & qu'il les avoit choisis parmi les plus grands seigneurs de sa cour, les fonctions de la guerre où ils étoient engagés pour le service du roi, ne leur permettoit pas d'exercer leurs offices de baillis, & ils prirent des lieutenans; mais lorsqu'ils voulurent ensuite y rentrer, le roi, qui s'étoit apperçu que l'exercice de la justice dans la main de ces seigneurs les rendoit trop considérables, & pouvoit exposer leur fidélité à secouer le joug de l'obéissance, ce qui étoit déja arrivé aux ducs & comtes, ne voulut plus leur permettre de reprendre leurs fonctions de juges, quand ils voulurent y revenir, & les força de laisser juger en leur place les officiers qu'il y avoit commis. (*Ordonnance de Philippe-le-Bel 1287.*)

Voilà l'administration de la justice reprise des mains de l'usurpation, rentrée dans celles du roi, & remise enfin dans celles des magistrats; mais disons, à l'honneur de notre monarchie, que les magistrats n'y sont pas, comme ailleurs, bornés à la simple administration de la justice, & que nos rois les ont admis à un plus noble partage; ils y sont l'œil du prince; ils sont sa garde & sa force; ses lumieres ne peuvent s'étendre à tout: ils l'éclairent. Ils sont sa garde pour le défendre des surprises; ils sont sa force pour l'exécution de ses loix; car lui seul est en droit d'en donner, sans quoi la monarchie ne seroit qu'un vain nom. Les princes sont des hommes, ils peuvent se tromper; ils peuvent être trompés; leur sagesse est de vouloir en être avertis; ils en ont fait un devoir aux magistrats, parce que, comme les magistrats sont plus près du peuple, ils sentent mieux ses besoins. Mais d'un autre côté, comme le secret de l'état ne peut leur être confié, ils ignorent souvent les motifs & la nécessité de telle & telle loi: c'est ce secret de la domination que Tacite

REMARQUES PARTICULIERES.

appelle *jus dominationis*, *& arcana imperii*. Qu'en résulte-t-il ? c'est qu'après avoir rempli le devoir de leurs fonctions, après avoir exposé la vérité comme ils la voient, leur résistance doit finir, où la volonté du prince, plus instruit qu'eux, persiste dans sa détermination ; qu'il est de l'ordre qu'ils se soumettent, parce que le droit doit enfin rester à quelqu'un, parce qu'aux termes de l'édit de Charles IX, » l'autorité royale seroit au contraire sujette aux volontés de ses officiers, ce qui seroit trop préjudiciable à la majesté d'un roi de France, laquelle est si pleine & si absolue, qu'elle se laisse bien modérer aux remontrances d'un sénat, mais non jamais s'y assujettir ; « & parce qu'enfin, ce qui étoit fait pour le bien général, en deviendroit le trouble, & en pervertiroit l'usage ; car, dit Hincmar, tous étoient obligés de se soumettre à sa décision. Le roi décidoit souverainement, suivant ce mot de Beaumanoir : » le roi est souverain par-dessus tous, & a de son droit le général garde du Reaulme, pour quoi il puet faire liex, établissemens, comme il li plest pour le quemun profict, & che que il établit i doit être tenu. « N'altérons point des maximes si sages. *Eclairer le prince & lui obéir* : tels sont les vrais principes.

Voilà jusqu'ici quelques points principaux de notre droit public sommairement éclaircis : nous passerons à deux autres articles qui ne sont pas moins curieux ; savoir, la nature du domaine, & la vénalité des charges.

C'est une maxime constante, que le domaine du roi est inaliénable ; & c'est une erreur de croire que ce n'a été que depuis Philippe-le-Hardi, lorsque les appanages commencerent à être plus connus, (*Voyez à l'année* 1283) que nos rois ont cessé de pouvoir aliéner leur domaine.

Ce qui a pu induire en erreur sur ce dernier article, c'est

REMARQUES PARTICULIERES.

qu'en effet, jusqu'à Philippe-le-Hardi, nos rois aliénoient leurs domaines, mais cette aliénation pour l'ordinaire ne regardoit que leurs enfans ; & si l'on trouve quelques autres aliénations de certains domaines, faites même hors la famille royale, cela ne prouve pas pour cela que le domaine de la couronne soit aliénable.

En effet, si nous voyons que nos rois donnoient des portions de domaines à leurs filles, il faut prendre garde si ces domaines faisoient partie du domaine royal ; car si ce n'étoit que des domaines particuliers, alors cela ne prouve pas que le domaine royal soit aliénable. Louis-le-Débonnaire, (*Thegan*, *Perard*, *recueil des pieces pour servir à l'histoire de Bourgogne*) étoit si magnifique & si libéral, qu'il donna à plusieurs gentilshommes de sa cour des terres & seigneuries, mais elles avoient autrefois été à son ayeul & à son trisayeul : Charles-le-Chauve (*Perard*) en usa de même, mais les dons qu'il faisoit lui appartenoient, *jure proprietario*, en propriété ; d'où il faut conclure que nos rois de la premiere & de la seconde race avoient un domaine particulier dont ils étoient les maîtres ; & que lorsqu'on les voit disposer de ces domaines, de même que quelques-uns des rois de la troisieme race, qui avoient, ainsi qu'eux, des domaines particuliers, *res juris nostri*, *res proprietatis nostræ*, il faut bien se garder de croire pour cela que le domaine royal fût aliénable ; & pour entendre cette distinction, il faut concevoir que nos rois avoient deux sortes de domaines, dont l'un appartenoit à leur couronne, & l'autre, suivant l'expression de Dumoulin, à leur personne *organique*. Les domaines restoient séparés dans la personne du prince, & n'étoient pas réunis au domaine royal, lorsque le prince montoit sur le trône. Ce ne fut que par l'ordonnance de Moulins de 1566, qu'il fut ordonné que le domaine particulier du prince mon-

REMARQUES PARTICULIERES.

tant sur le trône, seroit réuni de droit à la couronne au bout de dix ans; ce qui prouve qu'auparavant il y avoit des domaines particuliers, & qu'ils n'étoient pas réunis à la couronne.

Il y a, dit Pontanus dans son commentaire sur la coutume de Blois: (ce Pontanus vivoit en 1439 & écrivoit, suivant l'usage qui avoit eu cours dans les siecles précédens, & qui étoit encore en vigueur dans le sien) » il y a, dit-il, deux sortes de domaines, l'un de la couronne, l'autre du prince: le domaine de la couronne est inaliénable; les rois n'en ont que la simple administration, ainsi que les maris, les peres, les prélats, ont la simple & nue administration des biens de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs églises: ils n'en peuvent disposer au profit des particuliers, à titre de donation ni autre, & sont, au contraire, obligés de le conserver en son entier, & de le transmettre sans aucune diminution à leurs successeurs au royaume; mais quant au domaine du prince, qu'il définit, celui qui advient par acquisition ou par succession, il en est, dit-il, tellement le maître, qu'il en peut faire & disposer à sa volonté, au profit de telle personne que bon lui semble. «

Dumoulin va plus loin, & dit que, quand même le roi auroit tenu son patrimoine particulier confusément avec le patrimoine royal, & que quand il auroit souffert que les revenus de l'un & de l'autre eussent été reçus, régis & administrés par les mêmes officiers, cela n'en auroit pas opéré la réunion, laquelle ne se pouvoit faire tacitement, mais au contraire se devoit faire expressément & solemnellement par des actes authentiques: on entend bien que tout cela étoit antérieur à l'ordonnance de Moulins.

Il est, je crois, suffisamment prouvé par ce qui vient

REMARQUES PARTICULIERES.

d'être dit, que nos rois avoient des domaines particuliers, & que l'aliénation libre qu'ils en faisoient ne prouve rien par rapport au domaine de la couronne. Mais en convenant de la distinction de ces deux domaines, on pourra m'opposer des exemples de l'aliénation même du domaine royal faite à des particuliers ; que dois-je répondre ? sinon que les infractions à la loi ne la détruisent pas, & que la loi fondamentale de l'état est que le domaine est inaliénable : c'est cé qui me reste à prouver, & ce qui fait l'objet principal de cet article.

De quoi auroit servi de réunir des domaines à la couronne, si ce n'étoit pour empêcher qu'ils en fussent jamais séparés ? Ainsi la Normandie conquise par Philippe Auguste, l'Artois acquis par son mariage, le duché de Bourgogne échu par succession au roi Jean, le comté de Toulouse échu aux descendans de saint Louis, par le mariage de l'héritiere de ce comté avec Alphonse, frere de saint Louis, le comté de Champagne acquis par l'échange que fit Philippe de Valois avec la fille de Louis Hutin : tous ces fiefs furent réunis à la couronne pour qu'ils cessassent d'être *disponibles*, & pour n'en être plus séparés. C'est donc la réunion des fiefs au domaine de la couronne, qui opere leur inaliénabilité, parce que le domaine royal est inaliénable ; & le duché de France réuni à la couronne, en est un bel exemple lors de l'élection de Hugues Capet.

Telle a été la doctrine de tous les tems, & telle est la doctrine de nos jours. On appelloit patrimoine du prince, dit Giannone, les fonds qui lui appartenoient, & qui ne dépendoient point de la couronne, pour les distinguer, tant du patrimoine de ses sujets, que de celui du fisc, que l'on nommoit *sacrum patrimonium*. (*Voyez* au code l. 11.) Mais, sans nous perdre dans des exemples anciens, tenons-

REMARQUES PARTICULIERES.

nous-en à des preuves plus modernes, qui prouvent la tradition & la chaîne de ces principes.

Pourquoi le parlement de Paris s'opposa-t-il si fortement à l'enrégistrement des lettres-patentes que donna Henri IV le 13 avril 1590 & le 31 décembre 1596, par lesquelles il déclara vouloir tenir son patrimoine séparément & distinctement du domaine de la couronne ? si ce n'est parce qu'il jugeoit que du moment qu'il étoit réuni il devenoit inaliénable : plus les besoins d'argent que pouvoit avoir Henri IV, dans ce moment où la couronne lui étoit disputée, sembloient être un motif légitime de vendre ses propres domaines, plus le parlement jugeoit-il qu'il n'y avoit de moyen de l'empêcher, que de les réunir. A la bonne heure que le roi engageât pour un tems quelques-uns de ces mêmes domaines, comme nos rois ont toujours fait dans des nécessités urgentes : mais ce que vouloit Henri IV, c'étoit de pouvoir vendre sans retour, parce que cette vente lui auroit valu beaucoup plus qu'un simple engagement. Les parlemens de Bordeaux & de Toulouse avoient obéi à Henri IV, mais le parlement de Paris, véritable défenseur des loix fondamentales de la monarchie, ne voulut jamais fléchir, & eut lieu de s'applaudir de sa résistance, lorsqu'enfin Henri IV reconnoissant la nécessité & l'utilité de la loi des réunions, rendit son édit du mois de juillet 1607, par lequel il unit inséparablement son patrimoine, tenu en fief de la couronne, ou domaine sacré de son état : ce qui même étoit inutile, puisque l'ordonnance de Moulins y avoit pourvu.

Cette impuissance où sont nos rois d'aliéner leur domaine, est tellement une loi fondamentale de l'état, que le roi, dit Juvenal des Ursins, le jure à son sacre expressément, en promettant qu'il n'aliénera rien de son héritage ; &, dans des mémoires dressés par le commandement de Charles VII, le même

REMARQUES PARTICULIERES.

même auteur continue en disant, » ce seroit chose trop » merveilleuse que le roi pût aliéner partie de l'héritage de » la couronne, *& de le non-aliéner jure à son sacre.* « Bouchel dans la Bibliotheque Françoise, dit : » les rois ne manquent jamais, lors de leur couronnement, de jurer qu'ils » conserveront intacts les droits & l'honneur de leur couronne. « M. le Bret dit la même chose. C'est donc, dit Chopin, par un privilege d'origine, que le patrimoine impérial, ainsi que le royal, est réputé sacré. Ecoutons ce que répondit M. de Selve, premier président du parlement de Paris, lorsque les ambassadeurs de l'empereur vinrent demander l'accomplissement de la parole qu'avoit donnée François I, de céder la Bourgogne pour prix de sa liberté : » ledit seigneur roi ne peut aliéner ledit duché, car il est obligé » d'entretenir les droits de la couronne, laquelle est à lui & » à son peuple, & à ses sujets commune. « Cette question de savoir si le roi peut aliéner son domaine dans un cas aussi pressant que celui de la captivité, feroit la matiere d'une autre dissertation, mais elle sert beaucoup dans la question présente, puisque si le roi captif ne peut aliéner partie de son domaine pour prix de sa liberté, encore moins le peut-il pour en tirer de l'argent.

Mais ce qui emporte la conviction, & par où je finis, ce sont les paroles de Charles IX dans le préambule de son ordonnance du domaine de l'an 1566, ordonnance qui, après avoir été composée sur les cahiers des états, (ce qui prouve le concours des états & de l'autorité royale) & donnée à Moulins au mois de février 1566, fut enrégistrée au parlement de Paris le 13 mai de la même année. » Comme à » nostre sacre, dit le roi, nous ayons, entr'autres choses, » promis & juré garder & conserver le domaine & patri» moine de nostre couronne, l'un des principaux nerfs de

REMARQUES PARTICULIERES.

» nostre état... Et parce que *les regles & maximes anciennes* » *de l'union & conservation de nostre domaine* sont à aucun » assez mal, & autres peu connues, nous avons estimé très-» nécessaire de les faire recueillir, &c. « ce qui prouve que le roi ne comptoit pas faire une loi nouvelle ; sur quoi, dans les notes de cette ordonnance, il est dit : » le domaine de la » couronne est comme la dot du royaume, donnée au roi à » cause de la royauté, & par conséquent inaliénable, de mê-» me que la dot qu'une femme a apportée à son mari. «

Cette maxime qui dépouilla les rois en faveur du domaine, est bien ancienne : l'un des Antonins le reconnut, lorsqu'après son élection, il dit ces mots remarquables à sa femme, qui lui reprochoit de n'être pas assez libéral, *nous n'avons plus rien*, pour signifier que l'intérêt public & l'intérêt particulier se trouvant confondus dans ce prince, il ne possédoit plus rien en particulier, & que les biens qu'il avoit eus, réunis à ceux de l'état, avoient changés de nature, & étoient devenus un propre de l'empire, attachés non plus à la personne du prince, mais à sa couronne.

Ainsi par tout ce qui vient d'être dit, voici les principes concernant le domaine. Avant l'ordonnance de 1566, tout ce qui n'étoit pas réuni au domaine étoit *disponible ;* mais du moment de la réunion, il devenoit *inaliénable :* & depuis l'ordonnance du domaine de 1566, les domaines libres de nos rois, administrés par les receveurs publics, sont devenus partie du domaine royal, au bout de dix ans de possession, sans qu'il soit besoin d'acte de réunion. Finissons par ce passage de Cujas : *eâ de re cùm consulerer, respondi nullam esse legem specialem quæ id prohibuisset ; sed hanc esse legem omnium regnorum, cum ipsis regnis natam, & quasi jus gentium.*

La question de la vénalité des charges est plus difficile à

REMARQUES PARTICULIERES.

résoudre que l'on ne croit. Le lecteur exige qu'on lui donne des idées nettes, & il a raison. On sait que les charges ne se vendoient pas autrefois, & que celles de judicature se conféroient par élection, & l'on voit qu'elles s'achetent aujourd'hui : on croit que l'on a passé tout-d'un-coup de l'élection à la vente. On veut que l'on vous dise que telle année, à tel jour, il y eut un édit pour rendre vénales les charges qui la veille n'étoient qu'électives.

Or, il n'en va pas ainsi de presque tous les changemens qui sont arrivés dans les états, par rapport aux mœurs, aux usages & à la discipline : des circonstances ont précédé, des faits particuliers se sont multipliés, & ils ont donné, par succession de tems, la naissance à la loi générale sous laquelle on a vécu. Telle est la vénalité des charges, dont c'est ici l'article.

Il y a trois sortes de charges ; des charges ou offices de judicature, des charges militaires, & des charges de finance. Nous ne parlons que des charges de judicature, & ce ne sera que par occasion qu'il sera fait mention des autres.

Ce fut, suivant Mezerai, Varillas, le pere Daniel, &c. à l'occasion de la guerre d'Italie sous François I, que fut introduite la vénalité des charges de judicature : deux questions se présentent à ce sujet : la premiere, si la vénalité est utile, ou si elle a des inconvéniens plus grands que son utilité ; & l'on peut voir à ce sujet le testament politique du cardinal de Richelieu ; la seconde, si c'est en effet sous François I que la vénalité s'est introduite.

Je commencerai par rapporter à ce sujet ce qu'a écrit Loyseau, dans son chap. de la vénalité des offices. (Loyseau est mort en 1628.) Le témoignage de ce jurisconsulte, en pareille matiere, a plus de poids que celui des historiens qui se sont copiés les uns les autres. Louis XI, dit-il, rendit les

REMARQUES PARTICULIERES.

offices perpétuels par son ordonnance de 1467 ; donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII, par son ordonnance de 1493, défendit de vendre les offices de judicature ; cette loi s'étoit si bien maintenue avant ces deux rois, que Pasquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par lesquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent destitués. Louis XII commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole Gilles & Gaguin disent à ce sujet, » que ce » fut pour s'acquitter des grandes dettes faites par Charles » VIII son prédécesseur, pour le recouvrement du royaume » de Naples, & ne voulant surcharger son peuple, qu'il prit » de l'argent des offices, *dont il tira grandes pécunes* : (Loy» seau, tom. 3, chap. 1, n° 86) car d'ailleurs il défendit » par un édit de 1508 la vente des offices de judicature ; » mais comme en France une ouverture pour tirer de l'ar» gent, étant une fois commencée, s'accroît toujours, « le roi François I étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature. Ce n'est pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandres, ch. 33, où il est dit que le roi Philippe-le-Bel, » poursuivant la canonisation de S. Louis, en fut refusé par Boniface VIII, parce qu'il fut trouvé qu'il avoit mis ses bailliages & prévôtés en fermes. « C'est que l'on se servoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit *quant & quant* à ferme l'office de prévôt, vicomte, &c. parce qu'ils administroient tout à la fois la ferme & la justice ; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainsi donc le regne de François I est l'époque qui paroît la plus vraisemblable de la vénalité des charges, parce qu'a-

REMARQUES PARTICULIERES.

lors il y en eut de vendues en plus grand nombre : mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque ? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défense qui en fut faite depuis ?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I, il me paroît certain que la vénalité de ces sortes d'offices n'étoit pas même tolérée ; les ordonnances de Charles VII, de Charles VIII & de Louis XII en fournissent la preuve : cette preuve se trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des avocats, intitulé *Pasquier*. *Voyez* le septieme volume du recueil des ordonnances : on y lit dans des lettres du 19 novembre 1393 concernant les procureurs du Châtelet de Paris, *pour cause de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être exposé en vente, & par titre d'achapt aucuns y avoient été & étoient pourvus.* On voit des plaintes des états généraux à Louis XI dans le recueil de Quinet, sur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature ; Philippe de Commines rapporte la même chose. Les exemples de ces ventes sont en grand nombre, mais ces exemples nous fournissent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autorisées par les plaintes que l'on en portoit au souverain ; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit sans que le roi en fût informé, ou sans qu'il parût s'en appercevoir : c'est dans ce sens qu'il semble que l'on doit entendre tous les passages qui déposent de la vénalité des charges : c'étoient des abus, & par conséquent ce ne sont ni des autorités, ni des époques.

Nous restons toujours au regne de François I, sans que ce prince ait cependant donné de loix au sujet de la vénalité :

REMARQUES PARTICULIERES.

loin de-là, pour sauver le serment qu'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté son office, ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les besoins de l'état, & par conséquent n'étoit pas une vente. A la vérité Henri II se contraignit moins. On lit dans un édit de 1554, qui regle la forme suivant laquelle on devoit procéder aux parties casuelles pour la taxe & la vente des offices, que ce prince ne fait aucune distinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient se faire pourvoir d'office, soit par vacation, résignation ou création nouvelle, feroient enrégistrer leurs noms chaque semaine, & que le contrôleur général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui seroient à taxer, &c. Le peuple qui croyoit que la vénalité des charges entraînoit celle de la justice, ne voyoit pas, sans murmurer, ce systême s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puisqu'ils ne pouvoient pas mettre en place des hommes qui leur fussent dévoués: ce fut par cette double raison que Cathérine de Médicis, lors de l'avénement de François II à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'est pas que les élections n'eussent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il point? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II, il fut dit que le parlement présenteroit au roi trois sujets, entre lesquels le roi choisiroit: les choses n'en allerent pas mieux: tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guises, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi; en sorte que l'esprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraisemblablement une des causes des désordres des guerres civiles.

REMARQUES PARTICULIÈRES.

Sous le regne de Charles IX le syſtême de la vénalité reprit le deſſus, & peut-être eſt-ce la véritable époque de celle des offices de judicature : ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature ſeroient déſormais en vente, mais cela y reſſembloit beaucoup. Le roi permit à tous les poſſeſſeurs de charges qui, ſans être vénales de leur nature, étoient réputées telles à cauſe des finances payées pour les obtenir, de les réſigner en payant le tiers denier : les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties caſuelles ; le commerce entre particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu juſqu'alors ; & quand elles vinrent à tomber aux parties caſuelles, faute par les réſignans d'avoir ſurvécu quarante jours à leur réſignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autoriſé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas beſoin d'une loi pour les anéantir.

Ainſi on peut regarder les édits de Charles IX à ce ſujet, qui ſont des années 1567 & 1568, comme les deſtructeurs de cet ancien uſage des élections, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les diſpoſitions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX lui-même, & enſuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices ſans diſtinction, même ceux des cours ſouveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été queſtion de charges non vénales.

On pourroit conclure avec raiſon, de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I ne doit pas être l'époque de

REMARQUES PARTICULIERES.

la vénalité des charges : ce n'en est pas en effet l'époque, si j'ose dire, *judiciaire* ; mais c'en est la cause véritable, puisque ce fut sous son regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Nous avons dit un mot des charges de finance : par rapport aux charges militaires, nous lisons dans les mémoires de Dupleslis-Mornai, (tom. 1, p. 456) que ce furent les Guises qui les mirent en vente sous le regne de Henri III, & nous ne devons pas omettre à cette occasion, que le roi régnant (Louis XV) dans l'intention de pouvoir multiplier les récompenses dans cet ordre si respectable & si utile à l'état, a formé le projet de supprimer la vénalité de ces charges, en en diminuant le prix à chaque mutation, avantage inestimable pour l'ordre militaire, qui commence déja à se faire ressentir, & qui, étant joint à l'édit de la noblesse & à l'école militaire, rendra cher à jamais à la noblesse françoise, le regne de ce monarque, & le zele de son ministre (M. d'Argenson) à exécuter ses volontés. Ce ministre est mort en 1764, à l'âge de soixante-huit ans, emportant avec lui les regrets de l'église, du militaire & des savans.

Comme le duché de Bourgogne est le dernier apanage qui rentra dans le domaine royal, & dont la réunion éteignit cette espece de souveraineté bizarre qui, semblable à un corps étranger, gênoit les ressorts de la véritable, il est bon de voir ce qu'il devint à la mort de Charles-le-Téméraire. Ce duché pouvoit regarder trois personnes : Louis XI y avoit droit par la loi des apanages, au cas qu'il n'y eût plus de mâles descendans de Philippe-le-Hardi, premier duc de cette seconde maison, sur le principe que ce duché ayant été donné à Philippe-le-Hardi, à condition de retour à la couronne, faute d'hoirs mâles, Marie de Bourgogne, fille de Charles, en étoit exclue ; cette même Marie avoit droit à

REMARQUES PARTICULIERES.

la succession de son pere, si la loi des apanages n'avoit pas lieu; & enfin un mâle provenant de Philippe-le-Hardi, s'il y en avoit un, devoit, suivant la loi des apanages, être préféré à Louis XI & à Marie. Cela supposé, quel étoit l'héritier légitime de Charles-le-Téméraire ? Je n'en vois point d'autre que Jean, comte de Nevers, petit-fils de Philippe-le-Hardi, lequel n'étant mort qu'en 1491, étoit le seul mâle vivant de cette maison, lors de la mort de Charles-le-Téméraire, arrivée quatorze ans auparavant. Quel droit Louis pouvoit-il lui opposer ? Etoit-ce la loi des apanages ? cette loi étoit pour lui, puisqu'il étoit mâle descendant de Philippe-le-Hardi. Quel droit pouvoit lui opposer Marie, fille de Charles ? Etoit-ce son droit d'unique héritiere de son pere ? elle en étoit déchue par la loi des apanages, qui excluoit les filles dans tous les cas ; cependant, chose merveilleuse, nous ne voyons pas qu'il ait été question du comte de Nevers à la mort du dernier duc de Bourgogne. Seroit-ce que le comte de Nevers étoit trop foible pour faire valoir ses droits ; mais il eut au moins fait des protestations. Seroit-ce au contraire que la loi des apanages ne fût pas encore assez clairement établie, pour que Marie fût exclue ? Mais cette loi étoit devenue une loi de l'état. Seroit-ce enfin, comme le propose l'abbé de Longuerue, que le comte de Nevers eût fait cession de ses droits à Louis XI ? il n'y en a aucune trace, car d'ailleurs qu'importe que ce comte de Nevers ait été dégradé de l'ordre de la toison, pour avoir cru aux sorciers, comme il paroît par une chronique manuscrite de la bibliotheque du roi ? Pouvoit-ce être une atteinte aux droits de sa naissance ? Mais ce qui ajoute à la difficulté des conjectures, c'est qu'en même tems qu'il ne paroît pas que le comte de Nevers ait osé protester contre Louis XI lors de la réunion de la Bourgogne à la couronne, il n'a pas craint de faire ap-

REMARQUES PARTICULIERES.

peller à la cour des pairs Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, pour lui rendre la Flandre, le Brabant, & les autres états dont il s'étoit emparés ; mais il mourut dans le cours de cette instance, âgé de 76, le 25 septembre 1491. (*Mém. pour servir à l'histoire du Nivernois.*)

Dans un point d'histoire si embarrassé, il me semble que nous ne pouvons mieux nous décider que par la conduite que tint Louis XI dans cette occasion. On ne persuadera jamais, quoi qu'en disent quelques écrivains, (du Tillet, Laguesle, Dupui,) que ce prince n'eût pas usé du droit de réunion faute d'hoirs mâles, s'il avoit cru y être autorisé : il ne l'a pas fait, parce qu'il y avoit un prince vivant qui descendoit de Philippe-le-Hardi : il aima mieux d'abord employer l'habileté pour s'emparer des places du duché de Bourgogne ; & après avoir manqué le mariage de Marie, en quoi il fut inexcusable, il eut recours à la loi des fiefs, & il réunit le duché de Bourgogne à la couronne pour crime de félonie, dont en effet Charles-le-Téméraire n'avoit été que trop coupable pendant le cours de sa vie. Au reste, on sent bien que cette question n'est aujourd'hui que de pure curiosité, puisque le comte de Nevers mourut sans enfans.

Ce même roi avoit cru que son autorité seroit mieux affermie si les loix de son royaume étoient uniformes, & voulut donner à ce projet le prétexte du bien public. Il ne falloit, disoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une mesure : projet spécieux, mais rempli d'inconvéniens dans son exécution ; je ne parle pas des *poids* & *mesures*, parce que ce n'est, à le bien prendre, qu'une dispute de nom, & que la balance du prix des choses suivra toujours leur poids & leur mesure. Il n'en est pas de même des loix qui ont été faites, ni des coutumes qui se sont introduites suivant la nature de chaque pays & les mœurs de ses habitans ; on ne vit

REMARQUES PARTICULIERES.

point à Dunkerque comme à Toulouse, à Marseille comme à Paris, en Normandie comme à Saint-Malo, & les bourgeois, la noblesse & les marchands doivent être régis différemment. On doit accommoder, dit Aristote, les loix à la république, c'est-à-dire, au naturel des sujets, en considérant le pays qu'ils habitent, & la position, qui influe beaucoup sur les esprits.

Un gentilhomme veut perpétuer son nom, & doit, suivant ce préjugé, transmettre sans partage tous ses biens à son aîné. Un commerçant, dont la passion est l'étendue du commerce & l'accroissement des biens dans sa famille, doit au contraire partager entre ses enfans les richesses qu'il a acquises, pour que chacun d'eux soit en état de le représenter, & pour pouvoir multiplier par eux ses talens & son crédit : la coutume de Normandie est nécessaire dans les vues du premier, & la loi & la coutume doivent faire un partage égal dans la famille du second. Le magistrat, retenu à Paris pour les fonctions de sa charge, n'a pas le tems de faire valoir des terres ; il lui faut un revenu plus aisé à percevoir, & qui cependant représente des biens fonds dans sa succession ; on a imaginé pour cela de donner aux rentes constituées le caractere d'immeubles, ce qui n'avoit pas lieu avant que la guerre & la magistrature fissent deux états séparés : on a établi la jurisdiction des consuls, dont les loix jugent sommairement les marchands, parce qu'ils n'ont pas le tems d'attendre de longues procédures, dont les délais nuiroient au commerce, & parce que ces sortes d'affaires ne demandent pas de grandes discussions ; mais on sent bien que ces loix n'auroient plus la même nécessité, & qu'elles s'exerceroient difficilement à l'égard des hommes de guerre, des magistrats, en un mot de tout ce qui n'est pas marchand.

Le tribunal des maréchaux de France, qui juge la no-

REMARQUES PARTICULIERES.

blesse sur les procédés, pourroit-il connoître des matieres féodales ou des engagemens civils ? & ainsi du reste.

Dans l'idée de faire des loix uniformes, quelle regle pourroit-on se prescrire ? A quel ordre de citoyens auroit-on égard par préférence aux autres ? la noblesse est le soutien de l'état, le commerçant le fait fleurir : doit-on partager l'un au préjudice de l'autre ? *Lex est commune præceptum*, il est vrai, mais ce n'est point pour les hommes en général, ni même pour chaque profession, mais pour chaque province en particulier, qui par sa nature & par sa position a choisi, de tems immémorial, une maniere de vivre qui lui fût propre, & que l'on appelle *coutume*, qui est devenue une loi par l'approbation du souverain. Prenons-y garde, les hommes se sont fait leurs premieres loix. L'autorité ne doit tirer les loix nouvelles que comme des écoulemens des anciennes; dès qu'elle n'y aura plus d'égard, le droit nouveau forcera tout : ce sera, comme dit Pope, un droit toujours ou trop fort avec les foibles, ou trop foible avec les forts. Souvenons-nous de notre origine ; les nations réunies sous nos rois conquérans, n'y conserverent-elles pas chacune leurs loix ? Mais prenons-y garde, (& c'est pour répondre à ceux qui veulent toujours remonter aux anciens tems) il doit y avoir une puissance législative subsistante dans un état : comme le ressort des loix s'use avec le tems suivant le sort des choses humaines, un état se détruiroit de lui-même, s'il n'avoit pas en lui le pouvoir de se rétablir, en créant de nouvelles loix, & en répandant par leur moyen, une nouvelle vie dans tout le corps politique ; Lycurgue & Solon furent de grands modeles ; leurs loix ne furent pas les mêmes, parce qu'ils les accommoderent au caractere des Spartiates & des Athéniens.

Venons à l'article des armes.

C'étoit déja un grand avantage pour l'autorité souveraine

REMARQUES PARTICULIERES.

d'avoit repris la justice usurpée des mains des sujets ; mais les sujets restoient toujours armés, & le roi dépendoit d'eux & de leurs vassaux pour faire la guerre ; ils la lui faisoient à lui-même : ils ne venoient point à la cour, & ils ne s'occupoient chez eux qu'à se mettre en état de paroître selon leur qualité & le devoir de leurs fiefs, aux guerres de leurs tems ; la paix faite, ils retournoient dans leurs châteaux, environnés de leurs vassaux qu'ils entretenoient dans leur goût pour les armes, par les assemblées qu'ils tenoient aux grandes fêtes, & par les joutes & les tournois : ils faisoient des chevaliers par l'accolade, titre d'honneur & de distinction seulement ; car la chevalerie n'étoit que cela, & ne donnoit aucun grade, ni dans les armées ni dans l'état. On comprend quelle autorité cette forme de vie donnoit à ces seigneurs, & la force qu'ils tiroient de leur union avec des vassaux qu'ils ne quittoient jamais, soit en paix, soit en guerre ; voilà encore ce qu'il falloit tâcher de détruire : on commença par diminuer cette union en défendant les tournois, sous prétexte des accidens qui en arrivoient : on invoqua le pouvoir des papes, qui défendirent ces sortes de combats sous peine d'excommunication & de refus de sépulture ; ensuite on dispensa les nobles, comme par forme de privilege, du service qu'ils devoient à cause de leurs terres ; à condition que les troupes que le roi leveroit, seroient entretenues sur leurs terres par leurs vassaux & par leurs sujets ; mais cela leur conservoit encore quelque relation avec les soldats, qu'il étoit bon de faire finir ; & l'invention des aides & de la taille acheva ce grand ouvrage ; ils donnerent de l'argent au roi, & le roi entretint des armées indépendamment d'eux.

Les grands seigneurs devenus oisifs dans leurs terres, commencerent à s'y plaire moins ; ils se rapprocherent de la cour, où ils furent attirés par les charges & par les bienfaits, & où

REMARQUES PARTICULIERES.

l'on chercha à les retenir par le plaisir : les femmes y furent introduites ; & comme il n'étoit plus question de disputer l'autorité, l'ambition de la faveur & de la galanterie devint l'objet des seigneurs, qui ne furent plus que des courtisans ; cependant les joutes & les tournois étoient encore de mode ; c'étoient les spectacles de ce tems-là. Comme on ne lisoit gueres alors, & qu'on ne raisonnoit pas davantage, toute l'activité de l'ame se tournoit au profit du corps, au lieu que l'habitude où nous sommes aujourd'hui de lire, de réfléchir & de démêler ce que nous sentons, fait qu'il nous faut des spectacles conformes à nos idées & à nos sentimens : ainsi on alloit à des joutes & à des tournois, comme on va aujourd'hui à Rodogune & au Misanthrope ; tout au plus il y avoit quelques esprits qui se doutoient qu'il pourroit bien y avoir des moyens d'intéresser un peu plus que par des spectacles purement militaires, c'est ce qui fit inventer les représentations des mysteres, les farces, les anciens ballets qui étoient comme le bégayement de nos tragédies, de nos opéra, & de nos comédies. Tel étoit l'état de la cour sous le regne de François I, & sur-tout sous celui de Henri II.

Il sembleroit, à voir cette férocité guerriere, qui se ressentoit encore des premiers tems, qu'au moins les mœurs en eussent dû profiter, & que les hommes qui se battoient pour leur plaisir, n'eussent pas eu de tems à donner à d'autres passions ; mais ce seroit mal connoître la cour de Henri II, jamais il n'y eut plus de dissolution que sous ce regne. L'audace qui régnoit dans les esprits avoit donné son empreinte à la galanterie, & les femmes étoient aussi courageuses à attaquer les hommes & à leur faire des avances, que les hommes l'étoient à se battre. Les poëtes, car il en parut beaucoup alors, & Henri II avoit du goût & des connoissances ; les poëtes se ressentoient de la corruption du siecle, ou plutôt

REMARQUES PARTICULIERES.

l'augmentoient, & ils gâtoient l'esprit & le cœur des jeunes femmes par des vers libertins & par des chansons licentieuses : enfin pour achever de donner une idée de ce siecle, la folie des devins, les horoscopes, l'astrologie judiciaire, avoient gagné toute la cour ; & ont duré encore en France bien long-tems depuis, jusqu'à ce que la philosophie, qui a peut-être causé d'autres maux, en ait fait voir le ridicule & l'illusion.

Je vais parler d'un article bien important, c'est le concordat où l'on découvre combien l'autorité réunie est nécessaire au bon ordre, & par conséquent au bonheur des sujets, lorsqu'elle est bien administrée, & que les rois pesent leur pouvoir à la balance des loix : car on ne sauroit trop répéter ce qu'a dit Loyseau : » que les loix bornent le pouvoir » du souverain sans intéresser la souveraineté. «

Ç'a été un homme bien maltraité dans l'histoire, que le chancelier Duprat ; on lui a reproché d'avoir introduit la vénalité des charges, & ce peut être un mal, quoique le cardinal de Richelieu, qui a balancé le pour & le contre dans son testament politique, n'ait osé le décider. On lui reproche encore d'avoir fait sentir au roi qu'il étoit en son pouvoir d'augmenter les tailles, & de faire de nouveaux impôts ; d'avoir introduit la maxime, *qu'il n'est point de terre sans seigneur ;* maxime connue bien des siecles avant lui ; d'avoir irrité par des vues personnelles, la duchesse d'Angoulême contre le connétable de Bourbon ; enfin d'avoir voulu diviser l'intérêt du roi d'avec le bien public ; mais le grand grief contre ce magistrat, a été d'avoir enlevé au clergé & au peuple le droit d'élection de bénéfices, & d'avoir rendu le roi le maître de les conférer, en supprimant la pragmatique-sanction, & en établissant le concordat. Voilà ce que l'on ne pardonne point à sa mémoire, & ce qui l'a d'autant plus dé-

REMARQUES PARTICULIERES.

crié ; que deux des plus respectables corps de l'état, le clergé & la magistrature, se sont réunis contre cette entreprise, comme la plus préjudiciable qui pût être, soit à la religion, soit à l'ordre public. Seroit-il permis, malgré de si forts préjugés, de hasarder quelques réflexions à ce sujet ? Il paroît que, pour le concordat, le roi n'a fait que recouvrer un droit que ses prédécesseurs avoient exercé sous les deux premieres races ; qu'alors (plaidoyer de M. Talon) on n'alloit point à Rome demander des provisions de bénéfices ; que les évêques disposoient de ceux qui vaquoient dans leurs diocèses, & que nos rois nommoient presque toujours aux évêchés ; par cette raison, que le droit que tous les fidelles avoient au commencement de se destiner un chef, ne s'exerçant que difficilement en commun, & toujours avec beaucoup d'inconvéniens, doit passer en la personne du souverain, sur qui les sujets se reposent du gouvernement de l'état, dont l'église est la plus noble partie. Il est tout aussi vrai que le droit d'annate étoit un droit insolite & nouveau, que les papes acquéroient, non pas par le concordat, comme on l'a cru, car il n'y en est pas dit un seul mot, mais par une bulle qui le suivit de près, laquelle autorisoit la possession où les papes s'étoient mis de ce droit vers l'an 1316 ; ainsi donc le pape n'a donné à nos rois par le concordat, que ce qui leur appartient, au lieu que par la bulle les papes ont gagné ce qui ne leur appartenoit pas.

Mais est-ce bien là ce dont il s'agit dans la critique que l'on a faite du concordat ? Il me semble que non, & je trouve que la question se réduit à examiner si la pragmatique étoit nuisible à l'état, ou si au contraire le concordat en soi, tel qu'il est, & avec tous les inconvéniens qu'on y trouve, n'y est pas beaucoup plus utile. Or je crois qu'il seroit aisé de prouver que la pragmatique étoit remplie d'inconvéniens, & que le concordat est la forme la plus propre pour entretenir la tranquillité dans un état. La

REMARQUES PARTICULIERES.

La briéveté que je me suis prescrite ne me permet pas d'étendre ces preuves : ainsi je me réduis à dire, 1°. que le concordat est juste, en ce qu'il remet au roi le droit de nomination, puisque nos rois ont fondé la plupart des grands bénéfices, donc par conséquent la collation doit appartenir à leurs successeurs. 2°. Que le roi représentant la nation, c'est à lui d'exercer les droits qu'exerçoient les premiers fideles, & qu'ils lui ont remis lorsque l'église a été reçue dans l'état, pour prix de la protection que le roi accordoit à la religion. Je dis 3°. & c'étoit une des raisons du chancelier Duprat, que les élections étoient devenues une simonie publique, qui élevoit aux premieres places ceux qui avoient le plus de moyen de les acheter. 4°. Que les grands sieges étoient souvent remplis par des sujets de la lie du peuple, au lieu qu'à choses égales, la noblesse doit être préférée dans la distribution des dignités ecclésiastiques, pour deux raisons : la premiere, parce que plusieurs des grands bénéfices proviennent des biens de l'ordre de la noblesse ; la seconde, parce que les grands bénéfices donnant autorité aux évêques dans les villes de leurs diocèses, il est extrêmement important pour la sûreté du royaume, que les rois choisissent ceux dont la fidélité leur est connue, & dont les talens s'étendent, non seulement aux choses de la religion, mais encore au maintien de la paix & de l'ordre public : *interest*, dit Gaguin, *reges nosse qui majores maximè ecclesias administrant, quarum ipsi tutores sunt.* Les Romains pensoient de même sur leurs augures : *ne ars tanta*, dit Cicéron, *propter tenuitatem hominum, à religionis autoritate abduceretur ad mercedem.* Que conclure de tout cela ? sinon que le concordat n'est pas d'une si dangereuse conséquence qu'on se l'imagina lorsqu'il fut publié. Les annates accordées aux papes ont pu & dû indisposer les esprits ; j'en conviens : (quoique les papes en eussent joui

REMARQUES PARTICULIERES.

depuis près de deux siecles, & que c'est une foible compensation des droits qu'ils se sont arrogés, & auxquels ils renonçoient, tels que les mandats, les réserves, les expectatives, la prévention, la vacance *in curia*, *&c.*) mais si, dans la situation actuelle des affaires, nos rois ne pouvoient recouvrer le droit de collation qu'à ce prix, toute la question se réduira à savoir quel est le plus inconvénient pour le royaume, qu'il en coûte quelque argent dont la cour de Rome profite, ou que le roi soit privé d'un droit qui affermit véritablement son pouvoir, & qui met l'état à l'abri des troubles & des factions que les élections ont tant de fois excitées, & qu'elles exciteroient bien davantage dans des tems où la religion se trouveroit divisée par des opinions différentes : or, je pense que chaque forme de gouvernement ayant ses principes, celui par lequel subsiste un état monarchique, est que tout doit y concourir à la réunion de l'autorité dans une seule personne : l'état actuel de cette jurisprudence est l'édit de François I. de 1526. confirmé par Henri II. qui donne l'attribution au grand conseil. (*V.* l'histoire du Droit public ecclésiastique françois, 1737.)

Je voudrois avant de finir, dire encore un mot des croisades, dont j'ai déja tant parlé dans le cours de cet ouvrage : elles ne servirent pas peu à nos rois à se défaire de ces tyrans importuns, qui allerent porter au loin leur inquiétude, & laisserent l'état en repos. Mais, indépendamment de l'utilité que nos rois en retirent, il y a, ce me semble, du profit à les envisager en elles-mêmes, pour connoître les mœurs & la maniere de penser de ce tems-là.

Je ne parle pas du motif des croisades, que l'on ne sauroit assez respecter, mais dont l'exécution fut aussi mal concertée, parce qu'elle étoit peut-être impossible, que l'objet en étoit religieux & saint. Je dis seulement que nous trou-

REMARQUES PARTICULIERES.

vons dans les croisades une belle occasion de considérer les erreurs de l'esprit humain : rien n'est plus curieux, & rien n'est ensemble plus instructif que de voir comme tout devient passion dans les hommes ; & comme, jusqu'aux choses les plus saintes, ils savent tout tourner au profit de ces mêmes passions. Il s'en faut bien que la religion ait toujours été aussi épurée qu'elle l'est aujourd'hui ; la philosophie, que l'on soupçonne quelquefois, avec raison, de ne lui être pas favorable, quand elle entre dans des têtes mal disposées, lui sert merveilleusement, quand on ne l'emploie qu'à tirer des conséquences de principes qui ne sont pas de son ressort ; c'est ce qu'il est aisé d'appercevoir dans l'histoire de la religion : on voit dans des tems d'ignorance, c'est-à-dire, dans des tems où on ne raisonnoit point, une superstition grossiere regner à la place de ce culte d'esprit & de vérité qu'elle a établi. La religion chrétienne étoit devenue depuis le onzieme siecle un prétexte à toutes sortes d'abus & de crimes, & les Chrétiens des especes d'idolâtres, qui honoroient le vrai Dieu comme on honoroit autrefois les fausses divinités. La correction des mœurs & le sacrifice des passions n'entroient pour rien dans le culte que l'on rendoit, &, comme dans le paganisme, on croyoit avoir satisfait à tout après avoir rempli les exercices extérieurs de la religion. Ce n'est que depuis que l'on s'est mis à raisonner, que l'on a reconnu que les pratiques de religion ne sont rien sans la soumission de l'esprit & du cœur ; & ce progrès qu'a fait le raisonnement est si sensible, que même encore aujourd'hui il est aisé d'appercevoir la différence qu'il y a entre les peuples chrétiens, chez qui la philosophie a moins gagné, & ceux qui se sont mis à raisonner. En France, par exemple, il n'est pas douteux que la religion est plus connue que par-tout ailleurs, & que la superstition en est bannie ; les

REMARQUES PARTICULIERES.

mœurs n'y sont peut-être pas meilleures ; mais on sait que l'on fait mal, & on n'y est plus dans l'erreur de croire que les actes publics de religion puissent payer pour les crimes, & que Dieu passe les uns en faveur des autres. Ce n'est pas que la philosophie, par l'abus que l'on en a fait, ne soit coupable de bien de maux : je dis seulement que dès qu'une fois la philosophie s'est soumise à la religion, la religion en est plus pure & plus éclairée. On n'auroit pas beau jeu aujourd'hui à nous venir proposer les croisades, & l'on ne persuaderoit pas à des nations entieres, que le signe de la croix mis sur la manche, & des voyages ou des guerres entreprises pour visiter la terre sainte ou pour la délivrer, missent en droit de satisfaire à toutes ses passions.

C'est ce qu'on croyoit lorsque commencerent les croisades. (M. l'abbé Fleuri, sixieme discours sur l'Hist. ecclésiast.) Les moines ennuyés de leurs cellules les quittoient; les femmes lasses de leurs maris suivoient leurs amans ; les seigneurs chargés de dettes vendoient les terres qui y étoient engagées, & tous partoient pour la terre sainte, dans la sécurité d'y trouver le pardon de leurs péchés. Ce devoit être un spectacle assez singulier, de voir partir un tas d'hommes & de femmes perdus de crimes, parmi lesquels le vrai christianisme étoit aussi rare que la vertu, qui étoient dans la bonne foi de croire qu'ils combattoient pour la gloire de Dieu, & qui, chemin faisant, s'abandonnoient aux plus grands excès, qui laissoient sur les lieux de leur passage les traces scandaleuses de leurs dissolutions & de leurs brigandages, ou qui emportoient dans leur cœur le souvenir criminel des maîtresses qu'ils avoient laissées dans leur pays. Un poëte du tems (*Voyez* Fauchet, poëtes Franç. L. 2. ch. 17.) décrivit l'histoire du châtelain de Couci, qui partit pour la croisade, passionnément amoureux de la femme

REMARQUES PARTICULIERES.

d'un gentilhomme son voisin; c'est-à-dire, emportant l'adultere dans le cœur, & mourant dans le voyage, chargea un de ses amis d'embaumer son cœur, & le porter à sa dame, comme il fit : n'étoit-ce pas là de dignes fruits de pénitence ? Voilà comme on abuse de tout, & comme une entreprise sainte & respectable par son objet, devint un spectacle ridicule & scandaleux.

J'ajouterai un mot à ce sujet, qui, quoique hors de la matiere, sert à faire connoître quelle forme la religion avoit prise dans l'esprit des gens de guerre. « La Hire allant pour » faire lever le siege de Montargis, il trouva un chapelain » auquel il dit qu'il lui donnât hâtivement l'absolution; & » le chapelain lui dit qu'il confessât ses péchés : la Hire lui » dit qu'il n'auroit pas le loisir, car il falloit promptement » frapper sur l'ennemi, & qu'il avoit fait ce que gens de » guerre ont accoutumé de faire, sur quoi le chapelain lui » bailla l'absolution telle quelle; & lors la Hire fit sa priere » à Dieu, en disant en son gascon, les mains jointes : » Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire » autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi s'il étoit » Dieu, & tu fusses la Hire; & il cuidoit, ajoute l'historien, très bien prier & dire. »

Nous finirons ces remarques par deux articles curieux, qui sont l'affranchissement des serfs & l'établissement des communes.

Par rapport aux serfs, il paroît 1°. que les Francs n'ont point fait de nouveaux esclaves dans les Gaules. 2°. Que ces esclaves portoient les armes. 3°. Que les seigneurs en avoient la véritable propriété.

Bien loin que les Francs eussent faits de nouveaux esclaves dans les Gaules, il paroît au contraire que la maniere qu'ils introduisirent de traiter les serfs, étoit moins dure pour

REMARQUES PARTICULIERES.

eux & plus utiles pour leurs maîtres. « Les Germains, dit » Tacite, ne tiennent pas leurs esclaves, comme nous, dans » leurs maisons, pour les y faire travailler chacun à une » certaine tâche ; au contraire, ils assignent à chaque es» clave son manoir particulier, dans lequel il vit en pere » de famille : toute la servitude que le maître impose à l'es» clave, c'est de l'obliger à lui payer une redevance qui » consiste en grains, en bétail & en peaux, ou en étoffes. » On voit par-là que la condition de ces serfs ressemble plus à celle de nos fermiers qu'à la condition des esclaves. Ces Germains ou Francs passerent dans les Gaules, & y porterent ces usages, que les Romains des Gaules n'avoient garde de ne pas imiter.

La condition des serfs y étoit bien différente. Le droit des seigneurs étoit tel, que tout leur en appartenoit. Si les serfs se marioient avec des femmes esclaves d'un autre seigneur, les enfans nés de ce mariage se partageoient entre les maîtres, comme auroit pu se faire le partage des bestiaux. Il y a plus, c'est que quelque respect que l'on eût alors pour les choses ecclésiastiques, un esclave ne pouvoit prendre d'engagement dans l'église sans le congé exprès de son seigneur. (Capit. L. 1. Art. 24. 28. 80. 113.)

Il y avoit donc dans notre France deux especes de serfs, ceux des Francs & ceux des Gaulois.

Mais tous alloient à la guerre, quoi qu'en ait pu dire M. de Boullainvilliers, qui, par un systême chimérique, a exclu tous les serfs du service des armes, & rendoit par-là plus de la moitié de la nation inutile à son prince & à l'état : « lorsque le Romain & le Barbare seront mandés pour » quelques expéditions, ils seront obligés d'amener au camp » avec eux la 10me. partie de leurs serfs, & de les y amener » bien armés, (loi des Visigots.) » Ces mêmes serfs étoient

REMARQUES PARTICULIERES.

aussi reçus pour combattre en champs clos, ainsi que cela se voit dans les chartres octroyées pour ce sujet par le roi Louis-le-Gros à l'église de chartres, & à l'abbaye de Saint-Maur des Fossés.

Par rapport aux affranchissemens, quoique le regne de Louis-le-Gros en soit la véritable époque, l'édit postérieur rendu à ce sujet par Louis Hutin, nous a paru si beau que nous l'avons choisi pour en donner l'idée. « Louis, par la » grace de Dieu, roi de France & de Navarre, à nos amés » & féaux.... comme selon le droit de nature, chacun » doit naître franc... Nous, considérant que notre royau- » me est dit & nommé le royaume des Francs, & voulant » que la chose en vérité soit accordante au nom... par dé- » libération de notre grand conseil, avons ordonné & or- » donnons que généralement par tout notre royaume.... » franchise soit donnée à bonnes & convenables conditions; » & pour ce que les autres seigneurs qui ont hommes de » corps, prennent exemple à nous de eux ramener à fran- » chise, &c. Donné à Paris le tiers jour de juillet, l'an » de grace 1315. »

Telle fut donc la jurisprudence du royaume. Le roi commença par affranchir ses serfs, pour en donner l'exemple aux autres seigneurs; mais de tels exemples deviennent des loix quand l'autorité s'affermit. « Il y avoit, dit Bouchel, lettre » A. affranchissement, quelques habitans du pays de Charo- » lois ou autres pays de Bourgogne, qui étoient sujets d'une » dame, & lui étoient serfs & main-mortes: ces habi- » tans prennent du roi lettres d'affranchissement, moyen- » nant finance qu'ils payent: la dame *quæ patrona erat*, » s'oppose, & dit que, *invitâ patronâ manumissio concedi* » *non potuit à principe*. Par arrêt prononcé en robbes rou- » ges par M. le président Seguier, le vendredi premier jour

REMARQUES PARTICULIERES.

» de juin 1571. fut dit que l'affranchissement tiendroit & » sortiroit effet, en payant par lesdits sujets l'indemnité à la » dame. » Ce qu'il faut remarquer, c'est que, quoique les serfs d'un seigneur obtinssent la liberté du roi, lorsque le roi les avoit affranchis, & que le seigneur fût tenu de confirmer cet affranchissement, il n'en étoit pas de même du serf que le seigneur avoit affranchi ; il falloit le consentement du roi ou du seigneur supérieur, par la raison que ç'auroit été diminuer sa mouvance, faute de quoi le serf affranchi passoit dans la puissance du roi ou du seigneur suzerain. (*Brussel.*)

A dire vrai, il ne faut pas se faire une si grande idée de l'avantage que ces serfs tiroient de l'affranchissement, surtout dans les derniers tems : la servitude étoit alors si peu impérieuse, que même les hommes libres se choisissoient des seigneurs, quand ils n'étoient pas assez riches pour en être les vassaux, afin d'appartenir à quelqu'un, & de n'être pas un homme *sans aveu.* Louis Hutin prévoyant le cas où un esclave ne voudroit pas être affranchi, (*du Cange.*) ordonna aux commissaires nommés d'en tirer une somme en forme de subside.

Venons aux communes. Nos auteurs, dit Brussel, conviennent que Louis-le-Gros est le premier de nos rois qui ait accordé des communes aux villes, quoiqu'il paroisse quelques traces de privileges semblables, accordés par les rois de la seconde race, & que même auparavant les Gaulois en eussent joui du tems des Romains : il le fit dans la vue d'appaiser par-là les séditions qui pour lors étoient très-fréquentes, & sur-tout pour mettre les habitans de ces villes, en les unissant ainsi d'intérêt entr'eux, en état de se maintenir contre les grands seigneurs ; aussi les communes ne furent établies par le roi que dans ses domaines & non dans les

REMARQUES PARTICULIERES.

villes des hauts seigneurs, si ce n'est dans Soissons, dont le comte n'étoit pas assez puissant pour s'y opposer.

Ces privileges étoient des chartes *communes* qui donnoient aux villes, & quelquefois même aux bourgades, le droit d'avoir un sénat, ou une assemblée composée de principaux citoyens nommés & choisis par leurs concitoyens, qui veillât aux intérêts communs, levât les revenus de la ville, imposât les tailles extraordinaires, rendît ou fît rendre la justice à ses compatriotes, & qui tînt encore sur pied une milice réglée où tous les habitans seroient enrôlés.

Quoique, par ce droit de communes, il semble que nos rois s'exposassent à rendre les cités trop puissantes, ils remédioient par-là à un mal plus pressant encore. Il étoit question d'arrêter les entreprises des seigneurs; & les rois ne le pouvoient faire, dans un tems où il n'y avoit point de troupes réglées, qu'en leur opposant des forces de proche en proche : aussi dès que les seigneurs furent réduits, nos rois se tournerent bientôt sur ces villes qu'ils avoient rendu quasi indépendantes, & leur reprirent pied à pied tous les privileges qu'ils leur avoient accordés; c'est ce qui se voit par la fameuse ordonnance de Moulins, rendue par les soins du chancelier de l'Hôpital, où le roi, par l'article LXXI. ôte la connoissance civile des affaires entre les parties, aux maires, échevins, consuls, capitouls & administrateurs des corps de ville, ce qui les dépouilloit de leur plus beau droit.

Les hauts seigneurs, singes de la royauté, n'avoient pas tardé à établir des communes dans les villes de leurs seigneuries, afin de défendre leurs vassaux comme le roi avoit voulu défendre ses sujets. Nous voyons une concession faite par le comte de Champagne & de Brie en 1179. aux habitans de la ville de Meaux; mais on juge aisément que les rois qui priverent de ces privileges les villes de leur domaine,

REMARQUES PARTICULIERES

ne ménagerent pas davantage les villes des seigneurs particuliers.

Toutes ces matieres peuvent paroître à présent assez indifférentes. Les choses ont si fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui du royaume de France à l'Empire, qu'il y en a eu des deux premieres races à la troisieme, & qu'il y a encore plus loin de Hugues-Capet à nous pour la forme du gouvernement, qu'il n'y en avoit de Clovis à Hugues-Capet. Cependant, il faut convenir que tout homme qui sera curieux de remonter à la source de nos loix ou de nos usages, ou qui voudra se former une idée générale de notre histoire, aimera à repasser sur ces tems éloignés, comme on aime à voir d'anciennes tapisseries, qui nous rappellent les modes & les coutumes de nos peres.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

CETTE table renvoie aux années & non pas aux pages ; on n'y a pas compris les noms qui sont dans les colonnes, parce qu'ils sont aisés à trouver sans ce secours, lorsqu'il y a cependant des faits compris dans les colonnes, alors on renvoie à la page. Comme au mot *scrutin*, on met *pag.* 351. on renvoie pareillement aux remarques qui terminent les trois races, pour les faits qui y sont contenus. Ainsi au mot *Monarchie*, je renvoie à la page 46. & au mot *Terres Saliques*, à la pag. 117. Quand deux chiffres sont séparés par une barre-, on y doit comprendre tous les chiffres qui sont entre deux, 1580-84. il faudra chercher à 80 81 82 83 84. Lorsque les chiffres sont sous le même siecle, je ne répéte point les premiers chiffres ; ainsi quand j'ai dit 1600. je continue 01 02 03. ce qui veut dire, 1601 1602 1603. On a presque toujours renvoyé au regne de chaque roi, en marquant son nom : par exemple, *charlemagne*, on dit, *voyez à son regne*, sans quoi, si l'on avoit voulu rappeller dans une table toutes les actions de chaque roi, ç'auroit été répéter l'Abrégé même : mais, comme ordinairement les actions remarquables ont pour objet une bataille, un siege, un traité, une ordonnance, &c. on retrouvera tous ces faits sous chacun de ces articles.

AB

ABares 787 96.

Abbeville 992 1658, *page* 131.

Abderame 732 814.

Abdication, amédée 1439, charles IV 1634, christine 1654, alphonse VI 1667, casimir 1669.

Abeilles d'or, origine des fleurs de lys, 1655.

Abélard 1140.

Abjuration, le roi de navarre, le prince de condé 1572, henri IV 1593, M. de turenne 1668, mademoiselle de duras 1679.

Absolution, pepin 75?, lothaire 867, louis-le-gros 1103, philippe-le-bel 1304, le prince de condé 1561, henri IV 1595, *voyez* Excommunication, Censures, &c.

Abus, *voyez* Appel.

AC

Academie, charlemagne 789, françoise 1635 72, des inscriptions 1663 1713, des sciences 1666 1713, d'architect. 1671, de peinture & sculpture 1663 92, soissons 1674, nîmes 1682, angers 1686, jeux floraux 1694, lyon 1710, bordeaux 1713.

AC

Acheinhein 1675.
Acis & Galatée 1686.
Açores, les, 1582.
Acre 1191 1329. p. 133.
Acte de navigation 1660.
Actes publics 628 1179 1360 1539 60 79 1629.

AD

Adalberon, p. 130.
Adalgise 776 77.
Adaloalde 605.
Adam, abbé, p. 123.
Adda 1701.
Adelbert 992 1001.
Adéle, mere de charles-le-bon 1127, mere d'étienne 1135, femme de richard. p. 143.
Adelstan 922.
Adige 1701.
Administration, sous charles VI 1391, sous charles IX 1560. *voyez* Finances, Justice, Minorité, Régence.
Adolphe de nassau 1296, Gustave 1611 26 27 30-32 77.
Adoption 1154.
Adrets, baron des, 1686.
Adrien I 774-76, II 867, VI 1521 22, pierre 1628.
Adultere 1313, p. 125.

Æ

Æneas Sylvius 1439.
Ærarchia, p. 57.

AF

Affranchissement 1135 1225 52 70 1316. p. 979, &c.
Afrique 534 1026 1269 1534 36 1664.

AG

Agde 506 1710.
Agenois 1258 1638. p. 950.
Agent de France 1534.
Agnanie 1242 1303.
Agnès, sorel, 1445. p. 375.
Agousta 1675 76.

AG

Agramont 1645.

AI

Aides, cours des, 1355 1477 1631 les, 1364. p. 911.
Aidie, odet d', 1469. de ribérac 1578.
Aignadel 1509.
Aigues-Mortes 1269 1538.
Aiguillon 1634 38.
Aillé, d', 1534.
Alli, d', 1567.
Aimoin, p. 177.
Ajournement d'édouard 1242, de robert d'artois 1331, de jean IV 1341, de charles 1537, de molé 1632.
Aire 1641 76 78 1710.
Aisne, l', riviere, 493.
Aix 1501 45 90 1646. la chapelle 796 800 805 814 75 988 1668 72 77 85.

AL

Alain le Grand 877, chartier 1436.
Alais, ville, 1629. comte d', 1156 1649.
Alaric 507 11 1186.
Albani 1700.
Albanie 1517.
Albe, duc de, 1512 42 57 65 67 78 1661, royale 1686.
Albergotti 1702 06 10 12.
Albéric, p. 155.
Albermale, d', 1666 1712.
Albéroni 1708.
Albert, empereur 1296, II 920 1500, de brandebourg 1525 51, archiduc 1596-98 1600. *voyez* Luines, Chaulnes.
Albi, albigeois 562 1206 22 25 26 58. baronne d', 1645, archev. 1676.
Albion 497.
Alboin 568.
Albret, jean d', 1252 1512 16,

henri 1521 50, jeanne 1252 1527 48 50 69 7[illegible], duché 1642 51, maréchal d', 1650 78, marquis d', 1678.
Albuquerque 1705.
Alcantara 1706.
Alciat 1574.
[illegible]cira 1707.
Al[illegible]i 1708.
Alcon[illegible]el 1709.
Alcuin 789.
A[illegible]gre, d', Yves 1512, mar[illegible]uis d', 1703.
[illegible]lençon, pierre comte d', 1329, charles 1344, jean 1415, rené duc d', 1440 57 74 88. M. d', 1523 27, marguerite 1525 34, françois duc d', 1574-76 78 83 84.
Alet, évêque d', 1673.
Aleus, francs, 817. p. 126.
Alexandre, le Grand 636 1189 1535. papes, III 992 1156 71. IV [illegible] V 1408. VI 1493-95 98 1503. VII 1389 1648 57 62. VIII 1662 90 91 93. évêque de jérusalem 892.
Alexandrie 636 1215, de la paille 1657.
Al[illegible]is, voyez Comnene.
[illegible]r, Algérien 1541 47 1665 70 82-84 88 89.
Alicante 1691 1706 08 09.
Aliénation 1275. p. 777 779. voyez Domaine.
Aligre, d', 1624 61 67 72.
Alincourt 1589 94.
Alix, femme de pierre de dreux 1116, fille de louis-le-jeune 1171 86 89, reine de chipre 1226, de bretagne 173, petite fille de louis-le-gros, page 173.
Allemagne, Allemands, tolbiac 496, défaits par pepin 743, flotte 1149, charlemagne 778; fréderic 1189, indépendance de la couronne impériale 1336, clergé 1447, imprimerie 1457 74, lansquenets 1497, en champagne 1523, bataille de mulberg 1547, henri II 1552, l'amiral 1570, calendrier 1582, en bourgogne 1587, projet de henri IV 1610, pacification d'ulm 1620, guerre 1621, paix de lubec 1629, gustave adolphe 1631 33, valstein 1634, guerre 1636 41, ratisbonne 1942, turenne 1644-46 74, ligue du rhin 1658, louis XIV 1689, hanovre 1692, monseigneur 1693, paix 1711, berthe, page 57.
Allemanie 830.
Alliance avec le nord 1542, les suisses 1549 82 1602 63 1715. les hollandois 1627, la suède 1633, triple 1668, contre la france 1689 1701 03, du roi de portugal, de la france & de l'espagne 1701.
Almanza 1707.
Alost 1667 82 1706.
Alpaïde 714.
Alpes 1713.
Alphonse, roi de castille 1154. IX 1206 73 74 83, roi d'arragon 1285, comte de barcelone 1179, comte de toulouse 1226 1331, comte de portugal 1088, VI 1667. p. 183. roi de naples 1493-95, comte de poitiers 1226 38 45 49 70. p. 957. XI 1516.
Alsace 612 1634 43 48 59 61 74 75 80 1709, gérard d', 1056, thieri d', 1127, partage de carloman. p. 57.

AL

Altena, traité d', 1689.
Alt-Raenstaldt 1706.
Altheneim 1675.
Altesse, titre d', 1644 98 1702.
Altoviti. p. 551.
Alviane 1509.

AM

Amalaric 531.
Amauri 1223.
Ambassades, Ambassadeurs, Envoyés, Agens, 1433 35 1534 42 58 63 75 98 1602 23 61 62 83-85 87 89 98 99 1715.
Ambassadrisse 1645.
Amberg 1703.
Amblimont 1674.
Amboise, ville, 1560 1624, p. 415. chaumont d', 1419, marguerite 1488, charles d', 1500, georges, cardinal d', 1500 03 05 08. p. 433. bussi d', 1579, jacques d', recteur 1594.
Amédée *voyez* Savoie.
Amée VIII. p. 319.
Amérique 1492 1623 28 76 83.
Amfreville d', 1684.
Amiens 1329 1419 70 75 1597 1625 46.
Amiral, Amirauté 1336 80 1570 72 1627 46 69 95. *voyez* Coligni.
Amnistie 1652.
Amortissement 1275 1328.
Amsterdam 1672.
Amyot, p. 518 519.

AN

Anabaptistes *1536.*
Anaclet, pape 1130.
Anastase, empereur 508.
Ancre, maréchal d', 1612 16 17 20.
Andelot d', *franç.* 1562, charles 1590.

AN

Andely 1562.
Andolo d', 1204.
Andouins, corisande d'; 1587 93.
André, roi de hongrie 1344 82.
Andronic 1324.
Anet 1566 1686.
Angeli, S. jean d', 1588.
Angennes, Cl. d', 1593.
Angers, ville, 1047 16[illegible] 1920 52, nicolas d', 110[illegible]. *voyez* Anjou.
Angevins, rois; surnommés Plantagenets 1485.
Angleterre, Anglois, isle d'albion 497, peuples barbares 807; guillaume-le-bâtard 1062 67 1148, loix 1067, robert 1092, henri I 1100 13 16 20, flotte 1149, henri II 1156 61 67 69 71 72 80 86 89, jean-sans-terre 1200 06 14 15, henri III 2223 26 52 58 73, édouard I 1192 1305 24, édouard II 1324, édouard III 1336 41 44 47 50 55 58-60 71 76 80, jean 1364, richard II 1376 80 83 86 94 97, henri IV 1410, henri V 1415 19 22, henri VI 1422 23 28 30 35 3[illegible] 48 51 57 70, édouard IV 2470 75 77 85, richard III 1485, henri VII 1475 85 1502, henri VIII 1513 18 34 41 44-47, marie 1553 54, élisabeth 1558 63 64 81 88 96 1603, jacques I 1603 25, changement de religion 1603, charles I 1616 27 29 33 39 40 44 49 53 54, cromwel 1654 57 58 60, charles II 1654 60 62 64 66 68 70 72 74 77 78, jacques II 1677 88 96 1701 78, guillaume III

AN

1688-90 92 93 96 97 99 1700, anne 1703 13, jacques III 1713. *Voyez* les rois à leurs noms.
Anglo-Saxons 1215.
Angorie 1394.
Angoulême, ville, 508 1352 1441 1515 34 1619, isabelle d', 1200, gui de lusignan, comte d', 1302, jean, comte d', 1407, pere de françois I 1484 88, françois I, comte d', 1477 1510 514, louise, duchesse d', 1515 21-24 26 28 29 31 35 47 49, duc de nargonne 1589 1602 27.
Angoumois 585 1441.
Anguien, ville, 1706, françois comte d', 1543 44 46 57, louis duc d', 1640 43 46. *voyez* Condé, mademoiselle d', 1710.
Anhalt, cath. alexiewna d', 1711.
Anien 511.
Anjorant 1580.
Anjou, comtes d', 877. province & maison d', 1026 92 1103 1200 25 55 85 96 1493 94 1576, geoffroi, grand sénéchal d', 978, plantagenêts 1116 35, henri 1150 54, charles 1245 55 70 82 83 85 92, louis 1255 58 1344 71 78 80-82, louis II 1389 1415 93, louis III roi de sicile 1428 31, rené 1419 31 76 80, marguerite 1457 62 71, jean 1464, Iolande 1476, charles, comte du maine 1480, ferdinand 1493, françois, duc d'aumale 1548, henri III 1567 69-71 73, françois d'alençon 1476-78 80 84, monsieur, frere de louis XIV 1640, philipe V

AN

1683 1700. louis XV 1712.
Annales de S. bertin 879.
Annales Victoriani. *p.* 199.
Annates 1438. *voyez* Bénéfices, Expectatives, Réserves, &c. *p.* 974 975.
Anne, femme de henri I 1060. *voyez* de beaujeu, comnene 1148, d'autriche 1612 28 39 43 45 46 48-52 58 66 98. *p.* 519. *voyez* Bretagne, sœur de vencesias 1394, de joradislas *p.* 153. reine d'angleterre, 1673 1701 02 06 11 12 14, de pologne 1575, marie 1684.
Anneau 1120.
Annebaut 1545.
Année, Epoque, 743 1560 64 1700.
Annoblissement 840 1270 1313. 1579 1600 94. *voyez* Noblesse, Roturiers, Serfs, Affranchissement.
Annonciades, *p.* 429.
Anséatiques, villes, 1238.
Anselme, le pere, 840.
Ansgarde 879. *p.* 97.
Antilles 1628.
Antin, d', 1663 1708 11.
Antioche, prince d', 1150, patriarche d', 1215.
Antipapes 1439.
Antonins. *p.* 960.
Antragues 1578 99 1605.
Anvers 1583 1645 1703 06 15.

AP

Apôtres, sort des, 506 789, canons 506, fêtes des, *p.* 121.
Appannages 628 1200 25 83 1313 61 1466 68 1576. *p.* 333 954 967.
Appel 922 1135 40 1245 1303 1527. *p.* 947. &c. comme d'abus 1329 1560 85 1673 89 95.

AP

Appenzel 1305.
Apremont, marie-louise d', 1675.

AQ

Aqueduc 1613 86.
Aquila 1490.
Aquilée 1703.
Aquilles, onufre 1645.
Aquitaine 585 628 30 719 1283 85 1329, hommage 1278 80 85, eudes, duc d', 731 32 34 36 39 44 58 67, pepin 814 17 35 40 42 45 53, louis 854, carloman 879, guillaume 910, henri 1150 80. *pag.* 949.

AR

Arablai, d', 1316.
Arbacius 996.
Arbalestriers 1600.
Arbitre* 1258.
Arbrissel, d', *voyez* Robert.
Arc, *p.* 123.
Archambaud 646 54 996.
Archange, capucin, 1605.
Archers, francs, 1480 1532.
Archevêchés 1622 74 95.
Archiduc, maximilien 1486, philippe 1495 1504, charles 1505, mathias 1578, albert 1597 1608, léopold 1642 48 50 54, charles 1700 01 03 05 06 09 10.
Archiduché 1477.
Archiducheffe 1714.
Architecte, premier 1665.
Architecture 1180 1671.
Arcis, rue des, 508.
Arck, jeanne d', 1428 30 31 54.
Arcos 1647.
Arcueil 1613.
Ardres 1520 96 1757.
Aregonde 562.
Argenlieu, d', 1663.
Argenson, d', 1697. ministre 1600 43. *p.* 966.
Argent, or 628 51 840 1321 1521 51 1669 89. *p.* 264.
Argenterie 1689.
Argentina 636.
Ar[illegible]oïa 1273.
Arianisme 500 511 65 85 822.
Aristote 1206 1380.
Arles 508 70 879 1056 1245 58. *p.* 87. constance d', *p.* 143.
Arleux 1645 1711.
Arley 1587.
Armagnac 630, comtes 1285 1410 15 51, louis 1369, jean 1470 77 84. *p.* 303. charles 1473, jacques 1477 84, louis 1501 03, lorraine 1550, cardinal 1574.
Armées, 1214 1532, commandement 1627 39 72.
Armenonville, d', 1701.
Armentieres 1645 47 67 68.
Armes, *p.* 978. &c. sergent d', 1215, à feu 1336, profession des 1600. *pag.* 123. hommes d', 1600.
Arminiens 1619.
Arminius 772.
Armoiries 1149 1380 1483 1655. *p.* [illegible]
Armoriques 497 591 1230. *p.* 46.
Arnai-le-duc 1570.
Arnauld, ant. 1594, évêque d'angers 1657, de corbie *p.* 351.
Arneim 1672.
Arnolphe 996.
Arnould, fils de louis-le-débonnaire 840, bâtard de carloman 877, empereur 888 98, comte de flandres 942 65, archevêque de reims 988 96, duc de gueldres 1473.
Arondel 1628.

AR

Arpajon, duchesse d' 1680, marquis d' 1711.
Arpin 1100.
Arques, guillaume d' 1642, combat d' 1589.
Arquien, d' 1696.
Arragon, royaume 827 1258 82 85 92 1711, sanche 1311, jacques 1344, jean 1252 1454 62 1503. 16 21, cathérine 1529 34, amiral 1636.
Arras, paix d' 1435 63, ville 1477 93 1712, traité 1482 83; prise d' 1640, levée du siege d' 1654 voyez Artois.
Arraw, traité d' 1712.
Arrêts, droit de siéger avec les pairs 1225, seigneur de vernon 1255, appanage 1283, regis-tres 1313, loi salique 1316 1317, exclut les évêques du parlement 1319, duc de bré-tagne 1371, duel 1386, char-les VII 1420, luxe 1422, prévôt de paris 1501, brion 1540, poyet 1541, condé 1560, tanquerel 1561, saint barthelemy 1572, signature des parties 1579, charles de la trimouille 1588 96, contre henri IV 1589, contre les jé-suites 1594, contre guil. rose 1598, brevaire 1602, régence 1610 43, santarel 1626, casse 1632, mariage de gaston 1634, aiguillon 1638, de thou 1642, troubles 1648, du conseil 1692, ordre du saint esprit de montp. 1700, prisonniers pour dettes 1702, primatie de lyon 1702, doyen du conseil 1704, cardi-nal de bouillon 1710, grands officiers *pag.* 225 961.
Ars, louis d' 1512, baron d' 1713.

AR

Arsenal 1587 88.
Artagnan 1709, d' 1666.
Artaud 936.
Artevelle, d' 1336 82.
Artillerie 1495 1525 1600 69 94.
Artisan 1269.
Artois, province 1192 1215 25 1415 77 82 86 99 1529 1642 59 *p.* 957, comte-pairie 1296, robert II 1283 85 1302, ma-hault 1302 *p.* 287, philippe 1302, robert III 1316 28 31, comté 1384 *voyez* Arras, états 1123.
Arts, les 1180 *voyez* Lettres.
Arrus 1200 15.

AS

Ascension *p.* 121.
Asfeld, d' 1688 89 1707-09 14 15.
Asiles 1515.
Assassins, prince des 1215.
Assemblées, parlemens 615 51 767 79, charlemagne 805 13 40, de strasbourg 842, de com-piegne 888, à tribur 1056, de vormes 1103, de montpel-lier 1275, domaine 1275, loi salique 1316, bénéfices 1397, notables 1558 95 1617 26, fontainebleau 1560 74, sens 1612, de mantes 1640, du clergé 1650, les quatre articles 1682 *voyez* Conciles.
Assises, de jérusalem 1067, grandes, générales 635 1135 *p.* 946 947 950.
Associations 813 17 954 1127 1576.
Ast 1529 1615 43.
Astolphe 568 753 56.
Astorga, marquis d' 1556.
Astrologie judiciaire 1559 *pag.* 333 973.
Astronomie 789 840.

AS

Aſtuties p. 39.

AT

Ath 1667 68 97 1701 06.
Athalie p. 942.
Athanagilde 565 68.
Athènes 1567.
Atour, dame d' 1680.
Attigni 822.

AU

Avarai, d' 1707.
Avaux, d' 1644 47 75 98.
Aubenton 1650.
Aubigni, d' 1495 99 1501 02.
Aubriot 1369.
Aubuſſon 1565.
Audflede 500.
Audigier 511.
Audouere 584.
Avein 1635.
Avenelle 1560.
Avénement, joyeux 1274.
Avenes, les d' 1258, jean d' 1296, ville 1659.
Avenir, prédit 506 1439.
Ayersberg, comte d' 1700.
Auguſte, titre d' 508, empereur 511 1186 1215 1553, ſiecle 1663 1715 *voyez* Saxe.
Auguſtin 1255.
Auguſtule 800 1186.
Avignon 570 1225 1305 29 48 52 76 79 89 1617 62 88 90 p. 265.
Aulneau 1587.
Aumale, ville 1592, marquis d', 1548 89 p. 401, chevalier d' 1591, mademoiſelle d' 1667.
Aumont, jean d' 1589 92 95, ant. 1644 65 67, duc 1669.
Aunix 1223 1635 *voyez* la Rochelle.
Avocats généraux 1589 1629 90 p. 323 555, au conſeil 1643.
Avoués 1092 1135 48.

AU

Aurai 1364.
Autriſalbert, jean 1546.
Ausbourg ; ville 1632 46 48 1703 ; confeſſion d' 1530, ligue d' 1687 88.
Auſtraſie 576 93 96 98 612 13 22 25 32 44 54 56 70 73 78 88 715 42 46 p. 37.
Auſtregilde 593.
Autorité royale p. 160 73 946.
Autriche, pays 796 1657 1711, marquiſat 1156, premiere maiſon 1226, deuxieme maiſon 1273 82 96 1305 1477 1516 55 98 1617 20 27 33 87, reine-mere d'eſpagne 1694 98, duc d' 1475, léopold 1191 93, rodolphe 1226 73 82, albert I 1282 98 1305, frédéric duc d' 1322, frédéric III 1477 *voyez* Maximilien, charles-quint 1505 *voyez* Charles, marguerite, fille de maximilien 1503 08 29 30 56 p. 415, marie 1552 56, marguérite, fille naturelle de charles V 1565, eliſabeth 1570, jean 1571 780 *voyez* Anne, eléonore-marie 1675, jean 1647 56 58 71 79 1712, marie-thérèſe 920 1656 59 60 [illegible] 83 98 p. 705.
Autun 511 613 70 936.
Auvergne 534 1215 38 1355 1665, madel. de la tour 1517, henri de la tour d' 1591, guillaume 910, dauphiné d' 1589, comte d' 1602 05 16.
Auxerre 1358 1410 23 28.

AY

Ayetonne 1634.

AZ

Azincourt 1415.
Azoph 1711.

B A

BAcon 1336 1509.
Badajos 1658 1705.
Bade, prince louis de 1688 88 91 93 97 1702-05 07, traité de 1714.
Baden 1714.
Bahus 1678.
Bai, marquis de 1706 07 09 10.
Baïf p. 943.
Bajazet, I 1394, II 1495.
Bailliage, Baillis 822 92 1135 1498 1560 1684 p. 947 950 &c.
Bailleul, jean 1292 1324, ville 1678.
Balafré, le 1575.
Balagni 1588 94 95.
Balaguier 1644 50 1711.
Baldéric 520.
Bâle 1387 1431 32 35 38 39 43 1626.
Ballet 1391 1617.
Ballue, la 1469 80 p. 397.
Baltique, mer 1676.
Balzac, Franç. 1566, d'antragues 1578, henriette 1602 p. 519.
Ban de l'empire 1706.
Banchi 1593.
Bandes 1532.
Banier 1636 39 41.
Baniere 1135.
Banniſſement 1331 1661.
Bapaume 1641.
Baptême 496 780 1056.
Bar, comte de 1296, catherine 1599 1604, duché 1418 1632 33 41 61 69, de 1650.
Baradas 1626.
Barbarie 1390.
Barbaſan 1404 31.
Barbe 1521 p. 130.

B A

Barbeaux, abbaye p. 183 365.
Barberin, famille 1644-46, cardinal 1531 1625 1700.
Barberouſſe 1536 1543 47.
Barbeſieux 1691 1701.
Barbets 1691.
Barbette, rue 1407.
Barcelonne 800 1156 76 1245 58 1529 80 1649 51 52 55 91 97 1704-06 10 14.
Bareith 1707.
Barfleur 1120.
Barillon 1648 88.
Barnabites 1532.
Barneveldt 1616 19.
Baronius 1605.
Barons 1226 58 69.
Barricades 1588 1629 48.
Barriere, places de la 1711 13, traité 1715, jean de la 1587, pierre 1593.
Bart 1694 96.
Barthelemi, maſſacre de la ſaint 1572 77, égliſe p. 130.
Barthole p. 321.
Baſchara 1675.
Baſile p. 50.
Baſſée, la 1641 42 47.
Baſſompierre 1575 1621 27 29 31 43 47.
Baſtide, journée de la 1511.
Baſtille 1369 1574 75 87 89 1611 52.
Baſtimens 1661 91 1708.
Bâtards 1321 p. 55 703. Légitimés.
Batavia 1619.
Bateliers 1026.
Batilde 656.
Bateville 1661.
Battori 1575.
Bavai 1678.

BA

Baudot de juilly 1525.
Baudoin, croisé 1092, comte de flandres 861 1031 56 60 62 67 1103 1204 *p.* 87, comte de hainaut 1180, empereur de constantinople 867 1204 62 99, imposteur 1123.
Baugenci 1103.
Baviere, Bavarois, pays, 743 58 87 875 920, tassilon 593 768 87, louis 817 35 40-42 53 58 75, louis IV 912, louis V 13 22 28, isabelle 1389 1408 15 22 *p.* 349, jacqueline 1424, robert 1474, sabine 1558, maximilien I 1617 20 31 32 45 48, maximilien II 1680 85 87 88 90 92 93 98 1700-12 14, marie-anne-victoire 1680 90 *p.* 705, prince de 1698 99, anne 1709.
Baune, semblançai 1522.
Baux, marie de 1349.
Bayard chevalier 1510-12 15 24, gilbert *p.* 453.
Bayeux, college de 1215.
Bayle 1650 80.
Bays 1628.
Bazoche *p.* 252, jacques de *p.* 228.

BE

Bearn 1580 1620-82, prince de 1569.
Béatrix, fille de hugues le grand 956, de provence 1245, de bourgogne *p.* 229.
Bèaucaire 1703.
Beaufort, duc de 1643 48 50 52 64 66, candie 1669, duché 1551 98 1688, duchesse 1599.
Beaugé 1421 22.
Beaujeu, édouard de 1682, anne 1483 85 88 90 99 1523, pierre de, 1484, quiqueran de *p.* 950.

BE

Beaulieu 1426.
Beaumanoir, landes de 1364.
Beaumont, guil. de 1223, le roger 1311, amblard 1349.
Beaune, renaud de 1593.
Beauté, madame de 1445.
Beauvais, ville 1472. cardin. *p.* 3[illegible]8, évêque 1643.
Beauveau, de, évêque de tournai 1709, évêque d'angers *p.* 397.
Beauvilliers 1663 89 91.
Beauviré 1672.
Beauvoisin, pont de 1675.
Bec, marquis du 1636, général 1646.
Bec de Corbin 1477.
Becquet, thomas 1161 69 79.
Bede 743.
Bedmar, marquis de 1[illegible] 1703.
Beffort 1636 54.
Béguine 1275.
Belgrade 1688.
Belin, comte de 1594.
Belisaire 534.
Belisle, ville 1674 1703, maréchal de 1707.
Bellai, du 1428 1543.
Bellefons 1638 67 68 72 75 84 92.
Bellegarde, ville 1675, roger de 1574, grand écuyer [illegible] 31, gentilhomme de la chambre 1612.
Bellesme 1226.
Belliévre, pomponne de 1588 90, premier président 1657 *p.* 191.
Belsunce 1576.
Bender 1709 13.
Bénéfices 1230 1313 97 1415 39 97 1521 50 53 61 *p.* 973 &c. militaires *p.* 117 945.
Benevent 850 75 1255.
Benfeld 16[illegible].

BE

Benoist, saint p. 59 V 1215, VIII p. 13 IX p. 153, X 1304, antipape 1401 08.
Bentivoglio 1646, card. 1644.
Beranger, en italie 912, comte de Barcelonne 1580.
Berangere p. 123.
Beranger 1189.
Berenger 1047 56.
Bergopzoom 1588.
Bergues, saint-vinox 1558 1646 51 58 67, prince de 1691.
Beringhen 1602 45.
Bernard, saint 1113 30 40 45 48 56, roi d'italie 807 18 22, comte de barcelonne 830, évêque 1303, van-galen 1666.
Berne 1549.
Berni, de 1617.
Berold 1056.
Berri, province 1576, marie p. 319 429, jean, duc de 1380 86 91 1415, charles 1464 66 72, charles 1686 1700 10 12 14.
Berselen 1424.
Bersello 1702 03.
Bertaire 688.
Berthe, femme de robert 996, femme de pepin p. 57, femme de philipe 1092.
Berthilde 636.
Bertrade de montfort 1092 1103.
Bertrand 603, guillaume p. 267, de got 1305, évêque 1329, de la cueva 1504.
Bertrandi 1559.
Bertrude 628.
Berule 1612.
Berwick 1688 89 1704 06 07 10 11 14.
Besan 1249.
Bésil 1316.
Besme 1572 75.
Bessola 1680.

BE

Betfort, duc de 1422 24 35.
Bethencourt 1492.
Bethune, ville 1645 1710, robert de 1304 22, louis 1322, marquis de 1624 96 voyez Rosni.
Beuf, isle 593.
Beüil, de 1488.
Besançon 1668 74.
Beze 1561.
Beziers 1156 1258.
Bezons 1709 11 13.

BI

Bibliotheque 636 1380 1447 1622 42 61 63 p. 373 967.
Bicestro 1410.
Bichi 1644.
Bicoque 1521.
Bidoux 1544.
Bien public, ligue du 1464 65.
Biez, du 1545 p. 493.
Bignon 1634 42 67 90 p. 55 715.
Bilbao 1697.
Bilichilde 612.
Bilihilde 673.
Billets 1704 07.
Billettes, miracles des 1285.
Binck, ville 1668 75, amiral 1677.
Binghen 1639 40 44.
Biorn III p. 75.
Birague 1574 1672.
Biron, armand de 1570 83 89 90 92 1660, charles de 1590 92 95 98 1602.

BL

Blaak, amiral 1653.
Blaeinville 1702.
Blamont 1638.
Blanche, femme de louis V 986, de castille 1215 25 26 45 52 p. 223, fille de saint louis 1274, fille de charles le bel 1328, femme de pierre le cruel 1366,

B L

de navarre 1454 62.
Blanchet p. 351 353.
Blancmenil, potier de 1648.
Blaſphémateurs 1258.
Blavet 1625.
Blaye 630.
Bleneau 1652.
Blois, comté 1226, ville 1560 76 79 88 89 1617 19 22 52, euſtache p. 173, charles 1341 64 79, jean 1364 1419, mademoiſelle de 1692, états 1214.
Blomberg, barbe 1556.

B O

Bobigni 1562.
Bodegrave 1672.
Bodillon 673.
Boggis 630 731.
Bohême, royaume 1526 1617-20 34 p. 355, ottocare 1282, jean 1336 p. 319, frédéric 1613 19 20 32, anne jagellon 1326, roi de 1984.
Bohemond 1026 92.
Boileau, étienne 1266, nicolas 1677.
Boine, la 1690.
Bois-Baillet, du 1682.
Boisbourdon 1415.
Bois-Dauphin 1594.
Boiſi, gouffier de 1514 21 p. 453.
Bois-Jourdan 1675.
Boiſſeleau 1690.
Boleſlas 996.
Bombardement 1682 85 88 91 93 94 96 1703 04.
Bombes 1588 1634.
Bomel 1672.
Bonaventure, ſaint 992.
Boniface, ſaint 751 p. 56, VIII 557 992 1292 99 1303 05 21 p. 229 962, de montferrat 1204.
Bonivet 1521 23-25 p 489.

B O

Bon-Moûtier 614.
Bonn 1[illegible] 89 170[illegible].
Bonne de luxembourg 1336 p. 319 voyez Leſdiguieres.
Bonrepos 1598.
Bons hommes p. 429.
Bordeaux, ville 511 1223 1355 7[illegible] 1451 62 1589 94 1615 38 41 50 53 79, parlement 1462, aſſaſſin 1587, ambaſſadeur 1655, académie 1713.
Borgia, céſar 1498 1504.
Boriſthene 1708.
Bornes de Paris 154[illegible].
Boſon 875 77 7[illegible] 88 124[illegible].
Boſſu, de 154[illegible].
Boſſuet 1661 68 79 90.
Boſſut, comteſſe de 1641.
Bothuel 1587.
Bouchage voyez Joyeuſe.
Bouchain 1676 78 1711 [illegible]
Bouchard 992 voyez Montmorenci.
Bouchel [illegible] 959.
Boucherat; louis 1667 85 99.
Bouchers, dits cabochiens 1410.
Boucicaut 1394 1401.
Bouckingham 1624-28 60.
Boufflers 1674 81 85 88-93 95 98 1702-04 08 09.
Bouillon, ville 1652 7[illegible] godefroi 1067 92 1443, la marck 1521 91 p. 491, maréchal de 1591 96 1602 04 06 11 13 15 20 23, duc de 1591 1636 41 42 48 50 51, mari de marie-anne mancini 1661, madame de 1680, ducheſſe de 1699, cardinal de 1700 10, de m. de 1612.
Boulen, anne de 1534 47.
Boullainvilliers, de p. 46.
Boulogne, ville en italie 1510-12 15[illegible], ſur mer 807 1477-92 1544 4[illegible] 49 50, étienne 1135

BO

48, guillaume II [illegible], philippe 1214 26, madeleine 1517, cardinal 1532.
Boulonnois 1370.
Bourbon, duché-pairie 1327 [illegible], jacques 1361, jeanne 1349, louis II, 1356 80 1685, pierre 1355, jean I 1415, charles 1435 40, jean II 1464 66 84 86, connétable 1440 86, alexandre 1440, pierre de beaujeu 1484, charles connétable 1509 15 21 23 24 26 27 51 p. 973, suzanne 1523, marguerite 1523, antoine 1[illegible] 1527 48 59 60 62 90 p. 584, jeanne d'albret 1548 72, cardinal, 1559 84 85 88 89, branche royale 1588 p. 229 584, le jeune cardinal 1591, soissons 16[illegible] 41, blanche 1366, gabrielle 1488, louise-bénédicte 1692, louise 1713, busset 1435. voyez Anguien, Condé, Conti.
Bourbourg 1645.
Bourdeille, andré de 1573.
Bourdillon 1562.
Bourg, en guyenne 1653, robert du 1126, anne du 1559, maréchal du 1706 09.
Bourges, vicomté 1100, ville [illegible] 1594 1650, archevêché 1142 1593 1676 p. 131, université 1463, chaire de droit 1665, comte pag. 131 voyez Berri.
Bourgogne, royaume 493 500 08 11 23 62 p. 57, fin 534 68, childebert II 593, clotaire II 613, maires 646, duc 695, childeric III 742, charles-le-chauve 835, boson 879, royaume 888 1037, réunie à l'empire 1037, duché & comté 830 77 79 88 956, premiere branche royale 1001 31 37, comte 1037 1285, eudes 1316, philippe de rouvre, 1316 61 64 65 p. 319 949, ambassadeurs 1432 51 70 77 83 1526 pag. 57 966, rodolphe 888, godégisile 500, childebert 593, pepin 695, charles le chauve 836, henri 1001, robert 1001, jean pag. 303, marguerite 1313, jeanne 1313, philippe le hardi 1371 80 82 84 85 91 1401 04 pag. 348, jean sans-peur 1394 1404 07 08 10 15 19 24, philippe le bon 1419 22 24 28 31 35 36 40 56 63 65 67, charles le téméraire 1468-74 77 1678 pag. 959 &c. parlement de 1477, marie 1477 82 1508 1678 p. 968 &c. duc de, pere de louis XV 1682 97-99 1702 03. 08 12 pag. 705, députés de 1526, marie-adélaïde, mere de louis XV 1696 1712, comédiens de l'hôtel de 1609 73, états 1223 p. 942 959 966.
Bourguignons 1410. p. 47.
Bourignon 1680.
Bournonville 1674 75 84.
Bouteillier p. 49 225.
Bouthillier 1603 17 43.
Boutteroue 539.
Boutteville 1627 54 95.
Bouvard 1634.
Bounines 1214 1474 p. 203.

B R

Brabant, province 1543 54 p. 968, jacqueline 1424, françois, duc d'alençon, d'anjou & de 1575 78 80 84.
Bragance, duc de 1582 1640.
Brague, archevêque de 1641.
Brahé, de 1661.
Brancas, villars 1591 94 95,

B R

duché-pairie 1652, maréchal de 1712.
Brandebourg, albert 1525 51, marquis de 1609, jean sigismond 1610 14, frédéric I 1701, frédéric-guillaume II 1648 1701, frédéric III 1672-75 77-79 87 89 1701, frédéric IV, 1701 02, frédéric V roi regnant, son portrait 1701.
Brantôme 1483 1574.
Breauté 1640.
Breda 1590 1624 25 37 67 70.
Bref 1682 90 99 *voyez* Bulles.
Brême, ville 1338 1638 48.
Bremerfurt 1675.
Brenneville 1116.
Bresil 1116 57 61 63 1711.
Bresse 1037 15 12 1600 01.
Brest 1371 94 1681 94.
Bret, le *p.* 959.
Bretagne, Bretons, province 497 929 1515, conobre 560, waroc 591 94, comtes 636 780 818 40 1509, grande 826 1603 1706, sujet de la france 845, nomenoé 845, hérispoé 845, ducs 877, relevé de la normandie 912 92, entre dans la maison de france 1116 67, conan 1116 67, pierre de dreux 1116 1226 30, geoffroi 1200, pierre mauclerc 1130 *p.* 173, duché-pairie 1296, jean II 1266, jean III 1341, jean de montfort 1341 64 79, succession 1341 44 64, du guesclin 1359, charles de blois 1364, jean V 1371 79 81 87 91 97, confisquée 1379, clisson 1419, jean VI 1419 23 24, artus *p.* 375, françois II 1445 64 66 68 70 72 74 75 85 86 88, pierre II 1448, anne 1488 90 92 99 1505 11 13 15, union 15 32, parlement 1553, ligue 15 89 90 92 [illegible], soumise 1598 1604, [illegible] de [illegible]use 1695, gouvernement [illegible]1, duc de 1712, états 1[illegible]3 [illegible]
Bretesche, la 16[illegible].
Bretigni 1359 60.
Breves, de 1604 28.
Brevet de retenue 1692.
Breviaire 1602.
Brezé, amiral de 1483, urbain, maréchal de 1635 40 43, duc de 1646.
Briançon 1709.
Briare 1604.
Briçonnet, guillaume 1494.
Bridieu 1643.
Brie 1283 [illegible] 1468 69 *pag.* 281.
Brienne, jean de [illegible], henri 1620 43 61.
Brille, la 1689.
Brigadier 1633 67.
Brignais, bataille de [illegible].
Brihuega 1710.
Brille, la 1616.
Brinvilliers 1676.
Brion; chabot, amiral de 1535 40.
Brionne 1689
Brios 875.
Briquebec 1344.
Briqueras 1630.
Brisac 1638 48 80 1703.
Briscaw 1675.
Brissac, charles, maréchal de, 1553-55 57 *p.* 124, charles de cossé 1594, duché-pairie 1611.
Brisson 1574 89 91.
Brive-la-Gaillarde 562 85.
Broglio 1707 09 12.
Brosse, pierre la 1275, jacques de 1615, gui de la 1634.
Brouage 1635.

BR

Brouffel 1648.
Bruges 1127 1366 1428 1506 08.
Brun, antoine 1647. jean 1383, premier peintre du roi 1664 65 90.
Brunehaut 565 [illegible] 7 [illegible] 77 84 88 96 99 603 [illegible] 13.
Brunfwick, duc de *pag.* 124. henri dit le lion 1180, othon 1344, george 1675, george guillaume 1714, chriftian 1626 1711.
Brufol, traité de 1610.
Bruxelles 1555 98 1631 41 95 97 1706 08.

BU

Bucelin 539.
Buch, captal de 1364 71 97.
Buci, de 13[illegible].
Bude 1684 86.
Budé 1[illegible] 1547.
Budos, louife de 1602, guébriant 1643.
Bueil, fancerre 1560.
Bugey 688 1037 1601.

BU

Bulgares 107 929.
Bullegneville 1431.
Bulles, *unam fanctam* 1305 16, clémentines 1321, d'or 1355 1556, fur les bénéfices des cardinaux 1521, pour l'indult 1538, défenfes d'envoyer pour les 1551, *in cœna domini* 1568, contre le roi de navarre 1585, contre janfénius 1657, fur les franchifes 1687 88, refus de 1688 92 93, *vineam domini* 1705 *p.* 974.
Bullion 1624 32 36.
Bulonde 1691.
Buquoi 1618.
Burgaw, marquis de 1609.
Burglenfeld 1703.
Burich 1672.
Bufanci 593.
Buffi, d'amboife 1579 95, le clet 1588 89, rabutin 1665, lamet 1637 78.
Bufte fur la monnoie 1490 *pag.* 415.

CA

CAbinet, fecretaire du 1575.
Caboche, chef des cabochiens 1410.
Cabrieres 1545.
Cadets 1682.
Cadix 1596 1626 86 1702.
Caen 1067.
Cahors 1258 1580.
Cajetan, cardinal 1590 93.
Caillavel 1686.
Cailus 1578.
Caiffe à emprunts 1707.
Calabre, royaume 978 1026 1503, duché 1503, duc de 1474.

CA

Calais 1347 60 1451 62 1518 58 59 64 96 1658 96.
Calcinato 1706.
Calendrier 1582 1699.
Calignon 1598 1603.
Calixte 1120 71.
Callieres 1697.
Calmar 1391.
Calmet *p.* 126.
Calvin, Calvinifme 1529 34 53 59 60 76 93 1621 28 82.
Calvo 1676 79.
Camaldules 1001.
Cambrai, Cambrefis 481 510 1554 81 83 88 94 95 1649

57 77 78, ligue de 1508, traité 1529 34 35, archevêché 1695, archevêque 1695 99.
Camden 1602.
Caminiek 1676 99.
Camisards 1703.
Camp du drap d'or 1520, de compiégne 1698.
Campagne de l'isle 1667 (-de 1745) 1672.
Campobasse 1478 88.
Campredon 1689.
Camus, le 1426.
Canada 1604 96 1711.
Canal 789 1604 64 81.
Canaple 1711.
Canaries, isles 1492.
Canaie, jean 1379.
Candale, duc de 1620 53.
Candie 1572 1660, prise 1669.
Canonisation 992.
Canons 506 1150.
Cantecroix 1637 41 57 75.
Cantelme 1645.
Cantons 1305 1712 15 *voyez* Suisses.
Cantorberi, royaume 597, thomas de 1161 69 79 *p.* 183, troubles 1206, crammer 1547, guillawd 1637 45.
Canus, melchior 1269.
Canut 1227.
Canutson 1542.
Cap de Quiers 1655.
Capelle 1594 1636 37 50 56.
Capet, hugues 863 956 87 88 *voyez* son regne.
Capitaine des gardes 1669 71 76 95 1703 04, aux gardes 1686 91.
Capitation 1695.
Capitouls 1415.
Capitulaires 511 615 779 800 805 807 40 922 *p.* 122.
Capitulation de l'empire 1519 1658, de [illegible]sbourg 1681.
Capoue [illegible] 17[illegible].
Caprara 1674.
Cap[illegible] *voyez* [illegible].
Captifs, rédemption des 1193.
Captivité du Roi *p.* 959.
Capucins 1592 99 1607, capucines *p.* 551.
Carabiniers 1693.
Caracene 1647 48 53 55.
Caraffe 1555 56.
Caraman 1705.
Cara Mustapha 1683.
Cararic 510.
Carcassonne 585 11[illegible] 1[illegible]8.
Cardinaux 992 1092 1159 1245 1313 1679 1465 1595, henri, roi de portugal 1578 80, bénéfices des 1521, rang des 1614 24 30 51 86 96, françois duc de lorraine 1634 38, infant 1636 40 41.
Cardonne, ville 1711, hugues de 1503.
Caretto 1713.
Caribert 566 68 767 *p.* 57.
Carignan 1661.
Carloman 741 43 46, fils de pépin 768 *p.* 57 120, gendre de charlemagne 771, fils de louis le germain 774 875 77, frere de louis III 879 80 82 84.
Carlos, dom 1568.
Carlowitz 1699.
Carmagnole 1639 91.
Carmelites *p.* 707.
Carmes 1252.
Carnavalet, de *p.* 550.
Carosse 1607.
Carousel 1662 85.
Carpentras 1313 1641.
Carpi 1701.
Carrouge 1386 1588.
Cartagene 1697 1706.
Cartel 1674 *p.* 124.

CA

Cartulaires 1193.
Cas de conscience 1785, [illegible] baux 1135 [illegible] &c.
Casal 1629 30 39 [illegible] 52 [illegible] 95 1706.
Casilin [illegible]39.
Casimir, marie 1645 96, jean 1668 69.
Casques p. 123.
Cassano 1705.
Cassation d'arrêt 1632.
Cassel, robert de 1322, [illegible] 1328 1645 77 78.
Cassin, mont p. 50.
Cassini 1680.
Cassovie 1685.
Castanaga 1695.
Castelfollit 1694.
Castellamare 1654.
Castellane, philippe de p. 550.
Castel-leon 1711.
Castelnau, marquis de 1655.
Castelnaudari 1632.
Castiglione 1706.
Castille, alphonse 1088, constance 1154 *voyez* Blanche, alphonse 1278, dom sanche 1285, pierre le cruel 1356 67, henri 1371, ambassadeurs 1432, jeanne 1462 72 *voyez* Isabelle, philippe 1505, ferdinand 1516, archiduc 1710, connétable de 1366 1647.
Castillon 1451 1655.
Castruccio, Castracani 1354.
Castro 1640 41 44.
Catalagironne 1601.
Catalans 1641 45.
Catalogne, actes 1179, droits de la france 1258, guerre 1474, révolte 1640-43, le maréchal de la mothe 1645, marsin 1650, cervers 1651, schomberg 1675, m. de vendôme 1696 97, l'archiduc 1705, duc de noailles 1709, soulevement 1711, guerre 1713.
Catane 1675.
Cateau-Cambresis 1477 1559 1639 *pag.* 493.
Catelet 1636 38 50 55.
Catherine, femme de Henri V 1420 25, de foix 1512, de médicis 1517 *p.* 964 *voyez* Médicis, d'arragon 1529 34 47, sœur de henri IV 1593 99 1604, de sienne 1376, sainte *p.* 942 943, czarine 1711.
Cattho, Angelo *p.* 397.
Catholicon 1593.
Catinat 1681 90-93 96 97 1701 02.
Cavalerie 767 1532 1667 92.
Caudebec 1592.
Caussin le pere 1539.
Cayenne 1676.
Cayet 1604.

CE

Cé 1620.
Cécile, cardinal de sainte 1646.
Cecrops 1628.
Celestins, couvent des 1299.
Cens 992.
Censures 996 1303 *voyez* Excommunication, Interdit.
Centeniers *p.* 945.
Centuriateurs *p.* 121.
Cercles de l'empire 1500, projettés par les huguenots de france 1621.
Cerda, la 1274 85 1352.
Cerdaigne 1462 93 1707.
Cérémonial, Cérémonies 1570 1684-86 96 *p.* 56 519 *voyez* Rang, Séance, Préséance, &c.
Cérignoles 630 1503.
Cerisolles 1544.
Cervera 1712.
Cervers 1651.

CE

César 1056 1532 1649. 74 80 1715, monsieur 1598 1614 26.
Cession 1526 35.
Cette 1666 1710.
Cevennes 1703 04.

CH

Chabannes 1461 1512 ..
Chabot 1648 49, brion 1535.
Chacrise 593.
Chaire de théologie 1230 de droit 1665 80.
Chaise, le pere la 1709.
Chalais 1626 63.
Chalard 1635.
Châlons 593 612 1428 1589 91, maison 1366 1584, philibert 1527 pag. 950.
Chalus 1193.
Chambre, phil. de la 1532.
Chambre, jurisdictions des monnoies 1551, mi parties 1576, à châlons 1589, de spire 1633, de justice 1624 61, de l'édit 1669 79, des comptes 1258 1686, de metz 1680 97.
Chambrier p. 225.
Chamier 1598.
Chamillart 1699 1701 08 09.
Chamilli 1672 74 76 81 98 1703.
Champ de mars 767 1305 1715 p. 122, du mensonge 833.
Champagne, duc 695, charles le chauve 840, eudes 1031 37, thibaud 1040 1137 42 80 91 1204, alix 1226, thibaud V 1252, thibaud VI 1204 25 26 38 52, VII 1270, henri 1283, jeanne 1283 96 1331, réunion du comté de 1296 pag. 957, province 1361 64 65 1468 69 1639 42 1706, jean de conflans maréchal de 1358, comte de p. 281.

CH

Champdivers p. 349.
Chaligni 1624.
Chancelier, garde des Sceaux, quelle étoit cette charge 1305 pag. 51 225 283 321 ..., latilli ..., grand conseil 1497, indult 1538, poyet 1545, birague 1574, les sceaux 1590, chasteau-neuf 1632 43 50, seguier 1639 50, autorité 1678, pontchartrain 1699 1714, voisin 1714, archevêque de reims p. 163, double p. 375, déchargé de son office p. 351 397, marie de bourgogne 1477, de navarre 1598, du dauphin p. 357.
Chandos 1364 69.
Chanoines 814.
Chant grégorien 78..
Chantelles 1523.
Chanteloube 1631.
Chantilli 1539 1686
Chanvalon 1594.
Chapeau des cardinaux 1245.
Chapelle, sainte 1269 83 1316, royale 1324.
Chapelles, des 1627.
Chaperon 1358.
Chapitre 1561.
Charenton 1647 49 8..
Charges militaires p. 123, création de 1690, de la couronne 1600, vénalité 1515, publiques 1567 p. 49 960 &c.
Charibert 628 30 73..
Charité, ville 1577, frere de la 1602, chrétienne 605.
Charlemont 1558 1678.
Charleroi 1667 68 72 77 90 92 93 97 1701 13.
Charles s. boromée 1576, martel 688 714 15 19 25 32-34 37 39-41 4., charlem. son portrait 813 1150 p. 57 121 122 123 94..

CH

45 v. son regne, son fils 807, chauve 830 36 75 p. 1 122 26 955 voyez son regne, le 101 877 80 82 [illegible] 88 [illegible] ne, dit le simple 877 79 4, roi de provence [illegible], duc [illegible] sse lorraine 9 [illegible] 4 87 88 1, le bon 1127, IV dit le bel 316 voyez son regne, V encore dauphin 1355 57-60 voyez son regne, son portrait 1380, VI voyez son regne, portrait [illegible] son regne 1422, sa mort p. 349, VII 1415 [illegible] 20 voyez son regne, son portrait 1457 p. 958, VIII voyez son regne, son portrait 1497 p. 962, IX voyez son regne, son portrait 1574 p. 959 &c. comte d'anjou 1245 5 70 83, le boiteux 1255 83-85, de [illegible] ras 1255 1382, de [illegible] 1283 85 92 96 99 305 15 24, d'anjou 1331, de blois 1364 69, duc de berri 1464 66 68-72, duc de bourgogne 1467 78 1678, pere de louis XII 1407 10 15 20, soidisant roi de france 1590 91 : *empereurs*, charles IV 1245 13[illegible], quint 1500 03-05 12 14-16 18-23 25 30 32 34 36 39 41 44 47 48 53-56 1661 78 1701 p. 489, VI 920 1687 1713 14, VII 920 1707 : *roi d'espagne*, II 1667 70 79 80 84 85 89 98 1700 p. 705 : *rois d'angleterre*, I 1625-29 37 39-43 45-49 53, II 1649 50 54 58 59 62 68 70 74 77 78 85 : *roi de navarre*, dit le mauvais 1352 55 57 58 60 64 65 78 80 87 *pag.* 253 319 : *rois de suede*, X 1654 57 59, XI 1660 67 68 71 75-78 97, [illegible] 1700-04 06 08 09 11 13

CH

14, son portrait 1707, duc de lorraine 1585, IV voyez Lorraine, V voyez Lorraine, duc de bourg dit le téméraire 1464 68 70-77 p. 966 &c. comte de flandres, dit le bon 1127.

Charlotte de la trimouille 1588 96, de la marck 1591.

Charmel 1633.

Charnacé 1631.

Charni 1572.

Charolois 1598.

Charost 1672 73.

Charpentier 1628.

Charté 1651 70.

Chartes, aimar de 1589.

Chartes 875 922 1067 1102 93 1215 75 p. 235.

Chartier 1580.

Chartres, ville 1359 1408 1588 91 94, thibaud 1226, évêque de 1622, mademoiselle de 1698, duc de 1661 83 92, duchesse de 1680.

Chartreux 1067 p. 50 295.

Chasteaubriant, comtesse de 1521, édit de 1551 p. 449.

Chasteaudun 1226.

Chasteaugaillard p. 281 295.

Chasteauneuf, l'aubespine de 1611 32 43 50 52, ambassadeur 1689, l'abbé de 1697.

Chasteaurenaud 1688 91 1702 03.

Chasteau-Saint-Ange 1527.

Chasteau-Thierri 1575 83 91 1042 51.

Chasteau-Trompette 1451 1653.

Chasteauvieux 1611.

Chasteigneraie, la 1547.

Chastel 1457, jean 1594.

Chastelart 1524.

Chasteler 1684, ferri du p. 289.

Chastillon, comte de 1226, gaucher 1245, hugues 1245, ma-

CH

réchal de 1521, odet 1532, gaspard, maréchal de 1635-41, duc de 1648 49, duchesse de 1651 55, duché 1688.
Chastre, le 1594 1610 43.
Chavigni 1410 v. Bouthillier.
Chaulnes, maréchal de 1639 40, duc de 1665 90, duché-pairie 1711.
Chaumont 1032 1488, maréchal de 1509-11, chevalier de 1684 86, comté 1622.
Chauvel 1675.
Chef du conseil 1667.
Chelles 584 656 70.
Chemeras 1628.
Chemeraut 1639.
Chêne de charles II 1660.
Cherbourg 1394 1692.
Chevalier, chevalerie 840 p. 123, du temple 992, armoiries 1149, de saint jean de jérusalem 1309 1522, de l'étoile 1350, créé par l'empereur 1515, de saint michel 1469, de malte 1530, tournois 1559, du saint esprit 1579 1620 33 52 89, d'honneur 1680 v. Ordre.
Chevalier, est p. 375.
Chevaux-Légers 1643 65.
Cheverni 1588 90 95 1672.
Choveux 654 1191 1521 67 p. 50 131.
Chevreuse, madame de 1626 43 50 51 61.
Chiari 1701.
Chiavene 1625.
Chievres 1505.
Chiffre Arabe 988.
Chigi 1648 62.
Childebert I 511-58, II 575-96, III surnommé le juste 695 711.
Childéric I 481, II 954 56-70 73, III 742 50, tombeau de 1655.

CH

Chilpéric, roi des bourguignons 4[illegible], I 562-84, II 715 19 2[illegible], fils de charibert 628 p. 48.
Chimai 16[illegible] 92 97.
Chinon 1431.
Chip[illegible] 89 [illegible] 1630, alix de 1226.
Chivas 1562 1639 45 1705.
Choiseuil p. 173, duplessis-praslin 1643, claude 1693, duché-pairie 1665, duc 1573.
Choisi, sur l'aisne 711, mademoiselle 1693 95; abbé de 1684.
Chonsene 56[illegible].
Choppin
Chramme 556 60.
Chrétien, christianisme 496 597, titre de roi très 875 p. 394.
Christiandstat 16[illegible].
Christiern IV v. Danemarc.
Christine, suede 1632 3[illegible] 53 54 57 p. 333, savoie 1630 39 41 42.
Chroniques de saint denis 1150.
Chronologie 1604.
Churchil 1688 1712 v. Marlboroug.

CI

Cinq-Mars 1639 42 45.
Cipierre 1574 p. 518.
Citation, au concile 1511, de malte 1714.
Citeaux 1092 p. 50.
Ciudad 1706 07.
Cixilane 818.

CL

Clairaut 1682.
Claire-Eugenie 1598.
Clairvaux 1113.
Clameur de haro 912.
Clarence 1421 57 70 71.
Clarendon 1628 62 73.
Clarke 1650.
Claude, femme de françois I [illegible]

CL

05 14 34, de lorraine 1634, ministre 1678.
Clausse 1575.
Clefs, autorité des p. 80.
Clemence de Hongrie 1314 16 p. 581.
Clement, saint 1250 1242, IV 1255 58 p. 229, V 1305 09 13, VI 1348 p. 305, VII antipape 1379 82 83 89, VII 1521 23 25-27 29, VIII 1592 98 99 1604, IX 1662 69, XI 1700 09, robert p. 198, jacques 1589, famille 1214 p. 551.
Clémentines 1321.
Cler, le chancelier 1420, bussi le 1589, du secret 1309 41.
Clergé, Clercs, Clergie. 822 27 40 992 1001 1189 1206 23 15 16 25 1447 1561 1633 34 50 82 93 p. 50.
Clermont, concile 1092, rituel 1584, montoison 1619, ville 1632 50 54, simon 1269, raoul 1292, bourbon 1324 29, robert 1358 p. 584, college 1574 1618, comté 1661, comte 1692.
Cleves, pays 1610 14 79, duc de 1543, anne 1547, marie 1573, henriette 1574, jean 1609.
Clichi 625.
Clientela 1567.
Clisson, ville 1702, olivier de 1344 80 87 91, marguerite 1319.
Cliton, guillaume 1116 20 27.
Clodion 481 p. 151.
Clodoalde 533.
Clodoberge 577.
Clodomir 511 23 33.
Clodoric 510.
Clotaire I, 511-62, II 613-28, III 656-70, IV 719 67.

CL

Clotilde 493 511 23 31 43, fille de gontran 577 90 93.
Cloud, saint 533.
Clovis 822 p. 46 &c. 51 122 voyez son regne, fils de chilperic I 570 81, fils de chilperic II 676 44, III 692 95.
Cluni, fondation de 910, église 1130, hugues 1321, pierre de 1440 p. 50 950.

CO

Coadjuteur 892, de paris voyez Retz.
Coblens 1688.
Cocherel 1364.
Cochiliac 539.
Coconas 1574 76.
Code Théodosien 511 1137 1680, justinien 1137, marillac 1629, frédéric 1701.
Cœnobitique, ordre p. 50.
Coetier 1483.
Coetlogon 1674 1703.
Goeverden 1672.
Cœur, jacques 1445 51 61.
Cœur des rois & reines p. 519 585 595.
Cœuvres 1623 24, duché-pairie 1648, maréchal de 1704.
Cognac 1302 1651.
Cohorn 1588 1692.
Coigneux 1631.
Coigni 1643 97 1709 11.
Cointe, le p. 127.
Coislin 1573 1640 43 63.
Cokesberg 1677.
Colbert 1380 1422 1611 61 63 65 67 79, son éloge 1683 v. Croissi.
Coligni, amiral de 1534 57 60 69 70 72 75 84 1688, d'andelot 1590, combat 1643, s. godard 1664.
Colioure 1642.
Collation de bénéfices 1313 97

CO

1415 1553 p. 50 &c. 973.
Collége 1179 1215 1302 1499 1531 74 1618 63 73 pag. 265 267.
Colloque 1561.
Colloredo 1635 36.
Colmar 1636 75.
Cologne 510 612 1474 1642 54 70 73, électorat 1688, électeurs 1637 71 74 79 1701 06 13 14.
Colomb 1492.
Colonne, sciarra 1303, connétable 1661.
Colonel des gardes 1661 72, général de l'infanterie 1544 1661, de la cavalerie 1567, des fusilles 1573 89 1603 43 47 61 94, de dragons 1670.
Colonels 1661.
Combalet 1620 38.
Combats particuliers à outrance 1040 1258 1404 1547 78 79 1621 p. 124 125, à la barriere 1559.
Côme, lac de 1636.
Côme, duc de toscane 1614.
Comédiens, 1609 73.
Comête 840 1680 82.
Comines, ville 1645 47, philippe de 1472 86 p. 397 451.
Commande 1397.
Commandement des troupes, 1627, chanceliers Seguier 1639.
Commerce, S. Eloi 628, prix de l'or & de l'argent 840, cluni 992, marine 1380, isle de rhodes 1522, hollandois 1694, surintendant 1627, différence de celui d'orient & d'occident 1628, maroc 1635, édit 1669, traité 1604 1714, conseil de 1700.
Cominges, comté 1443 85, odet d'aid[illegible], comte de 1469 88, neveu de guitaut, 1650, évêque 16[illegible].
Commissaires, commissions missi dominici 1136 p. 946, biron 1540, [illegible]dé 1560, biron 1602, maîtres des requêtes délégués grandier 1631-34, la valette 1638, fouquet 1661, maréchaux de france pag. 453, sceaux p. 493.
Committimus 1566.
Communautés 1269.
Communes 992 1135, parlement d'angleterre 1258, ce que c'est que les p. 79 &c.
Communication de l'océan & du pont-euxin 789.
Commutation de peine 1474 1661.
Commene, isaac 1189, alexis 1148 1204, anne 1148.
Compact Breton 1553.
Compagnies grandes 1361 66, d'ordonnance 1445 1600, des indes 1665, de gendarmes écossois 1690.
Comper 1595.
Compiégne 562 756 888 9[illegible] 1020 1428 30, traité 1624, séjour au roi 1604, révue 1666 98 p. 97 116, forcé de 1324.
Comptes, premiers présidens de la chambre des, montpellier 1477, paris 1686 p. 397.
Comte de paris 992.
Comte du palais 1302 p. 49.
Comtes, anciens 800 1225 73 p. 117 119.
Conan 1116 67.
Conception, immaculée 1387.
Conciles, droit d'assembler les p. 119 1[illegible], convocation 16[illegible] d'agde 506. d'orléans 511,

CO

p. 120, de paris 615 1206, des eslines 743, de rome, 775 996 1056, de francfort 794, de Nicée 794, d'aix-la-chapelle 814 1223, de toulouse 840, de constantinople 867, de florence 867 1438 39, de savonniers 875, de troyes 877 1103 p. 173, de tréves 945, d'ingelheim 945, de reims, de s. basle 988, aix-la-chapelle, mouzon 988, de tolede [illegible], de clermont 1092, de poitiers 1100, de reims 1120 48, d'estampes 1130, de sens 1140, de soissons 1140, de tarragonne 1179, de latran 1179 1215 1512 12 14 15 53, de lombez 1206, de tours 1223 1510, de lyon 1245 74 1512, de vienne 1309, de senlis 1315, de pise 1408, de constance 1408. 15 38 1553, de basle 1387 1431 32 35 38 39, transféré à ferrare 1438, à florence 1438 39, de pise 1510 11 14, transféré à milan 1511, de trente v. trente, appels 1303 1585 1688.

Concini voyez ancre.

Conclave 1242 1590.

Concordat 6073 1447 61 1515 17 53 60 84 1688 95 p. 973 &c.

Concubinage, 1001 p. 65

Condé, ville 1649 55 56 78, françois comte d'anguien 1546, jean duc d'anguien 1557, louis I 1560 62 67-69, henri I 1569 70 72 74 76 84 85 88, cardinal de bourbon 1591, charlotte de la trimouille 1596, montmorenci 1600, henri II 15881 609 10 14 16 19 28 36 38 39 41 46, louis II 1548 1643 95 68 69 72 74 75, son portrait 1686, claire clémence 1671, henri jules 1675 1709, louis III dit M. le duc 1685 88 92 1710, louis-henri 1710 13, louise-élisabeth 17 13, princesse de 1671 85 p. 704, hôtel 1610.

Conférence, de lyon 500, péronne 1468, troyes 1563, nérac 1579, suresne 1593, fontainebleau 1600, porte de la 1653.

Confesseurs des rois 1103 1269 1603 1709.

Confession, accordée aux criminels 1397, d'ausbourg 1530.

Confirmation des papes 774 817 23 27 40 1067.

Confiscation 1040 1203 23 92 1321 31 69 79 1470.

Conflans, traité de 1465 66 68, le 1659, estienne de 1316, jean de 1358, marquis de 1705.

Confrairies 1269 1401 1576.

Congrégation de Saint Maur 1621.

Congrès pour la paix, Westphalie 1644 47 74, de nimégue 1675, courtrai 1680, riswik 1697, gertrudemberg 1710, utrecht 1712 15, abolition du 1677.

Coni 1641 91.

Conigsmark 1645 48 78.

Conimbre 1149.

Conjuration de fiesque 1547, de solséde 1582, voyez aux noms propres.

Connestaggio 1578.

Connétable, charge 807 1223 1567, duguesclin 1366 69 80, douglas 1421, richemond 1426 28 31 36 p. 375, bourbon 1523, lesdiguieres 1622, rang

203 726, de castille 1366 1624, charge 1627 p. 49 155, de portugal 1580.
Conobre 560.
Conrad, empereur 912, II 1037 p. 118 153, III 110[illegible] 45 48 50 p. 183, IV 1189 1[illegible]55 73, marquis de montferrat [illegible]191.
Conradin 1255.
Conrart 1635.
Consarbrick 1675.
Conscience, liberté de 1532, cas de 1705.
Consécration des papes 827 45.
Conseil du roi 1380 1401 84 1617 24 39 89 90 97 1704 14, --d'état 1590 91, de l'union 1589, de régence 1643 1714, chef du 1667 89, de brisac 1680, du tournai 1668, arrêt du 1704, grand 1497 p. 976, de commerce 1700, de dépêches 1682 99, de finances 1688 1714.
Conseillers jugeurs 1344, création 1690, d'état 1697.
Consignations 1563.
Constance, concile de 1408-15 38 1553, femme de robert 996 1026 31, femme de louis-le-jeune 1154, sœur de louis VII p. 198, de bretagne 1116 67, héritiere des deux siciles 1026 1186 1226 55, ministre 1688, fille de pierre-le-cruel p. 39.
Constantin, ville 1641, anti-pape 767, le grand 511 753 54 1001 1136 1215 p. 50 119, copronyme, 751 56 96, son fils 796.
Constantinople, empire 1186, ville 539, révolution 796, concile 867, prise 1204 1451, patriarche 1215, baudouin 1223, II 1[illegible] 58 82 99, cédée à charles VIII 1494, ambassadeurs 1683 89, armement 1714.
Constellation 1650.
Constitution, de childebert 593, de constantin 753, de l'empereur frédéric 1315, de charlemagne p. 121, sur le quiétisme 1699, unigenitus 1714, de henri VI 1345.
[illegible], dignité 508 740 1065, jurisdiction des 1564 p. 969.
Contade 1617.
Contagion 1503 96 voyez peste.
Contarini 1648.
Conti, françois 1589 [illegible] 1614, louise de lorraine 1631, armand 1648 50 51 54 55 57 66, louis-armand 1685, françois-louis 1685 88 [illegible] 92 94 97 99, son éloge 1709, anne-martinozzi 1709, louis-armand II 1709 13, marie-anne 1667 85 95 97, louise-élisabeth 1713, marie-anne 1713, louis-françois 1691, son éloge 1709.
Contreras 1595.
Contribution, des monasteres 840, des curés 840; bulle contre la 1568.
Contrôleur général, 1611 61 83 89 99 1708 p. 719.
Contumace 1631.
Convenant 1639.
Convention, assemblée en angleterre 1689.
Cop 1547.
Copernic 1633 1703.
Coprogli 1675 83.
Copronyme voyez Constantin.
Coquille 1574.
Corbeil, ville 1590, comte de 110[illegible]

CO

Corbie, ville 1636 monastere 656.
Corbieres 1328.
Corbin, gentilshommes au bec de 1477.
Cordeliers 1287, cordelieres 1292.
Cordemoi 1661.
Cordoue, gonsalve de 1495 1501.
Cornato 1189.
Cornouaille, richard 1273.
Cornuel, madame 16..
Corsaires 1665.
Corse, isle 1553 54, garde du pape 1662.
Cortez, fernand 1521.
Cosaques 1708.
Cossa, jean 1480.
Cossé, artus de 1570 74 75.
Cottes d'armes 1149.
Cotton, pere 1603.
Couci, seigneurs de 1108, enguerrand 1226 52 1394, chastelain de p. 978.
Coulanges, M. de 1689.
Coulon 1479.
Cour, des pairs 1200, pléniere 767, de justice 1305. 1419, des aides 1355 1631, de normandie 1499, des monnoies 1551, le roi écrit aux cours 1643, de rome p. 120.
Courayer 1577.
Courci, hugues de p. 267.
Couronne, d'épines 1238, de fer 818, impériale, 818 912 1027 1355, de rome 973, de france 954 88 92 1215 1316 36 60 142 68 1548 84 85 90 1607 1714 p. 55 129, office de la 1584 1607, réunion p. 155 333, domaine pag. 955, &c.
Cours, le 1615.
Courtanvaux, 1692.

CO

Courtenai, renaud p. 173, robert p. 280 286 294, princes 1603.
Courtin, 1667 79.
Courtrai 1302 16 1646-48 67 68 80 83 97 1706.
Cousin, titre p. 492.
Coustai 1617.
Coutras 1587.
Coutumes 992 1067 1316 1580 p. 118 969.
Couvent 787 830 31.

CR.

Crammer 1547.
Cramoisi 1642.
Craon, ville 1591, pierre 1391 97.
Crato 1580 82 95.
Créations des changes 1690.
Créci, plénipotentiaire 1697, bataille de 1344 p. 302.
Crémieu 1356.
Crémone 1512 1648 1702.
Crénan 1695.
Crépi, ville, traité 1544 1477 p. 153.
Créqui, charles maréchal de 1611 25 29 30 35-38, duc de 1659 62, françois maréchal de 1667 68 70 72 75-79 83 84 87, marquis de 1702; duché éteint 1711.
Crescent 996.
Crescentin 1705.
Cressels 1628.
Crevant 1423.
Crevecœur, fort de 1672.
Ceutznac 1644 88.
Crillon 1588.
Croisades, premiere 1092 1108; seconde 1145 48 49, troisieme 1189, empire des latins 1204, albigeois 1206, particuliere 1238, cinquieme 1245, sixieme 1269 1303 09 13 20 24 29 1465 p. 976, &c.

CR

Croisés 1189 1588 p. 163
Croissant, ordre du 1269.
Croissi 1668 75 79 84 89 96.
Croix, vraie 1238, jugement de la 803, de saint lo 1483, signe de la p. 978.
Cromwel 1642 44 45 48 50 53 55 57 58 62.
Crosse 1120 1215.
Crostolo 1702.
Croui 1505.

CU

Cuba 1492.
Cuéva, bertrand de la 1504.
Cugnieres 1329.
Cujas 1137 1574.
Cujavie, évêque de 1697.
Cuirasses p. 123.
Cuirassiers 1672.
Cuise, forêt de 1224.
Cumberland, duc de, battu par louis XV 1688 1709.
Curés 840 1559, présence nécessaire 1682.
Curlande 1711.

CY

Cycle 743.
Cydnus 1189.

CZ

Czar 1479 1611 42 98 1700 09 11 14.

DA

DAchtein 1655.
Dagobert I 6022-44 p. 48, II 654 56 70 73 78; III 711-15, fils de childéric II 673 88.
Daguesseau 1594 1600 90, son éloge 1699.
Daim, olivier le p. 397.
Damas 1148.
Dame d'honneur 1600 19 63 65 80, d'atour 1680, du palais 1673.
Damiette 1249.
Dampierre, guil. de 1245, gui 1245, les 1258.
Damville, charles 1559 74.
Damvilliers 1637.
Dandelot 1590.
Danès p. 553.
Daniel, fils de childéric II 673 715, jésuites 875 1713 p. 46.
Dannemarc 1127 13 91 1660 p. 199, interregne p. 395, valdemar 1542, christiern IV 1626 27 29, frédéric III 1659 60 66 67, christiern V 1675 78 99, frédéric IV 1710 11.
Danois 539 807 23 1632 76 98 1706 10.
Dante 1299.
Dantzic 1238.
Danube, jonction au rhin 789.
Darnley 1587.
Darmstadt, de 1696 97 174.
Dattes, petites 1550, incertitude des 1560 v. Ere chrétienne.
David 789, I roi d'écosse 1369.
Dauphin, philippe humbert 1349 p. 303, charles 1355 57 58 64 80 p. 332, louis 1410 15, jean 1415, charles III 1415 19 21 36 40 45 56 57, françois 1536 51, henri 1542 44, françois 1558, montpensier 1589, monseigneur 1661 74 88 93 94 98 1700 11 p. 705, pere du roi 1712, fils de louis XV 1709.
Dauphine, marguerite d'écosse

DA

1437 p. 395, marguerite d'autriche 1482 1550 p. 415, marie stuard 1558, marie-anne de baviere 1680 90; marie-adélaïde 1696 97 1712.
Dauphiné 879 1037 1349 1445 80 1548 79, d'auvergne 1589 1692, états 1223.
Dauvet, jean 1465.

DE

Débonnaire, explication de ce mot 840.
Décimes v. Dixmes.
Déclarations sur l'hommage que le roi rendoit à ses sujets 1100, sur les juifs 1315, offices du parlement 1387, contre les assassins de jean sans-peur 1420, contre le duc de bourgogne 1470 p. 399, pour les mercuriales 1551, de chartres 1560, des biens 1561, sur les duchés-pairies 1566 76, sur l'imprimerie 1626, suppression d'offices 1631, interdit le parlement de rouen 1639, sur les mariages 1640, pour la régence 1643, interdit l'entrée du conseil aux étrangers 1651, pour le formulaire 1657, contre les devins & les empoisonneurs 1680, touchant la puissance écclésiastique 1683 93, sur la principauté de dombes 1682, pour les légitimés 1694 1714, sur le quiétisme 1699 v. Edits, Ordonnances & Arrêts.
Décret, de gratien 1150, du sénat de venise 1515, de la sorbonne 1590, des quatre facultés 1594.
Décrétales 1150.
Défi 1528 p. 124.
Deinse 1695 1706.
Deliponti 1650.

DE

Délits 1566.
Delft 1584.
Démarcation, ligne de 1493.
Démembrement 877 1468.
Démétrius, imposteurs 1605.
Démeville, premier président p. 335.
Demin 1631 39.
Démission de felix V 1439, de charles-quint 1555 56, de connétables 1369 v. Abdication.
Denain 1712.
Dendermonde 1706.
Denia 1708.
Denier saint pierre 855.
Denis le petit 743 1150 v. S. Denis.
Dépêches, conseils des 1682.
Déposition, de charles-le-gros 888, d'arnoul 988 96, de frédéric 1245, d'adolphe 1296, d'édouard II 1324, de grégoire XII & de benoit XIII 1408, d'eugêne IV 1439, de jacques II 1689.
Députation 1576.
Descartes 1650.
Descente, en france 807, en bretagne 1230, en angleterre 1545. en provence 1635, à belisle 1674 1703, à la martinique 1693, à brest 1694, au port de cette 1710.
Descentiers 1587.
Desmarès p. 337.
Desmarêts, académicien 1635, ministre 1701 08.
Des-Noyers 1641 43 44.
Despréaux 1677.
Desseau 1626.
Dettes de l'état 1560, excom. pour dettes 1355, prisonniers pour dettes 1702 p. 123.
Deventer 1672.
Deuil 1514.

DE

Devins 1680 p. 973.

Devises 1350 1505 p. 352 368 400 424.

Dévolution 1657.

Deutérie 534.

Deux-Ponts, duc des 1609 35.

DH

Dhona 1668.

DI

Diane de poitiers 1544 p. 395 488 v. Valentinois.

Dictatus 1067.

Didier, général de chilpéric 577, roi des lombards 756 68 74 p. 63.

Dieppe 1443 1589 1690 94.

Diesbach 1475.

Dieft 1705.

Diette 830 1206 1529.

Digefte 511 1680.

Dignités 1559.

Digue 1627 28.

Dijon 1477 1513 1650.

Dillon 1709.

Dinan 1674 75 97.

Dieis 1445.

Dion 1553.

Directeur des finances 1611 1701.

Difcipline de l'Eglife 1415 1579.

Difpenfes 1103 1632.

Diffolution du mariage, divorce 1499 1529 34 99.

Diftraction de mouvance 992.

Divon 1331.

Dixieme 1710.

Dixme, Decimes 1179 89 1303 16 24.

Dixmudes 1647 58 83 95 1706.

DO

Docteurs de l'Eglife 992.

Doctrine, pere de la 1592.

Doesbourg 1672.

Doëteckum 1672.

Doignon, du 1653.

Doge 1685 1702.

DO

Dole 1480 1636 68 74.

Dolé 1594.

Domaine, donné en dot 568, démembrement 877, du roi 921 92, douaire 1145, fa confiftance 1108, en interdit 1142, inaliénable 1275 1349 1607, aliénés 1364 1552, ordonnance 1566, réunion 1680 p. 945 954.

Dombes, henri prince de 1592, déclaration pour la fouveraineté 1632, prince de 1573 1714.

Domfront 1574.

Dominicains v. Jacobins.

Dominique, faint 1206 30, ordre 1349.

Domremi 1428.

Donavert 1704.

Donations, au S. fiege 753 74 817, de l'empire de conftantinople à charles VIII 1494 p. 125.

Doncheri 1641.

Dordrecht 1619.

Doria, andré 1528, général 1630.

Dormans, renaud de p. 399.

Dorftein 1641.

Dot 568 1313 p. 49 125 126.

Douai 1562 1649 67 68 1710 13.

Douaire 1103.

Douglas 1421 24.

Dourlens 1595.

Doyen du confeil 1704.

DR

Drach, du 1336.

Drack 1603.

Dragons 1667 92.

Drap-d'or, camp du 1520.

Drapeau blanc 1639.

Dreux, bataille 1562, fiege 1590, robert 1149 79 p. 173, pierre 1116 1236 30 p. 173.

Drogon, fils de carloman 746.

DR

comte de la pouille 1026.
Droissi 593.
Droit flavien, œlien 511, des empereurs dans les conciles 974, élections 817 23 27, évêques 822 1635, monastères 840, de présent 817, dictatus 1067, absolution 1103, interdit 1142, canons d'eugêne 1148, régale 1161, réputation 1193, jean sans terre 1206, boniface VIII 1303, joyeux avénement 1274, des deux puissances 1329, anglois 1275, petites dattes 1550, bénéficiers 1561, breviaire 1602, santarel 1626, assemblée 1682, françois 1665 80, canonique 1680, civil 1680, franchises 1687 88 92, jurisdiction 1695, quiétisme 1699, bulle 1705, public, civil, pairie 912 1200, ordonnance 922, domaine 1103, pragmatique 1269, sacre 1314, sigismond 1415, états généraux 1614 1700, de la guerre & de la paix 1619, chaire 1680, droits seigneuriaux d'entrée, de procuration, de gite 992 p. 945.
Druides 992
Drusenheim 1706.

DU

Dubois, cardinal 1708.
Dubos 500 p. 46.
Ducange 803.
Dugas, alexis 1204.
Ducasse 1703.
Duché 861 992 p. 303 952, de france 861 1108, autriche 1282, borgia 1498, déclaration 1566, seguier 1650, luxembourg 1688, édit 1711, de lorraine 1431 v. Pairie.

DU

Ducs, de venise 803, de france 737 861, anciens 1135 1498 1581 1607 88 1701 p. 117 119, &c. v. Rang, Séance, Prérogatives, Pairs.
Duels, loi gombette 511, représentation 973, religieux de S. maur 1116, restriction 1167, défense 1258 1305, carouge 1386, jarnac 1547, édit 1602 13, des chapelles 1627, duc de guise 1643, duc de nemours 1652, la frette 1663, édit 1679, brionne bouteville 1689, 95 p. 124 v. Combats.
Dufai 1676.
Duferrier 1563.
Dugast 1542.
Dumbar 1650.
Dumoulin p. 956.
Duna, la 1704.
Dunemonde 1701 10.
Dunes, val des 1047, bataille des 1658.
Dunkerque 1558 1646 52 58 62 94 96 1711 12.
Dunois, jean comte de 1407 26 28 51 62 64 p. 372, françois 1484 85 88, princes 1509 25.
Du Pas 1673.
Dupes, journée des 1630.
Duprat 1514 p. 973 975.
Duquesne 1675 76 81-84 1703.
Durance, la 562.
Duranti 1574.
Duras, charles de, dit de la paix 1382, seigneur de 1579, maréchal de 1675 88 1704, duc de 1672, mademoiselle de 1678.
Duret, avocats 1594.
Durfort, jacques de 1679.
Dutillet 1559 60.
Dutlingen 1703.

EA

EAux & Forets 1575.

EB

Ebernbourg 1692 97.

Ebroin 656 70 73 78 88.

EC

Ecbert 827 p. 75.

Ecclésiastiques, personnes & affaires, gouvernement, richesses 753 p. 50 120 122, déposition 988, canonisations 992, mariage 996, bertrade 1103, investiture 1120, schisme 1130, abelard 1140, domaine 1142, concile de rheims 1148, régale 1161 1673, albigeois 1206, concile de lyon 1245, boniface VIII 1303, des deux puissances 1329, concile de basle 1439, jurisdiction 1539 1695, ordonnance d'orléans 1560, chancelier de l'hôpital 1568, béarn 1620, édits 1695 v. conciles, édits, régale, annates &c.

Echange, sedan 1642 51, meudon 1695.

Echevins 1371 1594.

Echiquier 1285 1499 p. 949.

Eclipse 840.

Ecluse, l', bataille 1336, ville 1645 47 1712.

Ecoles publiques 789 1179, buissonnieres 1552, du droit canon 1680, militaire 1600 p. 966.

Ecoliers 1642.

Ecosse p. 87, jean bailleul 1292, robert, brus 1324, édouard 1340 69 1421, jacques III 1483 1548, marie stuart 1558 87, jacques stuart 1567 87, jacques I 1603, épiscopat 1637, charles I 1637 1647, cromwel 1650, orange 1689, réunion 1706, jacques II 1708, marguerite d' 143[illegible] v. les rois à leurs noms.

Ecossois, gendarmes 1690.

Ecu d'or, ordre 1355.

ED

Edesse 1145.

Edifices 1547.

Edits sur la monnoie 840, sur les concubines 1001, contre les hérétiques 1226, affranchissemens 1252, majorité p. 335, baillifs & sénéchaux 1498 p. 893, cour des aides 1355, de crémieu 1536, contre les petites dattes 1550, pour défendre d'envoyer de l'argent à rome 1551, contre les luthériens 1551, descouan 1559, touchant les mariages clandestins 1556, contre les filles qui font périr leur fruit 1556, contre le port d'armes à feu 1559, sur le domaine 1559, sur les offices de judicature 1559 p. 966, pour l'heure des séances du parlement 1559; de romorantin 1560, sur le fait de la religion 1560, des secondes nôces 1560, de janvier en faveur des huguenots 1562, de pacification 1563 76 91; des consignations 1563, de roussillon 1564, jurisdiction des consuls 1564, des meres 1567, de charles IX p. 954, réformation du calendrier 1582, de réunion 1588, de nantes 1598

E D

1622 85, de la noblesse 1600, des duels 1602 13 p. 124, sur les tailles 1600, les monnoies 1603, réunions p. 958, pour la réunion du béarn 1620, de pacification 1629, refus d'enregistrer 1631 48, touchant le parlement 1641, de louis XI 1642, contre gallon 1643, bursaux 1648, pour le papier timbré 1655, suppression des chambres de l'édit 1669, commerce ne déroge point à la noblesse 1669, perpétuel contre la maison d'orange 1672, des duels 1679, concernant la régale 1673 82, rétablissement des leçons du droit civil 1680, des terriers 1691, concernant la jurisdiction ecclésiastique 1695, pour le dixieme 1710, des duchés-pairies 1711, contre les protestans 1713, qui appelle à la couronne les princes légitimés 1714, vénalité p. 966 v. ordonnances, déclarations, arrêts &c.

Edouard, l'ancien, roi d'angleterre 929, saint 1047 62 1215, I 1285 92 96 1303 05 p. 949, II 1296 1324, III 1324 28 29 31 36 40 41 44 47 49 55 59 60 67 69 76 78, IV 1457 70 71 74 75 77 83 85, V 1483, VI 1547 48 58, le prince palatin 1684.

E F

Effiat d' 1639.

E G

Ega 644 46.

Eginhard p. 63.

Eglise 814 1328 1415 v. ecclésiastiques.

Egmond, comte d' 1557 65-67 p. 551.

Egra 1634.

Egypte 636 1249 1517.

E K

Ekeren 1703.

E L

Elbene d' 1591 1654.

Elbing 1703.

Elbeuf, branche d' 1550, duc d' 1631, madame d' 1631 98, duchesse de mantoue 1704 v. lorraine.

Electeurs, fixés à sept 1206 73 1305, bulle d'or 1355, rang 1432, capitulation 1519, titre 1630, huitieme électorat 1648, ligue du rhin 1658, hanovre 1714 v. à leurs noms.

Elections aux bénéfices 827 40 p. 121, contestations 1142 1206 1397, pragmatique 1438, allemagne 1447, indult 1695 p. 973, des papes 775 823 1056 1120 56 1242 1313 16 79 1560 90, des empereurs & des rois 634 912 1001 56 1226 1305 55 1657 p. 121, des officiers p. 120 353.

Electorat 1547 1620 48 92.

Eléonore, femme de louis-le-jeune 1137 45 50 89 p. 182, navarre 1252, reine de portugal & de france 1523 29 56, de roye 1569.

Elisabeth de portugal 1428, de france 1558 59 68 98 1612, d'autriche 1570 p. 519, d'angleterre 1558 68 71 75 80 81 87 89 1602 03 93, fille de jacques I 1613 20, czarine 1711.

Elne 1641.

Eloi, saint 628 36.

Eloise 1140.

Elsimbourg 1677 78 1710.

Elvas 1645 58.

EM

Emanuel II, duc de savoie 1660 v. savoie.
Embrun 1692.
Emerie 1672.
Emétique 1658.
Eminence 1630.
Emma p. 63.
Emme. 956 86.
Empereurs d'orient 803 1451, d'occident 800 03 23 912 1001 22 56 1140 1206 26 73 96 1336 55 1519, des grecs 1451 p. 63 v. à leurs noms.
Empire 796 877 912 73 1037 56, bas 803 p. 63, des latins 1204 58, d'orient 1451. d'occident 800 1120 50 1226 73 1305 1451 1500 1648 79 p. 122, du czar 1479.
Empoisonneurs 1315 1680.
Emptuns, caisse des 1707.

EN

Enfans naturels p. 63.
Enguerrand de couci 1226 52, de marigni 1309 15 24.
Enregistrement 1371 1562 1710 12 14.
Ensheim 1674.
Ensisheim 1681.
Entrées 1389 1607 60 91, au parlement 1551.
Entrevues 1022 1474 1505 20 38 65.
Envouller 1331.

EO

Eon 1148.

EP

Epée, état séparé de la robe 1560.
Epernai 1592.
Epernon 1581 84 87 89 92 95 95 1607 10 19 42 49 53 61.
Eperons, journée des 1513.
Epinal 1641 70.
Epinoi 1714.

EP

Epiphanie p. 121.
Episcopat 1637.
Epoque v. année, calendrier, &c.

ER

Erasme 1547.
Erchinoal 646.
Ere chrétienne 743 74 1119.
Erections v. pairies, archevêché 1292 1622.
Erfort 1636.
Erlac 1639.
Ermenegilde 575.
Ernest, bâtard de mansfeld 1618, ferdinand, roi de hongrie 1636.
Erulles 800.

ES

Esclave, chevalier de l', 1404.
Escalonne 1694.
Escarpe, fort de l' 1667 68.
Escaut 1521.
Esclave 62 v. serfs.
Esclavons 632 743 58 803.
Escouan 1559.
Espagne, espagnols 543 88 1658 94, sarrasins 715, inigo 827, croisade 1149, henri IV 1472, colomb 1492; ferdinand 1493 1503, la ligue 1513 93, vervins 1598 1603, baronius 1605, la treve 1609 11, mariages 1612, savoie 1617, valteline 1621, jacques I 1622 24 25, guerre de mantoue 1629, guerre 1634 42 48-50 52, paix 1659, batteville 1661 65, guerre des pays-bas 1667, paix 1668, madame 1670 guerre 1673-76, paix de nimégue 1678, pavillon 1680, treve de ratisbonne 1684 89, guerre 1694 97 98, testament 1700 01 03 06 11-15, succession à la couronne 1687 les rois à leurs noms.

ES

Esparbes d' 1554.
Espesses d' 1574.
Espierres, pont d' 1694.
Espinac, pierre d' 1590.
Espinosa, cardinal 1661.
[illegible] p. 351.
Essex, comte d' 1596 1602 20 42 [illegible]
Est, anne d' 1593, cardinal d' 1560 1648, marie 1673.
Estampes 1457.
Estampes, concile 1130 42, combat 1652, duchesse 1540 41 44 47 p. 451, comte 1360.
Estines 743.
Estival 612.
Estrades, maréchal d' 1643 52 61 62 67 72 75-77 83.
Estramadure 1556.
Estrées 1600, françois annibal d' 1639, duché-pairie 1648, jean d' 1672 73 76 77 83 85-88 90 91 93 97 1703, cardinal d' 1690 93, duc d' 1685 87 90, gabrielle d' 1598 99, maréchal d' 1683, comte d' 1692.

ET

Etablissemens de S. louis 1200 69.
Etaire 1645.
Etats, assemblées des provinces 1223, généraux 1252 1355 p. 959, tiers-état, philippe-le-bel 1303, le roi jean 1350 55 59, louis XI 1468, charles VIII 1484, de flandres 1505, le parlement fait un quatrieme ordre 1558, françois II 1560, henri III 1576, de blois 1214 1558, de paris 1593, leur autorité 1614, de robe & d'épée 1660, de hollande 1644 77.
Ethelwolph 855 p. 87.
Etienne III 752 53 56, IV 767, V p. 74, roi d'angleterre 1135 54 p. 173, de hongrie 996 1526 p. 155, de champagne 1040, comte de boulogne 1148, évêque de tournai p. 222.
Etoile, ordre de l' 1350 1469.
Etrangers 1651.

EU

Eu, raoul, comte d' 1350, phil. d'artois 1387, comtes d' 1394 1714.
Evangéliques, les 1620.
Eucharistie 1047 1285 1600.
Eudes, duc d'acquitaine 731 32 34 67, roi de france 987, duc de bourgogne 1316, fils de robert 1040, de france 888 92 98, de champagne 1031 37, abbé de sainte genevieve p. 198.
Evêchés, pamiers 1292 1303, paris 1622, bulles 1692 93, collation p. 50, les trois 1552.
Evêques, leur autorité 511 822 p. 50, assemblée 651 813 1103, biens 794 1385, ordination 796, contribution 840, robert 996 1022, rang 1092, concile de rheims 1148, serment 1223, testament de louis VIII 1225, priscillien 1226, exclus du parlement 1319, juges des hérétiques 1560, monsieur 1633, nonce du pape 1639, bref contre le livre de M. de cambrai 1699, succès de clovis p. 46 974 975 &c.
Eugêne II 823, III 1145 48, IV 1439 1538 53, prince 1661 91 1701 02 04 09 12-14.
Eugénie, claire 1598.
Evreux, blanche p. 303, charles comte d' 1512, philippe p. 253, roi de navarre 1252 1328

EU

31 65, bouillon 1642.
Eutrope 875.

EX

Exarchat 568 753 978.
Excester 1644.
Excommunication, robert 996, philippe I 1092 1103, henri V empereur 1120, albigeois 1206, jean sans terre 1215, grégoire IX 1226, frédéric II 1245, conradin 1255, pierre de bourbon 1355, bulle *in cœna domini* 1468, henri IV 1585 90, lavardin 1687 88.
Exemption 651 12 83 1316 *p.* 50.
Exilés, fort d' 1708.
Expectative 1438 ... 76
Expéditionnaires en ... de rome 1594.
Exposition de la foi 1668.

FA

FAbert, maréchal 1642 54 60 62.
Fabrot 1574.
Facultés, les quatres 1594, de théol. 1612.
Fagel 1684.
Faileuble 596.
Fainéans, rois 688.
Fairfaix 1645.
Faisans; isle des 1659.
Falcsim 1711.
Famine 1336.
Fanatisme 1680.
Farces *p.* 972.
Farines, journées des 1591.
Farnese 1547 55-57.
Fauchet 1643 *p.* 255 978.
Favoris, regne des 1574.
Fauste, jean 1457.
Fay, du 1676.
Fayances, manufactures des 1603.
Fayette, maréchal de la 1421, mademoiselle de la 1639.

FE

Fédéric, roi de prusse 1701.
Félix V 1439 *p.* 101, de valois, saint *p.* 153.
Félonie 1040 1230 92 1379 *p.* 968.
Fénelon, archevêque de cambrai 1689 95 99 *p.* 717.
Fenestrelle 1708.
Fer, isle de 1634.
Ferden 1648.
Ferdinand, archiduc d'autriche 1522, I roi de bohême 1526 29, I empereur 1555 56 64 1617, II 1617-20 30 31 35-37, III 1657, IV roi de castille 1309, d'arragon 1252, le catholique 1472 82 93-95 1500 05 08-10 12-14 16 1701 *p.* 39, de naples 1493-96, duc de mantoue 1629, Ernest roi de Hongrie 1636.
Fere, la 1596.
Feria 1593 94 1625.
Feronnerie, rue de la 1610.
Ferrare, duc de 1510, fille du duc de 1548, duchesse de 1560.
Ferrette, comté de 1475.
Ferri 1476 *p.* 289.
Ferrier, du 1575.
Ferté, henri de la, maréchal de france 1643 50 54-58 63.
Festin 1252.
Fêtes de l'Eglise 1255 *p.* 121 156, à la cour 1661 85.
Feuillade, françois de la, maréchal de france 1664 74 76

F E

78 91 92, duc de la 1704-06.
Feuillans 1587. p. 587.
Feuquieres, marquis de 1633 39. M. de 1691 92.
Fevre, le 1574.

F I

Fidélité, serment de 1208 23 1649. ... 840 912 1067 1331, ... 845 1230, leur état ... ent 923, lorraine 978, ... vassaux du roi ... 08, sénéchal ..., liberté 1316, francs fiefs 1328, roturiers 1532, 79 1600 29, la couronne pag. 117 118 129 321 944 957 971. &c.
Fiennes, de 1369.
Fiesque 1547, comte de 1652.
Figuier, fort du 1638.
Figuieres 1675.
Filles de la reine 1497 1534 1673.
Final 1447 1698 1713.
Finances, Financiers 1322 28 91 1603 1701, secretaires des 1341 1410 p. 493 961 967.
Fistule 1686 p. 511.
Fitz-James v. Berwick.

F L

Flagellans 1348.
Flamerens 1663.
Flamel p. 351.
Flandre, la, Baudoin 1067 p. 143, charles-le-bon 1127, philippe 1179, imposteur 1223, gui 1292 99, artevelle 1336, louis 1384 1529, marie d'autriche 1556, duc d'anjou 1583 1634 ..., paix de bréda 1667 75 80, états 1223 1477 1505, comte de 863 965 72 1031 1127 1204 06 14 26 58 1304 09 16 20 22 28 84 p. 287, marguerite 1258, flamans 1149 89 1233 ... ...28 36 82 85 1536.
Flaochat 646.
Fléche p. 123.
Flessingue 1616.
Fleta, le 1275.
Fleuri, abbé 1689 p. 120 978.
Fleurs-de-Lis 1380 1523 1655.
Fleurus 1690.
Fleuri, mônastere 695 p. 131.
Flix 1750.
Florence, concile 867 1438 39; ville 1494 1502 12, cardinal de 1598, duc de 1675.
Florent Chretien 1593.
Florentins 1376 1522 30.
Flotte, sous Théodobert 539, castillane 1371, de charles-quint 1541, de philippe II 1588, angloise 1627 28, espagnole 1628 38 39 43 55 75 76, du roi de suéde 1677, du roi de france 1689 92 1704, angloise & hollandoise 1690, de smirne 1693, hollandoise 1697 1703, angloise 1703 07, de virginie 1171 v. marine.

F O

Fœderowitz, michel, czar 1611.
Foi & hommage 1324.
Foire du Landit 875.
Foix, comté 1258 70 83 1397; comte de 1451, germaine 1505, gaston 1472 1505 11 12, catherine 1512, andré 1521, paul 1574 98, l'abbé de 1631, comte de Flex 1663.
Folard 1675.
Fondations 612 46.
Fontaine, comte de 1643.
Fontainebleau 1600.
Fontaine-françoise, combat de 1595.
Fontaines, pierre de p. 233.
Fontange, duchesse de 1681.
Fontarabie 1470 1521 1638 92 p. 705.

F O

Fontenai 840 1590.
Fontenelle, monastere 750.
Fontainoi 1709.
Fontevrault 1103.
Fontini p. 950.
Fontrailles 1642.
Forbin, palamede de 1480, comte de 1707 08.
Forcalquier 1258.
Force, jacques de la, maréchal de france 1589 1610 21 22 30 34-36 38, duché 1637.
Forget de Fresne 1588.
Forêt, de la 1355.
Forest, comte de, p. 950.
Formose, pape 892.
Formulaire 1657 69 73 1705.
Formule 1419 20.
Formules des jurisconsultes 511, de marculse p. 50.
Fornoue 1495.
Fort de Bearn 1580.
Fort de Cohorn 1692.
Fort-Louis 1622 25 1706.
Fort-Royal 1674.
Fortheringai 1587.
Foucault, Louis 1653.
Foulques 892, nerra 1135, comte d'anjou 1092 1135 p. 175, grand-maistre 1309.
Fouquet, nicolas 1661, françois 1661 p. 711.
Fourmigni 1448.

F R

Fracastor p. 493.
Franche, duché 861 992 p. 957, couronne 1711, union 1532.
Francfort, concile 794, diette 1206, prise 1631.
Franche-comté 842 79 1477 79 82 1639 68 74 78.
Franchises 1515 1687 88.
Franciscain 1387.
François d'assise, saint p. 225.
François ou Francs, les 481 536 39 58 p. 45 48 51. 117 126 979.
François I 1505 14 15 25 35 47, sa mort p. 449, vénalité voyez son regne, son fils aîné 1518 36 51, II 1558-60, empereur 1675 p. 942 959 961-962 &c. 972 976.
Françoise, langue 1360
Franconie 920 1632.
Francs-Aleu 817.
Francs-Archers, 1445 80.
Francs-Fiefs 1328.
Franecker 1680.
Frankendal 1688.
Fraternité 1543.
Frawstadt 1706.
Frédégonde 568 70 75 78 82 84 85 90 94. 97.
Frédélinghen 1702.
Frédelon 1249.
Frédéric, duc de la haute lorraine 956, I empereur 1092 1150 56 86 89 1282, II empereur 1206 14 23 26 42 45 55 1315 16, duc d'autriche 1322, III empereur 920 1447 65 93, roi de sicile 1292, roi de naples 1496 1501, III roi de dannemarck 1660, V électeur palatin, & roi de bohême 1613 19-21 32, henri prince d'orange voyez Orange, roi de prusse 1701.
Fréderune 929.
Frégose 1447, jean 1512, ambassadeur à venise 1542.
Frêne, trichet du 1642.
Freret p.
Freteval 1193.
Frette, la 1663.
Fribourg 1516 1638 44 77 78 97 1713.
Fridérickstadt 1713.

FR

Frioul, duc de 776, le 787.
Friquet 1352.
Frise 1296 1424.
Frison 733.
Froissard, jean 1325.
Frondeurs 1648 51.
Frontenac, de 1696.
Fronsenai, duché de rohan-rohan 1714.
Froulai de tessé, rené 1696 1706 07.

FU

Fuensaldagne 1654.
Fuentes, comte de 1596, ambassadeur 1661.
Funérailles 1643.
Furnes 1646 48 58 67 68 93 1706.
Furstemberg, guillaume de 1658 71 74, cardinal de 1689, françois égon, 1681.

GA

GAbaret 1689 93 1703.
Gabelle 1344 1548.
Gabrielle d'Estrées 1593 99.
Gacé, maréchal de matignon 1708.
Gaëte 1707.
Gages, de batailles 1258 p. 124, du parlement 1648.
Gaimar 1026.
Galas 1635 36 45.
Galeas, jean 1494 98.
Galeran, comte de meulan 1040.
Galeres, général des 1544.
Galilée 1633 p. 495.
Galiguai, éléonore 1612 17.
Gallati 1616.
Galles, pays 1305, prince de 1344 55 67 71 76 1688, yvain 1371.
Gallicans 1645.
Gallions 172.
Galonai 1706 07 09.
Galsuinde 568 84.
Gand, 1678 1706 08, jean de 1483 gantois 1488, sas de 1644.
Gap 1692.
Garai 1649.
Garde, baron de la 1544 45.
Garde de la personne du roi 1380, de nos rois 1215, des chemins 1255.
Gardes, régiment des 1644 53 72 91 92 1704 13, colonel des 1661.
Gardes-du-corps 1626 71 95.
Gardes-marine 1682.
Gardie, la 1646.
Gariglian 1503.
Garlande, les freres 1116 36, guillaume, sénéchal 1116 p. 175.
Garlangues 1628.
Garnier p. 943
Garonne, la 593 732.
Gascons, Gascogne 593 601 03 25 35 767 78 818 1001 62 1562 p. 950.
Gassendi 1559.
Gassion, maréchal de france 1638 35 39 40 43-47, comte 1711.
Gaston, *voyez* Foix, frere de louis XIII 1617 26 31-34 36 42-45 48 49 51 52 67, son portrait 1660, de foix 1663 p. 704.
Garati 1638.
Gâtinois 1067.

GA

Gaucherie, de la 1604.
Gaucourt 1652.
Gaveston 1324.
Gaules, Gaulois 481 511 1532 p. 46 48 117 126 979.
Gauric, luc 1559.
Gauthier, archevêque 888, l'abbé 1712.
Gauzlin p. 131
Gayan 1648.
Gazette 1631.

GE

Gegembak 1678.
Gendarmerie 1690 91 93.
Gendarmes 1643, écossois 1690.
Général des dragons 1692, des galeres 1554.
Gênes, Génois, constantinople 1258, jacques de votagine 1269, expédition 1390, boucicaut 1401, se donne à la france 1447, projet 1497, soumise 1499 1513, se révolte 1505 12, se rend à lautrec 1527, à l'empereur 1528, conjuration 1547, entreprise 1625, se déclarerent pour le roi 1515, ligue 1522, bombardée 1684, soumission au roi 1685, doge, traité d'altesse 1702, final vendu 1713.
Gêneve 888 1056 1553 79 89 1602 38 1707.
Genialis, duc de gascogne 610.
Gennare 1647.
Gens d'affaire 1688.
Gentil 1522.
Gentilhomme, premier 1612 69 89 ordinaire, 1690.
Gentils 1067.
Gentilshommes 840 1478 1600.
Geoffroi, Grisegonelle 978, d'harcourt 1344, comte d'anjou 1116, plantagenette 1135, fils de henri II 1667, de bretagne 1200, abbé de saint-alban 1179, comte de bourges p. 131
Gerard d'Alsace 1056 60.
Gerard, émissaire des Espagnols 1584.
Gerberge 936 54.
Gerbert 938 996.
Germanicus 1571.
Germanie 595 835 42 [illegible] 22 36 1022 p. 57
Gerold 1056.
Gersen [illegible] 3 399.
Gerson p. 243 399.
Gertrudemberg 1710.
Gervais p. 163
Gesvres, de 1640, duché-pairie 1648, gouverneur de Paris 1687.
Gevaudan 534.

GI

Giac, ministre 1426.
Giannone p. 957.
Gibelins 1140 1255 85 1354.
Gibert p. 51.
Gibraltar 1704 05 13.
Gié, maréchal de 1505.
Gien 1215 23.
Gigerie 1664.
Gilbert, duc de lorraine 936, de la porée 118.
Gillet 1574.
Gillot 1593.
Girardin 1689.
Girardon 1642.
Gironne 1684 94 1705 11.
Giselle, fille de charles-le-simple 912 29, fille de pepin p. 57.
Gisors 1032 1113.
Gistes 992.
Givri 1532 89.

GL

Glene 1645.
Glocester, mari de Jacquel. de

G...

baviere 1424 40, batailles des dunes 1658, fils de la princesse anne 1701.

GO

Godefroi, le bossu 1067, de bouillon 1067 92, de boulogne 1095.
Go...gile 500.
G... 1214.
Go...d, de 1707 10.
Gœurz 1638.
Goïaric 511.
Gomar... 1619.
Gomat...de 636.
Gombaud 830.
Gomberville 1643.
Gombette, loi 511.
Gondebaud, roi de bourgogne 500 11 23, duc 576, prétendu fils de clotaire 585.
Gondemar 523 34.
Gondi, cardinal 1572, maison 1589, hôtel 1610.
Gondiucque 533 62.
Gondoalde 562.
Gonsalve de cordoue 149 1501 03 04.
Gontaut de Biron, armand de 1592, charles 1602.
Gontran 562 93.
Gonzague de mantoue 1598 1629 41 45, charles 1629, marie 1645 69, françois, général des cordeliers 1598.
Gorde, de 1572.
Gordon 1634.
Gorges 635.
Gorlitz 1641.
Gossin 888.
Got, bertrand de 1305.
Gothie 758.
Gots 493 634 715 p. 38.
Gouffier, de boisy 1514 21, artus de 1667, claude & louis 1667 p. 453.

GO

Goulas 1652.
Gouvernantes, des enfans de france 1661, du roi 1663.
Gouvernement, ecclesiast. p. 50, civil p. 50.
Gouverneurs, des provinces 846 p. 117 945, du havre 1665, de paris 1669 87 p. 591, de bretagne 1695, de gaston 1617, de charles IX p. 1518, de henri III p. 550, de louis XIV p. 704, de monseigneur 1668, des fils de france 1663 89, de M. le duc de chartres 1683, des pays-bas 1701.

GR

Graces, le grand aumônier doit dire les graces au parlement p. 519.
Gradués 1498.
Grai, ville 1668 74, jeanne de 1553.
Grailli, archambault de 1397.
Gramont, ville 1706, comte de 1562 93, antoine de, maréchal de france 1644-46 48 57 58 61 67 72 1704, ordre p. 50.
Gran 1683 85.
Grancei, comte de 1639 41, maréchal de 1653.
Grand d'Espagne 1701.
Grand-Aumônier 1531 1645 1700 p. 519.
Grand-Conseil 1497 1631 90 p. 976.
Grand-Duc 1598 1675.
Grand-Forestier 861.
Grand-Maistre de france p. 453, de l'écurie 1457, des arbalestriers 1600, de la garderobe 1669, de l'artillerie 1600 69 94, des eaux & forêts 1575.
Grand-Prévost p. 49.
Grand-Referendaire p. 49 53.
Grand-Seigneur 1559 1714 voyez

GR

Turcs.
Grand-Sénéchal 978.
Grand-Veneur 1669.
Grandes Compagnies 1361 66.
Grandesse 1521 1701 1711.
Grandier, urbain 1634.
Grandpré 1654.
Grands-Baillifs 1134 p. 947 &c.
Grands-Jours, 1579 1634 65.
Grands-Maîtres de malthe 1309 1522 65 1630 97, de l'ordre du S. Esprit de montpellier 1700.
Grands-Officiers 1103 1577 1607 p. 225.
Grandson 1476.
Grange, de la 1696.
Granique 1632.
Granvelle, antoine, cardinal 1539 58 65 1661.
Granville 1539.
Gratien 1150.
Gratifications 1663.
Grave 1672 74.
Gravelines 1558 1644 52 58.
Graville, amiral de 1494.
Graviere 1457.
Grécie 1067.
Grecs 787, empire 802 97 1026 1148 1204 74 1439 51 1547 p. 63 941 942.
Grégoire, saint 1180, II 740, III 740, IV 827 33, V 996 p. 143, VIII 1067, IX 1226 30, X 1274 1348, XI 1376 79, XII 1408, XIII 1067 1585, calendrier 1699, XIV 1590, XV 1387 1622, de Tours 845 p. 51.
Gréipswalde 1678.
Grêle 823.
Gremonville 1700.
Grenade, roi de 1320, ville 1492 1516.
Grenadiers 1676.

GR

Grenoble 1451 1560 1639 44.
Grinaux 1514.
Grimoald, maire 644 46 54 56 p. 49.
Grippon 747 58.
Gris, le 1388.
Grisegonelle, geoffroi 978.
Grisons 1305 1621 25 35 37.
Grodno 1708.
Groenland 1634.
Groningue 1674.
Grool 1672.
Grosslogau 1642.
Grotius, hug. 1619 36.
Gruerie 993.

GU

Guadaloupe 1635 1703.
Guastalle, ville 1702, duc de 1714.
Gudina, la 1709.
Guébriant, J. B. budes de 1638 43, la maréchale de 1645.
Gueldres 1473 1628 1703 13, province 1672.
Guelfes 1140 1285 1352.
Guenegaud duplessis 1661.
Guerande 1364.
Guercheville, madame de 1600.
Guerin, évêque de senlis 1193 1214 1309 p. 203 225, avocat général 1545.
Guerre, privée 805 1296 1371 p. 123, intestine 901, civile 1258 1562 65 68 73 1648, sainte 1390, du bien public 1464, de trente ans 1618.
Guesclin, connétable du 1364 66 69 80.
Guesle, la 1574 p. 591.
Guesson 1707.
Guet, chevalier du 1350.
Gué-Trouin, du 1697 1707 11.
Guette, la 1322.
Gueux, les 1566.

GU

Gui 912, comte de Tours 1116, comte de flandres 1292 99, de lusignan 1302.
Guiche, corisande de 1593, duc de 1640, maréchal de 1642, comte de 1665, pairie 1648.
Guienne, Eléonore 1150 p. 182, jean sans terre 1200, henri III 1258, confisquée 1292, guerre 1296, rendue 1303, charles de valois 1324, hommage 1329, renonciation 1360. pierre-le-cruel 1367, conquise 1378, duc de 992, duc de berri 1469 70-72, troubles 1451 1548 78 80, duché 1292 p. 949.
Guiléne 577.
Guillard du Mortier 1560.
Guillaume, duc de Normandie 942, duc d'aquitaine 910 1137 le conquérant, le bâtard 1047 62 67, longue épée 929, d'arques 1047, comte de hollande 1226 73, le roux 1100 voy. Orange, bras de fer 1026, rois de sicile 1026 1186, le breton p. 201, comte de provence 1245.
Guillerague, de 1685.
Guilville 1698.
Guinée 1664.
Guinegate 1479 1513.
Guines, comte de 1350, ville 1558.
Guipuscoa 1698.
Guiscard, robert 1026 56, comte de 1695 96.
Guise, ville 1650, duché 1527, claude de 1542 50 74 p. 488, leur postérité 1550, françois de 1347 1523 47 48 50 53-55 57 60 62, les 1559 60 74 82 85 98, henri de 1550 69 72 74-76 78 82 84-88 p. 585, cardinal de 1582 88 p. 550; charles 1550 89 91 94 96 1714-16 22, chevalier de 1613, henri II 1550 1641 43 47 48 54, louis-joseph 1660 69 84, mademoiselle de 1694 95.
Guitaut 1669.
Guitry, marquis de 1669.
Gurce, cardinal de 1494 1510 12.
Gustave, roi de suéde (Vasa) 1542 voyez Adolphe, charles 1654 59 60.
Guttemberg, jean 1457.
Guyon, madame 1698.

HA

HA 1451 1653.
Habsbourg 920 127 382 p. 253.
Hachette, jeanne 1472.
Hacquin, roi de Norwege 1391.
Hadwise 1200.
Haguenau 1675 1705 06.
Hailbron 1642 88 93.
Hainaut 1258 96 1324 36 40 1424 83 1554. baudouin 1180 voyez Flandres, Brabant.
Halberstat, administrateur d' 1626, évêché 1648.
Haldetrude 628.
Hall, traité 1610, ville 1642, Notre-Dame 1691.
Halley 1660 80 82.
Hallier, du 1624 38 41.

HA

Halluin, anne d' 1620, duc d' 1637.
Ham 15?? 1655.
Hambourg 11?8 1641 44.
Hamilton 1685.
Hanau 1636.
Hanower 1701 ?? 14, madame 1684, duc 1692.
Harangs, journée des 1428.
Haraucourt, d' 1625.
Harcourt, Geoffroi de 1344, branche d' 1550, comte d' 1637 39 43 45 46 49 51 53 54 60, M. d' 1692 96 1703 09 11, duché-pairie 1709, marquis d' 1689, maréchal d' 1698 1700.
Hardouin, le comte 879.
Harfleur 1415.
Harlai, louis de 1451, premier président, achilles de 1574 88 94, ach. de 1689, archevêque 1674 95, M. de 1697 1709.
Harlebec 1711.
Harling 1711.
Haro, clameur 912, louis de 1658 59 61 77.
Harrach 1697.
Havane, la 1703.
Havard, catherine 1547.
Haubert 1149.
Havre, le 1563 1665 94.
Haute Bruyere 1103.
Hautefort, madame d' 1639 43, N. d' 1689.
Hauteville 1026.
Haye, la 1709.

HE

Hegire 622.
Heidelberg 1622 88 93.
Hein, pierre 1628.
Heinsius 1709.
Héléne, sainte 1238.
Helgaud 1022.
Helvetiens 796.
Hennebont 1590.
Henri, empereurs, I 920, II le boiteux 1001 22, III 1056, IV 1056 1103, V 1103 16 20 35, VI 1026 11?? 93 1206, de luxembourg 1305, hérétique 1206, roi de france, I 1026 *voyez* son regne, II 1532 46 1639 41 *voyez* son regne *p.* 964 97? 970, dit le-lion 1180, III 1573 *voyez* son regne, pologne, anjou, son portrait 1589, IV 1564 69 70 72 74 76 77 87 89 1672, son portrait 1601 *voyez* son regne, oraif. fun. *p.* 585, lettres-patentes *p.* 958 959, duc de bourgogne 956 1001, roi d'espagne, IV 1472, 1505 *voyez* Espagne, roi de portugal 1088 1578 80, roi d'angleterre, I 1067 1100 13 16 20 35, II 1135 50 54 56 61 67 69 79 80 86 89 1331 1541, III 1215 23 26 30 42 52 58, IV 1397 1410, V 1415 20 22, VI 1422 31 35 57 70 71, VII 1420 75 95 1502 30, son histoire 1485 92 1509 10, VIII 1510 13 15 20 22 25-27 29-34 41 43 44 46 47, clément, maréchal de france 1214, rois de navarre 1521 89 *voyez* navarre, guerre des trois 1586, henriette, femme de charles I 1625 44, premiere femme de monsieur 1661 70.
Henschenius 670.
Heptarchie 827 *p.* 15 75.
Hérald 734 36.
Herbert, porte la foi en suéde *p.* 75, de vermandois 922 28

HE

p. 153, de troyes 929. vice-amiral d'angleterre 1689.
Héréfies 740 94 1022 47 1517 34.
Hérétiques 1022 1226 1558.
Heriold 829.
Herispoé 845 58.
Hermal 779.
Hermel 688.
Héritiers 1245 p. 123 129.
Hermanfroi 520 31.
Hermenstein 1637.
Hermites, v 1624.
Hermites 1255.
Hérold IV p. 109.
Hervé, abbé de saint victor p. 198.
Hervée, archevêque de reims p. 163.
Hesdin 1521 53 1639 57.
Hesse, la 778, landgrave de 1647 52 1636 40 92, troupes de 1641, prince de 1703 06.

HI

Hidde, mademoiselle 1673.
Hieres, abbaye 1161.
Hildegarde p. 125.
Hincmar p. 954.
Hire, la 1451 57 p. 979.
Hispaniola 1492.
Histoire p. 126 127, de france p. 941.
Historiographe 1713.
Hiver 1544 1608 1709.

HO

Hobbes 1650.
Hocquincourt, chev. de monchi 1647 52 54 55.
Hocstet 1703 04.
Hoirs mâles 1313 1566.
Hollande, Hollandois 1598 1603 04, guillaume 1273, jean 1296, jean d'avesne 1296, jacqueline de baviere 1424, troubles 1565 67 78, révolte

HO

1581 84 96 1608, tréve 1609, guerre de cleves 1614, batavia 1619, frédéric 1620, amérique 1623 24, ligue, alliance; mariage 1626 28, traité contre l'espagne 1634-36, guerre contre le portugal 1657 59, traité 1662, guerre avec l'angleterre 1664 66-68, guerre de hollande 1670-78 88 90 93 94 96 97, reconnoissent philippe V 1700-07 13 14. voy. Pays-bas, Flandres.
Holoslin 1708.
Holstein, duc de 1675.
Hombourg 1705.
Homélies 1067.
Homere 789.
Homicide 593.
Hommages 923 1067, Charlemagne 778 96, bretagne 845, lorraine 974 87 1116 1341 64 81, bourges 1100 08, gisors 1113, normandie 1120, lige 1135 1258, bar 1296 1641 99, montpellier 1316, guienne 1324 29, dispense 1499.
Hongrie, Hongrois, charlemagne 796, louis-le-débonnaire 818, raoul 924 29, estienne 996, ferdinand I 1526 29, anne 1526, jean 1529, soliman 1529 41, marie 1552 56, ferdinand II 1617 18, léopold 1671, héréditaire 1687, louis p. 333, clémence 1316, andré 1344, sigismond 1394, ferdinand 1634.
Honnecourt 1642.
Honneurs 1559.
Honorius III 1225 1680.
Hôpital général 1657.
Hôpital, michel de l' 1371 1560 65 74, son portrait 1568,

HO

maréchal de l' 1624 43.
Horloge 988.
Horn, maréchal de 1634, comte de 156[illegible].
Horoscopes p. 973
Hospitaliers 1[illegible]
Hostel-Dieu 132[illegible]
Hostie 1269 8[illegible]
Hostun, *voyez* Tallard.
Hotenwiel 1642.
Hotman, antoine 1574 1667 p. 117
Houdancourt, *voyez* la Mothe.
Hougue, la 1692.

HU

Huet 1709.
Hugonet 1477.
Huguenots 1545 60-65 67 69-76 80 86 96 97 1612 15 16 20 21 25 29 82 *voyez* Protestans.
Hugues capet 861 956 87 *voy.* son regne *p.* 129 945 957, le Grand, l'abbé, le blanc 923 36 45 54 56, fils de robert 1026, fils de henri & comte de vermandois 1092 *p.* 153, archevêque de lyon 1092, abbé de saint-germain 1180, d'abbeville 992, de lusignan 1226, IV duc de bourgogne 1245, abbé de cluni 1321.
Hui 1674 75 93 94 1703 [illegible].
Huillier, l' 1594.
Hults 1645.
Humbert, aux blanches mains 1059, Dauphin 1349 *p.* 202.
Humieres, d' 1589 95, maréchal d' 1668 72 75-78 83 89 94.
Huningue 1678 80.
Huns 563 787 96 803.
Hundson, milord 1564.
Huss, jean 1415 *p.* 353
Hutin, louis 1314.
Huxelles, nicolas du blé d' 1686 88 89 1703 10 12.

HY

Hymnes 1026.

JA

Jacobins 1215 30 1387, jacques-clement 1589, seraphin banchi 1593.
Jacquerie 1358.
Jacques, rois d'angleterre, I 1603 16 20 22 24 25 53, II 1672 73 85 88 90 92 96 99 1701, III 1673 90 1701 08 13, roi de sicile 1283 85 92, roi d'écosse 1483 1502.
Jagellon, anne 1526 73 1617.
Jamaïque 1655.
Jametz 1632 50 61.
Janissaires 1648.
Jansénisme 1647.
Jansénius 1657 69.
Janson, toussaints de forbin 1693.
Janvier 1564.
Janus 1707.
Jardin 1547 1603 34.
Jarnac 1547 69.
Jarretiere 1349 1564 96.
Jasamergott 1156.
Java 1619.

IB

Iberville, d' 1697.
Ibinalarabi 778.
Ibrahim 1648.

IC

Iconoclastes 740 51 [illegible]4.

ID.

Idole 772.

JE

Jean, saint p. 121 122, de Dieu, saint 1602, papes, VIII 877 p. 86, XII p. 123, XV 985, XVII, anti-pape 996, XXII 1292 1313 22 24 28 29, de matha 1193 p. 153, roi de france, qui ne vécut que huit jours 1316 p. 281, fils de philippe de valois 1331, roi de france 1316 v. son regne, fils du roi jean 1415, fils de saint louis, dit tristan p. 229, fils de charles V 1415 v. Comte de Montfort, fils de charles VI 1415 24, infant d'espagne 1508 30, de portugal 1580, sans-terre, roi d'angleterre 1200 06 15, comte de hainaut, 1324, sans-peur 1394 1404 07 08 10 19 20 24 57, comte de nevers p. 672, ducs de bretagne 1296 1371, vaivode 1526 29, d'anjou 1464, de wert 1635 38 43, de portugal 1641 v. Autriche,

Jeanne, papesse 875 p. 87, femme de philippe-le-bel 1283 96 1302, fille de louis hutin, héritiere de la navarre 1316 28 p. 281, femme de philippe-le-long 1313 16 31, fille de philippe-le-long 1331, d'évreux femme de charles-le-bel p. 295, femme de philippe de valois p. 303, de boulogne p. 319, de bourbon p. 333, femme de louis XII 1499 p. 429, d'albert 1527 69, comtesse de flandres 1226, la boiteuse 1341 64, fille de ferdinant 1477 82, fille de henri IV roi de castille 1473 1504 05, la folle 1482 1503 04, de naples 1255 1341 44 48 82, femme du comte de montfort 1341.

Jeannelle 1255 1493.

Jeannin 1591 98 1608 11 20 22.

Jengoul p. 950.

Jerôme de prague 1415 p. 355.

Jérusalem, royaume 1092 1149 89 1226, ville 1186 89 91, godefroi 1099 92, assises 1067 p. 175.

Jésuites 1521 34 74 94 1603 18 57.

Jeudi-Saint, 1568.

Jeux, ordonnance sur les 1369, floraux 1324 1629 94.

IG

Ignace, patriarche 867, de loyola 1521 34.

Ignorance, siecle d' 992.

IL

Iliade, l' p. 941.

IM

Imbercourt 1477.

Imitation de J. C. p. 203 397.

Immunités ecclésiastiques 1161.

Innichilde 654.

Imperiali, francesco maria 1685.

Importans, parti des 1643.

Imposteurs 1223 1605 p. 585 625.

Impost 562 1269 1315 16 67 80 1415 p. 973.

Imprimerie 1457 70 1604 26 42.

IN

Incendie du palais 1618, de londres 1666.

Indes 1628 65 80 1713.

Indulgence 1299 1517.

Indult 1538 1695.

Infant, card. 1641.

Infanterie 511 1480 97 1532 44 54 84 1643 67 p. 489.

Inféodation p. 119.

Information de vie & de mœurs 1567.

Ingelger 877.

IN

Ingelheim 945.
Ingelram 1103.
Ingerbuge 1193 p. 199.
Ingoberge 566.
Ingolsta. 1704.
Ingomer 51.
Ingonde 562.
Inigo 827.
Innocens, fêtes des 1483 p. 121, cimetiere p 351.
Innocent II 1130 42, III 1206 15 p. 197, IV 1243 42 45 p. 256, VI 1355, X 1644 46 57, XI 1662 82 85 87 88 90, XII 1692 93 1700.
Inondation 1608.
Inquisition 1230 1560 66 1633.
Inspecteur 1689.
Inspruck 1552, 1703.
Institutes 511.
Institution de l'eucharistie, livre de l' 1600.
Intendans de provinces 1629 82 89, des finances 1697.
Interdit, Interdition 1142 1206 1303 22 1512 1606 07 31 32 3987.
Interim 1548.
Interregne 752 1373.
Intimation p 952.
Invalides 1605 71.
Investiture 1120, querelle sur les 1103 20 p. 121, droit d' 1056, des deux siciles 1130, de l'anjou 1135, du poitou 1238, de l'arragon 1283, de milan 1494 98 1504 39 55.

J O

Joinville 803 1269.
Jonquiere, la 1708.
Joradislas p. 153.
Joseph, le pere 1636, empereur 1703 11, archiduc 1714.
Jove, paul 1536.
Jourdain de l'isle 1322.

J O

Journal 1665.
Journée des harangs 1428, des éperons 1513, des farines 1591, des duppes 1630.
Joutes 1148 1559 p. 972.
Joux, fort de 1639.
Joyeuse, duché-pairie 1581 96 1714, anne de 1587, antoine de 1592, le pere ange de 1592 96 99, maréchal de 1693, cardinal de 592 1607 p. 622, le duc de 1642.

I P

Ipres 1648 49 58 78 1706.

I R

Irene 794 96 803.
Irlande 654 70 1189 1541 1649 89-71.
Irminsul 772.
Iron 1638.
Iroquois 1696 97.
Irson 1650.

I S

Isaac, l'ange 1204.
Isabeau ou Isabelle, femme de philippe auguste 1192, d'arragon 1258, reines d'angleterre 1200 1324, fille de philippe-le-bel 1296 1324 28, fille de philippe-le-long p. 287, femme de charles VI 1389 94 1415 19 22 p. 349, femme de philippe II 1565, reine de castille 1472 77 82 92 95 1504 16, femme de rené I 1476, fille de charles IV duc de lorraine 1580, d'arragon 1472 1501 04, de hongrie 1526, fille de renaud de courtenai p. 173, sœur du sire de joinville. p. 489.
Isidore 1150.
Isle, jourdain de 1322, campagne de l' 1667, siege de l' 1708, marquise de 1573, mar-

I S

quisat d' 1665, de [illegible] 1634, adam, jean de villiers de l' 1415, philippe de villiers de l' 1522 65, collégiale p. 143.
Issoire 1577.

I T

Italie, lombards 568 87 753 74 80, bernard 807, normands 1026, royaume 493 818 35, lothaire 842, papes 912, exarchat 978, roi des romains 1056, guelphes 1140, grégoire IX 1226, guerres 1510 15 51 1629 31 39, neutralité 1713, fiefs p. 118.
Italie 1322.

J U

Jubilé 1299.
Judicaël 636.
Judicature, office de 1316 p. 961 963.
Judith, femme de louis-le-débonnaire 818 30 31 33 35 p. 78 80, fille de charles-le-chauve p. 87.
Jugement de la croix 803.
Juges séculiers p. 50, des exempts 1135 p. 946, pris à partie p. 951 952.

J U

Jugeurs, conseillers 1344.
Ivica 1706.
Juifs 875 992 1189 1206 69 1311 15 2066 71 91 p. 351 353.
Jules II 1503 05 08-13 19.
Julianne, louise 1620.
Julien, empereur 481, comte 715.
Juliers 1610 14 59.
Jupiter 1026.
Ivri 1590.
Jurisdiction ecclésiastique 651 1329 1539 1695, séculiere 1560 64.
Jurisprudence 1574.
Jussion, lettres de 1527 62.
Justel 1682.
Justice, capitulaires 800, ordonnance 1321, administration 1560, main de p. 130, seigneuriale 1135 p. 118 123, ordinaire 992 1539 60 p. 947 953 662.
Justin, empereur I 511, II 568.
Justinien I 511 34 35 39 1137 1680.
Juvenal, des Ursins p. 357 377

K E

KEinston 1642.
Keiserlauter 1635 88 1713.
Keiserwert 1671 89 1702.
Kell 1678 1703.
Kemnits 1639.
Kempis, thomas à p. 397.
Kenoque 1646 1706.

K I

Kilconnel 1691.

K I

Kimpen 1642.

K O

Kocheim 1689.
Koigsbert 1701.
Konigsmarc v. conigsmarc.
Koribut 1669.

K U

Kufrein 1703.
Kunitfeld 1638.

LA

LAbourgur, le 1559.
Labourgurs 1315.
Lacerda v. cerda.
Ladillas, roi de naples 1255, IV roi de pologne 1645.
Laffin 1602.
Lagni 1590.
La hire 1451 57.
Lambale 1591.
Lambert 912, évêque d'arras 1103, maréchal de camp 1644.
Lamboi 1640-42 46.
Lamoignon 1614 67 p. 715.
Lampourdan 1677.
Lancastre, duc de 1359 97, rose rouge & rose blanche 1457 85 p. 39 124.
Landais 1485.
Landau 1644 1702-04 13.
Landeric 651.
Landes, de beaumanoir 1364.
Landegrave, de besse 1547 52 1640 92, de thuringe 1226.
Landit 875.
Landreci 1543 1637 47 55 1712.
Landri 584 93 603, comte de nevers 1001.
Landriane 1529.
Langlade 1688.
Langres 992.
Langue 511 1067 1145 89 1360 1539, doyl 1350 p. 126.
Languedoc, sarrasin 736, amauri de montfort 1223 26, traité de saint louis 1258, D. vaissette 1275, servitude abolie 1296, limites 1350, subside 1359, imposition 1415, gouvernement 1614, états 1223 1629, canal de 1664 81.
Lanoi, viceroi de naples 1525 26, dame d'honneur 1619.
Lanoue 1567 91.
Lansquenets 1497.
Laon 892 928 45 57 88 1594, comte de p. 57.
Lapara 1705.
Laquais 1636.
Larcher 1591.
Lascaris 1204.
Las Minas 1705 07.
Las Torres 1706.
Latilli 1315.
Latins, empire des 1204.
Latran v. concile.
Laval, pierre de p. 414, comte de 1712.
Lavardin, M. de 1610, embassadeur à rome 1687 88 90.
Laubanie 1703 04.
Laubardemont 1642.
Laubespine, châteauneuf 1632 p. 493.
Laufeld 1588.
Launay p. 295.
Launoy de 508.
Lausun 1669-71 88 89 93.
Lauterbourg 1676.
Lautrec 1512 21 22 27 28.
Lawd 1637 45.

LE

Lechus p. 112.
Leck 1632.
Lectemberg 1678.
Leczinski, Stanislas 1675 1704 09 p. 112.
Lessingue 1708.
Légal 1703.
Léganes 1636 38 40 46 1705.
Légat, légation 1206 1303 1435 1556 90 93 96 1625 p. 120 399.

LE

Légende sur la monnoie 1490, dorée 1269.
Léger 670.
Légions 1532.
Légitimation, légitimés, légitimité 898 1321 1558 76 1602 04 1701 14 p. 199.
Leicestre 1258.
Leictoure 1470 73.
Leipsik 1631 42.
Lemberg 1642.
Lendeskroon 1677.
Lens 1641 42 45 47 48.
Léon III 796 800 805, IV 850, VIII 973 1215, IX 753 p. 153, X 1447 1513-15 17 21 34, empereurs, isaurique 740 41, IV 796 p. 57.
Léonine, rome 850.
Léopold, marquis d'autriche 1193, archiduc 1610 41 42 45 47 48, empereur 1657 58 64 71 82 87 88 89 99 1700 05, de lorraine, charles 1664.
Lépante 1571 1692.
Leptine 743.
Lerida 1642 44 46 47 1707.
Lerme, duc de 1621 61.
Lesbos 803.
Lescun 1521.
Lesdiguieres 1567 75 90 92 97 1617 21 22 24 25 27 60, canaple 1711, madame de 1631.
Lesparre 1521.
Lessines 1706 08.
Lestre de p. 593.
Leszno 1708.
Lettres, belles 789 813 992 1067 1380 1522 47 74 1683 p. 126 255 335, de remission 1318, missives 1321, royaux 1357 80 p. 54, du sceau 1560, patentes 156 67 74 90 96 1700 p. 958, de cachet 1624 29, de jussion 1527 62, monitoriales 1589 91, d'annoblissement 1600, de légitimation 1602, formes p. 51.
Lettrés 1304.
Leucate 1637.
Leudégisile 585.
Léve, antoine de 1503 29.
Levées, impositions 1309 55 1636.
Levi, gui de 1223.
Leuve 1675 1705.
Leuvigilde 575.
Lewenhaupt 1708.
Leuze 1691.
Leyde, jean de 1536, marquis de 1658.
Lezeau 1667.

LI

Liancourt 1599 1610 22.
Libertat 1596.
Libertés de l'église gallicane 1067 1269 1305, en fief 1316, distinction des deux puissances 1329 1561 63 94, de conscience 1532, germanique 1551.
Librairie, tour de la 1380.
Licurgue p. 970.
Liege, liégeois 1465 67 68 1675 76 91 93 97 1701 02 05, évêque 1435.
Liéres 1706.
Lieutenans des baillifs 1560 p. 950, généraux 1547 1633, généraux de l'état 1357, du milanois 1515, du royaume 1558 60 67 89 1652, de la ligue 1585 90, de l'armée 1636, du roi mineur 1643, civil 992, de police 1697.
Lieux saints 800.
Lige 1135 1258 1329 v. hommages.
Ligano 1171.
Ligne de marcation & de démarcation 1493.

LI

Ligne, prince de 1658 67.
Lignes, retranchemens p. 328 1654 1703 05-07.
Ligneville, comte de 1650.
Ligni, comte de 1499.
Ligue contre louis XI 1464 74, conclue à venise 1495, de cambrai 1508 10, en italie 1522 25, sainte 1526, de smalcade 1532, pour la liberté germanique 1551, protestante 1552, de henri II avec le pape 1555, la 1571 76 79 84-86 88-94 98 1602, entre la france & la république de venise 1623, contre l'empereur 1626 31 33 35 37, avec la suéde 1633 39 40, du rhin 1658, du roi & de la hollande 1662, d'ausbourg 1687 89, de l'empereur & des hollandois 1701, avec la savoie 1703.
Ligurie 568.
Lilers 1645.
Lillo 1703.
Lima 1624.
Limbourg 1675 1703.
Limeric 1690 91.
Limeuil mademoiselle de 1569.
Limites de paris 1549, des empires d'orient & d'occident 803.
Limousin 628 1223 58 1355 1441 p. 950.
Link 1645.
Lionne 1644 56-58 61 71 79.
Liorens 1645.
Lipstad 1679.
Liria 1710.
Lisbonne 1149 1704.
Lisle, jean de 1605.
Lisle-Adam, jean de villiers l' 1415, philippe de villiers de l' 1522 65.

LI

Lislebonne, princesse de 1675.
Litanies p. 121.
Lit de justice 1331 1420 1598 1643 51.
Lithuanie 1573 1706.
Liturgie 831 1637.
Livarot 1578.
Liverdun 1632.
Livres, rareté des 1067, impression des 1626.
Livri, forêt de 673.

LO

Lobkowitz 1709.
Loches 1469 1500.
Lockart 1662.
Loke 1650.
Loewendal 1588 1673.
Loheac 1488.
Loi, salique 511 803 1316 1593 1633 p. 52 124 281, du monde 511, gombette 511, des romains 511, lombards p. 118, guerres privées 803, somptuaires 813, d'angleterre 1067, esprit des loix 1669, histoire de nos loix 1568 74 p. 122 968 969.
Loire, la 497 1350 1608.
Loisel 1574 94 p. 555 593.
Lombard, pierre p. 173.
Lombardie 780 936 1707.
Lombards, loi 511, royaume 568, guerre 587, adaloalde 601, grégoire II 740, zacharie 751, astolphe 753 56, didier 768, fin du royaume 774, occident 800, royaume d'italie 818 1026, concubinage 1001, financiers 1322 p. 57 63 118 &c.
Lombez 1206.
Lomenie, henri IV 1590, louis XIV 1643.
Londonderi 1689.
Londres 1215 1364 1462 1601

LO

42 61 66 88 98 1713.
Longchamp. p. 223.
Longin 568.
Longjumeau, paix de 1568.
Longueil 1580.
Longueval, d'araucourt 1625.
Longueville 1621.
Longueville, comte de dunois 1407 1509 28, louis duc de 1514, princes du sang 1525 69, henri I 1589, henri II 1614 37-40 42 47 48 50. anne de bourbon 1622 43 48 50 54 70 79, charles paris 1672, chevalier de 1688, jean-louis, abbé de 1694, voyez Dunois.
Longwi 1670.
Lorck 1707.
Lorges, capitaine de 1521 74, maréchal de 1675 76 90-93 1703.
Lorraine, province 612 855, royaume 861 67 75 80 922 36 74 78, duché 1419 31 1552 84 95 1634 37 63 75 76 78 80 1700, louis 880 1585, othon 978, charles, duc de la basse 987 88 92, gothelon, duc de la haute 1037, gerard d'alsace 1056, charles II 1419, rené 1419 43 74 76 77 1550, duché-pairie 1527 84, isabelle, fille de charles II 1431 76, louise 1575, charles III 1585 88 90 91 95 voyez Guise, charles IV 1624 28 31-34 36-41 43 46 48 49 52 54 55 57 59 61-63 70 74, son portrait 1675, charles V 1634 64 69 74-78 83-86 89 90, françois 1634 55, marguerite 1631 33 43 60 72, léopold 1675 97-99, françois I grand duc de toscane, empereur 920 1675, cardinal de 1540 47 48 55 59 61 63 74 76, chevalier de 1677, branche établie en france 1550, élisabeth charlotte 1671.
Lotaire, empereur 814 17 23 30 31 33 35 40-42 45 55, roi d'italie 980, roi de lorraine 855 58 63 67, roi de france 954 57 61 86.
Loudun, traité de 1616, Synode de 1659.
Louis le Débonnaire 813 14 p. 122 955 voyez son regne, voyez Baviere, le germanique 835 42 67 75 84 p. 126, II empereur 855 58 67 75, le bégue, 877 987, III 879 80 82, IV 893 912, d'outremer 922 29 36 54, V 986 87, le gros 1103 voyez son regne, remarques sur ce regne 1135, VII 1130 37 80, VIII 1214 15 p. 944 v. son regne, IX 800 1225, établissement 1200 p. 943 962 voy. son regne, son portrait 1270; son petit-fils 1324, X 1309 v. son regne p. 949 957, XI 875 1436 v. son regne, son portrait 1483 p. 961 963 967, XIII 1484 85 88 90 95 97 v. son regne, son portrait 1515 p. 961 963, XIII 1601 43 72, ses campagnes 1620 22 28-30 33 36 42, son portrait 1643 p. 943, XIV 1638, cour 1660, beau siecle 1663 89, lettre 1701, ses campagnes 1646 52 55 58 63 67 68 72-74 76-78 80 81 84 90 91 93, a le surnom de grand 1680, sa réponse à milord Stairs 1714, paralelle de lui & d'auguste 1715 p. 942, XV 1500, sa

LO

grand'mere 1684, sa naissance p. 705, a le surnom de Bien-Aimé 1643, beaux traits 1477 1645 61 91, prend ipres (en 1744) 1678, prend fribourg (en 1744) 1677, reprend (en 1745) les places perdues après ramilli, & y en ajoute de nouvelles 1706, campagne (de 1745) comparée à celle (de 1672) 1672, gagne la bataille de fontenoi & prend tournai (en 1745) 1709, prend mons (en 1746) 1691, prend namur (en 1746) 1692, prend bergopzoom, (en 1747) après avoir gagné la bataille de laufeld 1588, devient souverain de la lorraine (en 1735) 1662 75, est maître de mastrick (en 1748) 1673, donne la paix à l'europe (en 1748) 1673 85, change la forme du grand conseil (en 1738) 1497, chasse les ennemis de provence (en 1747) 1707, prend philisbourg (en 1734) 1688, gênes sauvée (en 1746) 1685, charges militaires p. 966, roi de hongrie 1526, duc d'anjou 1344 82, voyez Anjou, duc d'orléans 1389 1407 08 voyez orléans, fils de charles VI 1410 15.

Loup 778.

Louvain 1635 1706.

Louvestein 1619.

Louvet, président 1424.

Louvois 1661 67 68 71 72 78 79-81 88 89, son portrait 1691, madame de 1695.

Louvre 1316, tour 1193 1380, catherine de médicis 1564, cour 1607, pont 1617, portail 1673, façade 1665, S. Thomas 1179.

Loyola, saint ignace de 1521 34.

Loiseau 1574 p. 118 952 961 962 973.

LU

Lubec 1238 1629.

Luc, comte du 1712 14 15.

Luciane p. 173.

Luçon, évêque de voyez Richelieu.

Lucquois, pays des 612.

Lude, comte du 1617 69, duc 1694.

Ludovic, voyez Sforce.

Ludovisio, pape, grégoire XV 1622, son neveu 1646.

Ludres, madame de 1675.

Luines, connétable de 1567 1617 19-21 40 72 1711.

Lulli 1661 73 86.

Lunden 1676.

Lune p. 52 488.

Lunebourg, duc de 1640 41, prince de 1675.

Luneville 1633 34 38.

Lusace 1620.

Lusignan, gui de, roi de jérusalem 1092 1189 91, hugues 1226, gui comte d'angoulême 1302, ville 1574.

Luther, Luthéranisme 1517 32 34 36 48 49 51 52 59 voyez Protestans.

Lutter, bataille de 1626.

Lutzen, bataille de 1632.

Luxe 628 1292 1313 64 1422, loix somptuaires 813.

Luxembourg, maison 920 1614 97, pays 1542 1629 47 78 82-84 97 1711 13, henri, empereur 1305, charles, empereur 1378, marie 1475, louis, comte de ligni 1499, charles, depuis charles-quint

LU

1503, duc de 15.. 90 96 1614, maréchal de 1581 1627 54 68 72 75-78 80 88 90-95, louis de brienne 1643, chevalier de 1709, l'abbé de 1700, palais de 1615 94 v. Montmorenci, Laval, &c.
Luxeuil, abbé de 1612.
Luz, baron de 1613, S. Jean de 1660.
Luzara 1702.

LY

Lyon, Lyonnois 500 842 79 1037 p. 950, conciles de 1245 74 1512, comté de 1309, ville 1490 1557 93 94 1630 58, traité de 1503 1601, primatie 1092 1702, cour des monnoies 1704.
Lyons-le-Saunier 1637.
Lys, fleur de 1380 1527 1655.

MA

MAboul p. 705.
Machault, de 1667.
Machiavel p. 428.
Machine de marli 1682, infernale 1693.
Maçon 1238 45 p. 947 950.
Mâçon, R. le p. 353.
Madame 1627 70 1706.
Madelonettes 1618.
Mademoiselle 1653, son portrait 1695, choisi 1695 p. 704.
Madrid 1477 1525 26 1621 25 42 1706 10.
Magdebourg 1636 48 p. 121.
Magie 1634.
Magistrature 1558 p. 942 969 974.
Magnac 1702.
Magnates 1701.
Maguelonne 1536 p. 521.
Mahault, fille de henri 1116 1302 16 31 p. 287
Mahomet I 622 867, II 867 1451, IV 1664, rois de maroc 1578.
Mahoni 1706-08.
Majesté, titre de 1483 1578 1713.
Majeur, majorité 1200 70 1371 80 91 1407 1559 63 1614 51 p. 335 944.
Maillard, jean 1358.
Maillé 1619.
Maillotins 1383.
Main-morte 1328, de justice p. 130.
Maine, le 1200 15 25 58 85 1576, comte du 1480, louis auguste, duc du 1573 98 1682 88 90 92 95 1710 14 15.
Mainfroi 1255 82 1516.
Maintenon, madame de 1680 86 90, camp de 1686.
Majorité, traité de la 1559 v. Majeur.
Majorque 799 1349, sanche roi de 1316 1706 14 15.
Maire, le p. 126.
Maires du palais 613 36 44 49 56 73 88 90 714 19 807, listes des p. 54, leur origine p. 48 127, &c.
Mairet p. 943.
Maison du roi 1670, officiers de la 1225 1380.
Maître, grand p. 351 399, des sentences p. 173, du parlement p. 267, des requêtes 1269

MA

1497 1629 31 48, de la garde-robe 1671, jean le 1514 89 93 94.
Malachie, saint 1590.
Maladie p. 449.
Malaga 1704.
Malandrins 1361.
Malassise, paix 1570.
Malines 1706.
Mallebranche 1650.
Mallum Imperatoris 1135.
Malplaquet 1709.
Malthe 1522 30 65 1630 97 1714.
Maminot, gilbert p. 163.
Mammellus 1517.
Mancini Olimpe 1661, laure 1661, hortense 1661 99.
Mandats p. 976.
Mandelots 1572.
Manheim 1688.
Manichéens 1022 1206.
Manifeste 1585.
Mans, roi du 510, évêque 1593, ville 1189 1223.
Mansard, françois 1645, hardouin 1691, 99 1708.
Mansfeld 1618 21 26 42.
Mante, philippe comte de 1108, ville 1223 1365, assemblées 1640 p. 199.
Mantouë 1684, françois II marquis de 1495 1603, gonzague 1543, duchesse de 1600, charles 1629-31, françois IV 1629, ferdinand 1629, vincent 1629, charles III 1652 58, charles IV 1681 95 1704, duché de 1629-31 1701 02 06, gonzague 1645, palatine 1684.
Manufactures 1603 65.
Manuscrits 1067.
Maraboduus p. 51.
Maraines du roi 1180 p. 198

MA

348 7[illegible].
Marais, comédiens du 1609, quartier du 1673.
Marbre 1678.
Marcasse p. 50.
Marcation, ligne de 1493.
Marcatrude 593.
Marc d'argent p. 264.
Marcel, prévôt des marchands 1358.
Marchands 1269 1522.
Marche, hugues de la 1200 26 38 42 45, jacques 1361, bourbon 1394, comtes de la 1324.
Marchienne 1645 1712.
Marcian, bataille de 1554.
Marcigni 1321.
Marck, robert de la 1521, henriette 1559, charlotte 1591, bouillon p. 491.
Marcoussis 566.
Marcoussi 1650.
Mardick, 1645 46 57 62 1814.
Maréchal général 1621 60 72, de la foi 1223.
Maréchaux de france 1191 1214 1559 87 94 1643 60 67 75 93 1703 09 p. 203 305 453 493 717, tribunal des p. 969, de normandie 1358, de champagne 1358, de camp 1547.
Maisée, la 1641.
Marguerite, de la 1667.
Marguerite, femme de saint louis 1245 92 p. 229, comtesse de flandres 1258, femme de louis hutin 1313, fille de louis le jeune 1169, de philippe-le-hardi 1296, d'évreux p. 319, de [illegible]is, fille naturelle de charles VI p. 349, d'écosse 1436 [illegible]5, fille de françois I 1559, fille de maximilien, fiancée à charles VIII

MA

1478 82 90 1503 08 29 30 1678 p. 415, de flandres 1384, de valdemar 1391, d'autriche, fille naturelle de charles-quint 1565 1675, reine de navarre & sœur de françois I 1252 1525 27 34 49 50, premiere femme de henri IV 1571 72 74 79 99, d'anjou 1457 62 71, de lorraine 1631 33 43, de savoie 1658.

Mariages, sujets autrefois à être déclarés nuls 992 96, dot 1200 p. 125, des prêtres 1103 48 1576, dissolution 1150 1313 1499 1529 99 1667 p. 125 153 173 419 429 585, de philippe-le-hardi 1283, de françois I 1529, clandestin 1556 1629 40, promesse 1605, de gaston 1631 34 36 60, de charles IV duc de lorraine 1633 34 41 43 75, de nicole 1657, de louis XIV 1658-60, des huguenots 1682, de monseigneur 1679 80, de monsieur 1661 71, de M. le duc de bourgogne 1697, de M. le duc de berri 1710.

Marie, reine de hongrie 1552 56, femme de philippe-le-hardi 1275 p. 253, de louis XII 1514 15, thérese 1656 59 60 65 67, 83 98 p. 705, louise 1679 89, reine d'angleterre 1547 53 55 58, stuart 1558 61 68 87, femme du prince d'orange 1673 77 95 1702, de bourgogne 1477 82 1508 p. 967 voyez Médicis, de m[illegible] 201.

Mariendal 164[illegible] 1707.

Marignan, bataille de 1515.

Marigni, enguerrand de 1309 15 24 p. 267.

MA

Marillac, michel de 1624 30; code 1629, maréchal de 1632 61.

Marin, maître des requêtes 1667.

Marine, son ancienneté 539; Charlemagne 807, philippe-auguste 1206, saint louis 1269, philippe de valois 1336, coulon 1479, charles-quint 1541, decadence 1589, amiral 1627, la rochelle 1628; espagne 1638 40 41 43 46 88, angleterre 1654 55 90 92 97, acte de navigation 1660, hollandois 1666 72-74 76; indes, brest 1680-82, génois 1684 85, prises 1703 07 09 11, comte de toulouse 1704, commission de la 1661, ordonnance 1681 p. 941.

Marlboroug 1674 88 1703 09 11 12.

Marle, henri de p. 353.

Marli 1682.

Maroc 1578 1635 99.

Marot 1560 p. 335.

Marquisat, isle du 1706.

Marquisats. p. 119.

Marseille, la 1693.

Marsal 1632 62 63.

Marsan 1550.

Marseille 539 1258 1524 36 76 96 1660 p. 969.

Marsillac, prince de 1648 50.

Marsin, comte de 1649 50 52 67, maréchal de 1704 06.

Martel, charles 715 19 25 32 34 36 37 40 41, marquis de 1670.

Martene 613.

Martin, saint 1226 p. 122, IV 1284 p. 253, V 1415, 31, maire du palais 678.

Martinique, la 1674 93.

Martinozzi, anne 1654, laure

1655 73 voyez Mazarin.
Martinuzzi, cardinal 1526.
Masque 1672.
Massillon p. 705.
Massoure, bataille de 1249.
Mastrick 1673 76 78.
Matelots 1681.
Matha, jean de 1193 p. 153.
Mathias, empereur 1617 18, archiduc 1578.
Mathieu, abbé de saint denis 1269.
Mathieu Paris 1242 52.
Mathilde, comtesse de toscane 1067, reine d'angleterre 1067, fiancée à henri I p. 153, fille de henri 1116, femme de geofroi plantagenette 1135.
Mathurins p. 153.
Matignon, jacques de 1572 89 1641 99 1708, gacé 1708.
Maubeuge 1678.
Maubuisson 1252, abbesse 1709 p. 295 319.
Mauclerc, pierre de dreux, comte de bretagne 1226 30 p. 173, jean 1383.
Maugiron 1578.
Maupertuis 1355.
Maures, les 715 807 827 50 1206 1492 1516 78 p. 39.
Maurevert 1572.
Maurice, empereur 587, électeur de saxe 1547 51 52, prince d'orange 1584 90 1604 19 21 25, évêque 1223.
Maurienne, humbert, comte de 1056.
Mausolée 1642.
Maxime des saints 1699.
Maximilien I empereur 920 1477 79 80 85 88 90 93-95 98-1501 08 09 11-13 15 16 19, II 1574 1678 p. 518 voyez Baviere.
Mayence, réglemens 803, électeur de 1570, électorat 1632, ville 1631 35 36 44 88 86.
Mayenne, branche de 1550, duc de 1587-91 93-96, sa mort 1611, henri duc de 1614 21.
Mazanielle, chefs des napolitains 1647.
Mazarin, jules 1630, tient sur les fonts Louis XIV à saint germain en laie p. 704, cardinal 1641 43 45-49 51-54 56 58 59 61, duc de 1662 63 69 81, college 1661 74, duchesse 1699.

ME

Meaux, la reine se retire à 1567, gouverneur de 1594, évêque de 1622 68 98.
Mécene 1553.
Mécontens, la guerre se fait contre les 1617.
Mecque, la 622.
Médaille frappée pour charles III 1704 08.
Médavi, comte de 1706.
Médecin, charles-le-chauve est empoisonné par son 875.
Médicis, Louis XI a honoré de l'écusson de france les armoiries de 1483, pierre de 1502, les 1512, jean cardinal de 1513, laurent 1492 1517, côme 1492, cardinal de 1523, alexandre 1530 47 55 96 1675, catherine 1380 1492 1517 32 39 59 60 64 65 68 74 75 82 84 88 1607 p. 489 964, marie 1492 1600 02 10 11 13 17 19 20 22 24 29-31 34 42, cosme [illegible] 1614, jean gaston 1675.
Médina, descendans de la cerda 1285, duc de 1701 10.
Méditerranée, avantages rem-

ME

portes dans la 16[illegible].
Meilleraie, maréchal de la 1639 42 44 46 61, duché-pairie 1663.
Mekelbourg 1688.
Mekelembourg, pays 996, les ducs de 1631.
Melander, général 1648.
Melun, ville 1590, charles de p. 161 399.
Mémoire d'enguerrand de Marigni 1324, de la pucelle d'orléans 1454 55.
Menager, M. 1711 12.
Menardeau 1667.
Menars 1682.
Menden 1648.
Mendose, ambassadeur 1589 90.
Menesses, dom francisco de 1656.
Menin, prise de 1658 78 1706.
Menins, de, monseigneur 1680.
Mensonge, champ du 833.
Menton, de 1496.
Méquinenca, prise de 1707.
Merci, général 1642-45, comte de 1709.
Mercie, roi de 855.
Mercœur, duc de 1575 90-92 95 96 98 16[illegible] 60.
Mercuriales 1551 59.
Meres, édit des 1567.
Méridien, premier 1634.
Méridol, exécution de 1545.
Merinville, marquis de 1655.
Mérite militaire, ordre 1693.
Mérovée, roi des françois 481, fils de chilpéric I 576 77, fils de clotaire 584 603 p. 51.
Mérovingiens, fin de la race des 750 p. 51.
Meru, de 157[illegible] 89.
Merveille 1533.
Merville, prise de 1645.
Mésalliance p. 153.

ME

Mesmes, M. de 1570, premier président p. 519.
Messine, Messinois 1189, levée du siege de 1293, révolte des 1674-76.
Mestres de camp 16[illegible].
Mesures, poids & 1321 p. 968.
Metezeau, louis de 1627.
Métropolitain p. [illegible].
Metz, thieri regne à 511, siege 1443, prise 1552, levée du siege de 1553, traité 1559 1648, parlement 1633, communication 1661, chambre 1680 97.
Meudon 1643, échange de 1695.
Meulan, galeran, comte de 1040, ville 1365.
Meurtre *voyez* Assassinat, ordonnance 1245 47 1424 1542.
Meuse, la 1674.
Mezerai p. 46 129 143.
Mexique, pierre adrien part pour le 1628.

MI

Michaut, code 1629.
Michel, roi de pologne 1676.
Miciflas p. 112.
Mignard, premier peintre du roi 1690.
Milan, Milanois 568 1512 15 21 22 24-26 28 29 34 35 55 76 1609 98 1700 06 07 p. 333, louis II 875, valentine de 1389 1408 47 98 p. 333, domination des vicomtes de 1447, ludovic Sforce 1494, louis XII 1498, conquête du 1499 1500, investiture du 1504, concile de pise transferé à 1511.
Miles p. 123.
Milice françoise 1690 p. 123.
Millefleurs, traité de 1631.
Minard, président 1559.

Minas, las 1705 07.
Minden 1679.
Mine 602.
Ministres étrangers 1660, d'état 1659.
Minorité des empereurs 1056 1206, de jean sans terre 1200, sous la troisieme race p. 228, de saint louis 1226, de charles VI 1380, ordonnance 1401 1613 v. Majorité, Régence.
Minorque, prise 799 1707 08 13.
Minutes signées des parties 1560.
Miossans 1650.
Mirabels 1628.
Miracle de la sainte hostie 1285.
Miramolin 1206.
Mirandole, prise de la 1511 1702 04 05.
Mirebeau, M. de 1610.
Mirefleur 566.
Mirepoix 1224.
Misantrope p. 972.
Misnie, la 1636.
Missi Dominici 800 1135, p. 946 947.
Mission, prêtres de la 1632.
Mitilene, isle de lesbos 803.
Mittau, ville 1705.

MO

Mocenigo 1589.
Mode de porter les cheveux courts sous françois I 1521 v. Usages.
Modene, armée du duc de 1637 46 48 49 55-58, mort du duc 1658, marie d'est 1673, duc de 1702 04 06 07.
Mohacs, bataille de 1526.
Moine, cardinal le 1215.
Moines 1576 90 v. Religieux p. 50, héritent de leurs parens p. 123.
Mois, partition de 1553.
Moldavie, la 1699.
Mole, le gatarie en biscaye 1638, la 15 74 76.
Molé 1574 89 94 1632.
Molesme 1092.
Moliere 1673.
Molseim 1675.
Monaco, honoré, prince de 1641, antoine 1641 99.
Monaldeschi 1657.
Monarchie, réunie dans la personne de clotaire I & II 560 613 28, opinion sur notre p. 46 953 976, livres de la monarchie de sicile 1605.
Monasteres 840.
Moncallier 1639.
Monceaux 1567, marquise de 1598 99.
Monclar 1677 81 84.
Monçon, traité de 1625, prise de [illegible] 43 50 1707.
Monitoires 1560 89.
Monck, général 1653 60 66.
Monnoies d'or de théodebert 539 774, droits de 992, ordonnances sur les 840 1258 1308, altération des 1309 13 15 [illegible] 64 1445 p. 264, la premiere monnoie où il y ait eu un buste 1490, buste de pape, p. 415, chambre des 1551, louis I prince de condé 1567, édit des 1602, françois II p. 510, argenterie 1689, billet de 1704, cour des 1704 p. 145.
Mons en puelle, bataille de 1304.
Monseigneur, fils de louis XIV, naissance de [illegible], 1674, mariage de 1679 80, au conseil 1682, à [illegible]et 1686, opine 1688, sur le rhin 1690, au conseil d'état 1691, en allema-

gne 1693 94, choisi 1693 95, mort de 1714 p. 705.
Monsieur, frere de louis XIV, son mariage 1661 70, se remarie 1671, en hollande 1672, en flandres 1676 aux pays-bas 1677, sa fille 1676, légataire de mademoiselle 1693, héritier de charles II 1698, palais royal 1692, protestation 1700, mort de 1701.
Monsigot, maître des comptes 1631.
Mont S. Claude 1037.
Montagne, le vieux de la 12..
Montaigu, jean de 1415, p. 351, chapelle de 1499, college, p. 267.
Montal, de 1653 72 76 7. 95.
Montargis, est réuni à la couronne 1215, siege 1426, traité de 1485 p. 979.
Montauban, révolte de 1573 1621 22 2..
Montausier, duc de 1661 68, madame de 1661 65.
Montbazon, érection du duché-pairie de 1588, M. de 1610, madame de 16..
Montbrun, chef des huguenots 1575.
Montchal 1640.
Montcontour, bataille de 1569.
Montdejeu 1654.
Montdidier, prise de 1470.
Montecuculli 1536, général 1648, .. 73 75.
Montemar 1708.
Montereau, pont de 1419.
Montespan, ... de 1674 77.
Montespan, madame de 1680 1707.
Montesquieu 840 1270 1669.
Montesquiou 1569, maréchal de 1711.
Montfaucon 1315 1572, p. 267.
Montfaucon, le pere ... 51.
Montferrat, comte de .. 591, conrad, marquis de 119., boniface 1204, N. marquis de 1401, conquête de 154. 1613 15 30 1708.
Montfort, bertrade de 1092, p. 161, comte de 1108, simon 1206 58 59, amauri 1223 24, jean 1341 74 79 81 97.
Montgommeri de lorges, sieur de 1521 47 74 p. 489, langlade 1688.
Montholon, françois de 1541 88 90, G. D. S. 1672.
Montigni, maréchal de 1616.
Montlhéri, seigneur de p. 133; comte de 1108, bataille de 1465.
Montluc, jean de 1313 1567, jean de, évêque de valence 1573 94 95, blaise de 1554.
Montmartre, abbaye p. 173, traite de 1663.
Montmedi, prise de 1657.
Montmelian, prise de 1691 1705.
Montmirail, paix de 1169 70.
Montmorenci, mathieu II 1214 23 p. 155 203, bouchard p. 123, anne, connétable de 1527 36 39 47 67 73 89 96 1614 25, baronnie de 1451 1551, duc de 1555-57 59 60 67 74 77, françois, maréchal de 1575, charles p. 348, marguerite 1609, henri 1596 1614, le connétable de 1619, duc de 1627 28 30 32, terre de beaufort, érigée en duché sous le nom de 1688, angélique de 1688.
Monmouth 1685.
Montpellier, comte 1156, marie de p. 201, baronie de

MO

12[illegible], assemblée 1275, université 1283, cour des aides 1547 ville 1316 49 65 78 1622 [illegible]22 28, premier évêque p. 521.
Montpensier, comte de 1415 95 96, duc de 1541 57 74 83 89 91 9[illegible], p. 488, madame de 1589 90, mademoiselle 1626 27 52 [illegible] 71 82 93 p. 704, château p. 223.
Montpesat 1324.
Montresor 1636.
Montrevel, maréchal de france 1703.
Montreuil, édouard 1329, jean de p. 355.
Montrond 1652.
Montroze 1650.
Montsoreau, la dame de 1472, le seigneur de 1579.
Mora, riviere 1645, christophe de 1598.
Morangis 1667.
Morat, siege de 1476.
Morée, la 1699, grand-seigneur 1714.
Moret, comte de 1631 32.
Morins 510.
Morisques, les 1610.
Mornai du Plessis 1690 p. 966.
Mortare, ville 1658.
Mortemar 1650 69.
Mortemer 1324.
Morts p. 155.
Morville 1701.
Morus, thomas 1534.
Moscovie, Moscovites, fixation de la puissance par alexandre duc de russie p. 265, faux démétrius 1605, les 1611 99

MO

1704 05 08-10 13, la 1711 14.
Motte, la 1654 45, aux bois 1645, Houdancourt 1639 41-45 48 [illegible], le comte 1705 08, saint-heraï 1587, la maréchale 1661.
Motte, pont de la 1589.
Moulins, ordonnance de 1566 p. 956 959.
Mousquetaires 1622 66 77 99.
Mouvance 992 1056.
Mouzon 1521 1639 55.
Moyen-Moustier 612.
Moyenvic 1631 48 61.

MU

Mulberg, bataille de 1547.
Mulhausen 1305 1674.
Mummol 568 77.
Mundana lex 511.
Mundeikingen 1703.
Munster 1689, paix de 1644 47 48 97, évêque de 1665 66 71 72 74.
Muratori 500.
Murce, comte de 1711, M. ant. p. 519.
Murtzulphe, empereur 1204.
Musique 1661.
Mustapha, cara 1683.
Mutzig 1675.
Muyden 1672.
Muzarabe 715, office 831.

MY

Mysteres, représentation des 1379 1401 pag. [illegible] 943 972.

NA

NAërby, bataille de 1645.
Naerden, prise de 1672 73.
Namur, comte p. 199 siege de 1678 92 95 1701 04 13.
Nanci, prise de 1475-77, ville 1633 61 1702.
Nantes 591, siege de 1486, édit de 1598 1622 69 85, cardinal de retz 1652, M. fouquet 1661, mademoiselle de 1685.
Nanterre, mathieu de 1465.
Nanteuil, village 593.
Nanrilde 636 44.
Nautouillet, chevalier de 1677.
Naples, Napolitains, royaume 1026 1226 55 92 1495, branche 1225 p. 962, frédéric 1292, massacre 1282 83, séparation de 1292, jeanne 1341 44 82, louis duc d'anjou 1389, rené 1431 43 73 80, ferdinand 1493 94, alphonse 1493 94 95, ferdinand 1495 96, louis XII 1498 1500 03 05, françois I 1525, siege de 1528, ligue 1559, révolte des 1647 48, dauphin 1698, sédition 1701, siege de turin 1706, général thaun 1707.
Narbonne, province 1156 1258 63, métropole 1252, ville 1642, vicomte 818, cardinal de 1505.
Narbonne, françoise de 1589.
Narsès 539 68.
Nassau, guillaume 1565, maurice 1600 10, comte de 1636, guillaume 1638 voyez Orange, prince de 1703.
Navailles 1658 65, candie 1669 74-78 83.
Navarre, collége 1305 p. 285, jeanne 1302, pierre 1404, calignon p. chancelier 1598, navarrois 827, la couronne 1252 70 1548, philippe IV 1283, louis hutin 1314 p. 281, philippe-le-long 1316 28 p. 286, comte d'évreux p. 253 281, charles-le-mauvais 1352 57 55 58-60 64 65 78 87 p. 253 294 319, jean, roi d'arragon 1554 62 1612, catherine 1512, ferdinand 1512, jean 1512, charles-quint 1516, jean d'albret 1516, henri d'albret 1252 1521 27, marguerite 1525 34 49, antoine 1512 59 60 62 69, jeanne d'albret 1548 69 72, henri IV 1569 72 74 76 77 79 80 84-87 89, réunion de la 1607.
Naudé p. 351.
Naves, de tolose 1206.
Navigation 1627 60 *voy.* Marine.
Navire, ordre du 1269.
Nautæ Parisiaci 508.

NE

Négoce 1200.
Neiss 1642.
Nelson, fort de 1697.
Nemours, duché 1331, jacques d'armagnac, duc de 1477, louis 630 1501 03, gaston de foix 1505 11 12, philippe de savoie 1528, jacques de savoie 1559 67, paix de 1585, duc de 1586 89 93 96 1602, savoie 1596 1640 48 51 52, henri de savoie 1654, d'aumale 1667,

NE

madame, de 1694 99 1707.
Nérac, conférence de 1579.
Nerestan 1608.
Nerva, le czar 1700, prise de 1704.
Nervinde, bataille de 1693.
Nesle, jean II, 1225, simon, comte de 1269.
Nesmond 1695 97.
Nestorius, doctrine de 794.
Neubourg, duc de 1609 10 14 69 87, ville 1639 1702 03 07.
Newbury, bataille de 1643.
Nevers, Nivernois, renaud, p. 131 143, landry, comte de 1001 02, jean sans peur 1394, louis de flandres 1364, comte de 1505, duc de 1558 74 91 93 95 1614 29 66 p. 488, madame de 1574, mancini 1661, jean, comte de p. 967 968.
Neufchâtel 1514 1694 99, états de 1707 13.
Neuhaussel 1685.
Neus 1642.
Neustad, prise de 1688.
Neustrie, dite depuis Normandie 622 46 742 840 42 58 79 912 p. 57.
Newton 1650 80.
Neutralité, traité de 1633.
Neuville, nic. de 1547.

NI

Nice 1538, signe de 1543 1647, prise de 1691 1705 06.
Nicée, deuxieme concile 794 1215 1562.
Nicéphore 803 07.
Nicolaï, de 1686.
Nicolas I 861, II 1056, V p. 373.
Nicole, duchesse 1624 33 34 37 57 75.
Nicopolis, bataille de 1394 96.
Nicot p. 59.
Niester 1694.
Nieudan, prise du fort de 1647.
Nieupor 1600 1701 06 13.
Nimegue, diete 830, prise 1672, congrès 1675, paix 1477 1678 79 83. 97, ennemis repoussés 1702.
Ninove 1706.
Niort, prise de 1223.
Nismes 1258 1682.

NO

Noailles, françois 1558 72 84, duché-pairie 1663, duc de 1689 91 93, maréchal de 1643 94 95, cardinal 1695, baillif de 1697, duc de 1704 07 09-11.
Noblesse, Fiefs 840 1149 1200 07 73 1313 28 58 71 1415 1579 1600 69, vénitiens 151[illegible] p. 118 123 321 966 970 [illegible] 975.
Nôces, édit des 1560.
Noël, fêtes 767 p. [illegible]
Nogaret 1303 [illegible]
Nogent le rotrou p. 303, le roi p. 303, sur seine 533.
Nointel 1683 85.
Noir, [illegible] 1376.
Noirmoutier [illegible].
Nomeni, traité de 1663.
Nomence, duc des bretons 845.
Nomination, droit de p. 975.
Nominaux p. 163.
Nonce du pape 1534 [illegible] 62 86 88.
Noradin 1145 47.
Norbert, saint 1120.
Nord, rois du 823 1542, guerre du 1700.
Normandie, Normands, peuples 807 40 50 53 80 82 92 912 24 92, p. 949 957 969, siege de paris 885 88, rollon 929, guillaume 942, richard 945

NO

1001, lothaire 961, pairie 992, en italie 1026, robert-le-diable 1031, villes cédées 1032, disputes 1047, richard p. 143, réunion à l'angleterre 1100, anglois 1106 13 16 20 27 29 1331, roger 1130 50, philippe-auguste 1192 1203; réunion à la couronne 1215 1451, henri III 1223 58, charles 1555, échiquier 1285 1499 p. 957, jean 1331, édouard 1344 60 61, le roi jean 1331 62, charles VI 1415, charles VII 1448, louis XI 1466 68 72, louis XII 1499, henri II 1549, henri IV 1589 92, louis XIII 1620, louis XIV 1650 74 92.

Norlingue, bataille de 1634 45.

Nortumberland, duc de 1553.

NO

Norvege 1391.

Nosemi, prise de 1639.

Notables, assemblée des 1558 96 1617 26.

Notaires 1309 12 1410, 42 1579 *voyez* Secrétaires.

Notre-Dame, église 1026 [illegible] 1304 76 1431 77 1547 1645.

Novarre, siege de 1795 1512, bataille de 1513, ville 1521.

Nouë, la 1567 91.

Novempopulanie 593.

Novion, de 1689.

Noyers, sublet des 1641-43.

Noyon, traité de 1516.

NU

Nuits, les francs comptent par p. 51, pierre de 1628.

Nuitz, ville 1474 1671 79.

Nuremberg, bulle d'or 1355, diette 1500, traité de 1532.

O, d' 1[illegible]04 p. 591.

OB

Obdam, amiral 1665, baron d' 1703.

Obédience de Benoît XIII 1410.

Oblats 1671.

Obotrites 786.

Obséques 1467 p. 519.

Observance 1665.

OC

Ocean 789.

OD

Oder 1648.

Odet, d'aidie 1469, de chastillon [illegible].

Odoacre, roi d'italie 493.

Odon p. 163.

OF

Offembourg prise de 1703 07.

OF

Office 1316 87 1467 1567 1600 31 p. 961, &c.

OG

Ogier le danois, roman p. 253.

Ogine 929.

Ognano 1631.

OL

Oleron, isles d' 1653.

Olim 1313.

Oliva, traité de 1660, paix 1697.

Olivarès, duc d' 1621 25 40 42 61.

Olivença 1657.

Olivier, meurtre 1344 80, chancelier 1559 60 p. 453 *voyez* le Dain.

Olmultz 1642.

Olonne, bombardement d' 1696.

OM

Omar 636.

ON

Onfroi 1926.
Ongles 1191.
Onulfes 1645.

OP

Oporto 1[illegible].
Oppenheim 1644 88.
Opra Pittacha 1688.

OR

Or, prix de l' [illegible], bulle d' 1355.
Orage 1359.
Oraison funebre *p.* 519 585 705.
Oran 1708.
Orange, ville 1713, histoire de cette maison 1584 1654 1703, le prince d' 1488, philibert de châlons 1527, guillaume 1565 66 69 71 78 81-84, maurice 1584 1619-21 25, frédéric-henri 1584 1625 34 35 37-38 44 46, guillaume II 1584 1660 72, guillaume III 1660 66 74 78 87-97 99 1702, son portrait 1702, marie sa femme 1673 77 95 1702, *université 1366.*
Oratoire, fondation de l' 1612.
Orbitello, siege d' 1646 1706.
Orçai, boucher d' 1590.
Orchies, prise d' 1645.
Ordinaire 1397.
Ordination 796.
Ordonnance, compagnie d' 1660.
Ordonnances 1574, de philippe-auguste 922, en faveur des juifs 1206, nommée la quarantaine 1245, de S. Gilles 1252, sur le fait des monnoies 840 1258 1328 44, blasphémateurs 1258, du camp de ronçal 1269, majorité 1270, chambre des comptes 1258, amortissemens 1275, sur le luxe [illegible]92, guerres privées 1296 1371, réformation du royaume 13[illegible], usure 1313, pour exclure les évêques du parlement 1319, de philippe-le-long 1321, francs-fiefs 1328, qui incorpore les conseillers jugeurs & les rapporteurs 1344, sur les jeux 1369, commerçans 1369, majorité des rois & régence 1371, biens des évêques 1385, sur la tutelle des enfans de france & la régence 1391, élection des présidens 1397, majorité 1401 07, sur les rentes 1441, permission d'aller en jugement 1484, de villiers-cotterets 1539, d'orléans 1355 1560 64 1680, de roussillon 1564, de moulins dite du domaine 1355 1532 66 *p.* 955 959, de moulins pour la réformation de la justice 1566, de blois 1576 79 1610, de police touchant la comédie 160[illegible], civile 1667, criminelle 16[illegible], de la marine 1681.
Ordre, femme du second *p.* 65.
Ordres, cénobitiques *p.* 50, de S. Benoît [illegible], clugny *p.* 50, chartreux 11[illegible] *p.* 50, gramont *p.* 50, cîteaux [illegible], fontevrault 110[illegible] 89, bernardins 1189, hospitaliers, templiers & teutoniques [illegible] 525, de malthe 1522, de la rédemption des captifs 1 95, des freres prêcheurs 121, du navire & du croissant 1 69, abolition des templiers 1309, de la jarretiere 1[illegible] 1564, de l'étoile 1350 51, de l'écu d'or 1355, de la ceinture de l'espérance 1389, de saint michel 1469 1516 23 27 59,

OR

de la toison 1428 85 1516 23 55, du porc-épic 1515, du saint-esprit 1579 1620 33 62 89, de saint Lazare 1608, du mont-carmel 1608, de mont-pellier 1700, de saint louis 1693, mérite militaire 1693.

Orfévre 1180 1270 72.

Orgue 756.

Oriflamme 636 1135 1415.

Oriole, pierre d' p. 397.

Oristant, prise d' 1637.

Orléans, concile 511 p. 12[illegible], royaume 533 62 93, ma[illegible]chéens 1022, université 13[illegible], louis, duc d' 1393 1401 07 08, charles 1410 15 [illegible] p. 333 448, louis XII 1484, louis 1488 98, charles 1545 p. 449, faction 1410 14[illegible] siege 1428 29, ville 1652, henriette 1670, états 1560 62 63 67 94, philippe 1671 1703 06-08 12, be[illegible] 1686 1700 10 12 14, évêché 1622 voyez monsieur, pucelle d' 1428 30 54, louis d' avocat 1589, palais d' 1694, duc [illegible] 1653 1701, école de droit 1680, ordonnance 1355 1560 94 1680.

Ormesson, [illegible] 1661 67.

Ormond, marquis d' 1947, duc 1702.

Ornano, maréchal d' 1594 1626.

O[illegible]froi 1672.

O[illegible]es, comte d' 1572.

Orviette, canonisation de saint louis à p. 229.

O[illegible] 1702.

OS

Osnabrug, conférence 1647, traité d' 1648.

Ossa, jacques d' 1313.

Ossat, arnaud d' 1475 1593 95 98.

Ossone, duc d' 1618 94 17[illegible]7.

Ostalric 1694.

Ostende, prise d' 1604 [illegible]

Ostrogots, théodoric, roi des 500 08, théodat 535 36, theias 568.

OT

Otage 1326.

Othelin 1285.

Othoman, empire des turcs 1296.

Othon, duc de bourgogne 956, grand empereur 912 36 40 41 45 47 73, II 974 78, III 996 1001, IV 1206 14, de brunswic 1344 82 voyez Lorraine.

Ottoboni 1690.

Ottocare 1282.

OU

Oudenarde 1658 67 68 74 1701 06 08.

Overissel, prise de la province d' 1672.

Ouïn 1597.

Outremer, louis d' 922 36 40 54.

Owen Tider 1420 p. 349.

Owerkerque 1704 06.

OX

Oxenstiern, chancelier 1633 34 47 78.

Pacification de passau 1552, édit de 1563 76 91, d'ulm 1620, édit 1629.
Pacta conventa 1697.
Paderborn 772 776.
Padille, marie 1366.
Padoue 1509.
Paille 1657.
Pain, cherté du 1709.
Pajot, marianne 1675.
Pairs, Pairies, commencement des pairs de france, diverses opinions sur l'origine de la pairie, releve de la couronne, pairs ecclésiastiques 962 1451 p. 225 287 333, duché de bourgogne 1001, séance des pairs au sacre 1179, séance pour juger p. 225, cour des pairs où jean sans terre est cité 1200, droit de sieger avec les pairs 1225, ajournement à la cour des pairs 1292, premieres lettres d'érection en duché-pairie de la bretagne, après que le comté-pairie de champagne eut été reuni à la couronne 912 1296, pareilles lettres pour les comtés d'anjou & d'artois 1296, érection de la baronie de bourbon 1324, pairie d'orléans p. 303, jugement du comte d'artois 1331, érection de beaumont-le-roger en comté-pairie 1331, jean, fils aîné de philippe de valois est émancipé & est fait pair pour que la cour fût suffisamment garnie de pairs au jugement du comte d'artois 1331, pairie de flandres 1361; philippe-le-hardi est fait duc de bourgogne & institué premier pair de france 1361 p. 348, il assiste seul au sacre de charles VI p. 348, différence des pairies 1451 & procès des pairs 1457, ils garantissent les traités de paix 1482, le comté de nevers est la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger 1505, comté de nemours érigé en duché-pairie 1505, érection du comté d'angoulême en duché-pairie 1515, pairie du dunois 1525, terre de guise érigée en duché-pairie 1527, retour 1527, nemours 1528, charles-quint ajourné à la cour des pairs 1537, le duc de montpensier en sa qualité de prince du sang, précede le duc de nevers, plus ancien pair que lui à baillée des roses au parlement 1541 p. 488, baronie de monmorenci érigée en duché-pairie 1551 1551, les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté 1551, ordonnance sur les duchés-pairies 1566, pairie d'uzès 1572, déclaration rendue à blois sur le rang des duchés-pairies 1576, érection du comté de joyeuse & de la baronie d'épernon en duché-pairie 1581, érection du duché-pairie de luxembourg, histoire de ce duché 1581, érection du duché-pairie de montbason, remarques à ce sujet 1588, du-

ché de thouars ; érigé en pairie 1595, la séance privilégiée des ducs de joyeuse & d'épernon en destruite 1596, duché-pairie de beaufort & de vendôme, ses prérogatives 1598, biron érigé en duché-pairie redevient baronie & puis pairie 1602, rohan 1603, sulli érigé en duché-pairie 1606, lesdiguiere 1611, les pairs ecclésiastiques ne prennent séance qu'après les cardinaux 1614, duché-pairie de luines 1619, duché-pairie d'halluin, anecdote 1620, duché-pairie de la rochefoucauld 1622, richelieu érigé en duché-pairie 1631, duché-pairie de saint-simon 1635, la force 1637, érection du duché-pairie d'aiguillon, histoire de ce duché 1638, duché de valentinois, histoire de ce duché 1641, duchés-pairies de rohan-chabot, estrées, grammont, tresmes 1648, suppression de la chambre des pairs en angleterre 1649, mortemart duché-pairie 1750, albret, chateau-thierri & villeroi érigés en duchés-pairies 1651, villars brancas 1652, nevers, anecdote 1661, de rendan 1663, la meilleraye, ..., saint-aignan, noailles, coislin, érigés en duchés-pairies 1663, aumont 1665, la valliere 1667, charost 1673, archevêché de paris 1674, rang au-dessus des pairs 1694, de penthievres 1697, boufflers 1708, villars & harcourt 1709, warti 1710, célebre édit sur les duchés-pairies, chaulnes & d'antin érigés en duchés-pairies 1711, de rambouillet 1711, rohan-rohan 1714, joyeuse 1714, hostun 1715 voyez Commissaires, rang, &c.

Paix, clovis 508, louis le gros 1120, montmirail 1169, flandres 1320, roi de navarre 1359, bicêstre 1410, angleterre 1419, arras 1435, conflans 1465, charles VIII 1493, noyon 1516, crespy 1544, henri VIII 1546, édouard VI 1550 58, cateau-cambresis 1559, charles IX 1563 64, lonjumeau 1568, paix boiteuse 1570, turcs 1572 73, henri III 1576 77 80, de nemours 1585, rouen 1588, duc de mayenne 1695-98, lubec 1629, querasque 1631, de westphalie 1648, des pyrénées 1477 1659, de vincennes 1661, de breda 1667, aix-la chapelle 1668, de clément IX 1669, plénipotentiaires 1673, de nimégue 1678 79, savoie 1696, riswik 1697, d'oliva 1697, carlowitz 1699, Utrecht 1711 13, rastad, bade 1714.

Palais 1316, incendie du 1618, des tournelles 1639, royal 1642 92, rétablissement du bailliage du 1684, comte 1305.

Paladins 1026.

Palamos, prise du 1694, levée du siege de 1695.

Palatin, Palatinat, frédéric V électeur 1619 20 32 39 48, charles-louis 1659 74 75, charles 1684 89 93, jean guillaume 1703 06 09, princesse 1651 84, charlotte 1671, Edouard 1709.

PA

Paléologue, michel, empereur 867 1204 58 82, andré 1494, constantin 1494.
Palestine 1067.
Palerme, juifs de 1180, anc. de p. 307.
Pallice, la 1512 p. 493.
Palme, prise de 1715.
Paluau 1647 48 52.
Pamiers, érection de l'évêché de 1292 1303, prise de 1628, évêque de 1673.
Pampelune 1521.
Pamphilio 1644.
Pannonie 803 p. 941.
Papachim 1688.
Papes, assemblent les conciles p. 121, temporel des 740 53, consécration 827, élection, confirmation 840 1067 1120 56, nom des 1092, constantin 767, léon III 796, estienne V 817, eugêne 823, grégoire IV 827, denier saint pierre 855, puissance des 875 912 45 92, autorité des 996 1146 1336, nicolas II 1056, jean XII p. 113, grégoire VII 1067, urbain II 1092, investitures 1103, calixte II 1120, guelfes 1140, eugêne III 1145, alexandre III 1157, innocent III 1206 15, honoré III 1223 26 1680, grégoire IX 1230, innocent IV 1242, martin IV 1283, boniface VIII 1292 99 1303, clément V 1305 09, jean XXII 1313 16 29, clément VI 1348 p. 305, grégoire XI 1376, urbain VI & clément VI 1379 83 1404, grégoire XII & benoît XIII 1408, martin V 1435 38, eugêne IV 1439, paul II 1469, alexandre VI 1495, jules II 1511 12, léon X 1521; clément VII 1527 33 35, clément VIII 1598 1605 1700, urbain VIII 1625 44, grégoire XIII 1585 *voyez* à leurs noms.
Papesse jeanne 875 p. 87.
Papier timbré 1655.
Papinien 1405.
Pappenheim 1631.
Pâques, fêtes de 767 79 p. 121, pâques 1282, bataille de ravenne 1512.
Paraclet 1140.
Parage 840.
Parains p. 198 212 486.
Paralysie p. 183.
Parck, thomas 1635.
Pare, catherine 1547.
Paré, ambroise 1572.
Paris, capitale du royaume 508, aggrandissement 1549, childebert I 558, chilpéric 562, possédé par indivis 566, childebert II 584, une partie réunie 593, concile 615 1206, évêque 829, siege 885 88, comte 888, université 1179, archevêché 1622, duché-pairie 1674, hugues capet p. 131, duché de france 1108, église 1161, notre-dame 1180, saint louis 1252, état 1355, police 1269 1697, troubles 1358 59 83 1404 07 10 14 36 64 1587-90 92 93 1648 49 1709, bastille 1369, l'empereur 1378, impression 1470, prévôté 1560, limites 1549, chapitre 1561, saint barthelemi 1572, coutume 1580, les seize 1585, réduction 1594, contagion 1596, comédiens 1609, assemblée 1612, gouverneur 1669 87 p. 591.
Parisot de la valette 1565.

PA

Parjure 1022.
Parlemens, anciens 616 *p.* 122, à aix-la-chapelle 796, assises du roi 1235, de la toussaints 1296, origine des 1305, sedentaire 1302, de paris 1302 19 22 29, bologne 1321, montfort 1341, conseillers 1544 69 71, assemblée 1359 *p.* 122, offices réduits 1357, captal de buch 1379, présidens élus 1397, poitiers 1418, amiens 1419 36 1522, continuel 1422, la vacquerie 1484, appels 1527, terre de guise 1527, indult 1538, brion 1540, légat 1547, épées 1551, fait un quatrieme ordre 1558, enregistrement 1562 64, arrêt 1567 68 96, saint barthelemi 1572 76 85, harlai 1588, à la bastille 1589, tours & châlons 1591, président le maître 1593, retour 1594, bréviaire 1603, régence 1610, lit de justice 16.., rang 1627, arrêt cassé 1632, troubles 1648-53, regîstres 1668, chambre de l'édit 1669, congrès aboli 1677, appel au concile, 1668 ..., bulle *vineam* 1705, constitution 1714, grand aumônier doit dire les graces *p.* 519, réunion *p.* 956 958, de grenoble, 1451 1644, d'aix 1501 90, de bordeaux 1462 1594 1679 *p.* 558, de pau 1620 82, de tournai 1668, de besançon 1674, de bourgogne 1477, de bretagne 1554, de metz 1633, de rouen 1499 1563 1639, de toulouse 1305 1594 1679 *p.* 958, de milan 1515, d'angleterre 1258 1628 39-41 48 1706.

PA

Parme, duché 1515, duc de 1550 81 88 90 92 1635 37 41 44 97, duchesse de 1565, princesse de 1714, don philippe de 1714.
Paroisse, chapelle de saint roch érigée 1633.
Partage de la couronne 805 17 30 35 55 75 954 1283 *p.* 49 55 122, traité 1698-1700.
Parti 1707.
Parties casuelles *p.* 964.
Pas, du 1673.
Pascal, blaise 840, pape I 823, II 1103, III 1171.
Pasquier 840 1422 *p.* 963.
Pasquin 1691.
Passage 1638 98, du rhin 1672.
Passau, pacification 1552, l'électeur 1703 04.
Passerat 1593.
Passion, confreres de la 1401 *p.* 942.
Passions 1667.
Patay 1428.
Patriarche de constantinople 867 1215, ignace 867, latin 867 *p.* 50.
Patrice, clovis 508, charlemagne 774.
Patrimoine du prince *p.* 957, de saint pierre 1067.
Pavie 568, bataille de 1513 25 28, traité de 1617, siege de 1655.
Pavillon 1680 85 88, droit de 1667.
Paul I 767, II 1455, III 1555, IV 1555 56, émile 1223, jove 1536, petrowitz 1711.
Paule, françois de *p.* 395.
Paulette 1604.
Paumier 1650.
Payen, conseiller 1631.
Payens 1553.

PA

Paysans 1358.
Pays-bas, philippe, fils de maximilien 1499, marguerite 1508 30, marie d'autriche 1532, charles V 1555 65, duc d'albe 1565 67, troubles 1566 78, duc d'anjou 1580 81 84, albert 1596 98, guerres 1621 39 42 62 68 75 1701 02 12 13.
Pazzi 1492.

PE

Péage 1255.
Pedre, dom 1667.
Peinture, la 1180, académie de 1663.
Peiresc 1628.
Pélerinage 1026, de saint-jacques 1154 55, saint thomas de cantorberi 1180 p. 183.
Pelissier p. 521.
Pelisson 1661.
Pelletier 1683 89.
Pellevé 1593.
Pénitence de louis-le-débonnaire 822.
Pensions 1643 63 77.
Pentecôte, henri III 1579 p. 121.
Penthiévre, jeanne la boiteuse 1341 64, jean de blois 1419 24, comté de 1451, duc de mercœur 1590 98, toulouse 1697.
Pepin, dagobert 644 78 88 90 92 95 714 15, héristel 688, fils de charles martel 741 47, le bref 688 751 53 56 58 67, fils de louis-le-débonnaire 840.
Perefixe p. 704.
Perellos de roccafull 1697.
Peri 1705 06.
Perigni de 1661.
Périgord 585 1223 58 1369 158 comte de 992 p. 950.
Perkins 1492.
Perin, baron de 1694.
Permission du juge d'arrêter pour dettes 1702.
Pernheim p. 12.
Peronne 922 1468 1536 76 1655.
Perou 1624.
Perousse, la 1574 1708.
Perpignan 1473 1542 1643 59 4.
Perrault, ch. 1665.
Perron, du 1591 95 1600 17.
Perse 800 1715.
Pescaire 1525.
Peste 823 1269 1348 1496 1567.
Petit, jean 1408, guillaume 1547.
Petrarque 1344.
Peyrere, la 1634.

PF

Pfiffer 1567.
Pflug 1548.

PH

Phalsbourg, princesse de 1631, traité de vincennes 1661.
Pharamond p. 1.
Phare 807.
Phebus, gaston 1252.
Philadelphie 1636.
Philibert II duc de savoie 1508 30.
Philippe I 1056 p. 123 944 voyez son regne 1060, fils de louis-le-gros 1127 II dit auguste p. 948 957 voyez son regne 1180, III dit le hardi 1258 1348 p. 949 955 voyez son regne 1270, IV dit-le-bel 1283 p. 945 962 voyez son regne 1285, V dit le long 1283 voyez son regne 1316, VI de valois p. 957 voyez son regne 1328, de rouvre 1361 p. 303, comte de flandres 1179

PH.

89, comte de boulogne 1226, empereur d'occident 1204 14, rois d'espagne, le dit le-bean 1465 99 1503-05 1678, V 1512 48 54 55 57-59 72 78 80 82 85 88 91 98 1610 21, III 1598 1610 17 21 41 71 p. 39, IV 1621 35 40 44 59 61 65, V 1683 85 1700-10 12 14, roi de castille, henri IV 1504 05, le hardi duc de bourgogne 1200 1361 82 84 85 91 1401 04 p. 348, le bon 1419 22 24 28 31 35 56 63 65 67, comte de bresse 1200, évêque d'évreux 1269, comte de vertus 1407, de comines 1472.
Philippide p. 591.
Philisbourg 1634 35 44 45 76-78 88.
Philosophie p. 973 977.
Phocenses 539.
Phorzeim 1672.
Photius 867.

PI

Pibrac 1579.
Picardie 1463 72 77 1523 36 43 44 52 89 96.
Picolomini, *Æneas Silvius* 1439, françois 1503, général 1639 46.
Picpus 1601.
Picquigni 1475 1567.
Pictes p. 87.
Pie II 1439 65, III 1503, IV 1512, V 1568 1602 75.
Piedmont 1451 1535 42-44 53 55 57 74 1630 36 39 1706.
Pienne, mademoiselle 1556.
Pierre philosophale p. 351.
Pierre, de pise 789, l'hermite 1092, roi d'arragon 1206 82 83 p. 199, le cruel 1366 67 1516 p. 39, de dreux 1226; le vénérable 1140, charlot p. 201.
Pierre-fonds 1596.
Pierre-Encise 1641.
Pignerol 1574 1630 31 48 61 71 91 93 96 1704 06.
Pimentel 1646 59.
Piney 1581 96.
Piombino 1646.
Piper 1707.
Pisan p. 333 335.
Pisani 1592.
Pise 1408 94 1510 11 1662.
Pisighitonne 1521.
Pisseleu *voyez* Estampes.
Pistes 840.
Pithou 506 1574 93 94 p. 591.

PL

Place 1639 86 99.
Placita 616 p. 122.
Plaids 616 p. 122.
Plaisance 1551 57.
Plantagenet 1135 89 1485.
Plantes 1634.
Passendal 1706 08.
Plessis, du, mornai 1589 1600; prassin 1643 45 48 50 53 72, guenegaud 1661.
Plintheim 1704.

PO

Podestats 1056.
Podolie 1699.
Poëtes 1465 p. 253 255 335.
Poids 813 1321 p. 968.
Poing coupé 1383.
Pointis 1697 1704-05.
Poissi p. 228 265.
Poison, charles-le-chauve 875, lotaire 986, louis V 987, charles V 1380 87, charles VI 1387, dauphin 1415, duc de guyenne 1472, Sforce, dit le more 1498, dauphin 1536, henri I prince de condé 1588,

brinvilliers 1676, la voisin 1680, reine d'espagne 1689.
Poitiers, concile 1100, université 1431, alphonse, comte de 1283 1323 22, diane de 1544 69 79 p. 395, aymar de p. 395, ville 570 732 1355 1415 1534 69 1634.
Poitou 1150 1214 15 25 1369 1441, alphonse, comte de 1238 70.
Police 1269 1422 1609 97.
Polignac 1697 1710 12.
Poligny 1638.
Politiques 1574 92.
Pologne, Polonois 1699 1702 p. 112 333, boleslas 996, henri III roi de 1573 75, battori 1575, sigismond 1604 27, ladislas IV 1645, traité 1660, Wiesnowiski 1669 76, duc de longueville 1672, sobieski 1676 83 94, prince de [illegible] 1697, stanislas 1704, auguste 1706 09 14 voyez Saxe, Casimir, reine de 1684.
Poltrot 1563.
Polyglotte 1604.
Poméranie 1631 32 48 75.
Pomereu 1689.
Pompée 1562.
Pomponne 1670 72 79 91 96 99.
Poncet 1667.
Poncher 1547.
Pondicheri 1680 93 97.
Pont 1309 1578 1604 14 20.
Pont-à-Mousson 1632.
Pontânus. p. 956.
Pontarlier 1639.
Pont-Avendin 1645.
Pontchartrain 1689 90 99, son éloge 1714.
Pont-du-Chasteau 1634.
Pont-Courlay 1638.
Pont-Euxin 789.
Ponthieu, origine des comtes de 992, hugues I [illegible], jean, comte de 1129, charles VII p. 372, les comtes de 1226, édouard de 1329 69.
Pont-Mayor 1684.
Pont-neuf 1578.
Pontoise 1052 1441 1560 89 94 1652.
Ponts, des deux 1609.
Ponza, isle 1697.
Poperingue 1678.
Popincourt, de [illegible].
Porée, pere p. 705.
Porentru 1635.
Porc-Epic 1498 1515.
Porcelets 1282.
Porrée, gilbert de la 1148.
Port du, passage 1698.
Port-Alegre 1704.
Porte 1591 1631 53.
Porte othomane 1542 1699.
Porte, de la voyez la Meilleraie 16[illegible].
Portier, du 1315.
Port-Louis 1625.
Port-Mahon 1708 13.
Portolongone 1646 50.
Portsmouth 167[illegible].
Portugal, Portugais 1645 [illegible] 61, couronne de 1582, henri comte de 1088 1149, alphonse I p. 183, jean II 1493, éleonore 1493 1529, dom sebastien, roi 1578, emmanuel 1680, faux 1610, henri IV 1595, révolution 1640, conspiration 1641, traité 1644, reine de 1663, villaviciosa 1665, alphonse 1667, d'aumale 1667, alliance 1701 03 07 09 11 13 15.
Postes 1477 1691 1708.

PO

Potier 1643 48.
Poudre à canon 1336.
Poudres, conspiration de 1605.
Pouille 1026 1137 1503 09.
Pouillet 1598.
Poulain 1588.
Pourpre 1465.
Poussin, le 1627 28.
Pouzzoles 1496.
Poyet 1540 41.

PR

Pracontal 1703.
Pragmatique Sanction 1269 1438 61 1553 60 84 1688 p. 973 974.
Prague, jerôme de 1415 p. 385, bataille de 1620, ville 1631 48.
Praguerie 1440.
Praslin 1639 53 65.
Prat, du 1514 973.
Préadamites 1634.
Précepteurs des rois 1103 1689, du dauphin 1661. p. 704.
Prégent de bidoux 1544.
Prélats 1319 16..
Premier, M. le 16.. 1707, gentilhomme 1612 69 89, peintre du roi 1620.
Prémontrés 1120.
Présage p. 550.
Presbitériens 1639.
Préséance, Séance, Rang 1092 1361 1558 63 1624 61 94 *voyez* rang.
Présent, droit 817.
Présidens, premiers 1497 1515 89 1689-91 p. 267 351 629, création de 1690.
Présidiaux 1551.
Presse, raoul de 1371.
Prêt 1561 p. 964.
Prétextat 577 90.
Prêtres, mariage des 1103 48 157.

PR

Prévention p. 976.
Prévost, Prévostés, fermiers 992 1269, de paris 992 1501, grands p. 49, des seigneurs 922, des marchands 1571 1591, p. 357 962.
Prie, aymar de 1600.
Primatie, Primats 1092 1120 1215 1676 1702 p. 50.
Princes du sang 1482 84 1541 76 81 p. 488, dunois 1525, courtenai 1603, légitimés 1714, étrangers 1581, M. le prince 1654, madame la princesse 1684.
Prior 1711.
Priscillien 1226.
Prisonnier, charles-le-simple 922, louis VII 1149, richard 1193, comte de flandres 1214, saint louis 1249, isabelle femme d'édouard II 1324, le roi jean 1355, du guesclin 1364, captal de buch 1371, cardinal de la balue 1469, le duc d'alençon 1474, françois I 1525 28, jean-fréderic 1547, marie stuart 1587, grotius 1619, pour dettes 1702 p. 122.
Privas 1629.
Proceres 1305.
Procès, Procédure du comte d'artois 1331, du duc d'alençon 1457, cardinal de la balue 1569, chancelier poyet 1540, amiral brion 1540, henri de montmorenci 1632.
Procession 1577, du saint esprit 1274, confréries 1576, de la ligue 1590.
Procida 1282.
Procope 539.
Procureur 1484 1620, général 1688 89.
Professeurs, dix-neuf 1663.

PR

Profession de foi 557.
Prom 833 55.
Promesse, henri IV 1599 1603 05.
Promotion 1559 1260.
Prophéties [illegible].
Propositions de l'assemblée du clergé 1682.
Protectorat 1648, richard 1658.
Protestans 1529 47 62 69 1668 85 99 1713.
Protestations contre le concile de trente 1563, du chancelier de cheverny 1595, du clergé 1633, du duc d'orléans 1700.
Provence *voyez* Arles, Toulon, Marseille 539 62, thieri 736, interregne 739, bourgogne 1037, branche 1225, toulon 1707, childéric III 742, lothaire 342, charles 855, comtes 877 1156, boson, 879, béatrix 1245, le roi d'arragon 1558, charles d'anjou [illegible]31, louis XI 148[illegible]-quint 1536, peste 1576, le duc de savoie 1590, charles duc de guise 1595, le grand duc 1598, descente 1635, troubles 1649, le [illegible] y passe 1660, états 1221.
Provinces, intendans 16[illegible].
Prusse 1525, frédéric roi de 1701 07 13, frédéric 1701.
Pruth 1711.

PT

Ptolemaïs 11[illegible]1 1588.
Ptolomée Soter 636.

PU

Pucelle d'orléans 1428 30 31 [illegible]34 *p.* 941.
Puffendorff 1650 78.
Pui, du 1574.
Puicerda 1654 78 1707.
Puilaurens 1631 32 34.
Puiset, du 1108.
Puisieux 1619 22 24 98.
Puissance ecclésiastique 753 822 1329 1612 82 *p.* 120.
Puits 1320.
Pultausk 1703.
Pultowa 1709.
Puritains 1642.
Pussort 1667.
Puységur [illegible] 1702.

PY

Pyramide 1662.
Pyrénées 588 93 778 1477 1659.

QUA

Quarantaine 1245.
Quarante, conseil de l'union 1589.
Quartier 1585 1687.

QUE

Québec 1674 96 1711.
Quenouille 798.
Querasque 1631 39.
Querci 562 85, henri III 1258.
Querelle 1292.
Quesne, du 1672 76 81-84 1703.
Quesnoi 1654-59 93 1712.
Question, la guerre, 1322.

QUI

Quiers 1639 55.
Quiétisme 1698 99.
Quillebœuf 1674.
Quinche 1703.
Quinze-Vingt 1258 1309.
Quirini 1591.

RA

Rabutin de buſſi 1665.
Racine 16[illegible]90.
Radegonde 562.
Ragnetrude 636.
Raimbert p. 163.
Raimond, comte de toulouſe 1092 1245 49 1365.
Rainfroi 715 19.
Rambouillet 1711.
Ramée, la 1596.
Ramekens 1616.
Rameru 1581.
Ramilli 1706.
Ramire 1516.
Ramus 1574.
Ranacaire 510.
Randan 1663.
Rang dans la cour des pairs p. 225 348 488, entre les princes du ſang 1570 76, du duc de bourgogne 1363 1432, dunois 1525, meſſieurs de montmorenci 1551, états 1558, au concile 1563, meſſieurs de joyeuſe & d'épernon 1581 96, meſſieurs de vendôme 1598, duc de vendôme en eſpagne 1712, cardinaux 1614 17 24 96, ſiege de l'iſle 1667, la maréchale de guébriant 1645, ambaſſadeur 1661, à la meſſe du roi 1669, le duc du maine 1694, entre les maréchaux de France 1675, au conſeil 1689, patriarche de conſtantinople 1215, intendans des finances 1697, grands d'eſpagne & ducs 1701, légitimés 1710 14.
Rangabé 807.
Rantzau 1636 43 45 47 48.
Rannuzi, nonce 1686.

RA.

Raoul, duc de bourgogne & roi 923 24 [illegible] 36, de peronne p. 1[illegible]3, comte de vermandois 1145, l'orfévre 1270, comte de clermont 1292, connétable 1350.
Rapin 1593.
Rapporteurs 1344.
Rapt, ordonnance 1579 1640.
Raſe p. 50.
Raſtadt 1677 1703 13 14.
Ratabon 1661.
Ratiſbonne 1630 41 48 89 1703.
Ratziejouiski 1697.
Ravaillac 1610 p. 585.
Raucourt 1624.
Ravennes 568 758 978 1512.
Ravignat 1710.
Rawenhaup 1674.

RE

Réaliſtes p. 163.
Realmont 1628.
Rebec 1524.
Rebelles voyez Révolte, ſeigneurs particuliers 1108, jean dit ſans-terre 1203, comte d'artois 1331, roi de navarre 1357, duc de bretagne 1371, maillotins 1383, comte d'armagnac 1470, connétable de bourbon 1523 27, gaſton & le prince de condé 1649.
Rebender 1709.
Récarède 585. p. 48.
Recherches, financiers 1322 28.
Rechin 1092 1103.
Recolets 1148.
Recteur, univerſité 1371.
Rédemption, ordre 1193.
Réduction, paris 1594.
Reès 1672.

RE

Référendaires p. 46 53.
Réforme, état 1465, coutume de paris 1580, calendrier grégorien 1582, abbaye sainte genevieve 1624.
Réformés 1576.
Refuge 1639.
Régale, droit 991 992 1161 89 1673 82 95.
Régence, irene, constantinople 796, royaume de france, baudouin 1103, l'abbé suger 1145, berangere *p.* 223, la reine blanche, mere de saint louis 1225 26 45, l'abbé de saint denis & simon de clermont de nesles 1269, robert d'artois 1283, philippe-le-long 1316, charles, dauphin 1357 58, abus des régences 1371, ordonnances 1371 91, duc d'anjou 1380, jean sans peur 1404, le dauphin 1415, henri V 1420, duc de bedford 1422 35, anne de france 1483 84 85 88 90, la mere de françois I 1515 24, catherine de médicis 1560 63 74, charles de sudermanie 1604, marie de médicis 1610, anne d'autriche 1629 43, gaston 1643, le duc d'orléans 1714.
Regesberg 1619.
Reggio 1655 1702.
Régiment des gardes 1692 1704, des carabiniers 1693.
Reginon 879 *p.* 122.
Registres, parlement 1313 1594 1668.
Régle des chanoines 814, de saint augustin 1255.
Réglement de mayence 803, de passi 1309, confreres de la passion 1401.
Réhabilitations, marigni 1324, pucelle d'orléans 1454.
Reims, les peuples se donnent à clovis 493, prise & reprise 563, carloman 771, louis d'outremer 954, lothaire 986, sacre de philippe I 1056 *p.* 163, dignité de chancelier *p.* 163, schisme 1103 *p.* 172, concile 1120 48, prérogatives des sacres 1179, charles VII 1428 48, université 1548, le tellier archevêque de 1704.
Religieux, Religieuses, regle 814, mariage 1148 89 1321, droit de présent 817.
Religion prêchée, en suéde *p.* [illegible], en dannemarck *p.* 109, en pologne *p.* 112, troubles 1517, protestans 1529, assemblée d'ausbourg 1530, angleterre 1534 47 53 1603, exécution de cabrieres 1545, punitions 1457, interim 1548, édits 1551 59 64 1689 82 85 1713, pacification de passau 1552, huguenots 1560, troubles des pays-bas 1566, tout juge doit être catholique 1567, guerre civile 1568, paix 1570 77, prétendue réformée 1576, pays-bas 1578, calendrier 1582, on veut engager le roi de navarre à changer 1584, guerre 1584 1620, grisons 1621, ligue contre l'empereur 1626 27 31 *voyez* Arianisme, Calvinisme, Luthéranisme.
Religne 1684.
Reliques, cause de superstition 1022 1483, de saint louis 1230, chapelle royale 1324.
Remi, saint 493, pierre 1328.
Remiremont 612.
Remonstrances, parlement 1563

RE

160[illegible] 15 [illegible] p. 953.
Renaudie 1560.
Renaudot 1631.
Rendon, château 13[illegible].
René, duc d'alençon 1474, duc de lorraine 1419 3[illegible] 76 voyez Anjou.
René, louis XII 1514 15.
Rennes 591.
Renomer, roi du mans 510.
Renonciation, le roi jean 1360, l'infante marie-therese 1659, l'empereur 1703, le roi d'espagne 1712 13.
Rentes 1411 1638.
R[illegible] 1554 1638.
Représentation 831 973 1200 1302 22.
République, suisses 1305, florence 1502, henri IV 1610, catalans 1641.
Répudiation p. 199, himiltrude p. 63, ansgarde 879 p. 97, dagobert 628, berthe 1092, éléonore 1150, agnès de meranie p. 199, ingerburge 1193 p. 199, catherine d'arragon 1534, blanche de bourgogne p. 295.
Requena 1707.
Requescens 1578.
Résignation p. 965.
Ressort, guyenne 1360 montpellier 1365, duché d'angoulême 1515 27.
Rethel 1384 1650 52 53.
Rethelois, duc 1629.
Rétractation 1547.
Retraite, rebec 1324, duc de parme 1592, de vaudemont 1695.
Retz, gondi de 1567 74, cardinal de 1621, cardinal de 1648 51 52 54, son portrait 167[illegible].

RE

Revel 1672, fort de 1710.
Révélation de thou 1642.
Reventlau 1706.
Revenus des rois 992.
Reveres 1704.
Réunions 845 1223 p. [illegible]9 956, &c. frise 736, duché d'aquitaine 767, septimanie 751, duché de baviere 787, royaume d'italie [illegible]8, des églises d'orient & d'occident 867, duché de france 992, duché de bourgogne 1001, meulan 1040, gâtinois 1067, vermandois 1180, artois 1192 1477, philippe-auguste réunit plusieurs provinces 1215, le roi jean 1361, la bretagne 1379, la normandie 1448, province 1480, le marquisat de saluces 1548, au domaine, édit 1588, la navarre 1607, édit 1620, béarn 1620, duché de bar 1633, alsace 1680, orléans p. 333.
Re[illegible] 1588.
Révolte, [illegible] de sancerre 1180, imposteur dit baudouin 1223, les barons d'angleterre 1255, le dauphin 1440 57, angleterre 1553 1640 88, catalogne 1640, portugal 1580 1640.
Reynie, la 1680 97 1704.

RH

Rhé, isle 1625 27 53 96.
Rhétie 830.
Rhimberg 1671 72 74 1702 03 13.
Rhin, projet de charlemagne 789, ligue 1658, cours 1644, passage 1672, électeur de brandebourg 1673 75, maréchal de villars 1707 13.
Rhinfelds 1638 78 93.
Rhodes, isle 1309 1522 65 88.

RI

Riberac 1578.
Richard, duc de normandie 942 56 1001, roi d'angleterre 1171 86 89 91-93, II 1376 94 97, duc d'yorck 1435 57, III 1483, ambassadeurs 1542, fils de cromwel 1658.
Richardot, traité de vervins 1598.
Richelieu 1380 1592 1611 16 17 19 20 22 24 26 42 92 *p.* 961 973, duc 1647 80, duchesse 1680, maréchal 1685 1713.
Richemont, edmont, comte de 1420 24, connétable de 1426 28 31 36, comte de 1475 85, duc de 1670.
Richenaw 888.
Richer, docteur de sorbonne 1612.
Richilde 877.
Rienzi 1352.
Riès, isle 1622.
Rieux, renée de *p.* 551.
Riga 1700 01 10.
Rigord [illegible]
Rinçon, ambassadeur à venise 1542.
Rio-Janeiro 1711.
Ripaille, amédée, duc de savoie 1439.
Riquet 1664.
Riswick, paix, traité 1697 1712.
Rituel, vannes & clermont 1584.
Riviere, l'abbé de la 1648 50 57.

RO

Robbe courte 1560, séparée de l'épée 1560.
Robert, roi 988 96 *voyez* son regne, I duc de bourgogne 1001 31 *p.* 143, fils de baudouin 1067, le frison 1226 28 38, enfant de france 922 1238 *voyez* artois & dreux, le fort 861, [illegible] diable 1031 47, fils de guillaume-le-conquérant 1062 67 92 1100 [illegible]3 16, d'arbrissel 1103, comte de flandres 13[illegible], brus [illegible], guiscard 1026 56, le sage, roi de naples [illegible], prince, fils du roi de bohême 1646 65 66 73.
Robertet, florimond *p.* 1417.
Rocca 1645.
Roche, chevalier de la 1565.
Rochefort, comte de 1108 gui 1499 *p.* 173, guillaume *p.* 397, maréchal de 1672 73 75 76 80, marquis de 1666.
Rochefoucauld 1569 1612, duché-pairie 1622, cardinal de la 1617 24, duc de la 1643 51, marsillac 1679.
Rocheguyon, la 1546 1622.
Roche-la-Belle, la 1569.
Rochelle, la, Rochellois 1423, françois I 1542, siege 1573, hostilités 1574, henri IV 1590, louis XIII 1622 27 28.
Rochester 1688.
Roche-sur-Yon, prince de la 1559 *p.* 489, frere du prince de conti 1685.
Rocroy 1643 53.
Roderic, roi des gots 715.
Rodolphe, fils de conrad 888, III 1037, comte d'hasbourg, 1245 73 *p.* 253, empereur 1282 1610.
Rodolphine, ligne 1648.
Rodrigo 1709.
Roger, prince normand 1130, roi de sicile 1026 1130 49 50, pierre, nommé à l'archevêché de sens 1329.
Rogier, chancelier 1348 *p.* 305.
Rohan, maison de 1588, jean 1562, duc de 1573 1603 12

RO

1421 22 27 35 8 52, chevalier de 1669 74, duché-pairie 1714, catherine 1603, marguerite 1648.
Roi des romains 933 1056 1555, ferdinand elect 1656, prince joseph 1703
Rolland 778.
Rollans 1380.
Rosses p. 952.
Rosson, premier duc de normandie 912 29.
Romain, cardinal 1226.
Romanie, paleologue 1494.
Romans, origine des *p.* 126.
Romaric 1612.
Rome, Romains 536 68 755 67 842 45 50 1001 26 1186 1532 *p.* 46, &c. 118 974 975 *voyez* papes, espagne 714, astolphe 751, lothaire 842, léon IV 845, conciles 996 1050, consuls 1056, clergé 1120, louis-le-jeune 1142, brouilleries 1193, saint siege 1376, charles VIII 1494 95, connétable de bourbon 1527, abus 1550, differends 1662 90, M. de monaco 1699, roi des 1556.
Romorentin, édit 1560.
Romuald, saint 1001.
Romulphe 612.
Roncevaux, défaite 778.
Rook, amiral 1693 1703 04.
Roquelaure 1610 1705.
Roquette, la 1653.
Roscieux 1602.
Rose d'or 1092.
Rose rouge & blanche 1457 71.
Rose, évêque de senlis 1593 98.
Rosebecq, bataille 1382.
Rosen 1645, maréchal 1703.
Roses, baillée des 1541.
Roses, ville 1645 93 1712.

RO

Rosmadec 1627.
Rosni 1589 1600 03 06 07 11, de bethune 1610.
Rostock 1631 1711.
Rotuiers, Roturcs, annoblissement 923 1290 70 1313 15 28 157 162 p. 118.
Rotwil, prise 1643.
Rouanès 1631, duché-pairie 1667.
Rouen, charles, fils du roi jean 1355, prise 1419, pucelle d'orléans 1431, huguenots 1562, parlement 1563 1639, siege 1591 92, amiral de villars 1594, assemblée 1596 1617, archevêque de 1702.
Rovere, cardinal de la 1480 1503.
Rouergue, le 534, du guesclin 1369.
Rouillé 1691, création de charge 1701, président 1709.
Roussillon 1642, roi d'arragon 1258, louis XI 1462, roi d'arragon [illegible] ordonnance 1564, conquête 1642 59 74, maréchal de schomberg 1674, 75.
Routiers 1361.
Rouvre, duc de bourgogne 1316 61 84 1678 *p.* 303 319.
Royalistes 1586 90 92.
Royan, siege 1622.
Royaume, rodolphe 888, duc de bourgogne 1473, interdit 1512, irlande 1541.
Roye, ville 1470 1653, éléonore de 1569.

RU

Rubempré, bâtard 1464.
Rugen 1630 48 78.
Ruremonde 1702.
Ruff 888.
Russie 1700.
Ruyter, amiral 1666 72-74 76.
Ruzé de beaulieu 1588.

SA

SAbine, cardinal de 1179.
Sachevrel 1710.
Sacre 1179 1314 71 80 1431 1594 165 p. 56 163 222 287 348.
Sadolet 1547.
Sague, la 1560.
Saint-Abre 1657.
Saint-Aignan, duché-pairie 1663 65.
Saint-Amand, l'comte d'harcourt 1649, albergotti 1712.
Saint-Amour, château 1537.
Saint-André p. 122, maréchal de 1547 57 60 62 69.
Saint-Ange, château 1527.
Saint-Antoine, combat 1652, porte 1660.
Saint-Arnouil de metz p. 75.
Saint-Aubin, bataille [illegible].
Saint [illegible].
Saint-Baſſe, abbaye 988.
Saint-Barthelemi, égliſe p. 130, maſſacre 1572.
Saint-Benoît, ſur loire p. 161.
Saint-Bertin 750 879.
Saint-Chaumond 1633 44.
Saint-Chriſtophe, iſle 1666 90.
Saint-Cir, établiſſement 1686.
Saint-Clair 912.
Saint-Cloud 1674.
Saint-Conteſt 1714.
Saint-Corneille 756 p. 97.
Saint-Denis en France, dagobert 635 36, clovis II 651, clotaire II 670 louis-le-débonnaire 833, charles-martel 741, landit 875, charles-le-chauve 875, louis III 882, carloman 884, hugues capet p. 131, robert p. 143, louis-le-gros 1135 50, apoſtolat 1442, du gueſclin 1380, batailles 1567 1678, chevalier d'aumale 1691, henri IV 1593, marie de médicis 1610, turenne 1675, réunion à ſaint-Cir 1686.
Saint-Dié, abbaye 612.
Saint-Domingue 1492.
Saint-Eſprit, proceſſion du 1274, inſtitution de l'ordre 1579 98, promotion 1662, pont 1309.
Saint-Etienne 1067 p. 121.
Saint-Evremond 1659.
Saint-Fremond 1701.
Saint Gal 1305, abbé 1712.
Saint-Gelais 1435.
Saint-Georges, légat 1547.
Saint-Germain en laye, paix 1570 71, dauphin 1638, traité 1641 43, le roi retiré 1649, la cour s'y établit 1662, le roi en part 1677, roi jacques 1689, baptême de louis XIV p. 704, des prés, childelbert 558, clotaire II 628, childéric 670, hugues, abbé p. 198, caſimir 1669.
Saint-Godard, combat 1664.
Saint-Guiſlin, priſe 1655-57 77.
Saint-Heran 1572.
Saint-Honorat, iſles 1637.
Saint-Honoré, porte 1591 1651.
Saint-Jacques 1154.
Saint-Ibal 1636.
Saint-Jean, l'évangel p. 121 baptême p. 122, chevaliers 1309 1522, charles-quint 1530, d'angeli 1223 1569 88 1612, de loſne 1636, de luz 1636 60 p. 705.

SA

Saint-Lazare, établissement 1632.
Saint-Léger 1636.
Saint-L... croix 1488.
Saint-Louis, institution de l'ordre 1699.
Saint-Malo, bombardement 1693, cardinal de 1494.
Saint-Marcel 593.
Saint-Mathias, charles-quint 1500 25.
Saint-Martin p. 122, d'autun 613, fort 1627.
Saint-Maur 992, louis-le-gros 1116, l'empereur 1378, paix 1465, édit 1567, congrégation 1621.
Saint-Médard, clotaire 562 75, l'empereur 833, charles-le-chauve 850, raoul 923.
Saint-Megrin 1578.
Saint-Michel, ordre 1527, institution 1469, promotion 1559.
Saint-Michel, ville 1632 33 35.
Saint-Olon 1684.
Saint-Omer, ville 1067 1150 1638 77 78.
Saint-Paul p. 122, hôtel 1380 1615 p. 349, comte de 1401 10 1602, vendôme 1529, connétable de 1465 70 71 74 75 94, église 511 628 40.
Saint-Pierre, fête p. 122, église 511 1507, patrimoine 1067, tribut 855 1508, en vallée p. 125.
Saint-Pol 1703.
Saint-Preuil 1641.
Saint-Quentin 1470 74 75 1557, bataille 1557.
Saint-Remi, clovis 473, église 1180, mademoiselle de 1675.
Saint-Riquier 992.
Saint-Roch, Paroisse 1633.
Saint-Ruth 1690 91.
Saint-Sacrement, hérésie 1047.

SA

Saint-Saturnin 1309.
Saint-Sébastien 1658.
Saint-Siege 714 1206 42 1305 13 76 1644.
Saint-Simon 1626 36, duché-pairie 35 43 4...
Saint-Thomas du Louvre 1179.
Saint-Venant 1645 49 57 1710.
Saint-Victor, abbaye 1135.
Saint-Vincent, église 558.
Saint-Vinox 1558 1667.
Saint-Wast d'Arras 690.
Sainte-Brigite, le duc de savoie 1693.
Sainte-Catherine, église 1215, maréchal de tessé 1707.
Sainte-Cécile, archevêque d'aix 1646.
Sainte-Chapelle 1193 1269, philippe-le-hardi 1283, bulle 1316.
Sainte-Geneviéve, abbaye 511 43, clovis 511, église 1180, réforme 1624, procession 1693.
Sainte-M..., isle 1657.
Sainte-Menehould, traité 1614, prise 1652 53.
Saintot 1603.
Saintrailles 1451 57.
Saints, fort des 789.
Saisseti, bernard 1303.
Saladin 1150 86.
Salamandre, françois I p. 449.
Salamanque 1706.
Salankemen 1691.
Salces 1639 40 42.
Salerne, siege 1026, prince 1283.
Salignac, de 1579.
Salins 1668 74.
Salique, loi 511 58 1316 p. 124, terres p. 117.
Salmes, princesse de 1684.
Salo, journal des savans 1665.
Salomon 845.
Salsbac 1675.
Salséde, conjuration 1582.

SA

Salvaterra 1705.
Saluces 1503 36 48 88 99 1600 01 30 90.
Salvius 1647.
Salut, difficulté 1653.
Samon 632.
Sansoucy 771.
Sancerre, hommage 1190, comté 1226, révolte 118[illegible], siege 1573.
Sanche, roi d'arragon 1316 1516, III 1285, roi de navarre 1206 52, de castille *p.* 229.
Sancy 1589.
Sandomir, palatin 1696.
Sanglier, carloman 884.
Sansalvador, 1624.
Santarel 1626.
Santa-Vittoria 1702.
Santen, traité 1614.
Santia, ville 1644.
Saragosse 543, ybinalarabi 778 1707 10.
Saragosse [illegible]
Sarbourg 1661.
Sardaigne 1226 1637 1708 13, victor *p.* 707.
Sarlat 1653 80.
Sar-Louis 1680.
Sarrazins, sous dagobert III 715, sous thierri IV 732 36, interregne 739, pepin 758, traité 776, louis-le-débonnaire 809 14, inigo 827, lothaire 850, bataille dans la calabre 978, regnent en afrique 1026, sous louis-le-jeune 1148, lisbone 1149, tréve 1226, provence 1245, roussillon 1258.
Sas de Gand 1644.
Sassenage, de 1566.
Satire, menippée 1593.
Savelli 1638.

SA

Saverne 1635 36 40 7[illegible].
Savillan 1574 1639.
Sault 1[illegible].
Savonne, entrevue 1505, révolution 1528.
Savonnieres, concile 875.
Savoye 879 88, comté 103[illegible], maison 1056, droits 1189, duché 1415, pierre 1[illegible], amedée 1339, louis 1445, bonne 1470, charlotte 1483, philibert II 1508. 30, duc 1515, bâtard 1522, philippe 1528, louise 1531 *p.* 448 *voy.* Angoulême, duc de 15[illegible], amé VIII *p.* 319, honorat 1572, emmanuel-philibert 1553 57 59 62 74 79 88 90 96 97, ambassadeur 1598, négociation 1599-1601, entreprise 1602 13, traité 1610 17, ligne 1623, entreprises 1625 29 30, ligue 1635, charles-emmanuel 1630 53 67 1703, charles 1189, victor-amédée 1189 1635 37, prince thomas 1635 37 39 41 43 55 56, guerre 1640 42, le jeune duc 1645 52 53, espagnols 1646, le cardinal 1637 41, archevêque de reims 1654 la duchesse marguerite 1658, charles emmanuel, 1660 67, victor 1684 87 90 93 95 96 *p.* 707; paix 1697, guerre 1700 08, traité 1713, marie-adélaïde 1697 1712 13 *p.* 705, marie louise 1714, henri 1654, caractere des ducs de savoie 1703.
Saus 1711.
Saufoy, du 1658.
Sauvebœuf 1653.
Saxe, Saxons 555, interregne 739, childéric III 743, pepin

SA

7[illegible]58, charlemagne 772 75 76 7[illegible] 96 803 814, henri I 920, gustave 1632, le roi de suéde 1701 03 04 06, duc othon 912, othon 1206, duc veimar 1626 31 32 34, l'empereur 1635, électeur, jean-frédéric 1547, maurice 1551 [illegible] prétentions 1609, jean-georges I 1620 [illegible] 35 41, lavembourg 1632, eisenac 1677, frédéric auguste 1697 1700-04 06 09, maréchal, comte de 1660 73 1709.

SC

Scalambre, phil. 1282.
Scalette 1676.
Scarpe, fort de 1667 68.
Savans, gratifications 1663.
Sceau, Sceaux 1380 1541 74 90 p. 283 375 493, cheverni 1590, luines 1621, marillac 1624, seguier 1650, le roi tient le 1672.
Sceaux, fêtes de 1685.
Scepeaux 1551.
Sceleftad 1685.
Schisme, des grecs 867, église 1103, reims p. 162, innocent II & anaclet 1130, alexandre III, victor IV 1711, procession du saint-esprit 1274, grégoire XI, 1379 82 83, guerre 1383 94 1404, concile 1408 15, mort d'eugêne IV 1439, angleterre 1534.
Schoeffer 1457.
Schomberg 1573 78 98 1614 20 21 27 30 32 37 42 43 47 48 56 58 63 74-76 68 88 90, duc de 1704.
Schonen, 1676.
Schorendorf, prise 1707.
Schouel 1707.
Schullembourg, général 1704.

SC

Schwarts, berthod 1336.
Scheweidnitz, impériaux 1642.
Sciara, colonne 1303.
Sciences dans les Gaules 511 voyez Lettres.
Scoti, n[illegible] 16[illegible]
Scrutin p. 356.
Sculpture, la 1180, académie 1663.

SE

Séance voyez Rang.
Sébastien, dom, roi de portugal 1578, faux 1601.
Secret, clercs 1341.
Sécrétaire 1309, des finances 1341 1410 p. 417 493, d'état 1309 1410 1574 1639 43 61 89 90 1701 09 p. 493, du cabinet 1575, du roi 1410 p. 175 351 493, des commandemens de la reine 1661.
Sectes p. 163.
Sedan, cession 1606, bataille 1641, duc de bouillon 1642, échange [illegible] comté de soissons 1661.
Sedecias, médecin 875.
Sédition, faction, troubles, louis-le-gros 1103, jacquerie 1358, bourguignons, armagnacs 1410, bretagne 1419 1604, rouen 1639, naples 1710.
Ségovie, château 1710.
Seguier, doyen de notre dame 1593, jean 1594, évêque de meaux p. 704, chancelier 1639 43 50 67 72.
Seignalay 1380 1684, sceaux 1685 88 89, mort 1690.
Seigneurs, Seigneuries 845 992 pag. 119, tréve 1040, doit veiller à la sureté des chemins 1255, introduction 1269 70 73, exclusions 1135 1252 55 1315.

SE

Seilern 1714.
Seine, la, riviere 493 97.
Seize, établissement 1585, faction 1587, duc de guise 1588 91, division 1592.
Sel, impôt 13..
Selden 12..
Selim, I 1517, II 1589.
Selve, jean de 1515 p. 453, dom philippe de 16.. p. 959.
Semblançai 1522.
Seminare, bataille 1495 1503.
Sémiramis du nord 1391.
Sénateur, dignité 1145 1255.
Sénéchaux 807 1214, comte d'anjou 978 1116, fonctions 978 p. 49 133 175 203, juges 1498 1560.
Senef, bataille 1674.
Seneque 1568.
Senlis, ville 853, concile 1315, chancelier 1309, traité 1477.
Sennecy, marquise de 1663.
Senneterre, ambassadeur 1637.
Senone, abbaye 612.
Sens 936, comté de 840, concile 1140, primatie 1092, assemblée 1612.
Sensano 1704.
Septante 636.
Septimanie 508 751.
Sépulture des rois 875-82 p. 57 395.
Séraphin, auditeur 1592.
Serbellon 1635 37.
Serfs, affranchissement 796 1135 1225 1316 p. 46 51 979.
Sergens d'armes 1215.
Serizay, académie 1635.
Serment, reliques 1022, de fidélité 1223 1531.
Serpa 1707.
Servet, michel 1553.
Service militaire 817 p. 118, roi d'angleterre 1376, henri VIII 15.., maréchal de guébriane 1643.
Servien, plénipotentiaire 1644 47 61.
Servitude 1296 p. 46 51.
Seu, la 1691.
Seve, de 1667.
Sévigné, de 1673.
Seurie 1650.
Sexte, boniface VIII 1321.
Seymour, jeanne 1547, thomas 1547.
Sezane 1708.

SF

Sforce, françois 1447 98, ludovic 1494 95 98 1500, maximilien 1512 13 15, françois 1521 22 25 26 29 34.

SI

Siagrius, général des romains 486.
Siam, envoyés 1684 86, révolution 1688.
Sichilde 628.
Sicile 1026 56, mouvance 1056, fondation 1026 1130, roger 1150, guillaume II 1186, frédéric II 1226, vêpres 1282, charles-quint 1522, mainfroi 1255, charles d'anjou 1283, duc d'anjou 1292, séparation 1292, charles 1480, jacques 1283 85 92, louis II 1415, louis III 1528 31, philippe 1555, monarchie 1605, M. de vivonne 1678, duc de savoie 1713 p. 707.
Sienne, sainte cathérine 1376; ville 1554 57.
Sigebert, roi de cologne 510; roi d'austrasie 663-75, II ou III 632 36 44 46 54 70 p. 49.
Sigismond, roi de bourgogne 523 34, empereur 1394 1415,

S I

duc d'autriche 1443, roi de hongrie 1394, roi de pologne 1604 27.
Signature des minutes 1560 79.
Sillery, négociateur 1598, henri IV 1622, chancelier 1614 22 24, commandeur de 1623 24.
Silva, juan de 1493.
Silvestre II, gerbert 988.
Simon 1682, comte de montfort 1206 23.
Simonie 1022 p. 975.
Sinibalde 1242.
Sintal 780.
Sintzeim 1674.
Sion, cardinal 1521.
Sirk 1643 61 1705.
Sirmond, confesseur du roi 875 1643.
Sisenand, roi des gots 634.
Sithiu, saint bertin 750.
Sixte IV p. 14 15, saint bonaventure 992, le roi de navarre 1585 85 88-90.

S K

Skenk 1635 36 72.

S M

Smalcade, ligue 1532.
Smirne, flotte 1693.

S O

Sobieski, roi de pologne 1676 83 96, les deux freres 1704.
Société de jesus 1534, royale de londres 1660.
Socrate 1553.
Soignies 1706.
Soissons, bataille 486, siege de la monarchie 489 593 528, clotaire II 593, royaume 628, concile 1140, charles VII 1428, comte de 1593, charles de bourbon 1612, louis 1626 36 41, savoie 1573 1661, comtesse de 1665 80, chevalier de 1694, académie 1674, soldat 1214.

S O

Soliman II 1522 29 32 41.
Solis fernando 1644.
Solsogne 1655.
Somme, riviere 483 93 1344.
Sommerset, marguerite de 1485.
Somptuaires, loix 813.
Soncino 1705.
Songe du Virgier 1371.
Sopha 683 851
Sophie, hanovre 1701.
Sorbonne 1669, arrêté 1587, décret 1589 90, le czar 1642, propositions 1682.
Sorcier, pucelle d'orléans 1431, urbain grandier 1634.
Sorel, agnès 1445.
Sort 506 789 1397.
Soubize 1621 22 25, prince 1677.
Souche, comte de 1674.
Soudan de babylone 1329.
Soulsbaie, combat naval 1672.
Sourdis, archevêque 1641, marquis 1679.
Sous-infeodations p. 118.
Souverain, Souveraineté, vassaux 1108, roi d'arragon 1255, charles VIII 1495, hollande 1609.
Soie, vers 511, manufactures 1603.
Soyecourt 1669.

S P

Spaart, baron de 1703.
Spenser 1324.
Spezzia, port de la 1495.
Spisame 1538.
Spinola 1588 1614 20 21 24 25 30.
Spinosa 1674.
Spire, diette 1529, chambre impériale 1633, françois 1634 44 88, bataille 1703 06, maréchal de villars 1713.
Spolette, duc 875 77.

SP
Spork 1674.
ST
Staffarde, duc de savoie 1690.
Stainville, [illegible] 1665.
Standons, jean [illegible].
Stanhope, le roi d'espagne 1710.
Stanislas, roi de pologne 1675 1704 09.
Staremberg 1688 1703 08 10 13.
Stathouder, prince d'orange 1672 77.
Statue, philippe-le-bel 1304, cuilus, maugiron 1578, henri-le-grand 1614, louis XIII 1639, louis XIV 1686 99.
Statuts 1269.
Steckembourg 1705.
Steinkerque 1692 93.
Stenai 1591, duc de lorraine 1632 50 54 61.
Stetin, gustave adolphe 1531 48, électeur de brandebourg 1677.
Stile, vieux & nouveau 1699.
Stirum, hochstet 1703.
Stoïciens p. 225.
Stokolm, descartes 1650.
Stolophen 1707.
Straford, viceroi d'irlande 1641.
Stralsunde, roi de suéde 1630, électeur de brandebourg 1678, roi de suéde 1714.
Strasbourg 636 842 1673-75 78 81.
Stozzi, pierre 1534 54 58, philippe 1582.
Stuart, couronne d'écosse 1369 1502, jean, connétable 1424, marie 1558 61 68 71 87, henri 1587, prince de galles 1712, jacques III 1502, écossois 1559 67, louise-marie 1712, maison 1649 90, marie 1690, compagnie des écossois 1690.
Stures, pont 1643.
SU
Suabe, maison de 920 1026 1255 p. 183.
Suavegotte 534.
Suammerdam 1672.
Subler, imprimerie royale 1642.
Subside, états généraux 1355, languedoc 1359, duc de savoie 1696.
Substitution, 1560 66.
Succession p. 124, enfans saxons 803 14, des moines p. 123, contestations 1316 28 55 1567, des pays-bas 1667, à la couronne de france 954 1700 p. 129, enfans des rois p. 49.
Sudermanie, charles de 1604 27.
Suéde, Suédois, albert 1391, gustave vasa 1542, charles de sudermanie 1604, gustave adolphe 1611 27 30 3[illegible], christine 1633-36 39 41 42 46-48 54, charles XI 1660 67 68 69 71 75-78 89 97, charles XII 1699 1700-07 09-11 14 p. 75.
Suffolk, duc de 1553.
Suger, abbé de saint denis 1120 35 45 49 50.
Suisses 888 1305 1443 51 64 75-77 80 96 97 1500 10-13 16 21 24 32 49 67 73 82 89 1602 03 16 43 48 61 63 71 73 81 1712 15.
Suitz, canton 1305.
Sulli, évêque de paris 1180, rosni 1600 03 06 07 11.
Summerhausen 1648.
Sunderland 1688.
Sundgaw 1648.
Superstition, relique 1022, louis XI 1483, époque 1503.

SU

Suprématie 1534, serment 1558 1649.
Surenne, conférence 1593.
Surintendant de la maison du roi 1380, de la maison de la reine 1615 80 1707, des mers, cardinal 1626 46, duc de vendôme 1650, des mines, roger de belle-garde 1602, des bâtimens, sublet 1642, villacerf 1691, des postes 1699, mansard 1708, des postes 1708, des finances 1589 1603 p. 521 553 591 711, de la musique 1661, charge supprimée 1661 p. 711, de l'éducation 1643 1714.
Surnom 1643 80.
Surville 1709.
Survivance 1692.
Suze, pas 1629 30 40, traité de 1629, château 1704 07.
Suze, la 1635 36.
Suzeraineté 922 p. 118.

SY

Synagogues 1180.
Synode, dordrecht 1619, loudun 1659.
Synodus p. 122.
Syrie 1150.
Syrie 1148 50 89 1522.
Syriens 508.

TA

Tabac p. 593.
Tabago, comte d'estrées 1667.
Tables, les XII 311.
Tabor 1645.
Tacite 1553.
Taille perpétuelle 1445, changement des monnoies 1364 1445, augmentations 1483 1547 81, édit 1600 p. 971 973 983.
Taillebourg 1242.
Talbot, brave 1428 43 51.
Tallion 1215 23.
Tallard, maréchal de 1693 98 1702-04, duché-pairie 1715.
Talon 1667 74. p. 974.
Tamerlan, bajazet 1394.
Tancrede, de hauteville 1026, de rohan 1649.
Tannegui, le veneur 1572 88.
Tannes 1654.
Tanquerel, arrêt 1561.
Tapisserie, manufactures 1603.
Tarascon, cardinal de richelieu 1642.
Tardieu 1665.
Tardif 1591.
Tard venus 1361.
Targon, pompée 1628.
Tarn 1592.
Tarragonne, 1171 79 1641 44.
Tasse, le p. 594.
Tassillon *voyez* Baviere.
Tavannes, charles IX 1535 54 67, prince de condé 1568.
Taxe, clergé 1223, gens d'affaires 1688.
Taxis, traité de vervins 1598.

TE

Te Deum, M. de Beauveau 1709.
Teias, roi d'italie 568.
Teil, du 1712.
Teingmouth, comte d'estrées 1690.
Tekeli 1683 85 99.
Telescope p. 493.
Teligni 1584.
Tellier, le 1643 44 61 85, con-

TE

fesseur du roi 1709.
Temple, le 1193.
Temple, saxons 772, chevalier 1619 68 78.
Templiers, ordre 9[illegible] 1092 1309.
Te[illegible] comte de 1[illegible].
Te[illegible], passage 1694.
Terouenne 577 1479 1[illegible]3 53.
Terracuse 1645.
Terre, salique *p.* 117; sainte 1047 1204 *p.* 978, &c. sans origine de ce mot 1200 S. louis 1242.
Terriers 1067 1691.
Tesin 1636.
Tessé 1692 96 1703 05 07.
Testament, charlemagne 805, philippe-auguste 1189, louis VIII 1225, vicomte de turenne 1591, ferdinand 1617, charles II 1685 98 99 1700 03, interprétations 1703, louis XIV 1714, cardinal de richelieu 1344 *p.* 961, longueville 1694.
Testons, françois II *p.* 510.
Teutoniques 1092 1525.
Texel, hollandois 1694.

TH

Thanes 1638.
Thaun, général 1707 11.
Théatins 1644.
Théâtre, premieres représentations de 1179, de paris 1609. moliere 1673.
Temeswar, tréve 1664.
Themines 1616.
Théodat, roi d'italie 535 36.
Théodebalde, roi d'italie, 548 55.
Théodebert, roi de metz 534, fils de chilpéric 573 75, roi d'austrasie 596-612.

TH

Théodechilde 511 34.
Théodon, charlemagne 787.
Théodoric, roi d'italie 493; roi des ostrogots 500 08 20.
Théodosien, code 511 1137.
Théologie, chaise 1280, décret 1594, faculté 1612.
Théophanie 978.
Théorenus *p.* 45[illegible]
Thérese, marie d'autriche 1683 98 *p.* 705.
Thermes 1553 54 58.
Thése, tanquerel 1561.
Théudegilde 566.
Théudichilde 612.
Theudoalde, maire du palais 714 15.
Thiarre 1331.
Thibaut, roi de navarre 1252 70 *voyez* Champagne.
Thierri I 511 20 31 33 34, II roi de bourgogne 596-613, III 656 70 73 78, rois fainéans 688 90 92, IV dit de chelles 715 20 37, fils de childéric III 750, d'alsace 1127.
Thionville 1558 1639 43.
Tholuis, passage du rhin 1672.
Thomas, saint, de cantorberi 1161 69 79 *p.* 183, *à kempis* *p.* 397, du louvre 1179, prince de savoie 1635 37 46 55 56, d'aquin *p.* 255, de pisan *p.* 333.
Thorn 1703.
Thou, de, premier président 1576 80 88 98 1611 *p.* 519, de 1547 59 60 74, fils du premier président 1380 1642, nic. *p.* 584.
Thouars, gui, comte de 1116; duché-pairie 1595.
Thuilleries, palais 1547, assemblée 1626 62.
Thun-l'Evêque 1336.

TI.

Tibere 1026 1571.
Tibériade, journée 1092 1189.
Tidet, owen 1420 85.
Tiers-Etats 1252 1303 1558 1600, parti 1[illegible].
Tilladet 1692.
Tillemont, sac 1635, prise 1705.
Tillemont, de 1576.
Tillet, du 1559 60 74, p. 968.
Tilli, comte de 1623 26 27 31 32 93.
Tillieres, jacques de 1588, gilbert 1588.
Tinchebrai, bataille 1100 16.
Tiraqueau 1574.
Tirconel, irlande 1627.
Tiriot, digue 1689.
Tirol 1703.
Titre 1644.
Titres anciens 922, ecclésiastiques p. 50, de la couronne 1193.

TO

Toison p. 967 voyez Ordre.
Toiras 1627 36.
Tokai 1526.
Tokembourg 1712.
Tolbiac, bataille 496 p. 941.
Tolède 1001 1654.
Tolérantisme 1553.
Tolet, cardinal 1593 p. 595.
Tolose 1206.
Tombeau de childéric 1655.
Tongres, cité 491 1703.
Tontine 1689.
Torbay 1688.
Torci 1689 96 99 1708.
Torf 1690.
Toris 1711.
Toro 1[illegible]40.
Torrès [illegible] 1706.
Torrenson, général des suédois [illegible] 45.

TO.

Toronne 833 1642 43.
Tortose, prise 1648 50 1708.
Toscane, marquis de 877, mathilde 1[illegible]67, duc de 1615, alexandre de médicis 1530 1675, philippe II 1557, grand duc 159[illegible], statue équestre 1614, cosme III 1660 75, maison de lorraine 1675.
Toscans 1494.
Touchard, le cardinal de bourbon 1591.
Touchet, marie 1566.
Toul 1552 85 1648.
Toulon 1681 1707.
Toulouse; clovis 508 11, charibert 628 30, royaume d'aquitaine 800, concile 840, comte 1156 80, comte de montfort 1215, université 1215, siege 1223, le roi jean 1361, arrêts 1589 94, duc de montmorenci 1632, édit 1679, comte de guerre 1156; raimond VI 1206 15 26 p. 173, VII 1246, comte 1226 70, alphonse 1270 1331, jeux floraux 1324 1694, réuni 1451, préséance 1694, bretagne 1695 1704, louis-alexandre, comte de 1598 1704 14, comté 1697 p. 949 950 957 969, diocese 1292, parlement 1305 1589 1632.
Tour, la, voyez Bouillon & Turenne, henri 1591, bertrand 1477, madel. de la 1517, anne 1517.
Touraine 594, philippe-auguste 1200 15, louis, duc d'orléans p. 333, duc d'alençon 1576.
Tournai 575 76 1[illegible]40 1513 18 21 1667 68 170[illegible] 09.
Tournelles, louis XII p. 429.

TO

catherine de médicis 1564 1638, duchesse d'angoulême 1547.

Tournois 1148 1344 1548 59 p. 489 971, &c.

Tournon, cardinal, 1536 41 55 61.

Tournus p. 950.

Tours 543 70 732, archevêque 996, états 1468 84 1506, frédéric 1501, concile 1510, parlement 1589 91 94, duc de guise 1591.

Tourville 1683 85 88 90 93 94.

TR

Traerbac, château 1702-04.

Trahison de campobasse 1477, M. de leganès 1705, duc de medina cœli 1710.

Tragédies 1179.

Traités de saint-clair 912, entre S. louis & jacques roi d'arragon 1258, bretigni 1360, landes de beaumanoir 1364, guerande 1394, entre charles V & le roi de navarre 1395, troyes 1420, suisses 1451, conflans, saint-maur 1465, bouvines 1474, piquigni 1475, tréve de cent ans 1477, madrid 1477 1621, crepi 1477, arras 1482, montargis 1485, louis XII 1503 14, avec charles-quint 1515, noyon 1516, fribourg 1516, avec léon X 1517, madrid 1525 26, cambrai 1529, barcelonne 1529, nuremberg 1532, câteau cambresis 1477 1559, peronne 1576, en faveur de la ligue 1585, ligue offensive & défensive 1595, vervins 1598, lyon 1601, avec achmet 1604, brusol 1610, sainte-menéhoud 1614, senten 1614, 1615, loudun 1616, pavie 1617, angoulême 1519, catholiques & évangéliques 1620, compiégne 1624, monçon 1625, suze 1629, ratisbonne 1930, la suéde 1631, saint-germain 1631, querasque 1631, mille-fleurs 1631, vic 1631 32, liverdun 1632, charmes 1633, la suéde 1634, la france & la hollande 1634, gaston avec l'espagne 1634, paris 1635, veimar 1635 36, de commerce 1635, vismar 1636, landgrave de hesse 1636 40, les catalans 1641, monaco 1641, portugal 1641, saint-germain 1641, espagne 1642, d'échange 1642, savoie 1642, avec les états généraux 1644, munster & osnabrug 1648, entre le roi & cromvel 1655, entre cromvel & la hollande 1656, Westphalie 1657, pyrénées 1659, oliva 1660, vincennes 1661, montmartre 1662, pise 1662, avec la hollande 1662, de breda 1667, de la triple alliance 1668, d'aix-la-chapelle 1668, de neutralité 1673, nimégue 1678, l'angleterre & la hollande 1687 88, vienne (1738) 1675, altena 1689, avec la savoie 1696, risvick 1697, carlowits 1699, prut 1699, bellegrade 1699, de partage 1700, vienne 1700, arraw 1712, énumération des traités à utrecht 1713-15, radstadt 1714, bade 1714, de commerce 1714, de barriere 1715.

Transactions philosophiques 1660.

Transilvanie 1526 75 1699.

TR

Transjurane, royaume de bourgogne 888.
Translation 892, du saint siege 1305, du parlement 1589.
Transtamare, henri 1366 67 71 1516. *p.* 39.
Trébisonde, empire 1204.
Trente, Trentin, concile 1387, ouverture 1545, protestations 1551, clôture 1565 79, passage des montagnes 1703.
Tresmes, duché-pairie 1648, duc de 1669.
Trésor du roi 992, des chartres 1193 *p.* 225.
Tréve du seigneur 1040, entre la france & l'angleterre 1156 1230, entre l'angleterre & l'empereur 1340, entre louis XI & le duc de bourgogne 1475, entre louis XII & ferdinand 1513 14, avec les ligueurs 1593, de la hollande 1609 21, entre la hollande & le portugal 1641, entre léopold & le turc 1664, de ratisbonne 1684.
Tréves 511 945.
Trevoux 1642.
Triboulet, fou 1539.
Tribunal, N. Rienzi 1352.
Tribunaux 1305.
Tribut 1056.
Tribut, chilpéric 562, salomon 845, denier saint pierre 855, royaume d'angleterre 1206.
Trichet, imprimerie royale 1642.
Trimouille, de la, george 1428 31, louis II 1488 98 500 01 03 09 13 21 23 24, charlotte 1588, duc 1596 1614.
Trin 1639 43 58.
Trinité 1148 *p.* 942.
Tripoli 1681 85.
Triumvirat 1560.
Trivulce 1499 1509 11 15.

TR

Tromp, mart. 1639 53; corn. 1665 66 73 74 76.
Trompette, château 1451.
Troubadours 1324.
Trouin, du gué 1697.
Troupes réglées 1214.
Trous, interesse des trois 1697.
Troyes, comte 929, conciles 877 1103 *p.* 173, traité 1420 28, conférence 1563.
Truccicum 593.

TU

Tubinge 1647.
Tudellingen, bataille 1643.
Tudert, jean 1457.
Tudesque, langue *p.* 126.
Tunis, saint louis 1269, roi de 1320 1536, barbares de 1390, paix 1685 *p.* 229.
Turcs, Turquie, Othomans 1204 96 1394 1451 1508 22 51 65 71 72 88 1664, candie 1669, traité 1676 82 86 88 91 92 94 99 1711 14.
Turenne, de la tour, bouillon, duc 1579, son mariage 1591, vicomte blessé à saverne 1636, à brissac 1638, siege de turin 1640, rocroi, fribourg, mariendal 1644-48, rebelle, revient à la cour, sauve l'armée, saint antoine, à blenau, lignes d'arras, bataille des dunes 1650-58, maréchal général 1639 60 63 67 68 70 72 75, prince de 1685.
Turin, duc de savoie 1562, les princes 1639, siege 1640, le jeune duc 1645, campagne 1693, prince eugêne 1700.
Turinge 520 31, landgrave 1226, empire d'occident 1273.
Turkeim, combat 1675.
Tutelle, clovis 614, théodebalde 714, philippe 1056 60,

TU

frédéric 1206, louis IX 1226, jeanne p. 294, ordonnances 1371 80 91, charles d'autriche 1505, marie de médicis 1640, amédée de savoie 1637, anne d'autriche 1643.
Tuteur de philippe I 1060, de henri IV 1422.

TY

Tycho 1660.

VA

VAcance, saint siege 1242 1313 976.
Vacquerie 1484 p. 397.
Vado, combat naval 1711.
Vagne, comte de la 1242.
Vair, du 1621.
Vaivode, roi de hongrie 1526 29.
Val de grace 1645 p. 707.
Val, des dunes 1047, des écoliers 1215.
Valais, 888 1305.
Valangin, le roi de prusse 1707 18.
Valavoir, marquis de 1675.
Valbelle, chevalier de 1674.
Valcourt, maréchal d'humieres 1689.
Valdec, prince 1674 89-91.
Valdemar, marguerite de 1391 1542.
Valençai, commandeur 1628.
Valence 1656 96 1707.
Valencia, d'alcantara 1705.
Valenciennes 1523 1649 56 77 78.
Valentine, de milan 1408 47 98 p. 333
Valentinois, comté 1445, borgia 1498, duchesse de 1547 53 58 59 66 p. 455 491, duché 1641.
Valeran p. 125.
Valeri 1565, cardinal 1630 35-37 39 42, duc 1638.
Valette, de la, grand-maître
Valladolid, roi d'espagne 1710.
Valliere, la, duché-pairie 1667, choisi 1695, duchesse de la p. 707.
Vallot 1668.
Valois, branche 1328 1589 p. 253 30, princes 1515, pairie p. 333, jeanne 1340, le duc de 1505, marguerite 1550, mariage 1599, henri 1145, charles 1283 85 92 96 99 1305 15 24 28 31, adrien 670, saint felix de p. 153.
Vals, combat 1642.
Valstein, général de l'empereur 1626 27 31 32 34.
Valteline, traité 1621, guerre 1624 25 35 37.
Vanbuningen 1672.
Vance, sébastien p. 553.
Vandales 533 796.
Vanden-Ende 1674.
Vannes, rituels 1584.
Varadin 1692.
Vardes 1665.
Varillas 1499.
Varnes 595.
Varneton 1645 78 1709.
Varsovie, roi de suéde 1702, de pologne 1704, bataille 1705.
Vassaux 922 23 92 1103 16 20 1206 30 69 p. 118 9 971, édouard 1369.

VA

Vassi, massacre 1562.
Vatacès 1204.
Vatican 1447 1585 p. 373.
Vauban 1688 92 93 1703 06, dupuis 1710.
Vaubecourt 1572.
Vaubonne 1712 13.
Vaubrun 1675.
Vaucelles, tréve 1556.
Vaucouleurs, pucelle d'orléans 1428.
Vaudemont 1431 76 1550 1674 75 95 1701.
Vaudrevange, défaite 1635.
Vaudreuil 585.
Vaugelas 1660.
Vaujour 1667.
Vautier, médecin de la reine 163.
Vauvet 1067.

VE

Veau, le 1665.
Veillane 1630 91.
Veimar, duc 1626 34-39.
Veissembourg, lignes 1705.
Valesco, ferdinand 1595, comte de 1699.
Vellei, le 534.
Velleius paterculus 1663.
Venaissin, comté 1274 1348.
Venalité 1515 p. 555 954 960 963 965 973.
Venasque 1711 12.
Vence, baron de 1245.
Vencessas, fils de l'empereur charles 1378, empereur 1394.
Vendôme, françois de 1475 95, le duc 1523 24, charles 1525, césar monsieur 1598 1614, légitimation 1602, gaston 1626 43 48 50 53 55 61, louis 1668, alexandre 1614 43, duc de 1675 86 92 97 1702-03 08 10 12, grand-prieur 1704 05, cardinal 1590.

VE

Vendredi, superstition 1503.
Vénérable, pierre le 1140.
Vénérande 593.
Venerie, la 1693.
Veneur, jean 1532, tannegui le 1572 88.
Venise, Vénitiens, ducs 803, chypre 1189, IV croisade 1204, couronne d'épines 1238, l'empire latin 1258, vaisseaux 1269, guerre d'italie 1494, ligue 1495, louis XII 1498 1501, ligue de cambrai 1508 09 11-13, françois I 1515 16 22, ligue 1525, paix avec les turcs 1572, henri III 1574, henri IV 1589, interdit 1606 07, mantoue 1613 30, conjuration 1618, ligue 1623, duc de rohan 1629 38, médiateurs 1648, jésuites 1657, candie 1660, préséance de la france 1661, ligue d'ausbourg 1687, lépante 1692, chio 1694, carlowits 1699, turcs 1714.
Venlo, bombes 1588, prise 1702.
Ventadour, madame de 1661.
Vente p. 962.
Vêpres siciliennes 1282 83.
Verberie, pepin 830.
Verceil 1638 1704.
Verdun 1552 59 85 1648, premier président p. 629.
Vérification, parlement 1563.
Vermandois p. 947 948, herbert 922 28 29, comte de 992 1142, p. 153, raoul 1145, réunion 1180 1215, louis de bourbon p. 707, amiral 1669 83.
Verneuil, marquise de 1566 1605.
Vernon, arrêt 1255.
Verole, petite, louis XIV 1647,

VE

monseigneur 1711.
Veronne 1516.
Vereikens, négociateur 1598.
Vert[illegible] manufacture 16[illegible]3.
V[illegible] 511.
Versailles 635 1630 82 [illegible]5 87.
Vertamon 1599.
Ver o: 1230.
Vertus, philippe comte de 1407 p. 333.
Verue 1625 1705.
Vervins, tréve 1475, traité 1598, boulogne 1544.
Vesc, de 1494.
Yesel 1672.
Veser, le 555.
Véseronce 523.
Vesoul 1674.
Vespuce, améric 1492.
Vexin, duc de normandie 1032 1135 86.

VI

Vianne, prince de 1454 62.
Vic, de 1594 1621, traité 1631.
Viceroi de naples 1526, catalogne 1642 97.
Vicomtes 818.
Victoire, abbaye 1214 p. 203, place des 1686.
Victor, papes; III 1067, IV 1171, de savoie p. 707.
Vidame 818.
Vic, information 1567.
Vieilleville 1551.
Vienne, ville 500, archevêque 1120, jean de 1380, concile 1309, en autriche, siege 1529, henri III 1574, siege 1683, cour 1689 94.
Viennois, comté 1037 1349.
Vierge, sainte, purification p. 131, protection 1638.
Vieuville, la 1624 83.
Vieux-Pont 1[illegible]06.
Vigevano 1645.

VI

Vignacourt, adrien de 1697.
Vignamont 1694, lignes 1705.
Vignards, M. de vendôme 1712.
Vignerod, mariage 1620, aiguillon 1638.
Vigo, port de 1702.
Viguerie 1711.
Villacerf 1691 99.
Villadarias, 1704.
Villanne 1523.
Villareal, comte de las-torrès 1706.
Villaret 1309.
Villars, honorat de savoie 1572; marquis de 1671, maréchal de 1660 77 1702-09 11 14, comte de 1707, marquise 1689, marquis 1698.
Vil[illegible]ciosa, journée 1658, bataille 1665 1710.
Ville, marquis de 1658.
Villefranche, bataille 1642, prise 1654 91 1705.
Villemor 1650.
Villemur, combat 1592.
Villeneuve, baron de vence 1145.
Villeneuve 1673.
Villequier, madame de 1445; M. de 1574 87.
Villeroi, charles IX 1574, henri III 1588, henri IV 1591, marquis de 1645 p. 704, duché-pairie 1651, maréchal de france 1667 76 95 97 99 1701-03 05 06.
Villes anséatiques 1238, impériales 1552.
Villiers, de, l'isle-adam 1413, philippe 1522 65, georges 1628, madame de 1674.
Villiers-Cotterets, ordonnance 1539.
Villon p. [illegible]5.
Vimery en gatinois 1587.

V I

Vimphen 1645.
Vincennes 1324 1422 1643 50 52 61.
Vincellas, fils de l'empereur charles IV 1556.
Vinceſtre, jean de 1410.
Vinendale, la motte 1708.
Viole 1580.
Virgile 789 1546.
Virginie, flotte 1711.
Virtemberg, prince de 1692; duc de 1706, duché 1707.
Virton 1654.
Viſcomti 1447 98, général 1702 03.
Viſigots 1180, paix 508 31 34 65 85.
Viſir, cara-muſtapha 1683.
Viſmar 1631, traité 1636 48 75.
Viterbe, ville 1[illegible]2.
Vitigès, roi d'italie 536.
Vitikind 786.
Vitri, ville 1142, gouverneur de meaux 1589 94, l'hôpital 1617 35 43.
Vittehal, charles I 1649.
Vivant, de 1707.
Vivarès 562.
Viviers 1603.
Vivonne, duc de 1675 76 78.
Voie des recours 1329.

U K

Ukraine, les turcs 1699.

U L

Ulm, pacification 1620, duc de baviere 1702, maréchal de villars 1707.
Ulmes impériaux 1639.
Ultrogote 558.

U N

Underval, canton suiſſe 1305.
Union, réunion, comté de lyon 13[illegible], dauphiné, comté de viennois 1349, comté de valentinois 1445, bretagne 1532, conſeil de l' 1589.
Univerſité, ſon hiſtoire 1215 1663, troubles 1230, fidélité 1[illegible]8, recteur 1[illegible], procès 1[illegible]4, quartier 1[illegible], de toulouſe 1215, de montpellier 1283, d'orleans 1305, d'orange 1365, de poitiers 1431, de bourges 1463, de reims 154[illegible], de douai 1562, beſançon 1564 1674.

V O

Voerden 1672.
Vœu, ſaint louis 1232, de religion 1321 1579, l'empereur charles 1378, germanique 1567.
Voges, les 612.
Voile de religion 1321.
Voiſin, ſecrétaire d'état 1667 1709 14, la 1680.
Voiture 1660.
Volſei, cardinal 1515, françois I 1518 22 25 34.
Voragine, jacques de 1269.
Vortigerne 1215.
Voſſius 1663.
Vouglé, bataille 507.
Voyage de la cour 1625 46.

V R

Vrangel 1648 75 86.

U R

Urbain II 1066 92 1186, III 1186, IV 1255, V 1329, VI 1379 82 83, VIII 992 1622 25 44 p. 705.
Urgel 1650 57 91.
Uri, canton ſuiſſe 1305.
Urilliere, la 1639 43.
Urſelines 1611.
Urſins, madame des 1704 14, hôtel p. 357.

U S

Uſages 1514 15 [illegible]21 47 59 80 1643 44 74 p. 519.

US

Usson, marquis 1703.
Usures 1313.

UT

Utrecht 1672, congrès 1712, paix 1712, traité 1713-15.

WA

Waas 1638 1703.
Waddon p. 48
Waifre 767.
Waldrade 562.
Waltrade, concubine de lothaire 861.
Warnston 767.
Waroc 591 94.
Warri 1710.
Warwick, comte 1457 70 71, traité 1678.

WE

Welf 1067.
Wert, jean de 1635 38 43.
Wessex 827.
Westminster, chambres 1646.

WE

Westphalie, duc 1180; avantages 1623, traités 1657.

WI

Wibourg 1710.
Wich 1647 48.
Wiclef, hérésie 1415 1533.
Willekens 1624.
Wilvorde 1706.
Wirteneval, bataille 1638.
Wirtzbourg 1631.
Wisigarde 534.
Wistoc, l'électeur de saxe 1636.
With, jean de 1665 66 68 72, corneille 1672.

WL

Wlfeconde 636.

WO

Wolfembuttel, bataille 1641.
[illegible] 167[illegible].
Wormes 888 1103 1644 88 1713.

UZ

Uzès 1572 98.

XA

XAintes 1242.
Xaintonge p. 950, du guesclin 1242 1369.
Xantrailles 1451 57.

XI

Ximenès 1517 1708.

YO

YOlande, fille de charles VII 1451.
Yorck, maison d' 1457 85, richard, duc d' 1435, perkins 1492, bataille 1644, duc de 1665 72 73 85 90, mariage 1677, cardinal d' *voyez* Volsei.

YP

Ypres, chevalier d' p. 303.

YV

Yvain, de galles 1371.
Yves de Chartres p. 172.
Yvetot 534.
Yvoi 1022 1637 39.
Yvrée 1554 1639, cardinal de savoie 1641 1704.

ZA

Zacharie, pape 751.
Zapol 1526.

ZE

Zeel, duc de 1675.
Zelande 1424 1645.
Zenon p. 225.

ZI

Zizime 1495.

ZU

Zuentibold 898.
Zuric 1549.
Zutphen 1672.
Zuyol 1672.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, des Additions à l'*Abrégé Chronologique de l'Histoire de France* : il m'a paru qu'elles ne pouvoient qu'ajouter un nouveau prix à cet Ouvrage, dont le mérite est universellement reconnu. A Paris, ce 15 Février 1766. GIBERT.

PRIVILÈGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé Laurent-François PRAULT, Libraire, nous a fait exposer qu'il desireroit faire réimprimer & donner au Public *l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par M. le Président Henault, avec des Additions*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de renouvellement de privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *douze* années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi de réimprimer ou faire réimprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles;

que la réimpreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilege; qu'avant de l'expoſer en vente, l'imprimé qui aura ſervi de copie à la réimpreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur de Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit ſieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le ſieur de Maupeou; le tout à peine de nullité des préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayant cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le ſeizieme jour du mois de décembre, l'an de grace mil ſept-cent ſoixante-ſept, & de notre regne le cinquante-troiſieme. Par le Roi en ſon Conſeil. *Signé* LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1696, fol. 313, *conformément au Réglement de 1723. qui fait défenſes*, art. XLI. *à toutes perſonnes de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'article CVIII du même réglement. A Paris ce 22 Décembre 1767.*

Signé, GANEAU, Syndic.

00143558

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016